



J. B. Rolland & Fils,
LIBRAIRES
Rue Saint Vincent
MONTRÉAL.



LE

FOYER CANADIEN

Typographie de Desbarats et Derbishire.

LE

FOYER CANADIEN

RECUEIL LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

TOME I



QUEBEC
BUREAUX DU "FOYER CANADIEN"
Coin des Rues Sainte-Anne et des Jardins

1863

LE

FOYER CANADIEN

RECUEIL LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

PROSPECTUS

—

Sous ce titre, les soussignés se proposent de publier, à compter du premier janvier 1863, un recueil de littérature canadienne.

Ce recueil, destiné à réunir et à conserver nos essais de littérature indigène, sera consacré à la publication d'œuvres inédites :—poésies—critiques littéraires—légendes—nouvelles, pourvu qu'elles soient de fidèles peintures des mœurs et de la nature de notre pays—impressions de voyage—esquisses historiques, biographiques et même topographiques, et enfin toute œuvre canadienne se distinguant par quelque originalité de vues, de pensée ou de style.

On comprendra qu'une publication de ce genre ne saurait être pour nous l'objet d'une spéculation indus-

trielle. Aussi le *Foyer Canadien* ne sera-t-il de fait la propriété d'aucun individu en particulier, mais sera considéré comme propriété nationale, et publié dans l'intérêt exclusif de la littérature.

Les soussignés sont, *pour les seules fins de la loi*, nommés directeurs ou éditeurs-propriétaires ; mais eux-mêmes, ainsi que leurs confrères collaborateurs, ne retireront aucun avantage pécuniaire de la publication, et ne pourront même recevoir le recueil qu'en en payant le prix, comme les autres abonnés.

Le *Foyer Canadien* sera publié du premier au cinq de chaque mois, par livraison de 32 pages in-octavo.

Le prix de l'abonnement sera d'une piastre par an, invariablement payable d'avance. On ne pourra s'abonner que pour l'année entière.

Une convention écrite a été faite entre les directeurs et les imprimeurs, d'après laquelle chaque livraison du *Foyer Canadien* sera imprimée moyennant un prix déterminé. Les imprimeurs ont libéralement offert de ne s'indemniser de leurs dépenses que sur le produit de la circulation, sans tenir les directeurs personnellement responsables.

D'après cette convention, chacun des souscripteurs, quel qu'en soit le nombre, recevra, durant l'année, par livraisons mensuelles, un volume d'environ 400 pages in-octavo.

Mais si la somme perçue était plus que suffisante pour payer les frais de publication de ce volume, le surplus retournerait aux abonnés, sous forme de prime.

Si, par exemple, le nombre des souscripteurs s'élevait à quinze ou seize cents, les directeurs seraient probablement en état de livrer chaque année deux volumes au lieu d'un—la quantité de matière publiée dépendant entièrement du chiffre des abonnements.

La liste complète des abonnés sera publiée.

Les directeurs publieront aussi annuellement un compte fidèle des recettes et des dépenses de la publication.

On voit que, d'après cet arrangement, chaque abonné se trouve personnellement intéressé à étendre la circulation du recueil, et que tous ensemble forment une espèce d'association, dont le but commun est la diffusion des connaissances et l'encouragement de la littérature nationale.

A ceux qui mettraient en doute la possibilité de recueillir, chaque année, deux ou trois volumes de littérature indigène, nous pourrions répondre : N'avons-nous point, à part les œuvres nouvelles qui ne manqueront pas de surgir d'une plus forte impulsion donnée à la littérature, n'avons-nous point, dans nos archives et nos bibliothèques publiques ou privées, exposés à des accidents de toutes sortes, des documents manuscrits de la plus grande valeur et du plus haut intérêt? N'avons-nous pas d'anciens ouvrages dont la réimpression serait désirable? Ou, ne pourrions-nous encore, si nos abonnés en manifestaient le désir, consacrer, chaque année, une part de nos revenus à la reproduction ou à l'analyse de quelques-uns des chefs-

d'œuvre de la littérature française contemporaine, mettant ainsi le public canadien au courant du progrès quotidien des sciences, des lettres et des arts dans le vieux monde, et offrant en même temps à nos jeunes littérateurs des modèles de style et de bon goût.

Enfin, mille moyens se présentent de faire un utile emploi des profits que pourrait laisser la publication d'un recueil comme celui que nous entreprenons.

Nous ne doutons donc pas que les maisons d'éducation, les instituts, les bibliothèques de paroisse, les associations littéraires établies sur les divers points du pays, et toutes les personnes qui ont à cœur la diffusion des lettres parmi les diverses classes de notre population, ne s'empressent de seconder nos efforts.

Il existe au milieu de nous des hommes instruits, éclairés, cultivant avec amour, dans le silence de la retraite, la littérature et les sciences. Nous espérons qu'en leur ouvrant ses pages, notre recueil pourra fournir à ces hommes modestes l'occasion d'utiliser leurs loisirs en même temps que ceux des lecteurs,—qu'il rapprochera tous ces amis des lettres, dont les voix isolées restent aujourd'hui sans écho,—qu'il sera enfin comme le *foyer* où se réuniront toutes les intelligences du pays pour échanger leurs vues, s'animer au contact les unes des autres, et s'entretenir un instant avec la grande famille canadienne.

Nous avons le plaisir d'annoncer au public que le *Foyer Canadien* comptera parmi ses patrons et collaborateurs les littérateurs dont suivent les noms, au

nombre desquels se trouvent plusieurs de nos écrivains canadiens les plus distingués : Messieurs ETIENNE PARENT, F.-X. GARNEAU, PH. AUBERT DE GASPÉ, PATRICE LACOMBE, F.-M. DEROME, les abbés C. TRUDELLE, C. LAVERDIÈRE, C. LEGARÉ, Messieurs J.-M. LEMOINE, C. LABERGE, FÉLIX-G. MARCHAND, A.-A. BOUCHER, ALFRED GARNEAU, J. AUGER, ERNEST GAGNON, E.-L. DE BELLEFEUILLE, HENRI-T. TASCHEREAU, L.-H. FRÉCHETTE et L.-P. LEMAY.

Nous avons cru devoir nous abstenir de solliciter la collaboration de ceux de nos littérateurs canadiens qui se trouvent mêlés aux luttes du journalisme ou de la politique ; mais ceux-là, et d'autres encore auxquels les circonstances ne nous ont pas permis de nous adresser, ne nous refuseront pas sans doute leur puissante coopération dans une œuvre que nous n'hésitons pas à appeler " nationale et désintéressée."

Toute communication relative à la rédaction du *Foyer Canadien*, pourra être adressée (*franco*) à l'un ou à l'autre des cinq éditeurs-propriétaires, dont suivent les noms et les adresses :

L'abbé J.-B.-A. FERLAND, Président,
Archevêché,

L.-J.-C. FISET,
Rue Petit Richmond,

A. GÉRIN-LAJOIE,
Assemblée Législative,

L'abbé H.-R. CASGRAIN,
Presbytère,

F.-A.-H. LA RUE, Secrétaire,
Rue Saint François.

Le Prospectus qui précède a été publié dans le mois de novembre dernier. On sait quel a été le résultat de cet appel fait au public. En moins de quelques semaines, le nombre des abonnés du *Foyer Canadien* s'élevait à près de deux mille, et nous permettait de faire imprimer, en sus des livraisons régulières, un volume de près de quatre cents pages, qui se trouve actuellement entre les mains de nos lecteurs. Chose inouïe dans nos annales bibliographiques! le premier volume de *La Littérature Canadienne*, offert comme prime à nos abonnés, a dû avoir, en moins d'un mois, une seconde édition. Cet empressement du public à seconder notre entreprise nous impose des obligations que nous n'oublierons pas. Nous ferons nos efforts pour que les livraisons mensuelles du *Foyer Canadien*, qui vont paraître dans le cours de cette année, soient dignes, en tous points, de la faveur particulière avec laquelle notre publication a été accueillie à son début.



LE

FOYER CANADIEN

RECUEIL LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

ASSIS SUR L'HERBE

—

L'enfant paraît, ...
. . . . la grave causerie
S'arrête en souriant.

VICTOR HUGO.

Votre mère songeait ; nous causions auprès d'elle
De l'été, du ciel pur, du couchant orangé,
Et, loin de vos regards, la nuit jalouse et belle
Repoussait doucement le soleil affligé ;

Quand Lise, blonde tête, enfant dont l'air étonne,
A mi-voix murmura : " Je voudrais bien mourir ! "
Sa mère, qu'un beau rêve à l'instant abandonne,
L'interroge d'un œil où les pleurs vont courir.

" Je voudrais bien mourir !..On a deux blanches ailes
" Comme Ellé, ma colombe, et grandes comme soi ;
" On vole tout partout ; avec les hirondelles
" Au bord du lac on joue, et j'aime à jouer, moi !

" Puis on monte bien haut, bien haut..jusqu'aux étoiles,
" Où l'on voit Dieu, Marie et Jésus triomphants.
" Sur des harpes on chante ; on a des fleurs, des voiles..
" Dis, le ciel n'est-il pas plein de petits enfants?...."

Votre mère écoutait toutes ces folles choses.
" Assez, ma Lise, assez ! " disait-elle souvent ;
Et les ris voltigeaient sur nos lèvres écloses.
Ce soir-là s'est enfui plus vite que le vent.

Alfred Garneau.



A UNE JEUNE FILLE

—

Tout le plaisir des jours est en leurs matinées :
La nuit est déjà proche à qui passe midi.....
MALHERBE.

Amie, allez ce soir au bal en robe blanche.
A vos cheveux unis nouez une pervenche
Eclatante d'azur.
Allez jouir ; cueillez cette heure diaphane.
On n'est pas toujours jeune, et la gaîté se fane
Même sur un front pur.

Voyez : sur le vallon octobre étend sa brume ;
L'herbe est noire déjà ; le lac, bordé d'écume ;
Le jardin, sans bouvreuils.
Plus de genêts en fleurs mêlés parmi les aunes !
La nuit, des vents amers sèment de feuilles jaunes
Le givre sur les seuils.

Comme l'année, hélas, la vie a son automne.
Alors, tout sous le ciel nous semble monotone ;
La joie aussi fait mal....
Qu'ai-je dit ? Oubliez ce propos si morose.
Dieux ! vous êtes encore au printemps ! l'heure est rose.
Allez ce soir au bal !

ALFRED GARNEAU.

SONNET

—

MES PREMIERS VERS

A MON AMI ALFRED GARNEAU.

Quand arrive le temps où les petits oiseaux
Sentent qu'il faut partir pour faire un long voyage
Par delà les grands monts et sur les grandes eaux,
La mère les prépare à ce pèlerinage.

Et ces gais pèlerins, de leurs frêles berceaux,
S'élancent, confiants, sans crainte de l'orage,
Du chasseur, du vautour, du suprême naufrage,
Au seuil des bois, patrie aux verdissants arceaux.

Que je voudrais avoir la foi de l'hirondelle
Pour toi, ma jeune muse, à l'essai de ton aile !
J'aurais moins peur de vous, critiques sans pitié.

Si les oiseaux, Alfred, à cette heure fatale,
Ont, pour le premier saut, une branche natale,
Donne à mes vers l'appui de ta forte amitié.

J. AUGER.

LES BOIS-FRANCS



PROLOGUE.

> Sol canadien, terre chérie !
> Par des braves tu fus peuplé.
>
> ISIDORE BEDARD.

LORSQUE nos pères, quittant le beau pays de France, vinrent s'établir sur les bords de la grande rivière du Canada, ils eurent à essuyer bien des peines, à endurer bien des fatigues avant de voir de riches campagnes remplacer les épaisses forêts qu'ils trouvèrent sur les bords du Saint-Laurent. Il leur fallut du courage ; car ils avaient à combattre d'infatigables ennemis dans les indigènes, déterminés à tout tenter pour chasser ces nouveaux ennemis de leur liberté. Mais nos pères venaient du pays des braves et de plus " étaient l'élite des guerriers," comme l'a dit un de nos poètes; ils ne devaient donc pas craindre l'audace de l'indomptable Iroquois. Aussi les pages de la brillante histoire de ces temps héroïques de notre patrie nous les représentent toujours en garde contre l'astucieuse valeur de ce dangereux ennemi, tenant d'une main la charrue et de l'autre l'arme avec laquelle ils protégeaient leurs familles et leurs moissons.

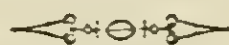
Aujourd'hui les temps ne sont plus les mêmes : ceux qui ont disputé avec tant d'acharnement les bords du Saint-Laurent sont presque totalement disparus, et, plus heureux que leurs ancêtres, les bons habitants de nos campagnes cultivent en paix les champs ouverts avec tant de difficultés. Ils n'ont point à faire usage de cette valeur chevaleresque qu'ils ont reçue d'eux et dont ils " n'ont jamais flétri les lauriers ;" mais le manque d'espace et l'impitoyable nécessité qui, depuis bien des années, obligent un grand nombre d'entre eux à s'éloigner des lieux qui les ont vu naître et à s'enfoncer dans la forêt, leur ont donné l'occasion de prouver qu'ils sont les dignes descendants des premiers colons de ce pays.

Le courage, en effet, ne consiste pas seulement à braver la valeur d'un ennemi ; il se montre encore, et bien plus, dans cette fermeté inébranlable que l'homme de cœur sait déployer pour lutter contre les ennuis, les dégoûts, les privations de l'indigence et contre ces mille obstacles journaliers qu'un travail dur et opiniâtre seul parvient à surmonter. C'est là le genre de courage trop peu connu, et surtout trop peu récompensé, qu'ont montré et que montrent encore les braves pionniers de la colonisation de nos terres incultes.

Pour mieux le connaître, voyons-les prendre possession de cette riche et grande étendue de terres habitables qui forment la partie des cantons de l'Est, connue sous le nom de Bois-Francs.

Disons tout de suite que le nom de Bois-Francs ne fut donné d'abord qu'aux seuls cantons de Somerset, de Stanfold et d'Arthabaska ; mais que, depuis, cette dénomination s'est étendue aux cantons d'Inverness, d'Halifax, de Chester, de Warwick et de Ham.

Quels noms, va-t-on dire, et quel pays sans doute ! mais *honni soit qui mal y pense*, car il ne faut pas croire, en voyant tous ces noms de lieux à la figure bretonne, que nous allons nous occuper de l'établissement de quelques-unes des parties des Iles Britanniques : non, la langue de Racine et de Fénelon, presque seule, se fait entendre dans ces lieux, et l'air qu'on y respire est l'air de la patrie.



I

LA DÉCOUVERTE.

> Ce sont eux qui, en dépit de grands et de nombreux obstacles, par leur seul courage et sans aucune protection, ont tracé aux autres la route.
>
> *Le Canadien Emigrant.*

Dès avant l'année 1830, on connaissait déjà, dans les paroisses du sud du district de Trois-Rivières, l'existence de cette partie des cantons de l'Est, que l'on a si proprement appelée *Bois-Francs*. Plusieurs

fois, des chasseurs canadiens avaient pénétré dans les magnifiques forêts de Somerset et de Stanfold, et les avaient parcourues dans toutes les directions. Ils avaient admiré ce parc immense, dont l'orme, l'érable et le noyer faisaient le plus bel ornement, et que la nature seule entretenait dans une propreté et une élégance princières. Suivant leurs récits pleins d'enthousiasme, ce domaine de la nature était comme une de ces belles et riches plantations auxquelles l'art et le goût savent donner un aspect riant et varié. La grosseur et la hauteur des arbres gigantesques qu'ils avaient vus, indiquaient, suivant eux, un sol riche et propre à toute espèce de culture. Aujourd'hui encore, ceux qui visitent pour la première fois les parties de cette forêt que les colons n'ont pas encore attaquées, ne peuvent s'empêcher d'éprouver les mêmes impressions, et sont souvent tentés de s'écrier avec un de nos poètes :

O mon pays ! de la nature
Vraiment tu fus l'enfant chéri !

Un habitant de Saint-Pierre-les-Becquets, du nom d'Isaïe Mailhot, dit être monté plusieurs fois à Somerset, pendant l'hiver, à la raquette, et avoir tendu des piéges sur les bords de la rivière Blanche, près de l'endroit où est placée l'église actuelle de la paroisse de Saint-Callixte. À peu près dans le même temps, un habitant de Saint-Grégoire, David Prince, un des plus anciens colons actuels des Bois-Francs, remontait, en chassant la perdrix, cette branche de la rivière Nicolet, connue sous le nom de Rivière au Loup, qui tra-

verse les cantons de Stanfold et d'Arthabaska. Il avait même pris, dans les pointes de Bulstrode, une terre qu'il céda ensuite à Louis Héon et à Hubert Doiron, déjà établis dans ce canton en 1830.

Cependant aucun de ces chasseurs n'eut la volonté de s'établir sur une terre où semblait devoir couler le lait et le miel, parce que les obstacles à surmonter étaient si grands, comme nous le verrons bientôt, qu'il fallait, pour les affronter, avoir un courage plus qu'ordinaire, ou être commandé par la nécessité. Il leur semblait impossible d'aller demeurer seuls, à une si grande distance, sans espoir d'avoir un jour des chemins pour descendre au bord du fleuve, et d'être suivis par quelques parents ou amis : " Car," me disait un jour David Prince, " on riait de moi, lorsque je parlais, dans ma paroisse, de la possibilité de former un établissement dans cet endroit."

Mais enfin un homme d'énergie et d'intelligence, de Saint-Grégoire, Edouard Leclerc, (que son nom vive à jamais dans le souvenir des heureux habitants de ces contrées !) après avoir pesé les difficultés et calculé les moyens de les vaincre, résolut d'affronter tous les obstacles. Comme David Prince, il remonta la Rivière au Loup en 1832 ou 1833, car il ne peut préciser davantage cette date, et s'arrêta à Stanfold, sur la terre même qu'il occupe encore aujourd'hui. Il ne pouvait trouver un sol plus riche que celui des pointes étendues que forme le cours irrégulier de

cette rivière, serpentant alors entre une double rangée d'ormes, qu'il osa le premier frapper. C'est aujourd'hui un des plus riches habitants de la belle et florissante paroisse de Saint-Eusèbe de Stanfold.

Ce fut donc Leclerc qui, le premier, vint se fixer dans cette grande partie des cantons de l'Est, connue sous le nom de Bois-Francs ; ce fut lui qui, abattant le premier arbre pour construire sa cabane, annonça à cette forêt vierge sa prochaine destruction sous les coups incessamment répétés de la hache des colons qui devaient suivre ses traces.

Jusqu'au jour où cet intrépide pionnier de la colonisation vint fixer sa demeure dans ce vaste domaine de la nature, le bruit de la cognée ne s'y était pas encore fait entendre ; les animaux sauvages seuls s'en partageaient l'empire, et le chant des oiseaux, dont rien ne troublait les concerts harmonieux, seul en égayait les échos. Mais les coups qu'il frappa furent entendus au loin et devinrent comme le signal donné au flot de l'émigration vers ces cantons, devenus depuis si florissants.

Dans un temps où le manque de terres dans les seigneuries forçait déjà la jeunesse canadienne à prendre le chemin des Etats-Unis, qu'elle n'aurait jamais dû connaître, cette découverte des Bois-Francs était une mine précieuse. Aussi l'exemple de Leclerc en engagea bientôt d'autres à le suivre. Narcisse Béliveau et François Pélerin, tous deux aussi de Saint-Grégoire, vinrent presque en même temps

s'établir près de lui sur les terres qu'ils occupent encore actuellement.

Dans le printemps de 1835, un autre habitant de Saint-Grégoire, Joseph Pélerin, vint se joindre aux trois premiers colons de Stanfold ; mais il se fixa à une grande distance de leurs établissements, sur le lot qu'il occupe aussi lui-même encore aujourd'hui. Si jamais vous allez de Somerset à Stanfold, on vous fera remarquer sa belle et élégante demeure, agréablement située non loin de l'endroit où la voie ferrée traverse le chemin royal.

Il ne pensait pas, ce brave habitant, à son arrivée dans ce lieu, qu'un jour des chars, traînés par la vapeur, passeraient devant sa porte avec la rapidité de la flèche. Et combien d'autres choses voient à présent ces premiers colons, auxquelles ils n'avaient pu même penser dans leurs plus beaux rêves sur l'avenir !

Dans l'automne de cette même année, un habitant, natif de la Baie du Febvre, J.-Bte. Lafond, un sac de provisions sur le dos et la hache à l'épaule, partit avec un de ses fils, de Bulstrode, où il demeurait alors, pour chercher un établissement dans les cantons voisins.

Après avoir traversé Stanfold, où, comme nous venons de le voir, quelques colons s'étaient déjà fixés, il s'arrêta sur le trentième lot du huitième rang de Somerset.

Lorsque, le premier soir de son arrivée, seul avec

son fils, assis sur un tronc d'arbre devant le feu qu'il venait d'allumer pour se réchauffer et préparer son frugal repas, il rêvait à son avenir, qu'aurait-il pensé de celui qui serait venu lui dire : " Brave homme, vous voilà seul en ce moment avec l'ennui ; mais gardez-vous bien de vous laisser vaincre par son inséparable compagnon, le découragement. La pauvreté avec son hideux cortége de souffrances va bientôt, il est vrai, vous assaillir et chercher à vous faire regretter la démarche que vous venez de faire ; les plus grandes privations attendent ceux qui vont suivre vos traces ; mais, avant vingt ans, tout cela sera fini. Plus de deux cents familles formeront une belle paroisse, où tout annoncera l'aisance et la prospérité. Une superbe église sera construite sur les bords aujourd'hui sauvages de la petite rivière qui coule à quelques arpents d'ici, et, autour de cette église, seront groupées les maisons d'un joli village, centre d'affaires auquel la station d'un chemin de fer donnera la plus grande activité........" Il eût sans doute pris pour un rêve extravagant ces paroles alors incroyables, et cependant il est donné à ce premier habitant de Somerset, qui vit encore au moment où j'écris ces lignes, de voir que ce rêve est une réalité.

Dans le printemps suivant (1836), Lafond alla résider, avec sa famille, sur la terre qu'il avait commencé à défricher, et, dans le même temps, un autre colon, du nom de Joseph Grondin, vint s'établir sur le lot voisin.

Ces deux premiers habitants de Somerset et les quatre colons déjà établis à Stanfold, furent donc les premiers habitants des Bois-Francs et aussi le commencement de ce continuel mouvement vers les cantons de l'Est qui va toujours croissant et continuera ainsi, il faut l'espérer, jusqu'à ce qu'enfin, sous la protection d'un gouvernement sage et éclairé et la direction des vrais amis du pays, toute cette vaste étendue de terres habitables et fertiles soit couverte d'heureux et paisibles cultivateurs canadiens ; jusqu'au temps où, dans chaque canton, on verra briller la croix du clocher, et l'on entendra sonner cet *Angelus* qui, trois fois le jour, écho de l'âme chrétienne, invite si éloquemment tous les cœurs à s'élever à Dieu.

Il en avait coûté cependant à ces hardis défricheurs de s'éloigner des lieux qui les avaient vu naître et grandir ; de quitter leurs parents, leurs amis d'enfance et ces bons voisins avec lesquels ils avaient passé tant de moments de joie et de bonheur, de se décider à ne plus se voir réunis dans la vieille église de la paroisse, si pleine pour eux de pieux souvenirs et dont le clocher fait toujours battre de joie le cœur catholique du Canadien ; puis de ne plus contempler

Du Saint-Laurent le majestueux cours.

Aussi, quoiqu'ils ne dussent point passer la frontière de la patrie, il leur avait semblé partir pour l'exil ; c'est que

La patrie est aux lieux où l'âme est enchaînée,

a dit avec raison un poète.

Mais le temps était arrivé où les Canadiens, instruits à l'école de l'indigence et prêtant l'oreille à ce cri d'un patriotique appel " Emparons-nous du sol," devaient quitter les bords enchantés du Saint-Laurent et aller fonder de nouvelles colonies au sein même de leur pays, disputant à l'étranger une terre dont la possession leur est acquise à tant de titres. Ils étaient donc partis les larmes aux yeux, mais l'espoir dans le cœur.

Dès le printemps de leur arrivée, les premiers colons ensemencèrent les quelques arpents de terre qu'ils venaient de défricher, et, l'automne arrivant, leurs petits champs rendirent avec usure ce qu'on leur avait confié : la fécondité de ce nouveau sol semblait tenir du prodige. Le bruit de cet heureux résultat, si propre à donner les plus belles espérances, se répandit avec rapidité dans les paroisses du district de Trois-Rivières, au sud et même au nord du fleuve. Il y eut alors un élan général vers cette région fortunée ; on ne parlait que des Bois-Francs. C'était la Californie du temps.

Mais la découverte de cette terre devait produire en quelque sorte les mêmes résultats que celle des mines aurifères des bords de l'Eldorado, c'est-à-dire, que les chercheurs ne devaient jouir de leurs biens qu'après des privations et des souffrances presque incroyables, comme nous allons le voir ; car c'est ici le lieu de faire connaître ce qu'eurent à souffrir les premiers colons des Bois-Francs, que l'on peut regarder comme les héros de la colonisation.

II

PRIVATIONS ET SOUFFRANCES.

Alors on se souvient de tout ce qu'on aima,
Des sites enchanteurs dont l'aspect nous charma,
Des jeux de notre enfance et même de ses peines.

DELILLE.

Pour aller des paroisses du bord du fleuve aux Bois-Francs, il fallait d'abord passer la savane de Blandford, qui sépare la paroisse de Gentilly des nouveaux établissements de la rivière Bécancour, et à travers laquelle un chemin mal entretenu conduisait alors. Mais cela n'était rien, comparé à l'affreuse savane de Stanfold, que l'on ne pouvait passer qu'à pied pendant près de sept mois de l'année ; car il n'était possible aux voitures de la traverser que depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril, lorsque le froid avait consolidé les eaux bourbeuses de ce vaste marais.

Les premiers colons avaient frayé, dans cette savane, depuis la chapelle de la rivière Bécancour jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui l'église de Saint-Eusèbe de Stanfold, un chemin sur lequel ils avaient jeté des branches, qui leur donnaient le moyen de se soutenir au-dessus des bourbiers sans fond qu'ils rencontraient à chaque instant.

Pour rendre ce sentier praticable aux voitures d'hiver, on était obligé d'aller, par corvées de quinze à

vingt hommes, battre la neige avec les pieds pour la détremper avec l'eau, sans quoi la glace ne se serait pas formée. Cela ne se faisait pas ordinairement sans que l'on vît plusieurs enfoncer jusqu'aux genoux, et souvent jusqu'au milieu du corps, dans cette eau fangeuse et à demi gelée. Si deux voitures se rencontraient, il n'était pas rare de voir les chevaux, qui mettaient le pied hors du chemin battu, disparaître presque entièrement dans les ornières, d'où on ne les retirait qu'au moyen de cordes et de leviers. Quelques-uns de ces pauvres animaux et plusieurs bêtes à cornes y sont même péris. Ce fut là cependant le chemin par lequel, pendant près de onze ans, des milliers de colons, hommes, femmes et enfants, ont dû passer pour se rendre dans les Bois-Francs. Qui pourrait dire les misères et les souffrances de tout genre qui y furent endurées ? Le cœur saigne au récit qu'en font les premiers habitants de ces contrées.

Cependant le champ était vaste, et chacun pouvait se choisir une ample part de cette belle forêt : aussi les premiers arrivés ne furent pas longtemps seuls. Presque continuellement on voyait de nouveaux colons passer la savane de Stanfold pour monter aux Bois-Francs. C'était ordinairement pendant l'hiver que les hommes allaient prendre des terres : ils défrichaient, ensemençaient dans le printemps, et ce n'était qu'après leur première récolte et dans l'hiver suivant, qu'ils allaient chercher leurs familles.

En 1843, il y avait déjà 1062 âmes à Somerset seulement, et la population s'était accrue dans la même proportion à Stanfold et à Arthabaska. La plus forte partie de ces colons montaient dans les Bois-Francs pauvres et sans aucune avance. C'étaient, pour la plupart, des journaliers ou des habitants ruinés, qui n'apportaient avec eux que les ustensiles de première nécessité et de maigres provisions pour quelques mois. Plusieurs n'apportaient pour tout ménage que leur hache et un sac de farine sur le dos. Ils comptaient sur leur travail pour maintenir leur existence et celle de leurs familles ; mais ces familles, souvent nombreuses et consommant sans cesse, avaient bientôt épuisé les provisions; et le manque de magasins dans ces premières années, ou le prix trop élevé des denrées, ne permettait pas de les renouveler. Aussi la disette était dans leur cabane avant que la récolte fût dans la grange. D'ailleurs, quelque abondante que fût cette récolte, le surcroît toujours imprévu de la population faisait qu'ordinairement elle était épuisée plus tôt qu'on ne l'avait cru, et, quand arrivait le printemps, la misère faisait aussi son apparition avec lui.

Ceux qui étaient arrivés les premiers avaient ordinairement des excédants pour soulager leurs amis nouvellement venus ; ils se montraient charitables et empressés à diminuer des souffrances qui devenaient de plus en plus pressantes ; mais cette ressource était bientôt épuisée. Les marchands qui venaient de

s'établir à Somerset et à Stanfold remplissaient bien, pendant le cours de l'hiver, leurs magasins de lard, de farine et de provisions de toute espèce ; mais l'immigration était toujours plus considérable qu'on ne l'avait prévu : elle doublait les calculs les plus raisonnables. Les nouveaux arrivés faisaient bien preuve de bonne volonté, en travaillant avec cette ardeur naturelle aux Canadiens, surtout quand ils entrevoient un avenir meilleur et qui ne dépend que de leur énergie. Les arbres tombaient comme par enchantement sous les coups redoublés de leurs haches ; bientôt le feu les avait réduits en cendre ; puis ils convertissaient en *sall** cette cendre, qu'ils portaient ainsi transformée aux marchands de l'endroit, fabriquant la potasse et la perlasse. C'était, avec le sucre produit de l'érable, leur seule ressource. Ils en recevaient en échange des provisions de bouche et des vêtements.

Mais les demandes étaient si multipliées, que ce moyen de vivre s'épuisait bientôt; la manufacture du marchand était pleine de potasse ou de perlasse, et son magasin était vide de provisions. Le manque absolu de chemins pendant l'été ne lui permettait pas d'expédier ses alcalis au marché et, par la même raison, de renouveler ses provisions. Une grande partie de cette population se trouvait alors aux prises avec la faim, qui ne marchande jamais. C'était des moments terribles d'épreuve et de découragement. Prisonniers au milieu des bois, comme sur une île au

* Corruption du mot anglais *salt*, sel ou salin.

milieu de la mer, ils ne pouvaient attendre de secours de personne. Une seule planche de salut restait aux infortunés habitants de cette place riche et pauvre, abondante et manquant de tout: c'était de franchir à pied la savane qui les tenait captifs, pour aller chercher sur leurs dos des provisions dans les paroisses du bord du fleuve.

Afin de pouvoir se porter secours, ils partaient par bande de dix à quinze hommes, pour faire ce périlleux trajet. On les voyait revenir portant sur leur dos soixante et quatre-vingts livres de farine et quelquefois bien davantage, souvent ayant un sac de provisions sur leur tête et dans leurs mains les ustensiles de cuisine les plus nécessaires. Quelques-uns même ne craignaient point de se mettre en route avec des plaques de poêle sur les épaules.

Ainsi chargés, ils allaient l'un devant l'autre, le cou tendu, le corps penché en avant, ruisselant de sueurs, dévorés par les moustiques et les maringoins, le visage en feu, les veines enflées, l'œil rouge et les lèvres bleuâtres ; quelquefois même on les voyait cracher le sang de leur poitrine enflammée. C'est que le sentier qu'ils parcouraient pouvait épuiser les forces de l'homme le plus vigoureux, à plus forte raison de ces voyageurs au courage invincible, mais qui partaient épuisées par un jeûne presque continuel et n'emportant, pour soulager leur estomac fatigué, qu'une tranche de mauvais pain sec.

Le chemin ne leur paraissait pas mauvais, lorsqu'ils

n'enfonçaient pas jusqu'aux genoux ; car souvent, s'ils mettaient le pied à côté des branches et des racines, ils tombaient dans des mares d'eau bourbeuse où ils pouvaient être exposés à périr. On dit même qu'un jour l'un de ces voyageurs allait disparaître dans une de ces ornières sans le prompt secours de son voisin, qui eut à peine le temps de le saisir par les cheveux. Combien de fois ceux qui passèrent cette savane ont-ils trouvé des malheureux enfoncés jusqu'aux bras avec leurs charges dans ces bourbiers sans fond, se tenant aux racines qu'ils avaient pu saisir, et attendant quelquefois depuis plus d'une heure le secours sans lequel ils seraient infailliblement péris.

Quand ils avaient fait sept ou huit arpents, ils tombaient de lassitude, et c'était souvent l'œuvre de toute une journée de faire ce périlleux trajet. Si la nuit les surprenait en chemin, il leur fallait se résigner à attendre le jour pour continuer : c'était s'exposer à y périr que d'y marcher sans lumière. Que de tristes nuits passées ainsi sans feu et sans couvertures, exposés quelquefois à une pluie averse, ou à la rigueur du froid, dans les longues nuits de l'automne ! L'un de ces voyageurs, après m'avoir raconté d'une voix émue tout ce qu'il avait enduré lui-même, ajoutait : " Lorsqu'on sortait de ce marécage, on n'avait pas *formance* d'homme ; la vase nous couvrait des pieds à la tête, et il ne nous restait que des habits en lambeaux."

Au retour de ces voyages, on les voyait quelquefois

trembler de tous leurs membres pendant un temps assez considérable ; plusieurs avaient les jambes enflées une semaine et davantage. Ce fut après une de ces pénibles expéditions, que l'un d'eux mourut victime de ses généreux efforts. C'était bien là porter le courage jusqu'où il peut aller ; plusieurs cependant voulurent tenter quelque chose de plus extraordinaire que ce qui avait causé la mort à l'un d'eux.

La potasse et la perlasse n'étaient quelquefois d'aucune valeur dans cette nouvelle colonie, parce que le marchand, ne pouvant, comme on l'a vu, les expédier, refusait d'acheter la cendre et le *sall ;* cependant c'était presque le seul moyen de se procurer des vivres, et la famine, avec toutes ses horreurs, se présentait aux chaumières. Que faire donc ? Se résigner à souffrir et peut-être même à périr, ou se décider à aller porter eux-mêmes, sur leur dos, le *sall* à Gentilly, à dix lieues de distance : point de milieu. Cette détermination, il est vrai, tenait du désespoir ; mais, lorsqu'il veut sauver sa femme et ses enfants, de même qu'au champ de bataille, le Canadien est un héros.

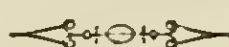
On vit donc partir en différents temps, de Somerset et de Stanfold, des colons portant sur leurs épaules du *sall* enveloppé dans des écorces et des feuilles d'arbres. Mais toutes ces précautions n'empêchaient point cet alcali de leur faire sentir son effet corrosif. Après avoir brûlé une partie du sac qui le contenait et de leurs vêtements, il pénétrait dans la chair, et, quand ils arrivaient à Gentilly, leur dos était telle-

ment brûlé, que quelques-uns, dit-on, ne purent en être parfaitement guéris.

Mais que faisaient les mères infortunées d'une famille en proie à la plus cruelle disette, pour conserver leurs jours pendant que leurs courageux époux allaient ainsi, au péril de leur vie, chercher un moyen de sauver leur existence? Croyez-le, quelque invraisemblable que cela doive paraître, un certain nombre de ces familles ne vivaient que d'herbes, de feuilles ou de racines bouillies. Elles se nourrissaient surtout d'une sorte d'ail sauvage que l'on trouvait en assez grande abondance : nourriture insupportable, surtout à cause de l'odeur qu'elle répandait. Dans la saison des fruits, les bluets, les framboises................ étaient aussitôt dévorés. Il n'était pas rare d'entendre dire à quelqu'un, qu'il avait passé une, deux et même trois journées sans manger. Un des marchands actuels de Somerset, commis dans le temps chez un autre marchand de la même paroisse, m'a raconté lui-même qu'il fut envoyé un jour par son bourgeois pour faire la recette chez ces nouveaux colons, et qu'il entra dans une petite maison où la femme était seule avec ses petits enfants. Pour toute réponse à la demande d'argent qu'il lui fit, celle-ci se prit à pleurer, et, ouvrant un chaudron où cuisait à gros bouillons verts un mélange d'herbes et de racines : —" Venez voir, dit-elle, ce que l'on mange depuis plus d'un mois, et jugez vous-même si l'on peut vous payer." Ce brave commis, comme on peut bien le penser, ne crut pas devoir insister davantage.

Il faudrait à présent, pour achever le récit de ces grandes souffrances, entrer dans chaque chaumière, y voir une mère désolée, des enfants pâles, à demi vêtus, pleurant et demandant à grands cris le pain qu'on ne peut leur donner........ Mais pourquoi entreprendrais-je la peinture d'un tableau qu'il n'est pas possible de retracer dans sa triste réalité ?

Ce que je viens de raconter pourra même paraître exagéré à quelques-uns des lecteurs ; cependant la vérité m'en a été garantie plusieurs fois par les plus anciens habitants de Somerset, au milieu desquels j'ai demeuré pendant six ans ; et, comme la plupart d'entre eux ont été témoins ou victimes, je les crois.



III

CONSOLATIONS.

> Quand il est effrayé des rumeurs de la terre,
> L'oiseau, montant aux cieux, en perd le souvenir :
> Ainsi, pour oublier le monde et sa misère,
> O mon âme, volons au lointain avenir.
>
> L'abbé A. Dupuy.

Cependant ce peuple affligé était résigné à la Providence, qu'il bénissait toujours, malgré les cruelles épreuves auxquelles il était soumis. Aucune plainte, aucun murmure ne se faisait entendre : il avait foi

dans un meilleur avenir ; la richesse du sol qu'il arrosait de ses sueurs le lui garantissait. Une espérance brillait pour lui dans le lointain, comme une lumière bien faible alors, mais suffisante pour soutenir son courage. Il est vrai qu'il y a des douleurs si profondes, que rien ne peut y apporter consolation ; des plaies si saignantes, que personne ne peut les cicatriser ; mais sur ces plaies, sur ces douleurs, il peut toujours être répandu une partie de ce baume salutaire que l'on trouve dans la religion, et qui est si propre à en tempérer l'amertume.

Quoiqu'il n'y eût pas de prêtre résidant parmi eux pour leur distribuer les secours qu'elle offre aux malheureux, ils puisaient eux-mêmes, dans cette source intarissable de consolations, les forces qui leur étaient nécessaires. Ils priaient, espéraient et attendaient avec confiance ; ils savaient que le Dieu auquel ils parlaient, comptait leurs larmes, et ne pouvait oublier leurs souffrances.

Le dimanche surtout était pour eux un jour d'ennui profond et de souvenirs qui devenaient tristes par la comparaison qu'ils faisaient du passé avec leur situation présente. Un grand nombre d'entre eux se réunissaient ce jour-là au pied d'une croix, plantée au lieu même où l'on voit aujourd'hui l'église de Somerset. C'était là qu'ils venaient déposer leurs peines et chercher une consolation à leurs souffrances. Ce devait être un spectacle attendrissant de voir ces familles malheureuses, dont la misère était empreinte

sur la figure, réciter ensemble le chapelet, dont les grains bénits passaient lentement entre leurs doigts décharnés, de les voir pleurer au souvenir des solennités de leurs paroisses natales, comme autrefois les Hébreux sur les bords de l'Euphrate au souvenir de Jérusalem.

Comme il devait être touchant de les entendre répondre aux hymnes et aux cantiques dont ils faisaient retentir les échos des bois, surtout lorsque, s'adressant à la Consolatrice des affligés, ils terminaient leurs pieux exercices en lui disant :

Je mets ma confiance,
Vierge, en votre secours :
Servez-moi de défense ;
Prenez soin de mes jours.

Sans doute que les anges, témoins de cette touchante prière, la portaient à Marie et lui disaient :

O Vierge, écoute leur prière,
Sois indulgente et souris-leur,
N'abandonne pas sur la terre
Ces délaissés du bonheur.

Ces vœux furent exaucés : des défrichements plus considérables permettant de plus grandes semences, l'aisance commença à régner ; l'automne, avec sa riche moisson, fit disparaître les souffrances de l'été, et l'hiver, "saison de pleurs pour l'indigence," devint au contraire pour eux la saison d'une certaine abondance et de la gaieté. Car il ne faudrait pas croire qu'une population si pauvre et si malheureuse fût le séjour habituel du découragement, de la tristesse et

de l'ennui : non, la joie la plus franche régnait souvent dans ces chaumières où l'espérance tenait toujours compagnie à la pauvreté. Rien de surprenant en cela : car, même dans les moments les plus critiques,

> Le Canadien, comme ses pères,
> Aime à rire et à s'égayer ;

c'est là une partie de son caractère français que ni le temps ni les malheurs ne peuvent lui faire perdre.

Après quatre ou cinq ans de privations, les marchands établis à Somerset et à Stanfold purent fournir des provisions en assez grande abondance ; un moulin à farine fut construit à Somerset, et un prêtre, dont la présence est toujours si ardemment désirée dans un nouvel établissement de Canadiens, venait résider au milieu d'eux. Que leur fallait-il davantage !

Mais il en avait coûté cher à cette population héroïque pour ne pas se décourager en face des obstacles qu'elle avait eu à surmonter. Presque tous avaient altéré leur santé et avancé le terme de leur mort. C'est à leur constance à demeurer sur un sol aussi riche, sans aide et sans encouragement, que le Canada doit l'établissement d'une contrée qui deviendra bientôt comme le grenier de la Province.—" Si le pays," dit *Le Canadien Emigrant*, " pour la prospérité duquel ces hardis pionniers travaillaient avec tant d'énergie, eût encouragé leur zèle, combien de nos compatriotes seraient volontiers demeurés sur le sol paternel ! "

IV

SOMERSET.

> Il est évident que la constitution de la paroisse canadienne, au milieu des Canadiens, agit à la *fois* comme action religieuse par la morale qu'elle accroît en chaque individu et comme action organisatrice.
>
> RAMEAU.

Le Canadien ne peut vivre heureux et content hors de l'organisation de la paroisse. Il lui faut son église ou sa chapelle, son curé, ses marguilliers, les offices du dimanche, douce occasion pour lui de rencontrer ses parents, ses amis et ceux avec qui il a quelque chose à régler. Aussi la première chose dont s'informe celui qui veut aller s'établir dans un nouvel établissement, c'est de savoir s'il sera bien éloigné de la chapelle, s'il y aura une église et un curé résidant plus tard dans l'endroit........ C'est pourquoi il n'est pas sans intérêt de noter et de faire remarquer les plus petites choses qui se rattachent à l'établissement d'une paroisse ; car ces faits, bien que peu importants en eux-mêmes, grandissent avec les lieux, et empruntent un intérêt tout particulier à l'intérêt même que l'on porte à ces lieux devenus importants.

" Dans une jeune colonie," dit M. Garneau, " chaque fait est gros de conséquence pour l'avenir," et on peut en dire autant d'une paroisse.

Voyons donc ce qui s'est passé au berceau de la paroisse de Somerset, cette *métropole* des Bois-Francs, comme l'appelait Monseigneur Signaï, parce que c'est là que vint se fixer d'abord le premier prêtre qui résida dans ces cantons. *Ab uno disce omnes.*

Peu de temps après l'arrivée des premiers colons le capitaine Lupien, de Bécancour, avait bâti, sur le huitième lot du septième rang de Somerset, une perlasserie, dont on voit encore les ruines sur le bord d'un petit ruisseau, entre la station du chemin de fer et l'église.

La potasse et la perlasse, produits des cendres que les défricheurs retiraient en abondance des énormes bûchers de bois francs qu'ils livraient aux flammes, furent, comme on l'a déjà vu, une des premières branches de commerce de ces cantons, et, avec le sucre d'érable, qu'il était si facile de faire en grande quantité même auprès des maisons, le plus grand secours des premiers colons. Sans ces deux branches d'industrie, les Bois-Francs seraient peut-être encore à coloniser. Il n'est donc pas surprenant de voir que la première *institution* de Somerset ait été une perlasserie. Quoiqu'il en soit, c'est là que fut célébrée, en 1837, la première messe par M. Olivier Larue, curé de Gentilly, et le premier prêtre qui ait visité ces cantons.

Lorsque le sieur Champoux eut achevé de bâtir le petit moulin à farine (autre établissement indispen-

sable) au lieu où sont aujourd'hui les moulins de l'honorable Massue, la messe y fut célébrée.

Mais tout cela ne pouvait convenir qu'en attendant mieux. Aussi, le 10 juin 1840, fut fixée, par M. Larue, la place d'une chapelle, sur un terrain agréablement situé, près des bords de la rivière Blanche, charmant petit cours d'eau qui murmure sans cesse, mais d'une manière bien agréable, contre la chaussée des moulins, qui retarde sa marche, et dont les eaux poissonneuses offrent un joyeux passe-temps aux nombreux amateurs de la pêche qui parcourent ses rives. En même temps fut béni le cimetière où, le 12 du même mois, un enfant, du nom de Joseph Grondin, eût le privilége, non envié, d'y être enterré le premier. Cher enfant ! de l'heureux séjour où ton âme s'est envolée, daigne jeter un regard d'intérêt sur tous ceux à qui la lecture de ces lignes va faire connaître le nom que tu portas sur la terre !

Dans l'automne de cette même année, 1840, les vœux des premiers colons furent comblés par l'arrivée de M. Clovis Gagnon, à Somerset, où il fixa sa résidence. A peine fut-il installé, qu'il s'occupa de la construction d'une chapelle, pour laquelle les colons avaient déjà amené du bois dans le cours de l'été, et dont les mansardes devaient lui servir de résidence. Mais il ne put y célébrer la messe que le neuf mai suivant ; pendant tout l'hiver, il fut obligé de la dire au moulin, où lui-même se retira.

Il fallait un homme d'un courage et d'une vigueur

plus qu'ordinaires, pour supporter les fatigues de son pénible apostolat, et porter les secours de la religion aux fidèles confiés à ses soins et disséminés sur une étendue de plus de douze lieues : M. Gagnon possédait ces qualités. Le souvenir des courses pénibles de ce premier missionnaire des Bois-Francs est encore et sera longtemps gravé dans la mémoire des premiers habitants de ces cantons. Il avait à parcourir un espace formant aujourd'hui huit paroisses et quatre missions. Il n'y avait alors que des chemins si peu praticables, qu'il ne pouvait, le plus souvent, aller administrer les malades et dire la messe dans les missions qu'il avait fondées, qu'à pied ou à cheval. Bien des fois, pour aller à la mission de Saint-Louis de Blanford, sur la rivière Bécancour, il eut à passer la savane de Stanfold, dont on a parlé précédemment. Quelquefois même il ne craignit pas de la traverser pendant la nuit. Celui qui l'aurait rencontré alors dans cette forêt, son bréviaire suspendu au cou, un bâton dans une main et une torche dans l'autre, aurait bien reconnu le vrai missionnaire.

L'année même de l'arrivée de M. Gagnon, vint s'établir dans la paroisse, le notaire Olivier Cormier, de Bécancour, et, l'année suivante, le docteur Joseph Bettez, d'Yamachiche. Ce fut le notaire Cormier qui, le premier, ouvrit une école dans une petite maison, située devant l'église, au lieu même où l'on a construit, pour l'éducation supérieure des filles, un superbe couvent, dont viennent de prendre possession les Sœurs de la Charité.

Pour gérer les affaires de la chapelle, on élut, en 1841, trois syndics : François Leblanc, Norbert Savoie et Pierre Richard, qui furent aussi les trois premiers marguilliers de la paroisse. Dès lors, cette première paroisse des Bois-Francs, aujourd'hui si prospère et si florissante, était constituée : elle avait son curé, ses notables et son bedeau, J.-B. Cyr, qui, le premier, fut revêtu de cette charge en 1841 (siècles futurs n'en perdez pas le souvenir !) Avant ce temps, quand quelqu'un mourait, les parents ou amis faisaient faire la fosse et autres choses nécessaires.

Mais un bedeau sans cloche ! c'est un vrai sinécuriste. Cependant les échos des Bois-Francs n'avaient pu répéter encore que les sons prosaïques du porte-voix, lorsque, dans le mois de janvier 1844, fut bénie, par Mr. Dion, curé de Bécancour, la première cloche que l'on ait entendue dans ces cantons. L'inauguration que l'on en fit au sommet d'une chèvre, première demeure ordinaire d'une cloche dans les lieux nouvellement habités, fut une véritable fête pour la paroisse : ils rappellent de si doux souvenirs au colon, les sons de la cloche !

Le nombre toujours croissant des habitants ne permettant plus à M. Gagnon de desservir seul tous les Bois-Francs, cette vaste mission fut partagée, pour la première fois, en octobre 1844. M. Gagnon alla résider à Arthabaska, et fut remplacé, à Somerset, par M. Charles-Edouard Bélanger.

M. Bélanger était d'une énergie et d'une activité

bien propres à donner un nouvel élan à la prospérité et aux progrès de ces cantons. Déjà, par ses soins, une église en bois, de cent vingt pieds, était levée à Stanfold, et l'on commençait à tirer le bois de la forêt, pour bâtir plus en grand à Somerset ; lorsque la divine Providence, par un de ces coups que nous devons adorer en silence, mit un terme à la vie d'un ministre du sanctuaire, qui semblait n'avoir fait que les premiers essais de sa course apostolique.



V

DEUX VICTIMES.

Euntes ibant et flebant.
Ps. 125.

C'était le dimanche, 23 novembre 1845 ; il faisait un de ces tristes temps d'automne, souvent plus désagréables que les froids rigoureux de l'hiver. Un vent de tempête soufflait du nord-est, et la neige, en gros flocons, tombait avec la pluie, lorsque l'on terminait les vêpres à Somerset, pendant lesquelles on remarqua que M. Bélanger avait chanté avec plus de courage que de coutume. Cependant une affaire pressante l'appelait à la rivière Bécancour, au-delà de la

savane de Stanfold. Quoique indisposé, il n'hésita pas à partir avec le notaire Cormier, de qui je tiens ces détails, et d'un habitant de Somerset, du nom d'Ambroise Pepin, qu'il avait engagés tous deux à le suivre.

Arrivés à Stanfold, où l'on prenait la savane, nos trois voyageurs trouvèrent plusieurs de leurs amis, qui firent tous les efforts possibles pour les empêcher de s'aventurer dans la forêt par un temps si mauvais et à l'approche de la nuit. La prudence le conseillait en effet ; mais le cœur d'un prêtre ne la consulte pas toujours. Malgré toutes les représentations, M. Bélanger et ses compagnons s'enfoncent dans la fatale savane un peu avant le coucher du soleil, et suivent, avec toute la vitesse dont ils sont capables, le sentier boueux tracé par les voyageurs. Ils espéraient arriver, avant l'obscurité, à la demeure du *bonhomme* Grondin, à peu près au milieu de la savane ; mais ils se trompaient dans leurs prévisions, et la nuit les surprit bien avant qu'ils fussent au terme qu'ils avaient cru pouvoir atteindre.

L'obscurité commençait à tomber lorsqu'ils arrivèrent à l'un des repos des voyageurs appelé la Butte Ronde, à environ deux milles du village de Stanfold. Là, nos trois voyageurs voulurent allumer la chandelle de leur fanal ; mais tout était humide sur eux et autour d'eux, et jamais ils ne purent se procurer la lumière qui les eût sauvés. Quoique un peu découragés par ce contre-temps imprévu, ils continuent cepen-

dant leur pénible voyage, ne sachant souvent où diriger leurs pas mal assurés. A chaque instant, ils enfonçaient dans des ornières couvertes d'une glace épaisse, qui, après avoir déchiré leurs vêtements, meurtrissait et ensanglantait leurs jambes. Ces chutes, renouvelées à chaque instant, épuisaient leurs forces, et le manque de nourriture, dont ils commençaient à sentir le besoin, ne leur permettait pas de les renouveler.

Cependant ils avançaient toujours, et l'espoir d'arriver bientôt soutenait leur courage. Déjà ils étaient à quelques arpents de la maison du bonhomme Grondin, au milieu de cette partie de la savane appelée la Savane du Cheval, parce qu'un cheval y avait péri ; lorsque, voulant éviter une ornière, ils la doublèrent complètement et revinrent sur leurs pas, au lieu de continuer, comme ils le croyaient. Ils étaient écartés !......... Que vont-ils donc devenir ? Couverts de sueurs, trempés par la pluie et la neige, épuisés de fatigues, où vont-ils prendre les forces nécessaires pour recommencer la route qu'ils viennent de franchir avec tant de difficultés ?

Mais la nuit n'était pas encore au milieu de sa course, et, s'arrêter pour attendre le jour, c'eût été vouloir périr saisis par un frisson mortel : il fallait marcher. Ils continuent donc, trouvant, dans l'espoir trompeur d'arriver bientôt et dans un certain pressentiment d'un plus grand malheur, les forces et le courage dont ils avaient besoin. Ils venaient de passer

de nouveau, et sans s'en apercevoir, auprès de la Butte Ronde, où ils avaient essayé en vain de se procurer de la lumière, lorsque Pepin, épuisé et découragé, se laisse tomber au pied d'un arbre et se déclare incapable d'aller plus loin. Le triste sort qui l'attendait lui fit alors proférer des paroles plaintives et entrecoupées de sanglots. " Plus de courage," lui disent ses compagnons, " nous devons arriver bientôt à la demeure de Grondin.......... On vous enverra du secours.......... Patience. " Puis ils s'éloignent, le laissant en proie aux sombres pensées d'une mort inévitable.

Ils avaient à peine fait quelques arpents, que M. Bélanger, sentant son courage défaillir, succombe à son tour au pied d'un arbre, se plaignant de la faim et d'une grande douleur à une jambe où il avait reçu une blessure quelques mois auparavant. Il restait encore assez de force au notaire, dont la vigueur étonne en cette circonstance, pour atteindre, non pas la maison de Grondin, où il espérait toujours arriver, mais le village de Stanfold dont il n'était pas éloigné, sans un dernier malheur. Mais, en laissant M. Bélanger, il perdit le sentier, et, après quelques pas, il tomba dans une ornière d'où il ne put se relever.

Déjà, cependant, la mort avait commencé à s'emparer de ceux qui venaient de faire de si grands efforts pour se soustraire à ses coups. Pepin, lui, avait le premier payé son tribut ; M. Bélanger venait de tomber, et la troisième victime allait succomber, lorsque la lumière du jour commença à paraître.

Deux habitants de Somerset, qui n'avaient pas voulu, la veille, suivre nos trois infortunés voyageurs, s'engageaient alors dans la savane. A peine eurent-ils fait quelques arpents qu'ils entrevirent, non loin du sentier, quelque chose qui remuait et que l'obscurité ne leur permettait pas de reconnaître. Ils crurent d'abord que c'était un ours ; mais, en examinant mieux, ils reconnurent un homme qu'ils soupçonnèrent aussitôt être un des trois voyageurs partis la veille. C'était, en effet, le notaire Cormier, luttant contre la mort. Ils volent à lui, et le trouvent couvert de boue glacée, les membres raides, et donnant à peine quelques signes de vie. Ne pouvant seuls le transporter aux maisons, l'un d'eux court au village de Stanfold, où l'on avait quelque pressentiment de ce qui était arrivé pendant la nuit. L'alarme est aussitôt donnée : tout le monde accourt avec empressement, et plus de quinze hommes entrent dans la forêt, d'où bientôt on les voit sortir, portant le notaire sur un brancard.

Pendant ce temps, des voitures étaient partis, au plus grand train des chevaux, pour aller chercher M. Gagnon, à Arthabaska, et le docteur Bettez, à Somerset. La triste nouvelle se répand sur leur route et vole de bouche en bouche. Tout s'agite, et l'on voit arriver à Stanfold, en voiture, à cheval ou à pied, les habitants consternés. Les femmes et les enfants se tiennent aux portes et sur le bord du chemin, interrogeant les passants, qui ne leur donnent que quelque

mots de réponse et continuent leur route. Sont-ils morts tous les trois ?...... Les a-t-on tous trouvés ?..... M. Bélanger est-il mort aussi ?...... Pauvre curé !..... et les larmes leur tombaient des yeux.

Pendant qu'on avait transporté le notaire, et qu'on lui prodiguait les soins qui le ramenèrent à la vie, plusieurs étaient à la recherche des deux autres voyageurs. M. Bélanger fut trouvé le premier, au pied d'un arbre, assis et la tête appuyée sur une main. Il semblait sommeiller, et il y eut un moment d'espoir ; mais il avait rendu le dernier soupir.

Bientôt après, on trouva Pepin, dont le corps froid et glacé annonçait qu'il avait perdu la vie depuis plusieurs heures. Ils furent aussitôt transportés au village, où les attendait, avec une impatience mêlée de quelque espoir, la foule éplorée des habitants.

Dans l'après-midi du même jour, les habitants de Somerset revenaient tristement, emmenant avec eux le corps inanimé de leur curé, qu'ils avaient vu la veille, si plein de vie, chanter l'office dans leur chapelle. Trois jours après, les corps de M. Bélanger et de son compagnon étaient déposés, en présence d'un grand concours, dans le cimetière de Somerset.

Comme toutes les causes importantes et qui, dans l'ordre de la Providence, ne peuvent réussir qu'au prix de grands sacrifices, la colonisation des Bois-Francs avait eu ses héros, et elle venait d'avoir ses martyrs ; le succès de l'établissement de cette importante contrée était donc dès lors assurée. Et de fait,

depuis ce temps, cette partie des cantons de l'Est a fait des progrès étonnants vers le brillant avenir qui lui est réservé. Mais, pour faire mieux comprendre encore toutes les misères des colons, il est important de dire ici quelque chose en particulier des deux plus grandes difficultés contre lesquelles ils eurent à lutter : le manque de communication et le prix trop élevé des terres.



VI

LES DEUX PLUS GRANDS OBSTACLES.

> Il est reconnu que les chemins sont la vie de la colonisation.
>
> S. DRAPEAU.

> Le pauvre colon est cruellement harassé par eux, et il arrive assez souvent qu'il est expulsé de la terre défrichée par lui, sans rémunération pour ses longs travaux.
>
> EL. GUSTIN.

Comme on a pu le comprendre par ce qui précède, c'est le manque de chemins qui a été la cause première de toutes les misères des premiers colons des Bois-Francs, et qui le sera de toute autre place que l'on entreprendra d'établir sans commencer par donner ce secours indispensable. " Faisons-nous une idée,"

dit M. Drapeau, " des souffrances et des travaux pénibles auxquels sont assujettis les colons qui n'ont point de communication facile avec les villages avoisinants : ici, c'est un agriculteur, obligé de transporter sur son dos, à travers la savane, et par les sentiers tortueux et noyés d'eau, les provisions qu'il achète chez le marchand, qui demeure à deux et trois lieues de chez lui ; là, c'est un autre défricheur, qui, au milieu de ses pénibles travaux, est obligé de charger sur ses épaules un sac de blé destiné au moulin et de le rapporter à sa demeure ; encore si ces trajets ne devaient se répéter que quelquefois dans l'année !...."

Lorsque, pendant plusieurs années, on a été, comme moi, témoin des difficultés journalières que le manque de bons chemins présente dans les nouveaux établissements ; quand on a souvent parcouru ces routes à peine ouvertes, à pied, à cheval, ou dans de misérables charrettes toutes délabrées et dont les roues semblaient plutôt sauter que rouler de roche en roche, de racine en racine, on comprend parfaitement les paroles de cet ami sincère de la colonisation que je viens de citer. Oui, que l'on donne moyen d'ouvrir des chemins dans nos terres incultes, et on les verra se couvrir de braves et paisibles cultivateurs, rendant, avec gros intérêt, ce qu'on aura fait pour eux, et l'on verra cesser cette fièvre d'émigration chez nos voisins, qui fait gémir tous les vrais amis de notre nationalité.

L'établissement des Bois-Francs n'en est-il pas une

preuve évidente? Tant qu'il n'y eut point de chemins, malgré le courage des premiers colons et la richesse du sol, ces cantons firent peu de progrès; mais à peine le magnifique chemin provincial d'Arthabaska fut-il fait, que tout alla à pas de géant dans la voie de la prospérité.

Peu de temps après la mort de M. Bélanger, sir Dominique Daly, dont le nom ne sera jamais oublié dans les cantons de l'Est, passant la même savane, avait dit à ceux qui l'accompagnaient: "Je ne serais pas Irlandais si je ne travaillais de toutes mes forces à vous faire faire un chemin." Il tint parole, et, malgré la forte opposition qu'il eut à vaincre, le chemin provincial d'Arthabaska, qu'on a appelé le chemin modèle de la province, fut fait et terminé en 1848. M. Daly avait eu la leçon de l'expérience, la plus propre à faire comprendre ce qu'on ne veut pas comprendre, ou que l'intérêt empêche quelquefois de voir clairement. C'est à ce propos qu'un intelligent habitant de ces contrées me disait un jour:

"Si j'en avais le pouvoir, je ferais passer dans nos affreux chemins ce qu'on appelle *le char de l'état*, bien persuadé que ceux qui le conduisent tomberaient d'accord avec nous en tombant dans les mêmes ornières."

Ce chemin, qui traverse Inverness, Somerset, Stanfold, Arthabaska, Warwick et une partie de Kingsey, mit fin aux misères endurées dans la savane de Stan-

fold. Six paroisses, pleine de vie et d'activité, brillantes du plus bel avenir, sont échelonnées sur ce chemin, que l'on regarde comme le *bord de l'eau* des autres cantons situés plus au sud.

Une autre voie de communication, bien plus importante en elle-même, mais en réalité et dans la pratique d'une utilité moins grande que le chemin dont on vient de parler, est la voie ferrée du Grand-Tronc, qui traverse les cantons de l'Est et a donné la dernière impulsion à l'élan qu'ils avaient déjà vers la prospérité ; car c'est le propre des chemins de fer de répandre la vie partout où passent les chars que la vapeur entraîne sur leurs lisses vers les grands centres d'affaires.

Quel changement ! Il fallait autrefois, pour descendre des Bois-Francs à Québec, passer des journées entières à compter les roches et les ornières de l'ancienne et ennuyante route Gosford. Aujourd'hui, après avoir mis ses effets dans de petits hangars roulants, on se place soi-même sur des coussins de velours, et, en moins de deux heures, tout est rendu à Québec. Heureux habitants de ces lieux privilégiés, ne regrettez donc pas les sacrifices que vous vous êtes imposés pour vous y établir !

Cependant le manque de chemins, bien que le plus grand obstacle contre lequel eurent à lutter les courageux colons des Bois-Francs, n'en fut pas le seul. Le prix souvent trop élevé des terres, et les conditions onéreuses imposées pour leur vente, furent aussi la

cause de bien des chagrins et le sujet des pleurs d'un grand nombre de familles.

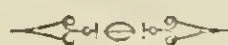
Une importante partie des terres des cantons de l'Est, antérieurement à leur établissement, avait été cédée, par le gouvernement, à de riches propriétaires, que la cupidité a souvent engagés à spéculer sur les besoins et les sueurs des colons.

> Quid non mortalia pectora cogis,
> Auri sacra fames !

Ceux qui, les premiers, allèrent prendre des terres dans les Bois-Francs, souvent ne connaissaient pas et ne pouvaient raisonnablement connaître si ces terres appartenaient au gouvernement ou à quelqu'un des grands propriétaires. Ils s'y fixèrent cependant et travaillèrent de bonne foi, espérant pouvoir acquérir un jour, à un prix raisonnable, les lots de terre qu'ils arrosaient de leurs sueurs et dont leur travail doublait la valeur. Mais ils furent souvent trompés dans leurs justes espérances ; car, après s'être épuisés pour les ouvrir, ces riches bourgeois venaient à eux avec de cruelles exigences et les forçaient quelquefois à les abandonner presque sans rémunération. C'est alors que l'on a eu le triste spectacle de pauvres familles, quittant leurs biens et leurs maisons, le cœur navré de douleur. Heureuses encore, dans leur malheur, lorsqu'elles conservaient assez de courage pour aller recommencer ailleurs les pénibles travaux du défricheur ; car souvent, cédant au désespoir, on les a vu prendre tristement le chemin de l'exil, chez nos voi-

sins, après avoir fait un dernier adieu à leur patrie, à laquelle elles étaient tentées d'adresser le sanglant reproche d'ingratitude.

Mais il n'entre pas dans le plan que je me suis tracé d'insister plus longuement sur les fâcheuses conséquences d'un ordre de chose si préjudiciable à l'établissement des cantons de l'Est. Des voix éloquentes se sont, d'ailleurs, fait entendre bien des fois en faveur de ces malheureuses victimes d'un sordide intérêt, et pour flétrir l'odieuse conduite de ces ennemis de la colonisation. Grâce à ces voix amies, peut-être le fléau dont il est question va disparaissant sensiblement tous les jours.



VII

CONCLUSION.

Admirez le ciel d'Italie,
Louez l'Europe, c'est fort bien ;
Moi, je préfère ma patrie,
Avant tout je suis Canadien.

Tout ce qui vient d'être dit suffit pour donner une idée des difficultés qu'il y eut à surmonter dans l'établissement des Bois-Francs en particulier, et, en même temps, des obstacles que le colon rencontre en général, lorsqu'il veut se fixer sur une nouvelle terre.

C'est le but que je m'étais proposé. Cependant, après avoir montré d'abord le revers d'une médaille dont on ne fait voir ordinairement que le beau côté, lorsque l'on parle de colonisation, il faudrait, pour juger de la richesse du sol et de la beauté du climat de ces lieux, faire connaître l'étonnant degré de prospérité auquel ils sont parvenus en si peu d'années ; mais il est temps de terminer un article déjà trop long. Qu'il suffise de dire qu'il y règne une vie et une activité peu connues dans nos vieilles paroisses du bord de l'eau, à l'égal desquelles ils marchent aujourd'hui dans la voie du progrès.

Tout change et s'améliore d'année en année, de jour en jour. La forêt s'éloigne, les champs cultivés s'agrandissent et se plaisent à montrer, au temps de la récolte, la richesse de leur sol, en se couvrant d'abondantes moissons, dont on voit les épis jaunissants se courber par ondulations au souffle du vent du midi, qui règne souvent dans ces cantons et y remplace l'incommode nord-est des bords du fleuve. Les souches, ces prosaïques souches, dont l'aspect est si pétrifiant, disparaissent ; les cabanes de bois rond, première demeure obligée du colon, remplacées d'abord par de petites maisonnettes plus confortables, font aujourd'hui place à de belles et riches bâtisses, comme on sait en construire dans les paroisses de la *côte du sud.* Des villages propres et élégants se forment autour des chapelles, déjà remplacées ou en voie d'être remplacées par de magnifiques églises.

Pour se former une idée de l'état prospère et heureux auquel sont parvenus ces lieux regardés naguère comme le séjour d'une population pauvre et malheureuse, il suffirait de visiter les trois villages incorporés de Plessisville à Somerset, de Princeville à Stanfold, et de Saint-Christophe à Arthabaska, qui se disputent noblement et avec intelligence la supériorité dans ces cantons.

On l'a dit de bien des manières, et on ne peut trop le répéter : la colonisation prompte et rapide de nos terres incultes, voilà l'œuvre la plus importante que nous ayons à faire réussir. Et pour nous, Canadiens-Français, l'établissement de nos compatriotes sur le sol du Canada doit être un de nos vœux les plus ardents et le but des plus généreux efforts de tout ami sincère du beau nom que nous portons.

Oui, si nous voulons conserver notre nationalité, ce précieux dépôt, purifié par les épreuves, que nous ont transmis nos pères, "emparons-nous du sol," emparons-nous surtout de cette magnifique étendue de terres des cantons de l'Est, sur lesquels vont se répandre les flots de l'émigration étrangère. Bientôt ces lieux, à raison de leur climat, de leurs remarquables pouvoirs d'eau, de l'importante voie de communication qui les relie à nos grands centres de commerce et aux marchés de nos industrieux voisins, seront comme le grenier du Canada. Il y a là espace pour ces milliers de nos compatriotes qui errent à l'étranger et y dépensent des forces et une intelligence dont nous

avons si grand besoin. Nouveaux enfants prodigues, le malheur des temps les force à revenir à nous aujourd'hui : efforçons nous donc de ne pas leur faire regretter les *oignons de l'Egypte.* Faisons même pour eux ce que l'on n'a pas cru devoir faire pour ces généreux enfants, fidèles à l'amour de la patrie, que nous avons vus surmonter tant de difficultés pour ouvrir les Bois-Francs, et montrer à tous la route si bien connue maintenant des cantons de l'Est.

Pour moi, s'il m'était possible de me faire entendre de tous les Canadiens, que l'on voit chaque année *passer les lignes*, je leur dirais :

—" Avant de quitter votre pays et de lui faire un dernier adieu, allez donc contempler un instant les forêts qui couvrent les cantons de l'Est, et qui n'attendent que les coups de votre hache pour se changer en fertiles campagnes et se couvrir de riches moissons. Les obstacles qui vont s'offrir à vous seront grands, je le sais, bien qu'incomparablement moindres que ceux des premiers colons des Bois-Francs ; mais il s'agit aussi pour vous d'éviter un grand malheur, celui de quitter votre patrie. Rien ne résiste à un travail constant : armez-vous donc de courage, et restez avec nous. Croyez-moi, quelque riantes que soient les contrées où vous rêvez le bonheur, elles ne vous feront jamais oublier le pays qui vous a vu naître et grandir : il est si vrai, voyez-vous, le vieil adage

Rien n'est si beau que son pays.

Restez donc dans votre belle patrie, où vous trou-

verez, autant et plus qu'ailleurs, *pain, espace et liberté ;* conservez-lui votre cœur, donnez-lui votre intelligence, gardez-lui votre bras, fécondez-là de vos sueurs, sanctifiez-la par le parfum de toutes les vertus d'un bon citoyen. Si cependant, malgré nos désirs, vous voulez prendre le chemin de l'exil et nous quitter, partez..........; mais conservez au moins dans votre cœur l'amour de la religion sainte dans laquelle vous avez été élevés, et qui seule pourra consoler vos vieux ans, de la langue avec laquelle vous avez appris à prononcer le nom de celle qui veilla sur votre berceau, de la patrie où vous laissez vos amis et de si doux souvenir !.........Partez.........et que Dieu vous bénisse sur la terre étrangère !........."

Moi, je préfère ma patrie,
Avant tout je suis Canadien . . . .
Si je quittais ces lieux chers à mon cœur,
Je m'écrierais : J'ai perdu le bonheur !

L'abbé Charles Trudelle.



LA TEMPÊTE

—

Le ciel était en feu ; la mer, folle de rage,
Au sifflement aigu du fouet de l'aquilon,
Bondissait et brisait ses flots sur le rivage,
Dont les rochers fendus, déchirés par l'orage,
De leurs cris de douleur effrayaient le vallon.

Pourquoi pleurer, pauvre Louise ?
Ces larmes vont ternir tes yeux.
Ah ! fais plutôt comme la brise,
Qui rit en baisant tes cheveux.

Voyez, là-bas, sur la vague écumante,
Ce canot blanc, sous ce nuage noir :
Jennic est là.—De sa voix frémissante,
Il implorait un petit mot d'espoir ;
Je refusai.—Lors, soudain il s'élance
Dans son esquif, qui s'éloigne du bord.
Son chant plaintif au flot qui le balance
Disait ces mots, que le flot chante encor :

“ Jeune fille est toujours ingrate ;
“ Son seul désir est de charmer.
“ Sa voix roucoule, et son œil flatte ;
“ Mais son cœur sec ne peut aimer.
“ La mer est une fiancée
“ Qui garde bien mieux ses amours :
“ Je la prends pour mon épousée ;
“ Adieu, Louise, et pour toujours.

“ —Ciel ! ce canot, où vit toute mon âme,
“ Où donc est-il ? je ne l'aperçois plus !....
“ Reviens, Jennic : je partage ta flamme ;
“ La pudeur seule a dicté mon refus.

“ Quel est ce point que l'onde bouillonnante
“ Jusques aux cieux paraît vouloir lancer ?....
“ Dieu ! c'est Jennic, c'est sa tête charmante,
“ Que l'ouragan vers nous fait avancer !

“ Je vois ses yeux, qui toujours me regardent ;
“ J'entends mon nom, que m'apportent ses cris !....
“ Plus rien !.. grand Dieu ! les flots, qui toujours gardent
“ Les vols qu'ils font, me l'ont-ils déjà pris ?....”

Le lendemain, la mer était tranquille ;
Les vents dormaient, d'un pâle et doux rayon ;
Phébus dorait la surface immobile
Des flots domptés qu'effleurait l'alcyon.

Sur la plage on voyait une barque brisée,
Un tombeau de gazon surmonté d'une croix,
Avec deux noms écrits sur une rame usée,
Et ces mots, qu'un pêcheur lisait à demi-voix :

" Ici Jennic dort auprès de sa belle....
" Le lys s'abat quand tombe son appui.
" Jennic mourut de son amour pour elle !....
" Elle mourut de son amour pour lui !....

CH. DE CAZES.



SOUVENIR



Qui n'aime à se rappeler les souvenirs du passé ? Qui n'aime à laisser errer sa pensée sur quelque époque écoulée, déjà enfuie bien loin, mais qui revient comme d'elle-même nous redire les joies et les peines d'un temps qui n'est plus ?

Quand le jour s'en va mourant, et que le crépuscule balance encore, au couchant, sa teinte demi-rosée, oh ! alors, qui n'a rêvé ? qui ne s'est souvenu ?......... Les années s'écoulent, tombant une à une dans l'éternité, et ne nous laissent, à chacun, que l'âge et les souvenirs. Heureux si, au fond de ceux-ci, il ne reste aucuns regrets.

C'était un soir de mars ; les bruits de la ville s'affaiblissaient insensiblement. Montréal allait se reposer quelques heures, pour recommencer, le lendemain, sa vie d'agitation et de commerce. Les cloches avaient fini de tinter l'*Angelus*, une seule, en retard sans doute, faisait encore entendre, au loin, un son argentin ; mais bientôt, à son tour, elle resta silencieuse. Deux jeunes sœurs de charité avaient laissé leur communauté pour les devoirs de leur mission, et suivaient, d'un pas rapide, un sentier battu dans la neige, qui les conduisait vers la montagne ; on les avait prévenues que là des malheureux attendaient du secours. Elles marchaient en contemplant parfois ce

beau ciel étoilé, sur lequel la lune répandait en ce moment des flots de sa pâle lumière ; puis la campagne encore, couverte de neige, se déroulait au loin devant elles, et parfois une humble maisonnette laissait percer une faible clarté qui les guidait en passant. Bientôt elles arrivèrent à une maison triste et obscure : c'était là qu'elles étaient attendues............ Ah ! l'heureux du monde qui serait passé devant cette pauvre demeure, dans son brillant équipage, n'aurait jamais pu concevoir une misère semblable !

Trois pièces composaient la maison : l'entrée, dans laquelle se trouvait le poêle, était un endroit noir et enfumé, et si sale, si sale, que les pauvres sœurs ne savaient où déposer leurs manteaux. De faibles plaintes les attirent dans la chambre voisine ; là, sur un misérable grabat, gissait une femme malade du typhus, et, auprès d'elle, dans le même lit, trois jeunes filles, dont l'aînée pouvait avoir quinze ans, toutes atteintes de la même maladie. Deux d'entre elles avaient reçu, dans la journée, le sacrement des mourants. La pauvre mère informa les Sœurs que dans la troisième chambre étaient son mari et ses petits garçons : eux aussi étaient malades, mais elle ne savait jusqu'à quel point ; elle les pria d'aller les voir et de lui apporter des nouvelles. C'était facile de se rendre à sa prière ; mais, là, quel spectacle ! Couchés sur la paille, quelques haillons pour couverture, étaient, pêle-mêle, le père, du front duquel tombaient déjà les sueurs de l'agonie, puis quatre petits garçons.

Presque rien pour les garantir du froid, qui pénétrait dans l'appartement par les carreaux brisés, et remplacés par le traditionnel chapeau de paille. Dans un coin des meubles entassés, et, sur une table, quelques objets de fine faïence, parlaient d'un temps meilleur pour l'infortunée famille.

En effet, c'était des émigrés, qui avaient laissé une certaine aisance en Irlande, pour venir chercher fortune en Canada. Hélas ! toujours, toujours le rêve pour la réalité ! Le père avait embrassé l'état de jardinier. Déjà il prospérait ; mais leurs modiques épargnes s'étaient peu à peu fondues devant les exigences de la maladie.

De temps en temps un des enfants, le moins malade, se levait de sa couche et venait présenter à son père un breuvage noir et dégoûtant. Après que le moribond avait bu, le même verre passait, à tour de rôle, aux lèvres des autres. L'une des Sœurs s'approcha du mourant ; elle lui fit entendre de ces mots qui consolent, lui parla de Dieu et d'un monde meilleur, puis elle lui prépara un breuvage rafraîchissant, tout en essuyant la sueur froide qui inondait sa figure. Oh ! s'il est une mission bénie, et s'il est une vie bien remplie d'œuvres méritoires pour le ciel, n'est-ce pas celle de ces saintes filles, qui disent un éternel adieu aux plaisirs du monde, aux joies de la famille et au confort de la vie, pour se consacrer au soin des malades. Qui, si ce n'est elles, serait venu dans la maison du pauvre, aurait reposé

sur son épaule la tête du mourant, pour le délasser des fatigues que sa couche si dure lui faisait endurer? Qui aurait secouru, dans ce moment, ces pauvres petits enfants, dont pas un ami ne se souvenait?

La nuit se passa tout doucement, dans les alternatives de soins, de veilles et de prières. Mais à peine l'aube blanchissait-elle la cime de la montagne, qu'elles virent mourir le père en les bénissant. La pauvre mère, qu'il avait fallu encourager et soigner à son tour, et qui bien des fois déjà avait essayé de se lever, retrouva des forces dans son énergie suprême, en entendant le râle de l'agonie, elle s'approcha du lit; mais l'émotion fut trop forte : dix minutes après, elle aussi avait cessé de souffrir !.............Qui pourrait peindre la désolation des malheureux orphelins, en présence de ces deux cadavres de leur plus cher soutien! Oh! la plume se refuse à décrire de semblables scènes !.......

Le lendemain, la pauvre maison était vide; le cimetière et l'hôpital s'étaient partagés la famille entière.

Mme. P. L.



LE SOMMEIL DE L'ENFANT

HOMMAGE A MADAME EUGÈNE DORION.

—

L'étoile au ciel s'allume,
Il fait sombre dehors :
L'étoile au ciel s'allume :
Sur ton bon lit de plume,
Dors, petit enfant, dors !

Dors bien jusqu'à l'aurore :
Tous les petits oiseaux
S'en vont dormir encore
Là-bas dans les roseaux.

Entends-tu la fontaine,
Quand tu verses des pleurs,
Entends-tu la fontaine
Qui chante dans la plaine
Pour endormir les fleurs ?

Nous autres, pauvres hommes,
Nous avons des ennuis,
Et souvent des fantômes
Viennent troubler nos nuits !

Ton sommeil est tranquille,
Ton réveil sans effroi :
Ton sommeil est tranquille,
Quand la lampe d'argile
S'éteint à la paroi.

Ton esprit vole encore
Après les papillons
Que tu vis à l'aurore
Jouer sur les sillons.

Un enfant qui repose
Dans son berceau d'osier,
Un enfant qui repose
Est un bouton de rose
Au milieu d'un rosier.

L'ange qui te ressemble
Vient près de ton berceau,
Et dans un rêve, ensemble,
Vous jouez au cerceau.

Et ta mère se lève
Pour voir ton doux sommeil :
Et ta mère se lève
Pour deviner ton rêve,
Ton rêve si vermeil !

Et son baiser effleure
Ta lèvre, avec amour :
On dirait qu'elle pleure
Et sourit tour à tour.

Si ton front se dérange
Sur ton doux oreiller,
Si ton front se dérange,
Elle dit à ton ange :
" Ne va pas l'éveiller !....

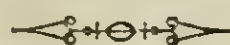
" Mais rafraîchis sa joue
Chaude de mon baiser :
Ouvre ton aile et joue
Longtemps pour l'amuser."

L'étoile au ciel s'allume :
Il fait sombre dehors :
L'étoile au ciel s'allume :
Sur ton bon lit de plume,
Dors, petit enfant, dors !

L.-P. Lemay.

L'OISEAU BLEU

(INDIGO BIRD.)



J'AI souvenance, une belle matinée de juillet, d'être descendu dans mon jardin au moment où l'aurore, de ses premiers feux, dorait les cimes ondoyantes de mes grands pins. Au milieu d'un parterre était un vieux pommier, couvert de fruits et de feuilles, et cher à mes enfants, pour avoir contenu le nid de plusieurs générations de rouges-gorges. Un couple de ces aimables oiseaux, en avaient, en ce moment, choisi la fourche hospitalière, pour y placer le berceau de leur jeune famille ; là, sur du fin foin, reposait l'espoir de la future couvée, quatre émeraudes. Mes yeux s'y fixèrent d'abord. La femelle était à son poste, l'œil vigilant ; le mâle, perché sur la plus haute branche d'un orme voisin, l'orgueil de mon foyer, roucoulait à sa compagne l'hymne matinal. Près du pommier croissait un tournesol, (l'héliante,) dont la corolle, amoureusement penchée vers l'astre du jour, laissait voir, au milieu d'un feston de verdure, une vaste fleur d'acanthe ; à l'extrémité de chaque feuille étincelaient, saphirs vivants, d'innombrables gouttelettes de rosée. Au centre du tournesol était posée une ravissante petite créature, dont les ailes azurées, se détachant de l'acanthe et du vert tendre, miroitaient aux rayons du soleil : le petit

maestro me salua de quelques notes mélodieuses, puis il s'envola. J'étais ravi de tant de splendeurs : ce spectacle, que peut-être il ne me sera jamais donné de revoir, avec de tels accompagnements, m'éblouit par son éclat, par la vivacité de ses nuances. Etait-ce bien la réalité ? ou bien était-ce une scène féerique des *Mille et une Nuits*? C'était simplement l'oiseau bleu du Canada, que j'avais vu dans toute la pompe de son costume nuptial.

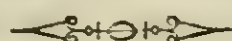
J.-M. Le Moine.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

MONSEIGNEUR JOSEPH OCTAVE PLESSIS,

ÉVÊQUE DE QUÉBEC.



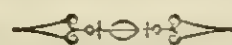
COMME la direction du Foyer Canadien doit prochainement publier quelques extraits des voyages de feu monseigneur Plessis, il m'a paru convenable de les faire précéder d'une courte esquisse de la vie de ce grand homme, qui a si utilement servi la religion et la patrie, et qui a laissé des souvenirs ineffaçables au sein de la population catholique de notre pays.

" Interrogez les Canadiens, " dit un écrivain peu favorable à l'église du Canada : " demandez-leur quel fut le premier homme de leur pays ; et tous, de quelque rang, de quelque opinion qu'ils soient, vous répondront unanimement :—C'est Monseigneur Plessis."

Eh bien ! nous n'avons pas encore la biographie du grand évêque, du vertueux citoyen, qui consacra sa vie à l'honneur de l'église et au bien de son pays. L'immensité de la tâche a probablement été une cause de découragement pour ceux qui auraient été d'ailleurs heureux de se dévouer à ce travail. Et, il faut bien l'avouer, cette raison n'est pas futile ; car monseigneur Plessis a pris une part plus ou moins

grande, plus ou moins saillante, dans les affaires importantes qui ont intéressé le Canada, depuis l'établissement de la constitution en 1791 jusqu'en 1825 ; et pour écrire sa biographie, d'une manière satisfaisante, il faudrait parcourir l'histoire politique et religieuse de la province entre ces deux époques.

Aussi ne me hasarderai-je ici qu'à signaler les principaux faits de cette vie, si pleine et si saintement fructueuse, et à planter des jalons pour indiquer la route, à ceux qui entreprendront l'œuvre patriotique d'ériger un monument littéraire à la mémoire de l'illustre prélat.



PREMIERE PARTIE.

I

Naissance de J. O. Plessis—Sa famille—Enfance et premières études—Le père Lucette et son martinet.

Joseph Octave Plessis naquit à Montréal le trois mars 1763, vers le temps où le Canada était définitivement cédé à l'Angleterre, par l'ancienne mère-patrie. Ses parents, respectables artisans, avaient conservé le vieux type de simplicité, d'honnêteté et d'attachement aux devoirs religieux, qui distinguait les anciennes familles de la classe moyenne, dans la

colonie de la Nouvelle-France. Loyal, honnête et habile dans son métier, Louis Plessis-Belair, père du futur évêque, avait acquis une certaine aisance, par son travail et par l'ordre maintenu dans sa maison. Ses ancêtres étaient arrivés au pays vers le milieu du dix-septième siècle, et avaient fixé leur résidence dans le voisinage immédiat de Montréal, au lieu connu sous le nom de Tanneries des Belair.

Louise Ménard,* épouse de Louis Plessis, était une de ces femmes chrétiennes, qui font le bonheur d'une famille et dont les leçons et les exemples laissent de si salutaires empreintes dans le cœur de leurs enfants.

Au sang gaulois, qui coulait dans les veines du jeune Plessis, se mêlait aussi un peu de sang britannique ; car une de ses aïeules, du nom de French, était née dans la Nouvelle-Angleterre. Toute jeune encore, elle avait été enlevée avec deux de ses sœurs par des Iroquois du Sault-Saint-Louis. Deux des pauvres captives, placées et élevées dans des familles de Montréal, épousèrent des canadiens ; la troisième, adoptée par un chef iroquois, prit la langue, le costume et les habitudes des femmes iroquoises de son village, mais elle ne voulut jamais consentir à se marier, ni avec un sauvage, ni avec un français.†

* Louise Ménard appartenait probablement à une famille établie d'abord à Batiscan, puis à Boucherville, sous le nom de Ménard-La Fontaine.

† Mgr. Plessis racontait qu'il était allé quelques fois dire la messe dans le village où demeurait sa tante. De la sacristie, il voyait les sauvages entrer dans la chapelle un peu avant l'office, et se ranger, les hommes d'un côté, et les femmes de l'autre. Il était difficile d'apercevoir les traits de celles-ci,

Au sein d'une famille aussi chrétienne que l'était celle de Louis Plessis, le jeune Joseph ne pouvait recevoir que des exemples d'ordre, de régularité et de vertu. Chaque soir les enfants et les apprentis se réunissaient autour des chefs de la maison, pour faire la prière commune, réciter le chapelet, et entendre une lecture de piété. Les apprentis, qui étaient toujours choisis avec une attention particulière à leur caractère et à leurs mœurs, étaient traités comme les enfants de la maison, et leur conduite était surveillée avec le plus grand soin. Une fois par mois, en compagnie de leur maître et de ses deux fils, Joseph et Louis, ils devaient se rendre à l'église pour s'approcher du tribunal de la pénitence ; c'était encore sous les yeux du bourgeois, qu'ils assistaient, les dimanches et les jours de fêtes, à tous les offices de l'église. De son côté, madame

---

qui étaient en partie couverts. Mais il ne manquait jamais de reconnaître sa tante, dont la haute taille et la démarche européenne la distinguaient de ses compagnes.

Feu monsieur Daveluy, ancien curé de Lotbinière, était petit-fils d'une des demoiselles French. De fait, un grand nombre de familles canadiennes comptent, parmi leurs ancêtres, des filles anglaises enlevées par les sauvages domiciliés près de Montréal et à Saint François-du-Lac. Toujours respectées par les guerriers chrétiens, les captives étaient ordinairement adoptées dans des familles canadiennes ; quelquefois cependant elles préféraient demeurer auprès des femmes iroquoises, qu'elles s'étaient accoutumées à regarder comme leurs mères ou leurs sœurs.

Lorsque Deerfield, ville du Massachuset, fut pris par Hertel en 1704, les sauvages et les canadiens qui l'accompagnaient firent un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient le ministre du lieu, Williams, et plusieurs de ses enfants. En 1706, Williams et cinquante-sept autres prisonniers anglais obtinrent leur liberté, avec la permission de retourner à Deerfield. Cependant Eunice, une des filles du ministre, avait été adoptée par une famille iroquoise du Sault et était devenue catholique ; malgré les sollicitations de ses parents, elle refusa de laisser le village, et, quelques années après, elle épousa un iroquois. Eunice Williams visitait de temps en temps ses parents, dans la Nouvelle-Angleterre ; mais elle persista toujours à garder le costume iroquois et à réciter son chapelet, au grand déplaisir de ses deux frères, devenus eux-mêmes ministres. D'Eunice Williams est descendu l'eccentrique Eléazar Williams, qui, né au Sault-Saint-Louis, prétendait néanmoins être le fils de Louis XVI.

Plessis remplissait les mêmes devoirs envers ses trois filles et les servantes du logis.

Rude travailleur lui-même, le sieur Louis Plessis accoutumait ceux qui dépendaient de lui à bien employer le temps, et à mettre de l'ordre dans leur besogne. L'ouvrage qui devait se faire à la forge dans le cours de l'année était toujours déterminé d'avance ; on réservait pour chaque saison le genre de travail le plus convenable ; et l'arrangement, une fois décidé, devait être invariablement suivi.

Les objets qui sortaient de la boutique de M. Plessis étaient presque tous destinés pour le commerce des marchands de Montréal avec les tribus sauvages du Nord-Ouest. Ainsi pendant l'automne et l'hiver, le maître et ses ouvriers fabriquaient des haches de *traite*,* qu'on déposait dans un magasin avant qu'elles fussent complètement terminées. Et voici pourquoi : le chef de l'atelier observait, dans toute leur rigueur, les jeûnes commandés par l'église ; pendant le reste de l'année un jeûne d'un ou de deux jours par semaine ne l'empêchait pas de se livrer aux travaux ordinaires ; mais, comme il aurait été difficile d'en faire autant pendant les quarante jours du carême, il réservait des ouvrages plus légers pour ce temps. Alors les gros marteaux se reposaient sur l'enclume, et comme il ne restait plus qu'à polir et à aiguiser les haches préparées de longue main, tous les ouvriers pouvaient jeûner exactement, sans nuire à leur santé.

---

* Les marchandises fournies aux sauvages en échange de leurs pelleteries étaient désignées sous le nom d'articles de *traite*.

Le même esprit d'ordre, qui présidait aux ouvrages du dehors, réglait les détails de l'économie intérieure, à laquelle était préposée la mère de famille. Mais, dans toutes ces dispositions, régnait une si grande charité qu'aucun des employés n'avait jamais à s'en plaindre.

Avec de tels exemples sous les yeux, le jeune Plessis contracta de bonne heure l'amour du travail, l'esprit d'ordre, la droiture et la fermeté qui ont marqué sa carrière.

Dès ses tendres années, à travers la gaîté et l'irréflexion de l'enfance, percèrent les talents qui, à mesure qu'il avançait en âge, se déployèrent si solides et si brillants. Les premières leçons de lecture lui furent données au logis paternel, en même temps qu'on lui enseignait quelques chapitres du petit catéchisme, livre trop souvent méprisé, mais qui renferme cependant les principes de la plus profonde philosophie et de la théologie la plus sublime.

L'enfant grandissait et montrait chaque jour les plus belles dispositions pour la vertu et la science. Aussi ses parents se hâtèrent de le placer à l'école primaire, fondée et soutenue par messieurs du séminaire de Saint-Sulpice. Les progrès rapides du nouvel élève étonnaient son maître ; tandis que sa gravité habituelle le faisait respecter de ses compagnons. Sous ces dehors sérieux se cachait, toutefois, un grand fonds de fine espièglerie, qui se manifestait de temps en temps ; si bien qu'il ne lui fut pas permis d'échapper au redoutable martinet du père Lucette.

Le père Lucette était un respectable laïque, placé par M. le curé de Montréal à la tête de l'école paroissiale ; sa qualité de magister lui assurait un modeste salaire, avec le logis et la pension au séminaire. Sans être savant, il avait réussi à maintenir la dignité de son siége, par une sévère discipline, qui tenait dans la crainte et le tremblement les gaillards les plus décidés.

Pendant près d'un demi siècle, le père Lucette, dont un badin, pour se venger, disait : *lucet à non lucendo*, règna en despote sur l'école paroissiale de Montréal ; génération après génération venait s'asseoir à l'ombre, non pas de sa houlette, mais de son martinet. De tous les gamins qui se succédèrent sur les bancs, pas un seul* ne fut exempté de visiter le cabinet noir, où le maître distribuait les châtiments corporels, sans jamais faire acception de personnes.

Lorsque, trente ans plus tard, Joseph Octave Plessis, devenu évêque, visitait sa ville natale pour la première fois après son sacre, le père Lucette, dont la verdeur était passée, mais qui se rappelait avec satisfaction les services qu'il avait rendus à la jeunesse de Montréal, fut un des premiers à se jeter aux genoux du prélat

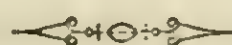
---

* *Pas un seul:* l'expression est probablement trop forte, car la tradition rapporte qu'un élève plus habile que ses devanciers trouva le moyen d'échapper au sort commun.

Prévenu qu'il aurait à passer sous les verges, il eut la précaution de se munir de sept paires de pantalons. La sentence portée devait avoir son plein effet; le condamné entra en gémissant dans le cabinet noir. Au milieu des cris, des lamentations, des résistances du malheureux, les préparatifs de l'exécution avançaient lentement ; rempart après rempart tombait, et cependant la place restait toujours à l'abri du martinet. La patience du père Lucette se lassait ; et lorsqu'après la chute de la quatrième enceinte, il vit se dresser devant lui de nouveaux retranchements, les armes lui tombèrent des mains : il était vaincu, et si bien vaincu qu'il n'osa jamais recommencer la lutte avec un si ingénieux adversaire.

pour lui demander sa bénédiction. " Monseigneur, votre bénédiction, s'il vous plait. Vous me pardonnerez, j'en suis bien sûr, l'honneur que j'ai eu de vous donner le fouet."

" Très-volontiers, père Lucette," répondit l'évêque, mais à condition que vous n'y reviendrez plus."



II

Etudes au collége de Montréal—Travail à la forge—Le petit séminaire de Québec—Un voyage d'écoliers.

Au milieu des bouleversements qui suivirent la prise du pays par les Anglais, les maisons de haute éducation restèrent fermées ; le collége des jésuites, après avoir été pendant un siècle et demi le foyer des lettres et des sciences dans la Nouvelle-France, avait été livré aux avocats, aux plaideurs et aux soldats bretons, à la réserve d'une portion occupée par les anciens propriétaires. Le séminaire de Québec ruiné par la famine et la guerre, menacé même dans son existence par le gouvernement, ne pouvait reprendre ses élèves, qui s'étaient dispersés pendant le siége de la capitale.

La situation faite aux études était déplorable : un grand nombre d'hommes instruits avaient quitté la colonie à la suite des débris de l'armée française ; les rangs du clergé s'éclaircissaient par la mort ; et les

moyens de procurer une instruction supérieure à la jeunesse canadienne disparaissaient peu à peu.

La grandeur du danger ranima le courage des vrais amis du pays. Les finances du séminaire de Québec s'améliorèrent si visiblement, après le traité de paix de 1763, qu'au mois d'octobre 1765, messieurs les directeurs purent ouvrir de nouveau leur pensionnat aux élèves qui désiraient faire un cours d'études classiques.

Dans le gouvernement de Montréal, un respectable prêtre, monsieur Curateau, commença une école latine, à la Longue-Pointe, vers 1773; peu après, elle fut transférée au chateau Vaudreuil, qui devint ainsi le berceau du collége de Montréal. Il est probable que ce fut en ce lieu, et sous la direction de M. Curateau, que le jeune Plessis apprit les rudiments de la grammaire. L'intelligence supérieure de l'élève le fit avancer rapidement; cependant il paraît que la grammaire latine n'avait pas pour lui le même charme que l'histoire et la géographie; car, bien des années après, il se reprochait de n'avoir pas donné autant de temps aux préceptes versifiés de Despautère, qu'aux ouvrages de Vosgien et de Rollin. Il en vint même, après avoir terminé sa seconde, à se dégoûter des études et à témoigner le désir de rester à la maison paternelle, plutôt que de fréquenter davantage le collége. Comme beaucoup d'autres jeunes gens qui ont suivi une partie du cours classique, il croyait inutile de s'enfoncer dans les arides sentiers de la logique et dans les obscurités de la métaphysique. Combien de fois, dans la suite, il a reconnu son

erreur et proclamé les immenses services que l'une et l'autre lui avaient rendus, en rectifiant son jugement, en étendant les bornes de son esprit, et en le préparant à l'étude de la théologie.

Monsieur Louis Plessis, à qui l'étudiant communiqua son projet, ne voulut point forcer les inclination de son fils ; mais, d'un autre côté, il comprenait qu'il ne fallait pas compromettre l'avenir de ses enfants en se prêtant à leurs fantaisies. Il était père, comme on l'était alors, c'est-à-dire le chef de la famille. Tout en se rendant aux justes demandes de son fils, il aurait cru manquer à son devoir s'il se fût laissé guider par des projets éphémères. " C'est bien, Joseph," répondit-il au jeune homme : " demain vous quitterez le capot d'écolier ; vous prendrez le tablier et vous descendrez avec moi à la forge. Quand vous voudrez reprendre vos études, vous m'en avertirez." Ce n'était pas précisément la réponse qu'attendait l'écolier ; mais il fallait se soumettre, car, suivant une vieille expression, la parole de son père était *une parole de roi.*

Le jour suivant, Joseph Octave Plessis maniait le soufflet et frappait l'enclume ! Les heures semblaient longues au nouvel ouvrier, peu accoutumé aux travaux manuels ; en effet, pour un étudiant qui se sentait plus de force dans l'intelligence que dans les poignets, l'épreuve était fort dure. Néanmoins, pendant toute une semaine, il tint ferme contre la fatigue du corps et surtout contre l'ennui de l'esprit, qui se trouvait privé de sa nourriture habituelle.

Il fallut enfin céder sous le poids de la lassitude et du dégoût ; avec l'assentiment de son père, le jeune Plessis déposa le tablier, reprit l'habit d'écolier, et, dans l'automne de 1778, partit, avec son frère et quelques-uns de ses condisciples, pour aller terminer ses études au petit séminaire de Québec ; car on n'avait pas encore ouvert les classes de rhétorique et de philosophie à Montréal.

Vers cette époque les communications entre les deux villes étaient accompagnées de difficultés, qui depuis longtemps ont disparu, mais dont on peut juger par les lettres de M. Montgolfier, grand vicaire de l'évêque de Québec. Chaque année, vers la fin des vacances, il annonçait à monseigneur Briand que les élèves du district de Montréal ne pourraient être présents à l'ouverture des classes.

" Je dois aussi informer Votre Grandeur," écrivait-il le vingt-cinq septembre 1775, " que les écoliers de cette partie ne seront pas à même de se rendre à temps à Québec pour commencer les classes à l'ordinaire. Il n'y a que cinq barques devant la ville, toutes frêtées pour le roi.... Les écoliers ne peuvent y trouver place ; les berges et les bateaux sont aussi retenus pour le besoin du service. Il n'y aurait que des voitures de terre, dont la plupart ne sont pas en état de faire la dépense, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs meubles."

Le neuf octobre suivant, il revenait sur le même sujet dans ces termes : " Les ecclésiastiques et écoliers destinés pour le séminaire de Québec sont

toujours ici dans le même embarras pour s'y rendre."

Parfois, au commencement des vacances, il arrivait que lassés d'attendre le départ d'une goëlette, qui n'était jamais prête à lever l'ancre, et sentant leur bourse fort légère, les élèves les plus vigoureux regagnaient à pied la maison paternelle, et se rendaient ainsi de Québec à Montréal. C'étaient les voyages les plus amusants, et ceux qui laissaient les plus agréables souvenirs dans la mémoire des courageux piétons.

La navigation par les goëlettes était fort lente et fort ennuyeuse, lorsqu'il fallait remonter le fleuve. On rapporte que de malheureux écoliers, partis de Québec au milieu du mois d'août sur un de ces petits bâtiments, eurent à passer cinq semaines dans leur étroite prison, et arrivèrent à Montréal au moment où finissaient les vacances.

Bien différente était la voie de terre pour les vigoureux gaillards qui préféraient la suivre. Réunis dans la chapelle du séminaire, les voyageurs saluaient, par un cantique, la protectrice des pèlerins ; puis la bande joyeuse défilait ; elle poussait un cri d'adieu au milieu de la grande cour, et, comme une volée d'outardes à l'automne, se dirigeait vers l'ouest, qui pour elle renfermait la terre promise.

Avec six semaines de vacances à l'horizon, un léger paquet sur les épaules, et un cœur bondissant de plaisir, le jeune étudiant marchait lestement, tantôt au refrain de quelque chanson populaire, tantôt au

milieu des gais propos et des rires bruyants de ses compagnons. Vers le milieu du jour, on s'arrêtait sur le bord d'un ruisseau, ou au pied de quelque orme séculaire ; les sacs se vidaient, et les provisions étalées sur l'herbe disparaissaient rapidement devant l'appétit des voyageurs. Le soir on frappait à la porte d'une de ces blanches maisons qui bordent le grand chemin depuis Québec à Montréal ; le costume de séminariste procurait partout un accueil favorable et une bienveillante hospitalité. La *grande chambre* était mise à la disposition de messieurs les écoliers ; pour eux le feu pétillait plus ardent dans la cheminée, la nappe la plus blanche était étendue sur la table, et les omelettes les plus rebondies se succédaient dans la poële.

C'était dans la grange, sur le foin nouveau, que les voyageurs allaient se reposer des fatigues de la journée ; avec l'air frais en abondance, ils dormaient plus à l'aise, et n'avaient pas à redouter de visiteurs incommodes.

Au soleil levant tous étaient sur pied ; lorsque, après un bon déjeuner, le trésorier de la bande offrait à la maîtresse du logis de payer les dépenses causées par lui-même et par ses compagnons, il était arrêté par un refus, que suivait une invitation de ne pas oublier la maison quand ils descendraient.

Monseigneur Plessis racontait souvent et gaîment les incidents d'un voyage qu'il avait ainsi fait, avec quelques ecclésiastiques et les écoliers les plus vigoureux de la philosophie. Cet épisode de sa vie d'étu-

diant avait laissé dans sa mémoire les souvenirs les plus agréables.

A Québec les études du jeune Plessis furent continuées avec un succès extraordinaire. C'est le témoignage qu'en rend un ancien professeur de cette vénérable institution : " L'éducation," dit-il, " qui sert d'ordinaire à cultiver ou à embellir un fonds brut ou ingrat, ne fit que développer les richesses du sien. Avec un esprit naturel et facile, solide et étendu, l'étude n'eut point de difficultés qu'il n'aplanît, point de dégoûts qu'il ne dévorât, point d'obstacles qu'il ne surmontât. Aussi faisait-il des progrès rapides dans toutes ses classes ; il eut des compétiteurs et des rivaux, mais aucun ne lui disputa la prééminence."



III

Vocation—Entrée dans l'état ecclésiastique—Professorat—M. Plessis est nommé secrétaire du diocèse—Sa prêtrise.

Pendant la dernière année de ses études, M. Plessis comprit qu'il était appelé à embrasser l'état ecclésiastique. Quoique bien jeune encore, puisqu'il avait à peine dix-sept ans, il avait attentivement considéré quel serait le meilleur emploi qu'il pourrait faire de ses talents ; et il avait conclu que c'était dans le

sacerdoce qu'il lui serait donné de produire la plus grande somme de bien, pour la religion et pour la patrie. Après l'église, il aimait la patrie ; et dès lors ce jeune homme, qui allait s'attacher au service de Dieu, était fortement préoccupé de l'avenir de son pays.

Le quatorze août, 1780, au moment où les élèves se préparaient à entrer en vacances, M. Plessis reçut la tonsure des mains de Mgr. Briand. Comme six ans devaient s'écouler avant qu'il ne pût être admis à la prêtrise, l'évêque jugea à propos de l'employer dans l'enseignement ; et le nouvel ecclésiastique fut chargé des classes de Belles Lettres et de Rhétorique au collége de Montréal.

Une mémoire prodigieuse, un goût sûr, des connaissances étendues et variées le rendaient éminemment propre aux fonctions qu'il était appelé à remplir. En commençant son cours, il eut cependant la mortification de reconnaître que deux de ses écoliers étaient plus avancés que le maître dans le latin ; Despautère, autrefois méprisé, tenait à prendre sa revanche. Monsieur Plessis se mit à l'œuvre pour réparer le temps perdu ; et au bout de deux semaines il avait si bien gravé dans sa mémoire les préceptes latinisés du vieux grammairien, que, quarante ans après, il en récitait des pages entières sans hésiter.

Les élèves eurent bientôt reconnu le mérite supérieur de leur professeur. Celui-ci, de son côté, trouvait un plaisir indicible à s'instruire lui-même en se préparant à instruire les autres. Il aimait à s'entretenir avec les

grands écrivains du siècle d'Auguste, et avait surtout un goût particulier pour Horace, dont il avait appris par cœur les plus beaux morceaux. Aussi, sa position lui plaisait tellement, qu'il aurait voulu ne la jamais abandonner. Dans les dernières années de sa vie, il exprimait son regret d'avoir été arraché à l'enseignement, dont les devoirs s'accordaient si bien avec ses goûts.

Au mois d'octobre de 1783, Mr. Plèssis fut appelé à Québec par monseigneur Briand pour y remplir la charge de secrétaire du diocèse. Quoiqu'il n'eût pas encore reçu les ordres sacrés, messieurs les grands vicaires de Québec et de Montréal avaient une telle confiance dans sa capacité et dans sa discrétion, qu'ils suggérèrent cette nomination comme la meilleure qui pût être faite.

Depuis un an, l'évêque Briand, retenu par une grave maladie, ne pouvait plus suivre les affaires comme il l'aurait désiré. Son coadjuteur, monseigneur D'Esgly, était plus âgé que lui et demeurait à Saint-Pierre de l'île d'Orléans ; d'un autre côté, le grand vicaire de Québec, monsieur Gravé, avait à exercer d'importantes fonctions au séminaire, dont il était un des directeurs. Ainsi une grande partie des détails de l'administration diocésaine devait retomber sur le secrétaire ; et ces détails étaient nombreux et fort compliqués, car le diocèse de Québec s'étendait encore, à cette époque, depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'aux côtes du Labrador.

Par sa discrétion, sa régularité et son aptitude aux

affaires, le jeune lévite prouva qu'il méritait la confiance entière que lui accordait son évêque. Son respect et son dévouement étaient sans bornes pour le vénérable prélat auprès duquel il vivait ; et, chaque jour, il s'efforçait d'imiter ce beau modèle de la vie ecclésiastique qu'il avait devant les yeux. Entre ces deux hommes si différents d'âge et de rang, mais si dignes l'un de l'autre, s'établit une profonde sympathie fondée sur la ressemblance des goûts, des sentiments et du caractère.

Sous un maître si habile et si vertueux, M. Plessis se forma aux vertus sacerdotales, et acquit sans effort les connaissances qui lui devaient un jour servir pour la direction du diocèse de Québec. Dans ses conversations avec le vieil évêque, il recueillait de précieux renseignements, et sur les causes qui avaient amené la chute de la domination française au Canada, et sur les hommes qui dirigèrent les affaires de la colonie avant qu'elle eût été cédée à l'Angleterre. Ces entretiens influèrent sans doute sur les opinions que M. Plessis se forma touchant le mérite des deux gouvernements. En considérant le système de tracasseries, organisé contre l'église et le peuple du pays, par quelques-uns des chefs et des employés subalternes qu'y envoyait la cour de Louis XV, lorsqu'elle fut tombée sous le sceptre de la Pompadour, il ne pouvait s'empêcher de reconnaître que, sous le gouvernement anglais, le clergé catholique et les populations rurales jouissaient de plus de liberté qu'on ne leur en avait accordé avant la conquête.

Les rapports entre l'évêque et son secrétaire devaient être bientôt modifiés, sans être cependant interrompus. La santé chancelante de monseigneur Briand l'empêchait de s'occuper aussi activement, qu'il l'aurait souhaité, de la conduite du diocèse ; il sentait ses forces s'épuiser par les efforts qu'il faisait pour subvenir aux besoins spirituels de son troupeau, et sa conscience délicate s'inquiétait vivement de cet état de choses. En conséquence de ses représentations, le Saint Siége lui permit de se décharger du fardeau qui l'accablait ; et le vingt-neuf novembre, 1784, le prélat remettait à son coadjuteur le titre et la charge d'évêque de Québec.

Mgr. D'Esgly se hâta d'appeler à son secours un ouvrier plus fort et plus jeune. Au Détroit résidait, comme curé et grand vicaire, un respectable prêtre, qui avait été secrétaire du diocèse et supérieur du séminaire de Québec. Prédicateur distingué par sa facilité et son onction, homme recommandable par la pureté de ses mœurs et sa vie vraiment ecclésiastique, M. Jean François Hubert avait acquis la confiance de son evêque, l'estime de ses confrères et le respect de ses concitoyens, lorsque son zèle le porta à s'offrir pour la mission du Détroit, fort éloignée de la ville épiscopale, et séparée du centre de la province par de vastes solitudes. Ce fut sur ce prêtre estimable que tomba le choix de Mgr. D'Esgly.

M. Hubert, nommé évêque d'Almyre et coadjuteur de Mgr. D'Esgly, par le Pape Pie VI, fut sacré à Québec, le vingt-neuf novembre, 1786. Il dût fixer sa

résidence dans cette ville, et se charger en grande partie de l'administration du diocèse, car l'âge et les infirmités de l'évêque titulaire le retenaient dans sa paroisse de Saint-Pierre.

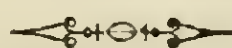
Dans ces circonstances le coadjuteur fut heureux de profiter de l'expérience et des lumières de M. Plessis, qui avait été promu au sacerdoce le onze mars précédent. Quoique le nouveau prêtre n'eût encore que vingt-trois ans, telle était l'opinion qu'on avait de sa capacité, que son concours paraissait nécessaire dans l'administration diocésaine.

A la mort de Mgr. D'Esgly, arrivée en 1788, le coadjuteur prit possession de son siége, et eut occasion d'apprécier de plus en plus les talents et la fermeté de son secrétaire. En 1789, quelques-uns des officiers du gouvernement proposèrent de fonder à Québec une université, qui servirait également aux protestants et aux catholiques. Ce plan était habilement combiné, pour mettre l'instruction supérieure entre les mains des ennemis de la race française et du catholicisme ; il avait surtout pour but d'employer les biens des jésuites à enlever aux Canadiens leur langue et leur religion. Mais le voile du bien public était si habilement jeté sur tout ce projet, que lord Dorchester et l'évêque de Capse, alors coadjuteur, étaient tombés dans le piége et favorisaient puissamment l'institution proposée.

Aux trames des meneurs, Mgr. Hubert opposa une sagesse et une fermeté dignes d'éloges, et réussit à étouffer la mesure dans son berceau. Il présenta au

gouvernement un mémoire, dans lequel il demandait qu'on prît " des mesures pour assurer le collége des jésuites ainsi que leurs autres biens, au peuple canadien, sous l'autorité de l'évêque de Québec." Ce mémoire, remarquable par la solidité du raisonnement, par la justesse des vues et par la clarté du style, était le résultat d'une assemblée, à laquelle avaient assisté l'ancien évêque de Québec, et les directeurs du séminaire. La rédaction en avait été assignée à M. Plessis, qui remplit sa tâche à la satisfaction des deux évêques.

Les services rendus par le secrétaire engagèrent son supérieur à le fixer auprès de sa personne, en lui assignant un poste convenable. Un déplorable accident lui en fournit l'occasion deux ou trois ans après.



IV

M. Plessis est nommé curé de Québec.

Le vingt-un de mai, 1792, M. David Augustin Hubert, proche parent de l'évêque et curé de Québec, se noya en allant porter secours à un de ses confrères de l'île d'Orléans. La chaloupe sur laquelle il s'était embarqué était lourdement chargée ; le vent soufflait avec violence. Ne pouvant tenir contre l'agitation des flots qui menaçaient de la submerger, elle fut di-

rigée vers la Pointe-Lévi ; mais, dans ce changement de route, elle prit une si grande quantité d'eau, qu'elle sombra près du rivage, vis-à-vis du lieu nommé Cabane des Pères. De douze personnes qui étaient dans la chaloupe dix se noyèrent, et parmi celles-ci se trouva le curé de Québec. Par son zèle, sa charité, sa grande douceur, M. Hubert s'était rendu cher à toutes les classes de la société ; aussi à la nouvelle de sa mort, les regrets furent-ils universels.

Remplacer un curé si généralement aimé était une affaire fort embarrassante. Heureusement l'évêque de Québec avait, auprès de lui un prêtre-modèle, qui s'était montré jusqu'alors digne des charges auxquelles il avait été élevé ; l'esprit d'ordre, l'assiduité au travail, les talents supérieurs et les éminentes qualités qui distinguaient son secrétaire, étaient des garanties qu'il s'acquitterait avec succès de ses devoirs, comme curé de Québec.

M. Plessis n'avait encore, il est vrai, que six ans de prêtrise ; mais sa gravité le faisait respecter autant que s'il eût été un vétéran du sacerdoce ; sa jeunesse n'était donc pas un obstacle à sa promotion. Ces raisons décidèrent Mgr. Hubert à lui confier la cure de Québec, tout en le forçant à garder la charge de secrétaire. Le deux juin 1792, M. Plessis prit solennellement possession de son bénéfice et se livra énergiquement aux pénibles fonctions du ministère paroissial.

Ecoutons les remarques que fait à cette occasion, M. Raimbault, dans l'oraison funèbre du grand évêque.

" Qu'il est difficile," dit-il, " de succéder à un de ces hommes rares en qui la providence semble avoir réuni les formes les plus aimables aux qualités les plus insinuantes. Des manières affables, des mœurs douces, un caractère heureux ont des attraits invincibles ; quelle tâche donc pour un successeur, s'il se montre sous des formes moins faciles ! Chacun ne semble-t-il pas lui reprocher ce que la nature ne lui a pas donné au même degré qu'à son prédécesseur?....Et si l'on parvient en pareil cas, sinon à faire oublier l'objet de l'affection publique, du moins à se concilier les esprits et à forcer l'estime et la confiance ;....il faut, convenons-en, un de ces mérites transcendants qui sont un phénomène plus rare encore que le premier."

En effet le zèle du nouveau curé à arrêter de funestes exemples, la fermeté inébranlable qu'il déploya dans quelques circonstances difficiles, lui attirèrent, dans les commencements de son administration, des taquineries de la part de quelques individus, qui espéraient rencontrer une main moins ferme dans le jeune curé.

Sans être arrêté par ces misères, M. Plessis continuait à remplir ses devoirs avec la même exactitude et le même dévoûment. C'est le témoignage que lui rend un homme qui vivait alors dans son intimité.

" Quel esprit d'ordre dans l'administration de cette grande paroisse ? Quelle mémoire pour ne rien oublier des diverses affaires auxquelles il avait à pourvoir ? Il prévoyait tout, non seulement pour lui, mais encore

pour tracer à ses collaborateurs leur tâche journalière. Malgré les déplacements presque continuels, malgré un concours varié de personnes et d'événements, il connaissait tous ses paroissiens par leur nom ; il savait leurs besoins, leurs affaires ; rien n'échappait à sa sagacité, à sa prévoyance. Assidu au ministère le plus pénible, le tribunal de la pénitence, il était toujours prêt, soit à distribuer le pain de la parole de Dieu dans des prônes méthodiques, pleins de la plus solide instruction, soit à visiter les malades dans les hôpitaux, dans les prisons, soit à concerter avec son évêque les affaires les plus épineuses, à discuter les matières les plus abstraites ; et tout cela sans cesser un seul jour de vaquer quelques temps à l'étude, à une étude analogue à son état."

En se chargeant de la paroisse de Québec, M. Plessis n'avait pas cessé d'agir comme secrétaire de son évêque. Dans les affaires secrètes et difficiles surtout, la part principale des écritures et de la rédaction lui était acquise de droit. Cependant pour alléger un peu le fardeau, on lui adjoignit un assistant-secrétaire qui était chargé des menus détails du bureau. Ses occupations étaient alors devenues si nombreuses, qu'il y consacrait les journées entières et une partie des nuits. Debout à quatre heures du matin, rarement pouvait-il se mettre au lit avant minuit ; et encore, au milieu de son court repos, était-il souvent appelé pour visiter quelque malade.

Les moments de loisir qu'il pouvait obtenir, au moyen de ses longues veilles, étaient religieusement

consacrés à des études sérieuses, surtout à celles qui se rattachent aux fonctions et aux devoirs du prêtre. Tel était son désir d'étendre le cercle de ses connaissances, qu'il s'avisa de consacrer à l'étude une nuit entière par chaque semaine. Son robuste tempérament et sa forte volonté le soutinrent d'abord dans cette entreprise ; mais il dut y renoncer au bout de deux ou trois mois, quand il s'aperçut qu'après une nuit d'insomnie, pendant le jour suivant il perdait à lutter contre le sommeil autant de temps qu'il avait espéré d'en gagner.

Tout en s'occupant de l'instruction religieuse de ses paroissiens en général, M. Plessis veillait particulièrement sur celle de la jeunesse, qu'il regardait comme la portion la plus intéressante de son troupeau. Lorsque les enfants qu'il avait préparés à la première communion laissaient les bancs du catéchisme, leur curé ne les oubliait pas ; il surveillait leur conduite, il les appelait auprès de lui pour leur donner des conseils, il s'attachait surtout à leur inspirer de l'éloignement pour ces réunions dangereuses, où au milieu des plaisirs et de l'enivrement de la danse, tant de jeunes gens sacifirent un temps précieux, perdent le goût de leurs devoirs religieux, et souvent compromettent leur avenir. Il aimait à leur répéter dans l'occasion ces mots de Saint François de Sales : " Je dis des danses ce que les médecins disent des champignons : les meilleurs ne valent rien. Je dis de même, les meilleurs bals ne sont guère bons..... Ces récréations inconvenantes sont ordinairement

dangereuses ; elles dissipent l'esprit de dévotion, elles refroidissent la charité, elles réveillent mille sortes de mauvaises affections."

Pour encourager une saine éducation parmi les classes ouvrières, il fonda des écoles dans les faubourgs de Saint-Jean et de Saint-Roch, choisit lui-même les maîtres qui y devaient instruire les enfants, et visitait fréquemment les classes.

Lorsque, aux catéchismes ou dans les écoles, il rencontrait des caractères heureux ou des intelligences supérieures, il engageait les parents à placer ces enfants au collége ; si la famille n'était pas en état de fournir aux dépenses nécessaires, alors la bourse du généreux prêtre s'ouvrait plus ou moins largement, suivant que les circonstances le requéraient.

L'église, le barreau et la médecine ont dû plusieurs de leurs membres les plus distingués au sage discernement et à la libéralité du curé de Québec. Quelquefois, lorsqu'il découvrait des talents transcendants, il se chargeait de les cultiver lui-même, dans ses moments de loisir. Je citerai ici un exemple de son succès en ce genre.

Un de ses vicaires l'informa un jour qu'il avait remarqué, en faisant le catéchisme, un enfant plein d'esprit et d'intelligence, mais dont les parents ne pouvaient, faute de moyens, le faire instruire. C'en fut assez pour exciter l'intérêt de M. Plessis ; l'enfant lui fut présenté, et se trouva répondre parfaitement au portrait qu'on en avait tracé. Le curé le reçut dans sa maison, et lui donna des leçons quand il en eut le

temps; au bout de dix-sept mois, l'écolier avait appris toute la grammaire latine, et terminé son cours de Belles Lettres. Dès lors il entra au petit séminaire et fut mis dans la classe de Rhétorique, où il occupa les premières places, sans néanmoins se fatiguer par le travail. Après ses études, qu'il termina avec distinction, il déclara qu'il n'avait point de goût pour l'état ecclésiastique ; et son protecteur lui procura les moyens d'étudier la loi. L'élève de M. Plessis, remarquable par son esprit, sa facilité et son éloquence, brilla dans le barreau et s'éleva rapidement à la tête de sa profession. Cet homme était Rémi Vallières, qui, lorsque l'âge et l'expérience eurent mûri son talent, fut appelé à présider l'ancienne chambre d'assemblée, et plus tard à occuper la première place dans les tribunaux, en qualité de juge en chef du Bas-Canada.

Comme prédicateur, M. Plessis avait des qualités différentes de celles qui distinguaient son prédécesseur. Plein de douceur et d'onction, remarquable par ses manières élégantes, M. David Hubert avait un talent particulier pour toucher et émouvoir les cœurs. Dans la chaire le geste de M. Plessis était noble ; sa parole grave, claire, convaincante, était propre à instruire et à éclairer, rarement à toucher. Ses instructions n'étaient jamais bien longues, aussi étaient-elles toujours écoutées par les assistants avec plaisir et avec une profonde attention.

Au milieu des efforts de M. Plessis pour diriger et instruire ses paroissiens, il s'aperçut que plusieurs

d'entre eux échappaient à l'influence de son ministère: c'étaient les quelques familles catholiques d'origine britannique, qui s'étaient établies à Québec. Quoique peu nombreuses, elles avaient droit à la sollicitude spéciale du pasteur ; il devait pourvoir à leurs besoins spirituels, et les protéger contre les séductions de l'hérésie. Le charitable curé voulut se mettre en rapport direct avec elles ; dans ce dessein et nonobstant ses occupations multipliées, il se livra avec ardeur à l'étude de l'anglais, et grâce à son application et à son heureuse mémoire, il pouvait au bout de quelques mois le parler et l'écrire correctement ; jamais cependant il ne put parvenir à le bien prononcer. Aussi, lorsqu'il prêchait dans cette langue, rencontrait-il quelquefois des oreilles assez rebelles, pour ne point saisir le sens de ses meilleurs discours. Il était le premier à plaisanter sur ce sujet ; et il aimait à dépeindre l'ébahissement d'une bonne irlandaise, qui, après avoir écouté les avis qu'il lui donnait en anglais, finit par lui déclarer qu'elle ne comprenait pas le français.



LISTE DES ABONNÉS

DU

FOYER CANADIEN

25 Février 1863

QUÉBEC.

—

Archevêché.

—

M le Grand Vicaire Cazeau
M l'Abbé Ferland, (6 exemplaires)
M Edmond Langevin, Ptre, Secrétaire, (2 exemplaires)
M H Lecours, Ptre, Assistant Secrétaire
M Jos E Martin

Séminaire.

—

Le Séminaire de Québec
M l'Abbé Baillargé
M l'Abbé Beaudet
M l'Abbé Thos E Hamel
M l'Abbé F Laliberté
M l'Abbé C Laverdière
M l'Abbé L H Paquet
M l'Abbé P Roussel
M Julien Auger, Eccl
M Nap Laliberté, Eccl
M Aug Vézina, Eccl
M Benoit, Eccl
Frs Audette, Etudiant
Ph Beaulieu, Etudiant
Ph Charest, Etudiant
Jos Rainville, Etudiant
James Sexton, Etudiant
A E Turcot, Etudiant
Prosp Vincent, Etudiant
Arthur Beaudry, Etudiant

Bureau du Journal de Québec.

—

Louis Lamontagne
Louis Léon Dion

Presbytère.

—

M le Curé Jos Auclair
M l'Abbé H R Casgrain, (5 exemplaires)
M l'Abbé Huot, (2 exemplaires)
Mlle Françoise de Chantal Lemieux

Université Laval.

—

Réné Casgrain
Alph Hébert
Joseph Kane
Alphonse de Lusignan

Parlement.

—

La Bibliothèque du Parlement, (3 exemplaires)
La Chambre de Lecture, (2 exemplaires)
Rev Dr. Adamson
Jos Asselin
R G Belleau
F N Bellecourt
Emm Blain, (2 exemplaires)
Jos Blais
Th Blais
F X Blanchet
A A Boucher
A L Cardinal
L J Casault, (2 exemplaires)
J E Doucet
E P Dorion
W Fanning
L R Fortier
F Gingras
N Gingras
Alfred Garneau
A Gérin-Lajoie, (5 exemplaires)
Barry Hayes
P Laliberté
A Laperrière
William LeMoine
Joseph Lemonde
J P Léprohon
W B Lindsay
G M Muir
J B Myrand
Jos Pageau
E Pelletier
P Ratté
P Rivet
Paul Smith
O Vallerand
O Vincent

Secrétariat Provincial.

—

Etienne Parent, (2 exemplaires)
G Bertrand
S Ferland
S Tetu
M Amouroux

Conseil Exécutif.

—

Flavien Vallerand
J O Coté

Procureur Général.

—

L'Hon L V Sicotte
Jos A DeFoy
Geo Futvoye

Rue Buade.

—

R G Patton, Bureau de Poste
Jules Bouchard, Bureau de Poste
Chs Chamberland, Bureau de Poste
L Morel, Bureau de Poste
T Angers, Bureau de Poste
M Marticotte, Bureau de Poste
L P Lemay, chez Lemieux et Remillard
Chs Cinq-Mars, N P
M Robitaille, commis chez Beehan
Edmond Gingras, commis chez Beehan
Les Soirées Canadiennes
Leger Brousseau

Nap Causault, Avocat, 12
M Langlois, Avocat, 12
M Angers, Avocat, 12
Alfred Lauriot, chez Mme Grenier Hôtellière

Rue du Trésor.

C P Lindsay, Avocat

Bureau des Terres.

L D LeMoine
F M Partridge
Alex Kirkwood

Bureau du Régistrateur Provincial.

J A Bélanger
L A Catellier

Rue des Carrieres.

G B Faribault, 4
Théophile Hamel, 4

Palais de Justice.

L J C Fiset
L Fiset
E Fiset
John Burroughs
J O Laberge
M Bélanger
F E Hudon
Ant Brindamour
Edouard Demers
Ferdinand Gingras
O T Campeau

Ursulines.

M LeMoine, Ptre, Chapelain, (2 exemplaires)

Rue Donnacona.

A Fraser, Avocat

Rue du Parloir.

Marc-Aurèle Plamondon, Avocat, No 5
Frs Lepage, chez M Plamondon,

Rue Haldimand.

M le Juge And Stuart, 5

Rue Laporte.

Vital Tétu.

Rue Mont Carmel.

M Delagrave, Avocat
N H Bowen, N P, 7
M Cambie, coin de la rue des Grisons
Col De Salaberry, Bureau de la Milice
F X Lambert, Bureau de la Milice

Rue Ste. Denis (Cap).

H R Gethings, 8

Rue St Geneviève(Cap)

G Verret, Bureau des Travaux Publics
M de Baelen, Bureau des Travaux Publics
G T Pemberton, Bureau des Travaux Publics
L P Gauvreau, Bureau des Travaux Publics
Madame DeFoy, 5
Isidore Thibaudeau, 3
Laurent Tetu, 19
F X Garneau, 21
Cirice Tétu, 23
Abraham Hamel, 12
P Garneau, 6

Rue St. Louis.

M le Juge Taschereau, 4
Colonel Louis Panet, 5
Col Chs Panet 2
M le Juge Caron, 21
J U Baudry, 21
A Bélanger, 21
Thos M'Cord, 21
H G Joly, 47
L'Hon U Tessier, 42
Jos Hamel, 35
N Hamel, Etud. en droit, chez M Tessier
Raph Danis, Etud. en droit, chez M Tessier
Sir N F Belleau, 36
Hugh O'Donnell, Hôtel de Ville
Eugène Dorion, Hôtel de Ville
Arthur Gagnon, Hôtel de Ville
Jos Hamel, Hôtel de Ville
Thos Trudelle, Hôtel de Ville
Aug Gauthier, Hôtel de Ville
J F Pellant, Bureau du Receveur Général
F L Casault, Bureau du Receveur Général
W Baby, M P, 55
D T Montambault, Avocat, 8
Jos Bossé, Avocat, 24
Jos N Bossé, Avocat, 24
Ch Baillargé, Architecte, 30
L G Baillargé, Avocat, 22
C A P Pelletier, Avocat, 22
John O'Farrell, 32
Mlle Young
W H Griffin, Département des Postes
J Audette, Département des Postes

Rue de la Fabrique.

V Bélanger, Marchand de fer, 9
A Gariepy, 9
A Gaboury, chez Laird et Cie
O Giroux, Pharmacien, 16
T H Hardy, Libraire, 14
C Duquet, 1
G E Blumhart, chez Glover, 20
G Benoit, chez Glover, 20
Jos Crémazie
Jacq Cremazie

Rue St. Jean (Haute Ville.)

Eugène Lérault, 31
J B Livernois, 19
F Robitaille, chez Merrill, 4
C Fecteau, chez O Côté, Chapelier
E Buteau, 15
C A Dumas, 43
Edouard Dery, 43
F Garneau, chez Merrill et Cie. 4
Frs DeBlois, 18
P J Gendron, 9
Calixte Lacasse, 12¾

Rue St. Joseph (Haute Ville.)

—

H B Dufort, 13
Jos Petitclerc, N P, 15
Jos Martel, commis chez Mde Trudelle, 3
Hector L Langevin, 9
G S Audette, 21
R P Boisseau, 11

Rue du Palais (Haute Ville.)

—

Dr Blanchet
Louis Honoré Tessier, 16
Dr L J Roy
P Lespérance, 7
Veuve Vanderheyden

M l'Abbe L A Gauthier, Eglise St Patrice

Rue Sainte Anne.

—

Wm Marsden, M D, coin de la rue du Trésor
Dr Jackson, 13
A S Matte, 30
G Talbot, Avocat, 29
G H LaRue, Avocat, 35
Madame Sheppard, 42
Dr Landry, 4
Jos Lamoureux, 36
H Casgrain, Bureau d'Agriculture
Henry May, Bureau d'Agriculture
Chs Lespérance, Bureau d'Agriculture
Jos Pelletier, Ecolier, 20
M Bussières, Bureau d'Agriculture
N Tanguay, chez M Bussierês, Bureau d'Agriculture
Jules Methot, 33

Imprimerie de la Reine.

—

S Derbishire
Geo Desbarats, Jr
Paul Dumas
J Desroches
G A Lafrance
G H Lemaitre
L P Lafrance
Isidore Bureau
Geo P Harwood
Jos Bureau
A J Jacquies
Pierre Bélanger
Geo Lemaitre
Pierre Bureau, Jr
Jas Young
Isidore Côté
J F McEnry
Jos Vienno-Michaud
J B Parent
John Harwood
E Balzaretti
A A Lafrance
Henri Julien
J F Tourangeau
J F Bélanger
A Lachance
E Bélinge
Nap Bureau
A Junot
F Trudel
Basile Roy
W J Smith

Rue des Jardins.

—

Isaïe Labrecque, 18
P Légaré, Avocat, 18
C Cimon, 18
F P Bédard, Avocat, 16
Henri Taschereau, Avocat, 16
P Séguin, 18
Jacques Malouin, Avocat, 18
John Gleason, Avocat, 16
B Dionne, Avocat, 16

Rue des Remparts.

—

A LeMoine, 9
F F Gourdeau, 7
L'Hon L Massue, 10
Edouard LeMoine, 8
F C Duplessis, 2

Rue Sainte Famille.

—

L A Robitaille, 8
Th Robitaille, 8
J B C Hebert, Ecr, N P, 18
Norbert Anctil, 22
Henri Paquet, 1
O Marmet, relieur, 1
Sim Marmet, écolier, 1
N Balzaretti, 1
P A de Gaspé, 20
Madame Joly, 15
N F Laurent, 8

Rue St George, (H V)

—

Frederic Braun, 17
Ch Huot, 19
Joseph Bouchette, 15½
Vincent Cazeau, 12
Mde C F Langevin, chez Mde W H Roy, 14

Rue Couillard.

—

E Rémillard, 9
A B Sirois, 3
Elzear Lamontagne, 30
F Côté, 25
Thos Gagné, hôtellier, 20

Rue St Flavien.

—

P Gingras, 1

Rue des Casernes.

—

Elie Proulx, relieur, 8

Rue St François, (H V)

—

Théophile Baillargé, 14
H Simard, M P, 1
M Ruel, chez M Simard
Ernest Gagnon, 12
Dr F A H LaRue, 5
Victor Tessier, 10

Rue St Joachim.

—

F Buteau, 21

Rue Sainte Angèle.

—

Madame Penny, 24
Narcisse Légaré, N P, 2
Dlle Romain, 15
J Vézina, 12

Rue Laval.

—

Dlles Bacquet, 10
Charles Hianveu, 5

Hôtel-Dieu.

—

M l'Abbé Lemieux, Chapelain

Rue Sainte Ursule.

—

Madame Philippe Panet, 15
L'Hon Frs Evanturel, 32
Eugène Panet, 18

R S M Bouchette, 17
T Trudeau, 3½
F X Metivier, 8
C T Suzor, 24
Gaspard Drolet, 22
L'Hon A N Morin, 12

Rue Dauphine.

—

Les PP. Jésuites
Ecole Normale-Laval
M l'Abbé Jean Langevin, Principal de l'Ecole Normale
M Thibault, Professeur à l'Ecole Normale
M LeBoutillier, Avocat

Esplanade.

—

C G Holt, 14
Arthur Taschereau, 25
Madame Desbarats, 22
L'Hon Jos Cauchon, 17
O Frechette, 5

BASSE-VILLE.

—

Rue la Montagne.

—

J N Duquet, Bureau du *Canadien*
Siméon Marcotte, Bureau du *Canadien*
Ferdinand Hamel, 14
A Bergevin, 19
Th Leblanc, tailleur, 18
Ls Renaud, Bureau du *Chronicle*
C Tanguay, chez MM. Hamel, Marchands

Rue St Pierre.

—

B Caron, Ecr, Avocat, 59
L H Fréchette, chez M Caron, 59
James LeMoine, 6
A Têtu, chez Têtu et Garneau, 25
Babineau et Gaudry
E Chinic, 44
Jacques Auger, N P, 14
W D Campbell, N P, 14
Ls Jos. A Bernier, 48
Sévère Théberge, 43
J S Paquet, chez M Mountain, 41
M Andrews, 6
Aurélien Dion, commis chez M Thibodeau

Alfred Thibaudeau, coin de la rue Sous le Fort
Louis Prevost, 40
E Beaudet, chez Chinic et Méthot, 44
A Lindsay, Maison de la Trinité

Rue Arthur.

—

Ls Ant Dastous, chez M McClimont

Marché.

—

Louis Bourget
Leger Mercier, chez Louis Bourget
Achille Morancy, chez Louis Bourget
Pierre Turgeon, chez Louis Bourget
Joseph Couture, chez Louis Bourget
Charles Samson, chez Louis Bourget
Germain Michaud, chez Louis Bourget
Michel Emond, chez Louis Bourget

Rue St Paul.

—

J Belleau, 26 et 28
M Gauvreau, 26 et 28
Lous L'Heureux, 26 et 28
E Dolbec, chez Goodwin
J B Renaud, 26 et 28
Amable Pelletier, 107

Quai Atkinson, Rue James.

—

F Nadeau, Bureau des Vapeurs Provinciaux

Carré Notre Dame.

—

R S Noel, chez M S A Myrand

Sault au Matelot.

—

Théophile Ledroit, 5
A Talbot, 19

Rue Sous le Fort.

—

Misael Thibodeau, 13
T G Martineau, 13

Cap Blanc.

—

Jacques Blais

FAUBOURG ST. JEAN.

—

Rue St. Jean.

—

E Piché, 1
T Fournier, Sculpteur, 9
Dr O Robitaille
G Matte, 17½
F X Berlinguet, Architecte, 21
G Roberge, Marchand, 24
E LaRue, 24¾
Stanislas Drolet, Epicier, coin de la rue St Augustin
Wm Hardy, Commis chez S Drolet
G Boivin, 50
Chs Gouin, 53
Chs Valin, 55
Madame E Gingras, 84
Félix Chassé, 95½
Michel Alain, 100½
A D Riverin, 102½
Anselme Angers, 105
J Gingras, 16
Louis Bilodeau, 121
G Blais, 3½
P Gingras, 3½
Dr Tessier, Maison de Lepage
J A Tapin, Marchand, 22½
P L Morin, 32
N Dubord, 38½
N Côté, 40
Samuel Benoit, 51
Honoré Plamondon, 67
Joseph Barbeau, 72
G Dechêne, 74½
J O Matte, 78
Henri Bolduc, 80
F X Frénette, 81½
L A Gauvin, 81½
Frs Vezina, 127
G Robitaille, 84

Rue d'Aiguillon.

—

B Verret, 66
G Gingras, 29
A Larue, 13
J Bernard, 48½
Jean Bourbon, coin de Ste Claire
J E Bolduc, 102½

Félix Tessier, 6½
Cyrille Tessier, N P, 6½
L Plamondon, 35½
Dr Malouin, 22
P G Jolicœur, 32½
T E Ouellet, 7½
S Bussières, coin de la rue Sutherland
Frs Vézina, 24
Ed Dussault, coin de Ste Geneviève
L T Suzor, 14
L F Berthelot, 6¾
Michel Tessier, N P, 6½
L F Dufresne, 22½
Dr Dussault, 76½

Rue Richelieu.

C T Bouchard, 24
O Biron, 30
Mme Galaretti, 22
P Potvin, 56
S P Bauset, 43¾
D Vézina, 70

Rue St. George.

Yves Tessier, 34
L P Vohl, 32
C J L Lafrance, 24
Félix Hamel, 5½
Jos Drolet, 42
F X Langevin, 38½
A H Verret

Côte d'Abraham.

John Childs. Notaire, 6

Côteau Ste. Geneviève.

Henri Casault, 21
Edouard Rousselle, 45

Rue Ste. Geneviève.

Antoine Paquet, 22
E Alain, coin de la rue St Jean
H J Morgan, 24½

Rue St. Eustache.

J R Audy, 14

Rue St. Olivier.

Jean Richard, 47
Louis Morissette, 67
A Paquet, 42
M Nolet, 53
Isaac Grenier, 108
A Dessane, 3
T Rochet, 48

Rue Latourelle.

Guil Carpentier, 40

Rue Sutherland.

J F Peachy, Architecte, coin de la rue St Jean

Rue Ste. Claire.

Joseph Martel, 11
Jos Soulard, fils, 12½

Rue Deligny.

J B Plamondon

Rue Ste. Marie.

Elzéar Vincent

Rue St. Augustin Nouvelle.

Joseph Larose

PALAIS.

Aug Vocelle, 4, rue St Nicolas
Frédéric Bernier, 9, rue Henderson

FAUBOURG ST. LOUIS.

Rue Saint Simon.

J A Amiot, 1

Rue St. Joachim.

J W Peachy, 1

Rue Jupiter.

J M Tardivel, 1½

Saint Gabriel.

V Chateauvert, 15
Ls Julien, 18
J B Alain, voiturier
F X Frenette, 31
Ed Côté

Rue Saint Augustin.

Pierre Chateauvert

Rue de l'Artillerie.

Jos Bédard

Lachevrotière.

Dlle Elise Déry, coin des Rues la Chevrotière et l'Artillerie.
F C D Gagné, 11

FAUBOURG ST. ROCH.

Rue St. Vallier.

L Belleau, Marchand, pied de la Côte à Cotton
J B Côté, Sculpteur, 130
John Walker, chez Mme Jos Allard
Frs Kirouac, 58
Wilfrid Bisson, 32
Pierre Bidegarré, 140
Dr P M Bardy, 88
P Genest, 138

Rue Saint Dominique.

Prudent Vallée, 1
J G Damour, Avocat

Rue Des Fossés.

F L Gauvreau, N P, 22
F Falardeau, 27
Eusèbe Renaud, 87
J B Martel, 71
O Montminy, coin de la rue du Pont
Joseph Lachance, 43
L E Bardy, M D, 58
J B Pruneau, N P, 38½
Théop Plamondon, 77

Rue du Pont.

L E Guay, 19
Dr Chaperon, 8
Moïse Paradis, 32
Alex Fraser, 40
A Côté
J F Fortin
George Chabot, 29
Frs Huot, N P, 12
Prisque Huot, coin de la rue Richardson

M Cadoret, 57
Geo Paré, Epicier, 26

Rue des Prairies.

Chs Moisan, 8

Rue Grant.

Augustin Donaldson, 4

Rue de la Couronne.

F X Lepage, 34
Louis Collin, 34
L N Leclere, 30
Mde Jacq Parent, coin de la rue St. François
T E Roy, 15
J B Bedard, 9
Zéphirin Dubeau, 27
Arthur Dion, 27
Théophile Hudon, coin de la rue St. Joseph
Frs Béronard, 47
Jos Trudelle, 24½
Côté et Couture, 29
Hubert Catelier, 21½
M Ouellet
Nazaire Turcotte, 23
D Vaillancourt, chez Côté et Couture
H Gagnon, chez Hudon
J A Mailloux, 38
Jos Bedard, 11

Rue Ste. Marguerite.

Xavier Julien, 42½

A l'Eglise.

M Charest, Ptre, Curé
M J F X Pelletier, Ptre
M Plamondon, Ptre

Rue St. Joseph.

Th Castonguay, 34
E A Généreux, 14
N F Boissonnault, 26
A Tourangeau, N P, 42
Théophile St. Jean, 55
Eusèbe Hallé, 2
F D Dugal, 72
W Launière, N P, 44
Felix Juneau, Inst, carré Jacques Cartier

Rue de l'Eglise.

Geo LaRue, N P, 2

Rue du Prince Edouard

Frs Langlois

Munn's Cove.

A G Auger, chez LaRoche et Venner
M Venner, chez LaRoche et Venner

Rue Ste. Anne.

Pierre Valin, 23
Théodore Crépin, 41

Rue Ste. Hélène.

Louis Côté, 25

Rue St. Anselme.

Elie Martineau, coin de la rue de la Reine

Rue St. Antoine.

M O Beaubien, 46

Rue Fleurie.

S C C Tranquille, 9
Pierre Roy, 29
G VanFelson, 45
John Davidson, 80½

Rue du Roi.

Louis Tessier dit Laplante, 58
W Brunet, Pharmacien, coin de la rue Craig
Régis Roy, 47
L P Normand, 32

Rue des Commissaires.

Epiph Lefrançois, 43

Rue Bélair.

Madame A Bélanger, 22

Rue Richarson.

Christophe Antille, 17½

Rue Dorchester.

Jean Perron, 24½
L H Huot, 7
G V Morin, tonnelier, 28
Audré Gingras, coin de la rue St Joseph

Rue Caron.

Michel Dubeau, coin de la rue des Anges

Hôpital Général.

M Plante, Ptre, Chapelain
Les Dames du Pensionnat

Rue St. François.

Cyrille Bouchard, 56
M Bonneville, 47
J G Talbot, 46½
Michel Patry, 31½
Alfred Lapointe, 66

Rue de la Reine.

John Reynhart, 1
Vinceslas Cloutier, 8
Cyrille Morancy, coin de la rue des Commissaires

SAINT SAUVEUR.

Rue Saint Vallier.

F Auger, coin de la rue Auguste
R L Deniss
Michel Robitaille
Narcisse Dion
Théodore Poulin

Rue Parent.

Ls Falardeau, N P

Rue Massue.

Jacques Bonhomme

Rue Arago.

F W Roy

A l'Eglise.

—

Le Père Dedebant

Rue Sinaï.

—

Dr Létourneau

Bergeronnes.

—

Rieule Boulliane,
Thos Desbiens

Escoumains.

—

M R Boily, Ptre, Curé
John E Barry
Louis F Boucher

Roberval (Lac St. Jean)

—

M Bernier, Ptre, Missionnaire
Dlle Dumais, Institutrice

Hébertville, (Saguenay)

—

M J B Villeneuve, Ptre, Curé
Damase Boulanger
Rémi Hudon
Calixte Hébert
Fréderic Bolduc
Chs Hudon
P Horace Dumais, Arp. Provincial

Bagotville.

—

M P Boucher, Ptre, Curé
L Z Rousseau, écr, N P
Damase Hudon
L P Lachance
Israël Morin
Lucien Tremblay
J A Gravel
Ferdinand Faffard
Xavier Fortin

Chicoutimi.

—

Dr Martin
M D Racine, Ptre, Vicaire-forain
Thos Cloutier, Clerc Notaire
M F H Beaudet, Ptre, Vicaire
Pierre Tremblay
L'Institut de Chicoutimi
Regis Lapointe, Avocat
Ov Bossé, N P

St. Alexis (Grande Baie)

—

M Ant Martel, Ptre, Curé
O Tremblay, écr, A P

Ile aux Coudres.

—

M G Tremblay, Ancien Curé
M J B Pelletier, Ptre, Curé

Malbaie.

—

M le Juge D Roy
F X Frenette, Avocat
C Cimon, Notaire
Elie Hudon
S X Cimon

St. Urbain.

—

M F Morisset, Ptre, Curé
Onésime Gauthier

N. D. de Laterrière.

—

M Jos Hudon, Ptre, Curé

Baie St. Paul.

—

M C Trudelle, Ptre, Curé, (2 exemplaires)
M Thos Larouche, Ancien Curé
Télesphore Fortin, N P
Ovide Clément, N P
Madame A Gagnon
M S Boivin
E Boudreau, écr, M D

Ste. Agnès.

—

M Js Bureau, Ptre

Eboulements.

—

M J P Colfer, Ptre, Curé
Cléophe Côté, Instituteur

Château-Richer.

—

M Richard, Ptre, Curé

St. Laurent (Ile d'Orléans.)

—

M E Bonneau, Ptre, Curé
Dlle Virg Godbout

St. Jean (Ile d'Orléans.)

—

M Ant Gosselin, Ptre, Curé
Ls Turcotte

Ste. Famille (Ile d'Or.)

—

La Bibliothèque Paroissiale

St. Pierre (Ile d'Orléans)

—

Frs Fortin, Instituteur

Beauport.

—

M Tremblay, Ptre, Curé, (2 exemplaires)

L'Ancienne Lorette.

—

Jos Martineau, chez M le Curé

Charlesbourg.

—

J Bte Martel

St. Ambroise de Lorette.

—

F X Trefflé Hamelin

St. Augustin.

—

Praxède Larue, M D
Dlle Tapin, Institutrice

Pointe-aux-Trembles, (Québec.)

—

M Ed Parent, Ptre, Curé, (2 exemplaires)
Eug Larue
M Garneau

Ste. Foye.

—

Capitaine J Légaré

Deschambault.

—

J D S Paquin
A D Hamelin
A Ch de La Chevrotière

Portneuf.

—

M L Provancher, Ptre, Curé
Dlle L Labranche, Institutrice
Et Fecteau, Instituteur
Félix Gignac, Marchand
J O Hamelin, Marchand
Siméon Larue
Léandre Poliquin
Ol Boudreau

—

St. Alban.

—

M P Dionne, Ptre, Curé

—

St. Raymond.

—

Aug Plaisance
M Savary

—

St. Bazile.

—

M Sasseville, Ptre, Curé

—

Grondines.

—

M L Gill, Ptre, Curé
Dr J N Gouin

—

Cap Santé.

—

Chas Aylwin, N P

—

Ecureuils.

—

F Dussault
M Gingras, Ptre, Curé

—

St. Prosper.

—

Dominique Ebacher
P Girard

—

St. Stanislas, (Comté de Champlain.)

—

Elie Rinfret
H Perrin, Instituteur
Dr Lasisseraie

—

Ste. Anne de la Pérade.

—

J P Dusablon, Marchand
Geo Dauth
Dom St Cyr
P G Beaudry
M M Marchand, Ptre, Vicaire
Dr J B Garneau

St. Narcisse (Batiscan.)

—

A N Dostaler, Instituteur

—

Ste. Geneviève (Batiscan.)

—

Louis Guillet, jr, N P
Dr Jos Trudel
Odilon Lacoursière

—

Champlain.

—

M N D Marcoux, Ptre, Curé

—

Cap de la Magdeleine.

—

M C Garceau, Ptre, Curé

—

VILLE DES TROIS-RIVIERES.

—

M L R Laflèche, Ptre, V G
M Ol Caron, Ptre, V G
M Th Lottinville, Ptre, Secretaire Evêché
J M Désilets, Avocat
Petrus Hubert, N P
Samuel Poisson
Joseph Saucier
Jos N Bureau
Zoel Bellefeuille
Valère Guillet
Godfroy Lassalle
Philippe Godin
Ls George Frigon
B Vadeboncœur
Dame Alcime Brunelle
N L Denoncourt
A L Desaulniers
P E Panneton
M Jos Nap Heroux, Ptre
M T Toupin, Ptre
M L S Rheault, Ptre
F X Tapin
L G Bourdages
T Duplessis
D G Labarre
Geo E Hart
A B Cressé
Sévère Dumoulin
Dr Badeaux
J G A Frigon
O O Désilets
Boucher de Niverville
Alphonse Dubord
William Lamb
Sévère de Lottinville
Aimé Olivier
Jos N Godin
Zéphirin Cormier
Joseph Dufresne
John Lalancette
Sévère Bureau
Jos Elie Panneton, Ptre
Philippe Gravel
E Rochon
L E Gervais
Théophile Larue
Jean Fortin

—

Banlieue des Trois-Rivières.

—

Honorat Lacerte
Olivier Duval
Frs Girard

—

St. Maurice.

—

Joseph Frigon

—

St. Etienne, (Comté de St. Maurice.)

—

Dr Beauchemin

—

Shawenegan.

—

M Comeau, Ptre, Curé
Firmin Bois

—

La Pointe du Lac.

—

M Lasisseraie, Ptre, Curé

—

Yamachiche.

—

M H Dorion, Ptre, Cure
Thos Gérin Lajoie
Frs G Lajoie

—

Rivière du Loup (en haut.)

—

M J Boucher, Ptre, Curé
F X Lambert
Alexandre Gravel

—

St. Léon.

—

George Caron, M P P

—

St. Didace.

—

M P Bellemare, Ptre, Curé

St. Justin.

—

M H Bellemare, Ptre, Curé
L A Houde, N P
Dr A A Duhamel
Dame Hedwige Bastien

—

Ste. Ursule.

—

Dr C Lavoie
F P Paquin

—

Maskinongé.

—

M L E Bois, Ptre, Curé
Ant Saucier, Marchand
Dr Boucher

—

St. Barthélemy.

—

M U Archambault, Ptre, Curé, (2 exemplaires)
M Brunelle, Instituteur
Dr Félix Côté
Vincent Marion
Dr Drainville

—

St. Cuthbert.

—

M A Fisette, Ptre, Curé (2 exemplaires)
Dr H P Ouellet
Edouard Charbonneau

—

Berthier (en haut.)

—

M Gagnon, Ptre, Curé
M Martin, Ptre, Vicaire
L Tranchemontagne
L R S Tranchemontagne
J O Chalut, N P
J D O McBean
L O Boucher
Philippe Drouin
Madame P Giroux

—

Ile du Pads.

—

V Plinguet, Ptre, Curé

—

Sainte Elisabeth.

—

J H Dupuis, Ptre, Vicaire

—

Saint Paul l'Hermite.

—

M J Huot, Ptre, Curé

Lanoraie.

—

F A Brien, étudiant en droit
John McKercher, Instituteur

—

Repentigny.

—

Joel Beaudoin

—

Lavaltrie.

—

M L Casaubon, Ptre, Vicaire

—

L'Assomption.

—

M F Dorval, Ptre, Curé
L'Abbé D Laporte, Collége
Camille Caisse, Eccl, Collége
Arcade Laporte, Eccl, Collége
Siméon Robillard, Eccl, Collége
Marcel Dugas, Etudiant, Collége
Siméon Rivest, Etudiant, Collége
Gustave Martin, Etud, Collége
Gaspard Fauteux, Etud Collége
Paul Cardin, Etudiant, Collége
Victor Amireault, Etud, Collége
Damase Gourre, Etud, Collége
Joseph Turenne, Etud, Collége
Pierre Poissant, Etud, Collége
Léonidas de Salaberry, Etud, Collége
Adolphe Séguin, Etud, Collége
Joseph Paquette, Etud, Collége
George Duhaut, Etud, Collége
Damase Piché, Etudiant, Collége
Le Collége de l'Assomption
Jérémie Gagnon, Etud, Collége
Jérémie Coulombe, Etud, Collége
Damase Archambault, Etud, Collége
Alfred Larose, Ecclésiastique, Collége
Jos Archambault, Eccl, Collége
Pierre Etu, Etudiant, Collége
S Laporte, Etud, Collége
Frédéric Giard, Etud, Col
Louis Archambault

—

St. Roch de L'Achigan.

—

M Brassard, Ptre, Curé
B Rocher, N P
D Lamarche

—

St. Jacques de l'Achigan.

—

Le Dr Génand

—

St. Henri de Mascouche.

—

L Gagné, Ptre, Curé
M Chevigny, Ptre, Curé
M Coutu, Vicaire

—

Saint Lin.

—

Le Docteur J Leclair

—

L'Industrie.

—

M le Grand Vicaire Manseau
J O Desilets
George Baby, Avocat
Ed Guilbault, Avocat
Adolphe Magnan, N P
Dlle Eléonore Partenais
Le Collége Joliette
L'abbé C Beaudry
H Champagne
T Ste Marie
E Garant
M Foucher
A Lavoie
S Bellerose
F H Geoffroy
T Caron
Pierre Ménard
Stanislas Desmarais
Dr Boulet
L P H Turgeon

—

Saint Jean de Matha.

—

M Plessis Belair, Ptre, Curé

Sainte Anne des Plaines.

—

C Champoux, Ptre, Curé
Hector Granger, Ecr
Dr D Gaudet
Dlles Morelle
L L Corbeil, Instituteur
D Latour
Dlle Philomène Gravel, Institutrice
J B Labelle

Terrebonne.

—

J Courval, Ecr
L'Hon Ed Masson
Henri Masson
Dr Chapleau
J H Ranson
H Auger, Notaire
Ad Chauvin
G M Prevost, Ecr, N P
L A Forget, Etud en droit
L B Durocher, Ecr, M D
L'abbé Mirault
L'abbé Renaud
J E Masson
L E Desjardins
T M Lapointe
Nicolas Perrin
Ls A Lesieur
Jos Gariépy
Collége Masson
A Ouellette
H Lepage
P N Dupras
Alp Jacques
J O Dutrisac
C E Carmel
Jos Primeau
J E Turgeon
Isaac Théberge
J A Daigneau
J R Turgeon
W R Masson
A Dumas
F Dugal
L R Masson
M Dessautels
M Lapointe, Marchand
Eustache Larose
Joseph Lauzon, Eccl
Isidore Forget, Eccl
Thos Corriveau, Eccl
John S Macdonald, Professeur

Lachenaie.

—

Dr Laurier

Sainte Thérèse de Blainville.

—

T E Gaudette, M D
A Séguin, N P
C Ouimet
Louis Lussier, Ecole d'Agriculture
L'abbé Mainguy, Collége
L'abbé Nantel
L'abbé L Charlebois
Amedée Thérien, Eccl
Aug Laverdière, Eccl

Sainte Scholastique.

—

Wilfrid Prevost, Ecr, Avocat

Saint Benoit.

—

C Aubry, Ptre, Curé
F H Le Maire
Damien Masson

Saint Jérome (de Terrebonne.)

—

C A Fournier
M Dagenais, Ptre

Saint Janvier (de Terrebonne.)

—

D Des Roches, N P

Sainte Adèle (de Terrebonne.)

—

Dr L Lachaîne
G Labrie
A B Lavallée

Saint Eustache.

—

C A M Globensky, Ecr

Saint André d'Argenteuil.

—

L Boisvert, Ptre, Curé

MONTRÉAL.

—

P A O Archambault, chez MM Dorion, Avocats.
Edmond Anger, Marchand
Maxime Ayotte, no 7, rue des Commissaires
C Archambault, Avocat
U E Archambault, Prof., rue Côté
J B Brousseau, Et. en droit chez Ls Bélanger, Avocat
V P H Bourgeau, Avocat
Ed Beaudry, Marchand, rue Notre Dame
M Bourgoin, Et en droit chez MM. Loranger
Ls Bélanger, Avocat
Ant Bazinet, Marchand
T Bourgoin, Marchand
Bruneau & Dufresne, Marchands
Jos Beaudry, Marchand Tailleur, rue St Laurent
H A Bourret, Bureau de Poste
Ant Brousseau, Notaire, Côte St. Lambert
J J Bogue, Corporation de Montréal
J L Beaudry, Maire de Montréal
H Béliveau, Marchand, 103 rue St Paul
Jos Béliveau
Guill Brazeau, Marchand, rue St Laurent
Benoit & fils, Marchand, rue St Paul
L J Béliveau, Marchand, rue St Paul
Jos Beaudry, Marchand, rue Notre Dame
Chs Bonaçina, Palais de Justice
C E Belle, Notaire
J H Beaudry, M D, rue Visitation
Julien Bissonnette, Liverpool & Lon. Ins. Co
J B Beaudry, Marchand, rue Notre Dame
Ls Betournay, Avocat,
T G Béliste, chez Jos Beaudry, Marchand,
J N Beaudry, Bureau de la Cie. du Richelieu
H A Brodeur, rue St Gabriel, 41
L'hon Juge Berthelot
R Bellemare
J A A Belle, Avocat, 12, rue St Lambert

L'hon Saveuse de Beaujeu
Boucher et Manseau, 131, rue N D (2 exemplaires)
J H Beaulieu, 181, rue St Laurent
S Beliveau, rue St Paul, 129
A R Barbeau, Liverpool et Lond. Ins. Co
Max Barbe, 152, rue des Allemands
N D D Boucher, rue St Paul, 12
A Cherrier, Palais de Justice
J P M Cinq-Mars, Marchand Tailleur
Damien Choquette, Prison de Montréal
J A Chapleau, Avocat
Jos Comte, rue St. George
Damase Comte, rue St Urbain, 116
C Charbonnault, Tiroir 96 P O
C S Cherrier
Joseph Cooke, chez Fabre & Gravel.
W C H Coffin.
Capitaine Cotté, Bureau de la Cie. du Richelieu.
E B Duford, Marchand.
Benj Durand, chez Th Doucet, Ecuyer.
Dlle M Durand, 96, rue St Urbain.
Gonzalve Doutre, Avocat, rue St Gabriel.
N P Durand, 96, rue St Gabriel.
N Jos Dion, 5, rue Devienne.
W H A Davies, 169, rue de la Montagne.
F X Desplaines, 43, rue Craig.
L'Hon L T Drummond.
L N Duverger, Marchand
L G Dubois, Palais de Justice
E de Bellefeuille, Avocat
Paul Denis, Avocat
Département de l'Education—(4 exemplaires)
E B Desmarteau, chez Desrochers et Parent
Alphonse Desjardins, Avocat
F J Durand Notaire
G Desmazures, Ptre, Séminaire de Montréal
F Daniel, Ptre., Séminaire de Montréal
G d'Orsonnens, Et. en droit, 86, rue St Laurent
C Desnoyers, Avocat
Dubord & Cie, Marchands, rue St Paul
G David, 135, rue Ste Elisabeth
Ed Desrochers, Marchand, rue St Laurent
Jos Doutre, Avocat
N B Desmarteau, Marchand, rue St Paul
Chs Desrochers, rue St Paul
Jos Duhamel, Avocat
Gaspard Dugga, Palais de Justice
A M Delisle, Sherif
Eraste d'Orsonnens, Notaire, 91, rue Lagauchetière
Alfred Dubord, Fabrique de Montréal
J M Désjardins, Avocat
P Falkner, Avocat
Evariste Fauteux, Notaire, 91, rue Lagauchetière
O Filiatreault, rue Beaudry, 18
Olivier Frechette, Petite rue St Antoine
J O Fremère, chez Ls Renaud & Cie,
T Gauthier
N A Giard, 121, rue St Joseph
Frs Guenette, Avocat
Ls Giard, M D, Bureau d'Education
A Giband, Prêtre, Séminaire de Montréal
Romuald Gariépy, M D
M Guerin, Commis Marchand, 122, rue St Paul
S Gélinas, Marchand. rue St Paul
P B Gauthier, Marchand,
L'abbé Gendreau, Séminaire de Montréal
Octave Giroux, rue St Laurent
G Gauthier, chez Desrochers & Parent
A Girard, chez O Giroux, rue St Laurent
Jacques Grenier, Marchand, rue St Paul
L A Globensky
Dr Globensky
Chs Glackemeyer, Greffier de la Cité
Geo Groves, Fabrique de Montreal
D Girouard, Avocat
O Gadbois, Commis chez Jos Beaudry
J A Gravel, rue St Vincent, 28
Elzéar Goulet, 136, rue Ste Marie
A Gariépy, Banque d'Epargne
Honoré Gingras, 196, Rue St Joseph
Jos O Guilmette, 198, rue St Paul
Jos Hausselman, 24, rue St André
A S Hamelin, chez V Hudon, rue St Paul
M Hicks, Ptre. Chanoine, Evêché
Isaïe Hudon, chez Hudon & Gélinas
H. Hudon, Et en droit
C G Himsworth, Palais de Justice
J B Homier, fils, Fabrique de Montréal
L'Institut Canadien Français
J Joseph, Et. en droit chez M Laframboise
W F Kertson, Etud. en Médecine
G H Kernick, Palais de Justice
A Lacroix, 49, rue St Laurent
F H Loiselle, Marchand Tailleur
Nap Legendre, Et en droit
Alex Lusignan, Bureau d'Education
P V L'Espérance, Marchand, 118, rue Notre Dame
O Lemieux, Commis Marchand, 118, rue Notre Dame
Z Lizée, Entrepreneur, 95, rue Sanguinet
P Laurent, 59, rue St. Dominique
J E O Labadie, Notaire

Jos Lajeunesse, Bureau de Poste
Mme J L Leprohon
Ths F Larseneur, Bureau de Poste
J T Letourneux, Marchand, 117, rue St Paul
André Lapierre, Marchand, rue St Paul
J B Labelle, Organiste, 193, rue St Antoine
O Lecours, chez Benoit et fils, Marchands, rue St Paul
Chs Lenoir, chez Rolland & Cie, Marchands, rue St Paul
Thé. Laurin, chez Rolland & Cie, Marchands, rue St Paul
Trefflé Lafricain, chez Jos Beaudry, rue Notre Dame
Z Laurier, chez Jos Beaudry, rue Notre Dame
R O G Laflamme, Avocat
Maurice Laframboise, Avocat
Aug Laforce, 131, rue Notre Dame
L Leblanc, 7, rue St Dominique
Geo Languedoc, Palais de Justice
J E Lafond
J L Labine, Marchand, 124. rue St Paul
Jos Lévesque, rue Bonaventure
Chs Leblanc, Et en droit
J A E Levert, 291, rue Ste Catherine
A C C Larivière, chez Haldimand.
Charles Lacaille, rue St Paul.
M L Lafricain, Bureau de Poste.
Alph Leclair, 152, rue Sherbrooke.
M Lamère, Bureau de la Cie. du Richelieu
Major Latour.
E Lefebvre, Conducteur de Malle
H T Lecours, Petite rue St Denis, 4
V H Lefebvre, Bureau du Gaz
Patrice Lacombe
Amable Loiselle, Palais de Justice
D J Lefebvre, Ptre. Collège de Montréal
Jos Lupien, rue Bonaventure, 117
M F X Leprohon, 248, rue Ste Catherine
Wilfrid Marchand
S Morisson, Post Office B 439
O Monette, 46, rue St Louis
G Monsel, Bureau du Gaz
L'hon Juge C Mondelet
L E Morin, 125, rue des Commissaires
C Melançon, Marchand, 101, rue St Paul
Ls Monat, Marchand, rue St Paul
Frs Moquin, chez Dubord et Cie, Marchand, rue St Paul
Peter McDonnell, Corporation de Montréal
N Marien, Marchand, 41, rue Notre Dame
M Edmond Moreau, Ptre, Evêché de Montréal
H Moreau, Chan., Evêché de Montréal
Ls Marchand, Courtier
Dr Munro
Ed Moreau, Notaire
J B Marcoux, Bureau d'Education
Edouard Mayer, 108, rue Amherst
Alfred Nelson, M D
Ad Ouimet, Avocat
Jos O'Brien, Corporation de Montréal
Gedeon Ouimet, Avocat
P Provost, 56, rue Ste Marie
Leandre Prevost, 54, rue Campeau
M l'Abbé Pruneveau, Séminaire Montréal
L'Hon L J Papineau
Ovide Perrault, Etudiant en droit
David Pelletier, Marchand, rue Notre Dame
M E Picard, Ptre, Séminaire
M l'Abbé Prévost, Ptre, Séminaire
Côme Perrin, Corporation de Montréal
Chs Perrin, Marchand, 107, rue St Paul
Z Perrault, chez Thos Wilson, Marchand
J N Provencher, rue St Laurent
D E Papineau, Notaire
J Parent, rue Notre Dame
T Préfontaine, Marchand
J Perrault, chez T Préfontaine
C E Pacquet, 130, rue St Paul
Messire Perrault, Séminaire
Dr Picault
F Pominville, Avocat
C F Pratt
L R Roy, chez H & H Merrill
S Rivard, Avocat
F J Ricard, Avocat
P S Rousseau, Ptre, Séminaire
Pierce Ryan, Avocat
Ed Ranson, Corporation de Montréal
Jos Royal
F X Rousseau, 3, rue Grothé
Louis Renaud, fils
Renaud et Cassidy, Marchand
Madame Russell, 66, rue St Hubert
A C Senecal, rue Ste Marie, 8
D Senécal, Avocat
L W Sicotte, Avocat
O Souliere, chez Francœur et Giroux, rue St Laurent
Chs Steward, chez Ls Renaud
M J A Singer, Ptre, Séminaire
Chs Seers, 15, rue Inspecteur
M H Sanborn, Palais de Justice
M F X Trépanier, Collège de la Montagne
H R C Trestler
F X A Trudelle, Avocat
Romuald Trudeau
Ls Thibault, chez Henderson et Cie, rue Notre Dame

M Jos Z Trudeau, N P, rue St Denis, 172
Chs A Terroux, Palais de Justice
L D Touchet, chez J B Beaudry, rue Notre Dame
L'Union Catholique de Montréal
Jude Valois, Marchand, Place Jacques Cartier
M Valois, Eccl., Séminaire
A E Valois, Et. en droit
N Villeneuve, 104, rue St Paul
O Villemaire, 33, Place Jacques Cartier
Trefflé Loiselle, au Palais de Justice
Olivier Berthelet, rue Dorchester
Emmanuel Messier, rue Visitation, 63
N J Bourbonnière, rue Ste Thérèse
Louis Villemaire, rue St Paul, 105
E A Dubois, Bureau de la Fabrique
Edouard Fournier, Banque du Peuple
Messire Brais, Hôtel-Dieu, Mont Ste Famille
Madme J B Trudel, rue Inspecteur, 15
P H Morin, rue Ste Elizabeth, 68
Narcisse Girard, chez John Leclaire
L J B Beaubien, chez le Dr P Beaubien
J A Lapierre, rue St Laurent, 13

Pointe aux Trembles, (Montréal.)

Dr T H Perrault

La Longue Pointe.

J B Drapeau, Ptre, Curé
O S Perrault, Ptre, Vicaire
J B Morin

Rivière des Prairies.

Alfred Toupin, Ptre, Curé

Saint Laurent, (près de Montréal.)

Le Collége St Laurent
Les Sœurs de Ste Croix
P M Eug Boisvert, Eccl
J B Lecours, cultivateur

Côte St Paul, (Montréal.)

A E Leclerc

Côteau St Pierre, (Montréal.)

M Lalonde, Instituteur

Sault au Récollet.

Aug Dagenais
Pierre Lachapelle
J Meilleur, N P

Saint Vincent de Paul.

N Lavallée, Ptre, Curé
Le Col Bellerose
Désiré Corbeil
J B Constantin

Saint Martin.

Dr Poitevin
Col L Bélanger
Louis Lavoie, Maire
Jos Pariseau
Isaïe Lavoie

Sainte Rose.

D A P Belair

Pointe Claire.

M Olivier, Instituteur
M Bourgeault, Ptre, Curé

Sainte Anne du Bout de l'Isle.

M Chevrefils, Ptre, Curé

Caughnawaga.

M De Lorimier

Chateauguay.

M Couvrette
Capt D Bourgeois

Norton Creek.

Z Santoire

Sainte Marthe.

E H Lalonde

Sainte Geneviève (de Montréal.)

D Filiatreault, N P

Isle Perrot.

M Groulx, Ptre, Curé
Octave Daoust
Dlle Jobin

Beauharnois.

A de Martigny
M Charland, Ptre, Curé
L A Dequoy, Ptre, Vicaire
Le Frère Directeur du Collége
P Laurencelle
Léon Doutre, Avocat

St Timothée.

J O Archambault, Ptre, Curé
H Filiatreault, Ecr, M D
Norb Branchaud, marchand
Cyr Boissonnault
L Gervais, Ecr, N P
F X Beauregard

Sainte Cécile de Beauharnois.

A Thibault, Ptre, Curé
Etienne Prevost, Ecr, M D
E A Demers, Ecr, N P
Moïse Plante
J B C St Amour
C A Codebecq, Instituteur
J A Massé, Ecr, N P

Saint Anicet.

L A Masson
F Rochet, Ptre, Curé
L A Grenier, N P
Jos Hudon dit Beaulieu

St Clet.

—

M Marsolais, Ptre, Curé

Coteau du Lac.

—

Dr Gaspard Dauth
J H La Ferrière
G J Beaudet, Ecr

Coteau Landing.

—

J L Coutlée, Etud en droit

Saint Polycarpe.

—

M Cholette, Ptre, Curé
E A Manseau

Vaudreuil.

—

J L Boulé, N P
F D Bastien, N P
E L J Avila Valois, M D
J B Bourque

Rigaud.

—

J B A Mongenais
P Bélanger, Ptre, Curé
Dlle Léontine Tessier, (*Mount Oscar*)
F Chouniard, Ptre, Directeur du Collége
L'abbé Beaudoin, Col
J Fletcher, élève du Collége
Adrian McMillan, Etud, Collége
Ronald Macdonald, Etud, Collége
Jos Tassé, Etud, Collége
T Dugal, Etud, Collége
A Mainville, Etud, Collége
A Mongenais, Etud, Col
Rod Desjardins, Etud, Collége
Arthur Mador, Etud, Collége
Jos Lapointe, Etud, Collége
Jos St Denis, Etud, Col.

St André Avellin.

—

M C Guillaume, Ptre Curé
Emile Quesnel
J N Roussel, N P

Carillon, (Ottawa)

—

André Saint Denis
Henry Duffy

Aylmer, (Ottawa)

—

M F Michel, Ptre, Curé
L Coutlée
M A Beaudry
Chs B Rouleau

Papineau-Ville.

—

F S McKay, N P

Ottawa (Cité)

—

Dlle Caroline Borne
Dr C de Beaubien, rue York
Eusèbe Varin, Coin des rues Sussex et Clarence
Dr C R E Riel, rue Sussex
Paul Bourgeois, Ecr, rue Murray
Eugène Martineau, rue Sussex
Chs U Lindsay, chez Broughs, Buchanan & Co
Horace Lapierre, rue Sussex
Chs Léger, rue Sussex
Philippe Riel, rue Sussex
N Germain, rue Sussex
L J B Lazure, rue Sussex
Ld Fontaine, rue Sussex
Napoléon K Falkner, rue Sussex
Th Dumouchelle, rue Sussex
C C Peltier, Boîte 186, P O
Rev P Brunet, Ottawa
Joseph Barrette
P Marier
H J Friel, Ecr
Rev. P Lefebvre, Ptre, Professeur au Collége d'Ottawa

Mont St Jean.

—

François Béchard

Calumet Island, (Ottawa)

—

Damase Théorets

Peterboro, (C W)

—

Lemay, Turcot & Co, (2 exemplaires)

Lindsay, (C W)

—

Aug Cadotte

Toronto.

—

R Coleman, *Canadian Freeman.*

Sandwich, (C W)

—

L'Evêché
F J Ouellette

Milford, Massachussetts

—

Maxime Bourret
Irenée Daignault
Joseph Paquin
Eusèbe Méthot
Cyrille Bourret
Joseph Dubois
Jean Dubois

Rev P Beaudry
Manchester, (New Hampshire, U S)

J Langlois Jr
Malone, (Franklin Cy,) N Y)

Détroit, (Michigan)

—

Alfred J DuCharme
Richard R Elliot
W Casgrain, U S Lake Survey

Bourbonnais Grove, (Illinois)

—

Reverend J N Gingras
A Brunet

Kankakee City, (Illinois)

—

Reverend J Côté
Jos Gélinas
Jos Lecours
N Rivard
P Paquin

Rev J Ducroux
Ste Anne, Kankakee County, (Illinois)

Rev P Paradis
Manteno, (Illinois)

St Louis, (Missouri)

F B Poirier
D Désilets
Jos Archambault

Gibraltar

Sergent Ludger N Voyer
100me Reg

Pointe Levi, Est

Pierre Bourget
Ch Bourget, N P
H Routier, Ptre, Curé
Arthur Verrault
Moïse Sharer

Point Levi, Ouest.

M Déziel, Ptre, Curé
J Hudon, Ptre, Vicaire
P C Dumontier
Pierre Lefrançois,
Jacques Jobin
Dr Goulet
Léon Roy
F X Lemieux
C F Bazin
L Ed Couture
Jos Roy, (chez M Geo Couture)
Joseph Groleau
Ls Carrier
Napoléon Roy
Michel Bacquet
Wm Mirey
Collége de Notre Dame de Lévis

Québec, Sud.

M J F Dolbec, G T R
M Benoit Marquette, P O

St. Henri de Levis.

C A Collet
M Grenier, Ptre, Curé
Onésime Genest
Dame Veuve Chs Collet
Ls R Fortier
L T T Genest
Onésime Carrier

Beaumont.

A Campeau, Ptre, Curé
Odilon Legendre, Instituteur
Chs Letellier

St. Anselme.

J B Carrier
C A Bélanger

St Michel de Bellechasse.

M Drolet, Ptre, Curé
M Dufresne, Principal du Collége

Saint Raphaël.

N Beaubien, Ptre, Curé
F X Gagné, Ptre, Vicaire

Saint Gervais.

P Pouliot, Ptre, Curé
Dr A Tétu
Louis Goulest

Saint Lazare.

Ed Dufour, Ptre, Curé

Sainte Claire.

L T Bernard, Ptre, Curé
Louis Fortier, Etud en droit

Saint Jean Chrysostome (dist de Quebec.)

Lazare Tanguay

Saint Charles de Bellechasse.

Cyprien Gagné

Saint Romuald de Etchemin.

Damase Roberge
Anselme Lefebvre
Julien Gosselin
F X Guay

Sainte Marie, Beauce.

François Haman
Major G N A Fortier
M Chaperon, Ptre, Vic

Saint Joseph, Beauce.

Zéphirin Vézina
Dr J Taschereau
J Vezina, Avocat

Saint François, Beauce.

Adolphe Dion
J E Proulx, N P
Dr G B Lafleur

Saint George, Beauce.

F C B Dulac

Tring.

Jos Béland, Ptre, Curé
Zéphirin Bertrand, Cultivateur

Forsyth, Beauce.

N Robert

St. Flavien.

G Casgrain, Ptre, Curé

Saint Antoine de Tilly.

Dr Fournier
Télesphore Lefebvre, Instituteur
Dlle Honorine Dumais, Institutrice
B Robin, Ptre, Curé
Zéph Béland, Marchand
C F Dionne

Sainte Apollinaire.

M de Gaspé, Ptre, Curé

Sainte Croix.

M Belleau, Ptre Curé
L A LeGendre

Ste. Emilie de Lotbinière.

Jos Lord

Lotbinière.

—

F X de Villers, Marchand
C E Desroches
Aimé Cinq-Mars
Onésime Ouellet
Thos Bédard
Eloy Beaudet
M Lemay
Jos Coulombe
C A Lemay, N P
Octave Hamel
H Bernier
Dlle Dulice Pérusse, Institutrice
M Pélisson, Ptre, Vicaire

—

St. Edouard de Lotbinière.

—

Dlle Virginie Leclerc, Iustitutrice

—

St. Jean Deschaillons.

—

M J B Perras, Ptre, Curé
P C Levasseur, Marchand
Ch Pageau, Instituteur

—

Saint Pierre les Becquets.

—

Made Lubin Rousseau

—

Gentilly.

Maxime Deloy, N P
J B Legaré

—

Bécancour.

—

M Malo, Ptre, Curé
Jos Jutras, Ecr
Onésime Désilets, Ecr
Elzear Landry, Ecr M D
L P Brassard, Ecr M D
Benjamin Rivard, Ecr
Dlle Elisa Rivard
Sévère Leduc
P Clovis Beauchesne
Moïse Doucet
Ch Lacourse
Olivier Landry
Dlle Clarisse Beauchemin

—

Ste. Gertrude.

—

Paul de Villers, Ptre, Curé

La Rochelle, (St. Grégoire.)

—

J Harper, Ptre, Curé
H Trahan, Ptre, Vicaire
Dr G A Bourgeois
L L Rivard, Ecr
Joseph Prince, Ecr
Stanislas Doucet, Ecr
Mde François Prince
Ls M Laplante
Benoit Vigneau
Madame Cyrille Prince
Mde Jean Charles Prince
Académie des Garçons
Mde la Supérieure du Couvent
L'Academie des Filles
Wilfrid Guilmette, Etud
Pierre Désilets
Adolphe Brassard
Denis Brassard.

—

St Celestin.

—

M Marquis, Ptre, Curé
M Richard, Ptre, Vicaire

—

Nicolet.

—

Ls Th Fortier, Ptre, Curé (2 exemplaires)
C Moras Beaubien, Ecr, Avocat
L'abbé Ths Caron, Supérieur du Collége
L'abbé A N Bellemare. Collége
L'abbé Isaac Gélinas, Collége
L'abbé M Proulx, Collége
L'abbé J Blais, Collége
L'abbé Douville, Collége
L'abbé Barolet, Collége
F X Desaulniers, Eccl, Collége
Théophile Sicard de Carufel, Eccl, Collége
Louis Aimé Masson, Eccl, Collége
Agapit Legris, Eccl, Collége
Norbert Ouellet, Eccl, Collége
Agénor Moreau, Eccl, Collége
Edouard Beliveau, Eccl, Collége
Pierre Marchand, Eccl, Collége

George Vaillancourt, Etud, Collége
Alphonse de Blois, Etud, Collége
Charles Bellemare, Etud, Collége
Jacques Pelletier, Etud, Collége
Edmond Emond, Etud, Collége
Vertumne Peloquin, Etud, Collége
Ludger Gaudet, Etud, Collége
Octave Hardy de Chatillon, Etud, Collége
Hector Marchildon, Etud, Collége
Wilbrod Pitre Ferron, Etudant, Collége
Ludger Genest de la Barre, Etud, Col
Chs Gill, Etud, Col
Eugène Gouin, Etud.Col
Arthur Landry, Etud,Col
J B Comeau, Eccl, Col
Henri Gaspard Henault, Etud, Col
Hilarion Thibodeau, Etud, Col
Adolphe Hamelin, Etud, Col
Abraham Laforce, Etud, Col
Elzear Gérin Lajoie, Etud, Col
La Société Plessis, Col
Le Conseil des Dix, Col (3 exemplaires)
Denis Gérin, Etud, Col

—

Ste Monique, viâ Nicolet.

—

James Baily
Z Rousseau, Ptre, Curé

—

La Baie du Febvre.

—

D Paradis, Ptre, Curé
F X Vanasse, Ptre, Vic
Jos Smith, Ecr M D
Jos Duguay
Eug Beleourt
J B Scott, marchand

—

St. Zéphirin.

—

J B Leclerc, Ptre, Curé de Ste Brigitte

Pierreville.

—

M Maurault, Ptre, Curé
Ignace Gill, Ecr
Alf Mignault, Ecr, M D
Henri Vassal
Timothée Ayotte
U Pitt
Joseph Rascony
Elie Giard
L Rochon
J B Shooner
Louis Gill

St François du Lac.

—

A E Brassard
Aimé Roy

St. Michel d'Yamaska.

—

L Tourigny, Ptre, Curé
L Rousseau, Ecr, M D
F X Rivard, Ecr. N P, (3 exemplaires)
R M S Mignault, Ecr, M D
G Arcand, Ecr
Jos Pepin, Etud en droit
N L Lasalle
Pierre Letendre
E A Paradis
Nazaire Camiré
Louis Boisvert
Joseph Salvas
Louis Labbé
Louis Lafleur
Gilbert Bourdelais
Alfred Charland
A N Paradis
O J Paradis, Facteur d'orgues
Dame Charlotte de Tonnancour
J M Charland, huissier
Michel Cardin

Saint David, (District Richelieu.)

—

J B Commeault, N P

Saint Aimé.

—

Pierre Gélinas, N P
M LeBlanc, Ptre, Curé

St. Jules.

—

M C E Fortin, Ptre, Curé

Saint Robert.

—

M Dumontier, Ptre, Curé

Ste. Victoire, (viâ St. Hilaire.)

—

M Durocher, Ptre, Curé

Sorel.

—

H Millier, Ptre, Curé
L S Lambert, Ptre, Vicaire
J O Duplessis, Ecr, N P
P Cadieux, Ecr, M D
A N Gouin, Ecr, Avocat
Jos Bourret
Henri Labelle
F X Craig
Alfred Boucher
Michel Mathieu
Capitaine G St Louis
Jules Chevallier
J B Pontbriand
J G Patenaude
Les Frères des Ecoles Chrétiennes
J B L Précourt
Pierre Beaulac
Chs D Paradis
C A A Laferrière, Instituteur.
L A Cartier

Stanfold.

—

M Jos Trudel, Etud en droit
Geo J Pacaud, Ecuyer

St. Valère de Bulstrode.

—

M Dauth, Ptre, Curé

Broughton.

—

M O Grenier, Ptre, Curé

Somerset.

—

L'hon Ch Cormier
M P O Triganne
M Théodore Cormier
M Cyrille Laurendeau
M J A Rousseau
Dame veuve D Lavigne

Ste. Sophie d'Halifax.

—

M F Brunet, Ptre, Curé

Saint Ferdinand d'Halifax.

—

M Bernier, Ptre, Curé
M P C Pelletier, Marchand
M L M Rousseau

St. Christophe d'Arthabaska, (C. E.)

—

M Elzéar Ouellet
M Ch Marchand
Théophile Côté, Ecuyer, N P
N A Beaudet, Ecr

St. Norbert d'Arthabaska

—

Guil. Crépeau

Wotton.

—

M Hamelin, Ptre, Curé
M N Bourque

Danville (Wotton.)

—

M Bochet, Ptre. Curé
M Ch De Cazes, M P P

Warwick.

—

M Lacoursière, Prêtre, Curé

Ham, Sud.

—

L C Bourgeois, Ecr

Sherbrooke.

—

M G E Rioux
M Ch Bélanger, Etudiant en droit

Coaticooke, (C. E.)

—

M L S Boivin

Waterloo, (Comté de Shefford.)

—

M Boyce, N P
M J J Carpentier
M Paul Chamberlan
M Jos Chamberlan

Shefford.

—

Rev Ch Boucher, Ptre, Curé

Stukeley, (Nord)

—

M G N Gauthier, Ptre Curé
M L Paquet
M C Tétu, N P
M C Tessier
M Ant Audet

Ely, (Sud.)

—

M F Violetti

Roxton, (C. E.)

—

M Michon, Ptre Curé

Farnham, (Ouest.)

—

M Alfred Patenaude
M Edmond Clément

Richmond, (C. E.)

—

M L Trahan, Ptre, Curé

Melbourne, (C. E.)

—

François Côté
Louis Desaulniers

L'Avenir, (C. E.)

—

M Gouin, Ptre, Curé

Kingsey, (C. E.)

—

Rev M Guilmet, Ptre, Curé

Drummondville, (C. E.)

—

M J O Prince, Ptre, Curé (2 exemplaires)
M Luc Désilets, Ptre, Vicaire
Thos Desnoyers, Avocat
Jos Manseau, N P
P A Bérard, M D
J T Caya, Greffier C C
Jas Barnard, Instituteur
Pierre Blais, Marchand
J D Boisvert, Marchand
La Bibliothèque paroissiale
Alfred McConville, Etud. en droit

St. Fulgence de Durham.

—

Fulgence Préfontaine, Ecr

St Germain de Grantham.

—

M Baillargeon, Ptre, Curé

Acton.

—

M N E Ricard, Ptre Curé
P Quinn, Ptre Vicaire
Rev L C Wurtele
H Lippé
Ls Grotton
Dr Mount
F X Renaud
J B A Tremblay
Antoine Vachon
Gédéon Dubarde
J D Pelletier

Upton, (St. Ephrem d'.)

—

Paul Mauriee

Upton (St. Guillaume d'.)

—

O Bellemare, Ecr N P
Louis Allard
Henri Houle
M N Keroack, Ptre, Curé

Compton.

—

M E Gendreau, Prêtre

Ste Hélène, (Comté de Bagot.)

—

M J B Dupuy, Ptre Curé

St. Hugues.

—

M M Archambault, Ptre Curé
M Isidore Hardy, Ptre, Vicaire
Hubert Pieché
Dr Desrosiers
Dr Palardy
E Lafontaine

St. Barnabé, (Comté de St. Hyacinthe.)

—

M J C A Desnoyers, Ptre, Cure

St. Hyacinthe.

—

Boucher de la Bruère, écr
Clément Millier
Eugène St Jacques
L G Gladu
Oscar Dunn
Dlle H Raymond
G M Desforges
Victor Côté
Dlle Drolet
L'Evêché
Max A Kéroack
John Lusignan
Antoine Bisaillon
M Duhême
F A Larocque
W Chagnon, Avocat
A F Beaudry
Ambroise Nolin
G C Dessaulles, écr
M Plamondon
Henri Barbeau
Richard Lespérance
Le Collége
M l'Abbe P Dufresne
M lAbbé O Allaire
M l'Abbé R Larue
M l'Abbé J J Prince
M l'Abbé F Tétreau
M l'Abbé P Lévesque
M l'Abbé C Poulin,
M C Gaboury, Eccl
M Ed Lecomte, Eccl
M Létourneau, Eccl
Noë Pratte
Alfred Bernier
Arthur Huot
Leonard Benoit
D Laberge
G Papineau
L L Dupré
L Arpin
J B Thomas
W Benoit,
A Primeau
S Darche
Jos St. Michel
W H Chapdelaine
Arsène Dubuc
Joseph Deschesneau
L Leblanc
J Bte Michon
Jos Demers
S Adam

Jos Beauchemin
Jos Lemaître
Th Boivin, Eccl
Al Phaneuf, Eccl
Frédéric Audet
Ol Chalifoux

St. Pie.

P H Bernier
J B Mettras
Ol Morin
G Morin
Institut Canadien
J L Beauchamp

St. Liboire.

J C Bachand

Ste. Rosalie.

Isaac Lussier

La Présentation.

M Jos Beauregard, Ptre, Curé

St. Simon.

M H L Girouard, Ptre, Curé
Louis Morin
F X Cadieux
Ch H Leroux, Inspecteur d'Ecoles

St. Dominique.

Octave Milette
Dr Chagnon

St. Marcel.

M P A Sylvestre, Ptre, Curé

Milton.

F F Legendre

St. Grégoire le Grand.

M Tétreault

Ste Marie de Monnoir.

F Gatien
J F J Gatien
Frs Meunier
Flavien Boutillier
M Fontaine
A Donais
F X Blanchet
Jérémie Racicot
Antoine Poirier
M l'Abbé J S Vigent, Ptre Directeur, Collége
J Jodoin, Eccl, Collége
H Milette, Eccl, Collége
C Thibault, Eccl, Collége
J Harrigan, Eccl, Collége
El Gravel, Eccl, Collége
A Nadeau, Eccl, Collége
D Halde, Procur. Col.
U Charbonneault, Etudiant, Collége
J Noiseux, Etud, College
P Desautels, Etud, Col
T Bélanger, Etud, Col
Js Bessette, Etud. Col.
Ed Duquette, Etud, Col
D Asby, Etud, Col
F Davignon, Etud, Col
Ed Lareault, Etud, Col
S Demers, Etud, Col
Alfred Vigeant, Etud, Col
Jos Bergeron, Etud, Col
Am Forgette, Etud, Col
H Gasaille, Etud, Col
Le Collége de Monnoir

St Césaire.

J A Provençal, Ptre, Curé
M T Desnoyers, Ptre, Vicaire
Dame W H Chaffers
J F Morin, Ecr M D
Frs Baudrias, Ecr M D
C Pepin, Ecr N P
J B Plamondon, Marchand
R P Pepin, Marchand

Rougemont.

Ulderic Messier, Marchand

St Jean Baptiste.

M Hevey, Ptre, Curé
Docteur Beique

St Damase.

T Lapalme

L'Ange Gardien, (Comté de Rouville)

M P L Paré, Ptre, Curé
Dlle Octavie Barsalou, Institutrice

St Alexandre d'Iberville.

M O Desorcy, Ptre, Curé
A A L Brien, Ecuyer

St Luc.

Zéphirin Papineau
J D Cadieux, Ecr

Ste Brigide, (Comté d'Iberville.)

M J E Germain, Ptre, Curé

St Jean (Dorchester.)

M C Larocque, Ptre, Curé
M Jasmin, Ptre, Vicaire
W A Marchand, Ecr
J P Carreau, Ecr
H J Larocque, Ecr
F H Marchand, Ecr
T R Jobson, Ecr
C J Laberge, Ecr
Jos Delagrave, Ecr
F G Marchand, Ecr
E Bourgeois, Ecr
J B Carrières
Alexis Bertrand
Ludger Langelier
Jean Bourguignon
A Decelles
Mde Abraham Demers
J E Clement
Chs Langelier, Ecr
D Beauvais

Iberville.

Phil Beaudoin, Ecr
F Mongeon, Ecr
Ch Robert, Ecr
A Dufresne, Ecr

Mont Johnson.

L A Auger, Ecr

Henriville

Th Brassard

St Valentin.

—

M G Lesage, Ptre, Curé

Grande-Ligne.

—

Philippe Roy
Siffroy Trudeau

Lacolle.

—

T Bachant
Magloire Fortin

Napierville.

—

M J Primeau, Ptre, Curé
S Pagnuelo, Ecr, Avocat
J L Décary, Ecr, Avocat
Edmond Morrisson
Gaspard Laviolette

L'Acadie.

—

M R Robert, Ptre, Curé,
N Gervais
B Laroque, Ecr
Jos E Godreau

St Rémi.

—

M S Tassé, Ptre, Curé

Saint Constant.

—

M J B Primeau. Ptre, Vicaire
J B Defoy
Joseph Paradis

St Jacques le Mineur.

—

M J Morin, Ptre, Curé
M Abraham Falcon, fils

Laprairie.

—

Le Commandant Fortin
M J Gravel, Ptre, Curé
M J B Allard, Ptre, Vicaire

St Isidore, (Comté de Laprairie.)

—

M J E Dupras, Ptre, Curé
M Poirier

Belœil.

—

J Bte Allard, Ecr M D
Dlle. Hermine Beauchemin
Joseph Beauchemin
Ch Blanchard (2 exemplaires)
Elzéar Blanchard
Vilbon Blanchard
Philias Beauchemin
A A Bourque
Louis Brunette
François Charland
Philippe Duclos
M E Durocher, Ptre, Curé
H Duvernay
Vilbon Huot
Amable Jodoin
Octave Lambert
M A Lemay, Ptre
Prudent Malot, Ecr
M O Pelletier, Ptre, Vicaire
H Préfontaine
Pepin Pepin
J M Turcot, Ecr M D
Hertel de Rouville
N Pepin
Jos Prefontaine, fils
Mme Jos Daigle

St. Hilaire.

—

P A Sénécal, Ecr
M I Soly, Prêtre, Curé
L Collette

St. Antoine, (Rivière Chambly.)

—

C P Germain, N P
Hercule Paradis
Louis Gravel, Ecr
C Bouchard, Instituteur

St. Charles, (Rivière Chambly.)

—

P T Masson, Ecr, Senior
P T Masson, Ecr, Jr
O Hebert
O Benoit
Frs Brodeur, fils

St. Ours.

—

Jacques Dorion, M D
Aug Bonier

St. Denis, (Rivière Chambly.)

—

M A O'Donnell, Ptre, Curé
M F Pratte, Ptre, Vicaire
Victor Gareau
A Mignault, M D
J O Thibodeau

St. Mathias, (Village Richelieu.)

—

C H Beauchemin

Chambly.

—

M C Martin, Ptre, Curé
Dr Verchère de Boucherville
E St Germain
M D'Eschambault
Mlle L Mullen

Contrecœur.

—

M L'Heureux, Ptre, Curé

St. Bruno.

—

M M Piette, Ptre, Curé

Varennes.

—

L H Massue, Ecr
J N A Archambault, Ecr
Dlle C Lussier
Dlle J Perrault
A Girard, Ecr
Chs P L de Martigny
Dr Duchesnois
Dr C F Painchaud
E A Beaudry

Boucherville

L'Hon Louis Lacoste
C B de Boucherville, Ecr, M P
M Thos Pepin, Ptre, Curé
M Lussier, Ptre, Vicaire
L Normandin, N P

Longueuil.

—

Captne Ed Lespérance

J A Garepy
L L A Thibault
Arthur Gariepy
M Champeau, (chez M Ed Lesperance)
N Mignault, Notaire

Sainte Anne de la Pocatière.

L A Bourret, Ptre, Curé
P Girard, Ptre, Vicaire
Florence De Guise, Ecr
E Dionne, Ecr
A Martineau, Ecr
Dame Vve. Chs. Gosselin
F J Dion, marchand
Ph Gauvreau
Ag Caron
Edmond Talbot
Firmin H Proulx
Jos Deslauriers
David Lavergne
M l'Abbé Sirois, Ptre, Collége
M l'Abbé Dubé, Collége
M l'Abbé B Leclerc, Collége
M l'Abbé Ludger Blais, Collége (2 exemplaires)
M l'Abbé F T Paradis, Collége
M l'Abbé W Blais, Collége
M l'Abbé Nazaire Leclerc, Collége
M l'Abbé P Lagacé, Supérieur, Collége
Thos Begin, Procureur, Collége, (4 exemplaires)
Philippe Sylvain, Etudiant, Collége
Albert Blais, Etudiant, Collége
Théophile Montminy, Etudiant, Collége
Edouard Leclerc, Etudiant, Collége
Prudent Casault, Etudiant, Collége
Ernest Gagnon, Etudiant, Collége
F X Bossé, Etudiant, Collége
Amédée Pouliot, Etudiant, College
Amand Lacasse, Etudiant, Collége
Ludger Marceau, Etudiant, Collége
Alph Poulin, Etudiant, College
J Smouth, Professeur à l'Ecole d'Agriculture
Auguste Falfard, Ecole d'Agriculture

L'Islet.

F X Delâge, Ptre, Curé
C Galarneau, Ptre, Vic
O A Casgrain, Ecr, Avocat
Major S Gamache, Ecr, N P
Napoléon Lavoie, Ecr, M D
Dlle Zoé Giasson
F X Garant
Bibliothèque paroissiale
Les Frères de la Doctrine Chrétienne
Onésime Giasson, Anse à Gilles
Jos Achille Fortin, Ecr, A P
O E Casgrain, Ecr
Dlle Vitaline Caron

Sainte Louise.

M Casgrain, Ptre, Curé

Saint Roch des Aulnais.

D H Têtu, Ptre, Curé, (2 exemplaires)
J B Dupuis, Ecr, J P
P A Dionne, Ecr, J P
Amable Morin, Ecr
A B Chiniquy
F X Potvin
Wm Pelletier
Alfred Miville

Saint Jean Port Joli.

L Parant, Ptre, Curé
S Drapeau
P G Verreault, N P
Charles Carrière

Montmagny.

C Lafontaine, Ptre, Vicaire
J R L Hamelin, Ptre, Vicaire
L H Blais, Ecr, Avocat
J Théberge, Ecr, M D
S L Bacon, Ecr, M D
Louis Fournier, Ecr, J P
James Oliva, Ecr, Avocat
M Vallée
Mathias Casault
Jos Fiset
Frederic Bélanger
Octave Dion, Marchand
F X Gendrault
Sir E P Taché,

St. Pierre, Rivière du Sud.

Philippe Verreault, A P
F A Blais, Ecr, Avocat

St. François, Rivière du Sud.

Jérome Paré

St. Pacôme.

M François Bégin, Ptre, Curé
J B Martin, N P

Cap St. Ignace.

Anthime Bossé
W Bossé
L A Beaubien, N P
Major N Nadeau
Salime Gamache
Dr L J Elz Desjardins
Prosper Bernier, Cultivateur

Kamouraska.

C Déry, Ecr, Greffier
G LeBel, Ecr, Avocat
Jos G Pelletier, Etud en droit
A B Routhier, Avocat
M Hébert, Ptre, Cure

Saint Denis de la Bouteillerie.

M E Quertier, Ptre, Ancien Curé
M H Potvin, Ptre, Curé

Saint Paschal.

M P Patry, Ptre, Curé

Rivière Ouelle.

Madame C E Casgrain
L'Hon Luc Letellier de St. Just
Eugène Tétu
Dr L Tetu
Démétrius Lévêque

Rivière du Loup (en bas)

J B Pouliot
G H Beaulieu
Joseph Rosa
Geo Pelletier
M J Lagueux, Ptre, Curé
Wm Fraser

Cacouna.

J C Cloutier, Ptre, Curé
E M Adelar Boucher

St. Arsène.

M O Hébert, Ptre, Curé

St. Eloi.

M Gaudin, Ptre, Curé

Lac Temiscouata.

N Thivierge, Ptre, Cure

St. Modeste.

E V Dion, Ptre, Curé

Isle Verte.

L A Bertrand
J Gauvreau
G A Doucet

Trois Pistoles.

Jules Dumais
Dr C T Dubé
P Fournier, N P
Nazaire Tétu, (3 exemplaires)

Ste Hélène (en bas.)

Isidore Doucet, Ptre, Curé

Rimouski.

F M Derome, Avocat
J M Hudon, Avocat
A Michaud, Avocat
J E Pouliot, Avocat
P L Gauvreau, N P
Jos Parant, Marchand
Joseph Garon, N P
Fortunat Rouleau, Etud en droit
Michel Parant
Joseph Pouliot, J P
Madame J T Couillard
S J Chalifoux, Sherif
S Bérubé, Etudiant en droit

Tessierville, Rimouski.

J B A Fournier

Métis.

Napoléon Côté

Bic.

Th Coté
John Colclough
Ths Dechêne, Marchand

Ste. Luce.

Jos Bradley
James W Miller

Ste. Flavie.

M Duguay, Ptre, Curé

St. Fabien.

M Ladrière, Ptre, Curé

Matane.

E Rousseau, Ptre, Curé
Thos Ouellet
L J C Fiset

New Carlisle, Gaspé.

M le Juge Winter
F D Gauvreau

Sainte Anne des Monts.

Théo Jos Lamontagne

Percé.

Geo Harper, Ecr
E Guilmet, Ptre, Curé

Port Daniel.

Thos Eusèbe Beaulieu, Ptre Curé

Paspébiac, Baie des Chaleurs.

Rév. M. Fournier

Douglastown, Gaspé.

Alphonse Winter, Ptre, Curé

Ristigouche.

P J Saucier, Ptre, Missionnaire

New Brunswick.

J W O Corcoran, Niguac, Co. Northumberland, N B

Richibouctou, Kent, N. B.

Rev Jos Pelletier, Ptre

Memramcoock, Co. West-moreland, N. B.

Th Leblanc

Shediac, (N. B.)

M Geo Pelletier, Ptre

Tracadie (Nova Scotia)

M Gauvreau, Ptre
J Mazerolle

Le *Foyer Canadien* est aussi expédié aux Journaux suivants qui ont bien voulu s'intéresser aux succès du Recueil :

Le Canadien, (Québec)
Le Journal de Québec,
Le Courrier du Canada, (Québec)
La Réforme, (Québec)
Morning Chronicle, (Québec)
Mercury, (Québec)
Daily News, (Québec)
Vindicator, (Québec)
La Minerve, (Montréal)
L'Ordre, (Montréal)
Le Colonisateur, (Montréal)
La Revue Agricole, (Montréal)
Le Journal de l'Instruction Publique, (Montréal)
Le Courrier d'Ottawa, (Ottawa)
Le Franco Canadien, (Iberville)
La Gazette des Campagnes, Ste. Anne de la Pocatière,
L'Ere Nouvelle, Trois-Rivières,
Le Défricheur, (l'Avenir)
La Gazette de Sorel,
Le Courrier de St. Hyacinthe,
Le Journal de St. Hyacinthe,

ADDENDA.

Marc Ducharme, *St Marc*

Dr Jos Renaud,
T H Matte, *Mascouche*

M Flavien Lavallée, *Berthier (en haut)*

M J B Bourgeois, *St Grégoire, (District Trois-Rivières)*

M Duhaut, Ptre, Curé, *St Maurice*

M Desjardins, Ptre, Curé *Grande Rivière (Gaspé)*

M Gagnon, Ptre, Curé, *Laval*

Zéphir Drolet, Armurier, *rue Ste Marguerite*, 63, *St Roch*

P H Suzor, Curé *Arthabaskaville*

V

Mort de Monseigneur Briand—M. Plessis prononce son oraison funèbre.

Au mois de juin, de l'an 1794, M. Plessis eut le chagrin de perdre son ancien ami et son protecteur, le vénérable évêque Briand, auquel on donnait le titre de Monseigneur l'ancien, depuis qu'il avait résigné son siége.

Arrivé à Québec, le dix-sept août 1741, en qualité de secrétaire de Mgr. de Pontbriand, M. Briand s'était attaché au Canada, qu'il regardait comme sa seconde patrie, et auquel il avait, pendant cinquante-trois ans, consacré ses talents et son énergie. Par sa loyauté, son désintéressement et sa franchise, il avait acquis l'estime et le respect des gouverneurs anglais qui s'étaient succédé dans la province ; bien souvent il leur avait prouvé par sa fermeté qu'il était capable de défendre les intérêts de la religion et les droits de ses diocésains. " De ma vie je n'ai craint homme," écrivait-il durant sa dernière maladie, à lord Dorchester : " je me reproche même, à présent que je suis aux portes de la mort, de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable juge ; je sais aimer, mais non craindre. Les bontés me rendent faible et mou ; les grossièretés et les duretés me trouvent homme et ferme."

M. Plessis fut chargé de prononcer l'oraison funèbre du vertueux prélat, dont, mieux que tout autre, il

connaissait le mérite, et il sût s'acquitter dignement de cette tâche. A propos des deux siéges qu'avait soutenus Québec dans l'espace de seize ans, il s'étendit assez longuement sur les maux qui affligèrent le pays, pendant plusieurs années avant la conquête ; il montra la providence divine punissant les coupables par les horreurs de la guerre et de la famine, et préservant la colonie des malheurs qui assaillaient alors la France. Je me contenterai de rapporter quelques passages de ce discours remarquable.

" Les désordres qui régnaient dans cette colonie s'étaient élevés jusqu'au ciel, avaient crié vengeance et provoqué la colère du tout-puissant. Dieu la désola par les horreurs de la guerre ; et, ce qui fut considéré par les âmes justes comme un fléau encore plus terrible, l'église du Canada se trouva veuve et sans chef, par la mort du prélat qui la gouvernait depuis dix-neuf ans. Perspective désolante ! Ah ! que d'amertume elle répandit dans toutes les familles chrétiennes ! chacun plaignait son malheureux sort et s'affligeait de ne pouvoir quitter un pays où le royaume de Dieu allait être détruit pour toujours. Nos conquérants, regardés d'un œil ombrageux et jaloux, n'inspiraient que de l'horreur ; on ne pouvait se persuader que des hommes étrangers à notre sol, à notre langage, à nos lois, à nos usages et à notre culte, fussent jamais capables de rendre au Canada ce qu'il venait de perdre en changeant de maîtres."

Après avoir loué la libéralité et l'humanité de la nation anglaise, qui venait d'accueillir si généreuse-

ment les ecclésiastiques français chassés de l'ancienne mère-patrie du Canada, par la démagogie et le philosophisme, l'orateur explique les idées du défunt évêque touchant les résultats de la cession du pays à l'Angleterre.

" Bien éloigné de donner dans ces erreurs," continue-t-il, " Monseigneur Briand vit à peine les armes britanniques placées sur nos portes de ville, qu'il conçut en un instant que Dieu avait transféré à l'Angleterre le domaine de ce pays ; qu'avec le changement de possesseur nos devoirs avaient changé d'objet ; que les liens qui nous avaient jusqu'alors unis à la France étaient rompus ; que nos capitulations, ainsi que le traité de paix de 1763, étaient autant de nœuds qui nous attachaient à la Grande-Bretagne en nous soumettant à son souverain ; il aperçut ce que personne ne soupçonnait, que la religion elle-même pouvait gagner à ce changement de domination."

M. Plessis rappelle ensuite les sentiments de profond attachement à la France, qui étaient restés gravés dans les cœurs canadiens ; il applaudit bien sincèrement à ces nobles souvenirs, mais il condamne avec force les aspirations de quelques citoyens qui auraient voulu lever dans la province l'étendard de la rébellion. Enfin après avoir exposé la doctrine de l'église sur l'obéissance due aux autorités constituées, il continue en ces termes à développer la théorie et la pratique de Mgr. Briand, à l'égard du gouvernement établi.

" Mgr. Briand avait pour maxime qu'il n'y a de

vrais chrétiens, de catholiques sincères, que les sujets soumis à leur souverain légitime. Il avait appris de Jésus Christ qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César ; de saint Paul, que toute âme doit être soumise aux autorités établies......."

" Lors de l'invasion de 1775, notre illustre prélat connaissait déjà la délicatesse ou plutôt l'illusion d'une partie du peuple....Mais il aurait cessé d'être grand, si une telle considération l'avait fait varier dans ses principes ou dérangé dans l'exécution. Sans donc s'inquiéter des suites, il se hâte de prescrire à tous les curés de son diocèse la conduite qu'ils doivent tenir dans cette circonstance délicate. Tous reçoivent ses ordres avec respect et en font part à leurs ouailles. Le prélat prêche d'exemple, en s'enfermant dans la capitale assiégée. Dieu bénit cette résolution ; le peuple, après quelque incertitude, reste enfin dans son devoir ; les citoyens se défendent avec zèle et courage. Au bout de quelques mois un vent favorable dissipe la tempête ; les Assyriens confus se retirent en désordre; Béthulie est délivrée, la province préservée, et nos temples retentissent de chants de victoire et d'actions de grâces......."

En retraçant ainsi les vertus et les nobles qualités de Mgr. Briand, M. Plessis dépeignait celles qui le distinguaient lui-même. Ferme comme son ami, ainsi que lui, il honorait sincèrement l'autorité légitime, et tenait à la faire honorer ; soumis aux représentants de la loi, dans tout ce qui était de leur ressort, il savait cependant leur opposer une résistance

inébranlable quand ils essayaient d'empiéter sur les droits de l'église. C'était pour lui un devoir, devant lequel il ne reculait point, que de rendre à César ce qui appartient à César ; mais quand les circonstances le demandèrent, il n'oublia jamais les paroles de saint Pierre, qu'il vaut mieux obéir à Dieu que d'obéir aux hommes.



SECONDE PARTIE.

I

M. Plessis nommé coadjuteur de l'évêque de Québec—Lettres du duc de Kent—Société ecclésiastique de Saint-Michel—Expédition des Bulles retardée—Sacre de M. Plessis—Mort de Mgr. Denaut—Installation—M. B. C. Panet.

Depuis plusieurs années monseigneur Hubert sentait ses forces diminuer rapidement; les fatigues qu'il avait éprouvées dans ses missions lointaines, et dans la visite de son vaste diocèse, avaient gravement altéré sa santé. Il souhaitait ardemment obtenir quelque temps de repos et de tranquillité pour se préparer à la mort; aussi fut-il soulagé d'un lourd fardeau, lorsque, après avoir reçu du pape une réponse favorable à sa demande, il put se démettre de son siége en faveur de monseigneur Denaut. *

Le premier soin du nouveau titulaire fut de se procurer l'assistance d'un coadjuteur encore jeune, doué de santé et de force, appelé à fournir une longue carrière dans l'exercice des fonctions épiscopales.

Cet homme avait été préparé par la providence. Le quatre septembre, 1797, l'évêque de Québec prenait possession de son siége ; deux jours après, il donnait

* Monseigneur Hubert donna sa démission le premier septembre, 1797; il mourut à l'Hôpital-Général de Québec, le dix-sept octobre suivant, âgé de cinquante-huit ans.

des lettres de grand vicaire au curé de Québec, et annonçait qu'il avait choisi ce digne ecclésiastique pour être son coadjuteur.

Depuis longtemps le clergé et le peuple regardaient M. Plessis comme spécialement destiné à devenir le premier pasteur du diocèse ; aussi dès que la retraite de monseigneur Hubert eût été connue, tous les yeux se tournèrent vers celui qui depuis quatorze ans prenait, comme secrétaire, une large part dans le gouvernement du diocèse. M. Plessis n'avait pas encore trente-cinq ans accomplis, et cependant il possédait déjà la confiance de ses confrères dans le sacerdoce, et jouissait parmi eux d'une grande influence, acquise par ses talents, son savoir et ses vertus.

" Habile et rompu dans les affaires, possédant toutes les connaissances propres à un évêque, profondément versé dans l'écriture sainte, l'histoire ecclésiastique, les saints Pères, le droit canonique, les différents rites et usages de l'église, il s'était toujours distingué par un grand fonds de piété, de vertu et de zèle. Nul autre ne semblait plus capable de soutenir l'honneur de la religion, et de servir son pays dans le rang de premier pasteur de l'église du Canada."

Cette appréciation du mérite de M. Plessis, faite trente ans après, reproduit fidèlement le jugement que ses contemporains portaient sur son compte.

Son attachement aux règles de l'église et sa fidélité à les faire observer, avaient souvent contrarié des hommes accoutumés à commander et à ne point rencontrer de refus à leurs demandes. Aussi, le duc de

Kent, qui pendant son séjour au Canada avait appris à connaître le curé de Québec, crut devoir donner des avis à Sir Robert Prescott, gouverneur de la province. Dans une lettre écrite de Halifax, le seize octobre, 1797, le prince exprime ses inquiétudes à ce sujet : " Quant au coadjuteur, M. Plessis," mande-t-il au général, " je crois de mon devoir de vous informer que c'est un homme en qui vous trouverez peut-être qu'il n'est pas prudent de reposer trop de confiance. Je l'ai connu pendant qu'il était secrétaire de l'évêque Hubert ; et l'on savait parfaitement pendant ma résidence au Canada, qu'il gouvernait entièrement l'évêque et le séminaire, et les portait à adopter des opinions incompatibles avec nos idées sur la suprématie du roi dans les affaires ecclésiastiques."

" Je sais," écrivait-il un peu plus tard, " que, pendant que je résidais au Canada, feu l'évêque Hubert se refusa fortement à remettre au gouvernement une liste des nominations à faire aux cures, et comme on croyait ce prélat entièrement guidé par le coadjuteur actuel, ce refus était regardé par les plus zélés sujets de sa majesté dans le pays, comme une des nombreuses raisons pour lesquelles M. Plessis était dans une position douteuse, sous le rapport de la loyauté envers la Grande-Bretagne."

Le duc de Kent souhaitait faire tomber le choix sur un vieux curé, incapable de remplir les devoirs d'un évêque. En apprenant l'intention du prince, M. Plessis, qui avait d'abord refusé la mitre, comprit

que pour le bien de l'église du Canada, il devait accepter les offres de monseigneur Denaut. Le secrétaire du gouverneur, M. Ryland alors ami du curé de Québec, aplanit les voies, et le général Prescott agréa l'homme que l'opinion publique désignait comme le plus digne de l'épiscopat. Le vingt septembre, 1797, monseigneur Denaut informait le cardinal Gerdil de son heureux succès : " La providence a eu soin de l'église du Canada : j'ai obtenu pour coadjuteur, un sujet versé dans les affaires ecclésiastiques, connaissant bien le diocèse, et possédant la confiance de la plus saine partie du clergé et l'estime des peuples."

Convaincu que M. Ryland avait rendu un véritable service à la religion catholique, en éloignant de la dignité épiscopale un sujet incapable, M. Plessis adressa de sincères remercîments au secrétaire, qui se prévalut plus tard de cet acte de courtoisie.

Quoiqu'il n'occupât encore que le second rang dans le diocèse, le coadjuteur élu ne tarda pas à donner des preuves de son esprit d'organisation et de sa sollicitude pour améliorer le sort d'une partie bien estimable du clergé diocésain. Il conçut vers cette époque le projet de former une société pour procurer des secours aux prêtres infirmes, qui, après avoir vécu dans de pauvres missions, se trouvaient quelquefois privés du nécessaire et abandonnés à la charité de personnes étrangères.

Désireux de fournir à ses confrères les moyens de s'assister les uns les autres dans leurs malheurs, il

jeta sur le papier les bases d'une société de secours mutuel, et muni de ce plan soigneusement préparé, il invita huit de ses confrères à se réunir avec lui chez son bon ami M. DeGuise, curé de Saint-Michel. M. Plessis, ayant été nommé président de l'assemblée, développa les avantages de son projet et eut la satisfaction de le voir adopté par ses confrères. Il peut donc à bon droit être regardé comme le fondateur de la société ecclésiastique de Saint-Michel, "dont le principal objet est de mettre les associés en état de se secourir les uns les autres, en cas d'infirmité, de maladie, de vieillesse ou d'invalidité." *

Cette caisse de retraite pour les prêtres infirmes fut établie le cinq juin, 1799 ; elle fut si sagement organisée par son fondateur et ses amis, qu'elle s'est maintenue florissante jusqu'à ce jour, et a rempli à la satisfaction générale des associés les objets pour lesquelles elle était instituée.

Cependant, la supplique de Mgr. Denaut resta longtemps sans réponse ; et il ne faut pas s'en étonner, car, dans ces temps de bouleversements et de troubles, les rapports des églises particulières avec le chef de l'église universelle avaient été interrompus, et continuèrent de l'être pendant plusieurs années. Le dix février, 1798, sur un ordre du directoire, le général Berthier entrait dans Rome avec son armée, et s'emparait du château Saint-Ange, au nom de la république française. Le vingt du même mois, Pie VI fut forcé de quitter le Vatican, et conduit à Florence

* Règles de la société ecclésiastique de Saint-Michel, article premier.

sous la garde d'un détachement de cavalerie; traîné de prison en prison, le saint Père alla mourir à Vienne sur le Rhône, au mois d'août, 1799.

Pendant la captivité de son souverain légitime, Rome était livrée aux désordres causés par l'anarchie; de sorte que les cardinaux durent se réunir à Vénise pour choisir un successeur au vénérable pontife. Le cardinal Chiaramonte fut déclaré élu le quatorze mars, 1800, et par respect pour la mémoire de son prédécesseur prit le nom de Pie VII. Le nouveau pape s'empressa de régler les affaires qui s'étaient accumulées pendant l'emprisonnement de Pie VI; mais elles se trouvèrent si nombreuses, que les bulles par lesquelles M. Plessis était nommé évêque de Canathe et coadjuteur de Québec ne furent expédiées que le vingt-six avril, 1800.

Vers ce temps, les évêques étaient bien rares dans l'Amérique du Nord; les plus voisins du Canada étaient Mgr. O'Donnell, vicaire apostolique de Terre-Neuve, et Mgr. Carroll, évêque de Baltimore. Comme aucun des deux ne pouvait facilement se rendre à Québec, surtout pendant l'hiver, Mgr. Denaut, pour sacrer son coadjuteur, dut se faire assister par deux prêtres, messieurs Pouget, curé de Berthier, et Bertrand, curé de la Rivière-du-Loup. Cette cérémonie eut lieu dans la cathédrale, le vingt-cinq janvier, 1801, en présence des personnages les plus distingués de la province, ainsi que nous l'apprend un témoin oculaire. "L'intéressant spectacle," dit-il, "que celui de sa consécration où nous le vîmes, le front couvert du

bandeau sacré et décoré des insignes de l'épiscopat par les mains du pontife consécrateur, où nous pûmes le contempler dans toute la pompe du souverain sacerdoce. La présence du représentant de son roi, de tant de personnages recommandables par leur rang, n'était-elle pas comme un présage de la faveur qu'il sût depuis constamment mériter de toutes les classes de la société."

Après son sacre, Mgr. Plessis continua à remplir les fonctions de curé ; toutefois, pour alléger le fardeau de l'évêque titulaire qui était retourné à sa paroisse de Longueuil, il partageait avec lui les détails de l'administration diocésaine, et dirigeait spécialement les affaires du district de Québec.

La mort inopinée de Mgr. Denaut, arrivée le dix-sept janvier, 1806, fit monter l'évêque de Canathe sur le siége épiscopal de Québec, plus tôt qu'il ne l'aurait désiré ; cependant il prit les rênes du gouvernement ecclésiastique, d'une main ferme et assurée, et en homme accoutumé depuis longtemps à exercer l'autorité. A la suite de son inauguration, il présenta comme son futur coadjuteur, le curé de la Rivière-Ouelle, M. Bernard Claude Panet, et annonça qu'il espérait obtenir du saint Père la confirmation de ce choix. Homme extrêmement respectable sous tous les rapports, M. Panet parut à beaucoup de personnes, un peu trop avancé en âge pour la coadjutorerie ; il avait en effet dix ans de plus que son évêque, à qui il avait enseigné la philosophie au petit séminaire de Québec. Mgr. Plessis, dont les

vues s'étendaient fort loin, raisonnait différemment. Dans le cours ordinaire des choses, il était probable que sa force et sa santé se soutiendraient encore bien des années, et qu'il vivrait au moins aussi longtemps que monsieur Panet. Il pourrait ainsi de longue main former pour l'épiscopat quelque membre du jeune clergé, lequel à la mort des deux anciens évêques serait prêt à les remplacer, et en état de maintenir les traditions établies. La providence en disposa autrement; car l'élève qu'il prépara pour être son successeur, M. Pierre Flavien Turgeon, ne monta sur le siége épiscopal de Québec, que vingt-cinq ans après la mort de son vénérable ami.



II

Mandement d'entrée—Projet de diviser le diocèse de Québec—M. Alexandre MacDonell—Incendie et rétablissement du couvent des Ursulines aux Trois-Rivières—M. Burke, curé de Halifax, essaie d'y établir un collége catholique—Collége de Nicolet.

Dans son mandement d'entrée, l'évêque de Québec développa, comme devant lui servir de règle de conduite, le texte du grand apôtre : " J'emploierai volontiers tout ce que je puis et je m'emploierai moi-même au-delà de mes forces, pour votre bien et surtout pour le salut de vos âmes. " Pendant tout le cours de son épiscopat, il travailla sans relâche à prouver qu'il

avait véritablement adopté la devise de Saint Paul et qu'il la voulait mettre en pratique.

Il connaissait d'avance que de nombreuses difficultés l'attendaient dans sa carrière, s'il remplissait ses devoirs d'évêque ; et il les voulait remplir dans toute la sincérité de son cœur. A un de ses grands vicaires qui lui souhaitait bonheur et paix, il répondait : " La reconnaissance ne me permet pas d'être indifférent aux vœux que vous voulez bien former pour mon bonheur. Reste à savoir quel est le bonheur d'un évêque, sinon un ministère bien crucifié, bien contrarié, qui puisse le purifier ici bas et le rendre digne de la gloire éternelle." *

D'un coup-d'œil sûr et rapide il reconnut tous les besoins de son immense diocèse, et entreprit d'y pourvoir au plus tôt. Une de ses premières pensées fut d'obtenir la division de son diocèse en plusieurs parties. En annonçant la mort de Mgr. Denaut au cardinal de Piétro, préfet de la propagande, il exprimait déjà ses désirs à ce sujet ; il espérait qu'un jour la cour de Rome pourrait s'entendre avec celle de Saint-James pour l'érection d'une métropole et de quelques évêchés dans l'Amérique Britannique ; pour le présent il souhaitait que le saint siége donnât à l'évêque de Québec trois coadjuteurs, dont un résiderait à Montréal, un dans le Haut-Canada et le troisième dans la Nouvelle-Ecosse.

Cette division avait déjà été proposée en 1789 par Mgr. Hubert, qui en écrivit alors au cardinal Antonelli ;

* Lettre à Mr. Conefroy.

mais la mesure avait dû être remise à une époque plus favorable, et en 1807, elle paraissait d'une exécution assez facile. Mgr. Panet désirait se fixer à Montréal ; d'un autre côté, on entrevoyait la possibilité d'établir un évêché dans le Haut-Canada, et ainsi deux parties du projet se trouvaient près d'être réalisées.

" Je m'occupe maintenant," écrivait Mgr. Plessis en 1807, " d'une chose assez difficile : c'est de faire agréer au gouvernement l'établissement d'un évêque catholique dans le Haut-Canada. Si la chose prend une bonne tournure, j'aurai l'honneur de recommander au saint siége, le sujet qui me semble le mieux calculé pour cette place, et que j'ai déjà mis au nombre de mes grands vicaires." *

Ce grand vicaire, qui résidait depuis trois ans dans le Haut-Canada, était M. Alexandre MacDonell, vertueux missionnaire, homme d'un caractère courageux et entreprenant. Il jouissait auprès du gouvernement d'Angleterre, d'une excellente réputation qu'il s'était acquise en Irlande, où, en qualité d'aumônier, il avait suivi durant plusieurs années un régiment de montagnards écossais. †

---

* Lettre à M. Boiret, procureur général des missions étrangères à Rome.

† Une première bande de montagnards écossais était arrivée au Canada, à la suite d'un prêtre irlandais, nommé McKenna. M. Montgolfier en parlait dans ces termes en 1776 : " Ce missionnaire a été chargé d'accompagner une nouvelle colonie d'écossais, d'environ trois cents personnes, qui vont, dit-on, s'établir en Canada, dans l'espérance d'une plus grande facilité pour professer la religion catholique. Cette colonie est déjà arrivée à Orange. Ils prétendent se fixer tous ensemble dans un même endroit avec leur missionnaire, qui seul peut entendre leur langue. Je lui ai donné les pouvoirs ordinaires pour les exercer en faveur de sa paroisse ambulante."—Plusieurs années après, M. Alexandre MacDonell rejoignit cette première troupe, avec une partie de ses montagnards qui avaient été licenciés : tous ensemble fondèrent les établissements de Glengarry.

L'évêque de Québec aurait bien désiré conclure cette affaire aussi promptement que possible, et il aurait préféré la traiter en personne ; mais la guerre qui continuait entre l'empire Français et la Grande-Bretagne, ne permettait pas aux sujets de celle-ci de traverser la France, sans s'exposer à être arrêtés et internés ; dans de telles circonstances monseigneur Plessis ne pouvait entreprendre le voyage de Rome. Les moyens de correspondre avec le saint siége étaient aussi devenus fort difficiles ; car le plus souvent les lettres expédiées de Québec à la Propagande s'arrêtaient à Liverpool et à Londres, et devaient passer par Lisbonne et Cadix, avant d'être finalement acheminées vers leur destination. On se croyait alors heureux quand une réponse à ces lettres arrivait au bout d'un an. Il devenait donc impossible de traiter par écrit une question fort compliquée, tant qu'il existerait de pareils obstacles au transport des dépêches. Survint ensuite la guerre américaine, avec ses conséquences et ses dangers pour les voyageurs canadiens. Tous ces embarras eurent pour effet de retarder, jusqu'après le rétablissement de la paix, les négociations entamées au sujet de la création de nouveaux diocèses.

En attendant que cette grande question pût se régler à l'avantage de la religion, Mgr. Plessis continuait les œuvres commencées par son prédécesseur, et en entreprenait de nouvelles pour offrir à toutes ses ouailles les bienfaits d'une éducation chrétienne. A peine quelques mois s'étaient-ils écoulés, depuis qu'il avait pris possession de son siége, que la providence

lui fournit l'occasion de témoigner sa charité et son zèle pour le rétablissement d'une institution bien précieuse.

Monseigneur de Saint-Vallier avait bâti, aux Trois-Rivières, un couvent qui renfermait des écoles et un hôpital, tenus par des Ursulines. Cette maison, réduite en cendres environ cinquante ans après sa fondation, fut rétablie par la générosité du clergé et des fidèles du diocèse. Le deux octobre 1806, un second incendie éclata, et, en quelques heures, détruisit le monastère, l'église et l'hôpital. A la nouvelle de ce malheur, Mgr. Plessis s'empressa de pourvoir aux premières nécessités des bonnes religieuses et de leur procurer une retraite pendant que leur maison se rétablirait.

Pour leur faire comprendre tout l'intérêt qu'il leur portait et les consoler dans leur affliction, il leur adressa une lettre digne d'un évêque des premiers siècles de l'église.

" Nous avons appris," leur écrit-il, " qu'un cruel incendie a réduit en cendres votre église et votre monastère, et consumé, en peu d'heures, l'ouvrage de bien des années. Nous n'entreprendrons pas de vous exprimer la première impression que cette nouvelle a produite en nous ; elle a été aussi douloureuse qu'on peut la supposer dans un cœur qui vous est sincèrement affectionné en J.-C., et qui prend le plus vif intérêt à tout ce qui vous concerne. Nous nous sommes représenté votre troupe errante à l'entrée de la nuit, désolée, ne sachant que devenir, sans vivres,

sans demeure, sans vêtements, sans ressources...... A ces affligeantes réflexions en ont succédé de moins pénibles, et que sans doute vous avez eu le loisir de faire avant nous : c'est, premièrement, que l'incendie qui vous a délogées de votre monastère est un accident temporel, que vous ne pouviez ni prévoir ni empêcher, et qui, quelque fâcheux qu'il semble aux yeux de la nature, l'est cependant moins aux yeux de la foi que ne serait un seul péché que vous auriez commis. Secondement, dans cet événement nous apercevons la main bienfaisante du Très-Haut, qui a voulu éprouver ses servantes......... Nous croyons enfin que Dieu, en vous affligeant, a voulu faire voir que sa providence est inépuisable, et donner le moyen aux fidèles de ce diocèse d'exercer envers vous une charité à laquelle il ne manquait qu'une occasion pour se manifester."

Les Ursulines de Québec ouvrirent leur couvent aux religieuses des Trois-Rivières. Seize de celles-ci profitèrent de l'invitation, tandis que d'autres restaient pour surveiller la reconstruction de leur couvent. Par son exemple, par ses exhortations et par ses mandements adressés à toutes les paroisses du diocèse, Mgr. Plessis procura des secours abondants qui aidèrent au rétablissement du monastère et de l'hôpital.

Toutes les institutions qui avaient pour but la gloire de Dieu et le bien du prochain, étaient assurées de trouver dans l'évêque de Québec un ami et un protecteur ; il s'intéressait surtout aux œuvres desti-

nées à fournir l'instruction des jeunes gens et à les former à la vertu ; n'étant encore que coadjuteur, il avait donné des preuves de ses dispositions à cet égard. Dans une partie éloignée de son diocèse, M. Burke, grand vicaire et curé de Halifax, essayait depuis plusieurs années, d'établir un collége pour y préparer quelques étudiants à l'état ecclésiastique. Après avoir recueilli, parmi les catholiques, la somme nécessaire pour couvrir les premiers frais de l'entreprise, il fut soudain arrêté dans ses démarches par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, qui lui enjoignit de ne pas passer outre. L'ordre fut retiré au bout de trois ans ; alors on recommença les travaux avec une ardeur nouvelle, et les édifices furent bientôt préparés pour la réception des élèves ; mais il fallait obtenir des professeurs. En 1805, M. Burke s'adressa aux jésuites retirés en Russie ; par l'entremise du Père Strickland, établi à Londres, il réussit à obtenir du P. Brzozowski, la promesse que deux Pères de la compagnie lui seraient envoyés, dès que les difficultés suscitées par le gouvernement anglais auraient été aplanies. Mgr. Plessis favorisait de tout son pouvoir les démarches de M. Burke, d'abord à cause du bien que les jésuites auraient procuré dans cette partie de son diocèse, puis dans l'espérance de pouvoir, après un premier succès, obtenir l'entrée de quelques autres religieux dans les missions du Haut-Canada.

Ce projet manqua, parce que le gouvernement anglais refusait d'admettre des jésuites dans les provinces britanniques de l'Amérique, et ensuite parce

que la Propagande ne leur voulait permettre de passer dans le diocèse de Québec qu'en qualité de prêtres séculiers.

L'évêque et son grand vicaire se proposèrent alors d'employer comme professeurs, des prêtres séculiers qu'on espérait trouver en Angleterre ; au commencement de l'année 1808, Mgr. Plessis en écrivait à M. DeBouvens, son procureur à Londres.*

"Quant à l'école catholique à établir dans la capitale de la Nouvelle-Ecosse, il y a des précautions à prendre. Le gouvernement de cette province, aussi bien que celui du Bas-Canada, a moins de libéralité que le gouvernement général de l'empire britannique. On ne peut donc se flatter d'y établir des professeurs catholiques qu'autant qu'ils seraient avoués, ou du moins tolérés, par les ministres de sa majesté, et munis de passeports. Or la chose n'est pas fort aisée à obtenir d'un ministère ennemi, comme vous le savez, de notre religion, en haine de laquelle il a été appelé à l'administration des affaires."

On voit que l'évêque de Québec, s'il avait peu de confiance dans la libéralité du ministère anglais, en avait moins encore dans les dispositions des gouverneurs du Canada et de la Nouvelle-Ecosse. M. Burke ne put obtenir la permission de faire venir, pour son collége, quelques prêtres français qui avaient appris l'anglais à Londres. Dès lors il dut laisser reposer son projet, attendre des temps meilleurs et employer

* M. Bourret, prêtre sulpicien qui avait été pendant plusieurs années agent des évêques de Québec à Londres, mourut le 23 octobre, 1807, et fut remplacé par M. DeBouvens.

une partie de ses fonds à faire instruire, au séminaire de Québec, plusieurs des jeunes gens qu'il avait eu l'intention de placer au collége de Halifax.

Monseigneur Plessis, qui avait pris une si grande part aux tentatives faites par son grand vicaire pour l'établissement d'un collége dans la Nouvelle-Ecosse, n'était pas homme à négliger des institutions du même genre au centre du pays. Deux maisons d'éducation instruisaient depuis longtemps la jeunesse du pays ; c'étaient le petit séminaire de Québec et le collége de Montréal. Le second de ces établissements avait vu augmenter le nombre de ses professeurs par l'arrivée de quelques prêtres, forcés de quitter la France durant le règne de la terreur et appelés à Montréal par messieurs de Saint-Sulpice.

Une troisième institution du même genre venait de s'ouvrir à Nicolet, dans le voisinage des Trois-Rivières. Elle était encore bien humble, bien peu connue, et avait besoin d'un protecteur ; elle le trouva ; la main bienfaisante du digne prélat la tira des embarras dans lesquels elle était plongée, et l'assit sur des fondements solides.

En octobre 1805, monseigneur Denaut avait érigé en petit séminaire une école élémentaire fondée à Nicolet, par M. Louis Marie Brassard, curé du lieu. *

---

* La famille Brassard est une des plus anciennes du pays. En 1637, Antone Brassard, né en Normandie, épousait à Québec Françoise Méry. Leurs descendants sont nombreux dans la province. Le sieur Brassard Deschenaux, secrétaire de l'intendant Bigot appartenait à cette famille. Louis Marie Brassard, né à Québec, le 19 décembre, 1726, était fils de sieur Jean Baptiste Brassard, et de dame Marie Françoise Huppé Lagroix. Il fut ordonné prêtre le vingt-un décembre, 1749. Après avoir été vicaire pendant neuf mois à Charlesbourg, il fut nommé curé de Nicolet, le pre-

Placée à mi-distance entre les deux grandes maisons d'éducation, cette nouvelle institution pouvait par la suite rendre quelque service au pays ; aussi monseigneur Plessis crut devoir la favoriser : " Je n'ai " rien plus à cœur" écrivait-il en 1807, " que de voir " ces différentes maisons préparer les moyens de " propager le règne de Dieu dans cette partie du " monde, et il est possible que l'école naissante de " Nicolet soit, dans les vues impénétrables de la pro- " vidence, une ressource ménagée pour suppléer un " jour aux deux autres, qui étant plus connues et plus " importantes sont par là-même plus propres à exci- " ter l'envie des ennemis de la religion."

Dans l'automne de 1806, M. Raimbault fut nommé supérieur de ce collége et en même temps curé de Nicolet. Dès l'année suivante, l'évêque fit ajouter une aile à l'ancienne maison de M. Brassard, et, durant le reste de sa vie, il continua à faire des dépenses considérables pour le soutien de cet établissement, qui sans le secours de son généreux bienfaiteur aurait probablement été condamné à périr.

Le collége de Nicolet devint un objet de prédilection pour monseigneur Plessis, qui semblait en être le premier directeur. Ce fut lui qui rédigea les règlements, qui traça le cours d'études, qui s'occupa le plus sérieusement des intérêts matériels de l'institu-

mier octobre, 1750 ; il était en même temps desservant de la Baie du Febvre, où il fit bâtir une église et un presbytère. Devenu infirme en 1791, il obtint l'aide de M. Alexis Durocher, qui fut nommé curé d'office. M. Brassard mourut le vingt-sept décembre, 1800. Il légua sa maison et sa terre pour une école de paroisse ; le testament se trouvant nul, M. Pierre Brassard céda généreusement tous ses droits à monseigneur Denaut, et voulut que les volontés de son frère fussent exécutées dans leur entier.

tion, et qui de ses propres deniers lui procura plusieurs biens-fonds. Deux fois par mois il écrivait au supérieur et au directeur pour leur donner des avis, leur suggérer des améliorations, et les encourager dans leur pénible travail. Il exigeait que le directeur et l'économe lui rendissent régulièrement un compte détaillé de ce qui se passait dans leurs départements respectifs. Des notes sur le compte des élèves lui étaient fréquemment transmises, de sorte qu'il connaissait les talents et les qualités de chacun des professeurs et des écoliers qui avaient passé quelques années dans le collége, et pouvait d'avance juger s'ils étaient propres, ou non, à l'état ecclésiastique.

Dans la suite, il eut la consolation d'admettre dans son clergé beaucoup d'élèves de cette maison, parmi lesquels quatre ont été honorés de la dignité épiscopale.*

III.

Etat du diocèse de Québec—La suprématie—Premiers gouverneurs anglais, amis des évêques—Sir Robert Shore Milnes—Institution Royale—M. Ryland—Projets contre la liberté du clergé catholique—Lord Castlereagh.

En considérant l'étendue de son diocèse, les difficultés de le visiter, le petit nombre de prêtres mis à sa disposition, Mgr. Plessis sentait bien la grandeur de la tâche qui lui était imposée, mais il avait une entière confiance dans le secours de Dieu. " Examinez la

* Le collége de Nicolet a fourni à l'église du Canada nosseigneurs Provancher, Cooke, Baillargeon et Prince.

carte," écrivait-il en 1806, à son agent de Londres, " et vous concevrez difficilement qu'il soit possible à un seul évêque d'étendre sa sollicitude avec quelque succès depuis le lac Supérieur jusqu'au dehors du golfe Saint Laurent. Cet espace renferme plus de deux cent mille catholiques ; et néanmoins il n'y a que cent quatre-vingts prêtres pour répondre à tous ces besoins.... Ajoutez à cela les difficultés nombreuses qu'attire le mélange des protestants, et la vigilance continuelle qu'il faut avoir pour ne point se compromettre avec un gouvernement qui voit les choses d'après ses principes, et fait de temps en temps quelques nouveaux efforts pour établir ici la suprématie du roi."

Parmi les difficultés que mentionne le prélat dans cette lettre, les plus rudes lui furent suscitées par quelques fonctionnaires publics, qui désiraient asservir l'église catholique à l'autorité royale. Sa conscience ne lui permettait pas de faire la moindre concession sur ce terrain ; aussi il tint ferme et lutta contre eux avec tant de sagesse et de courage qu'il finit par renverser tous leurs projets.

Etendre, sur les catholiques comme sur les protestants, la suprématie du roi en matière de religion, voilà ce que demandaient les conseillers des gouverneurs depuis 1763. Ils sentaient en effet, qu'à côté de l'autorité civile qu'ils exerçaient, existait un pouvoir d'un ordre supérieur, dont ils auraient voulu s'emparer, afin d'être les maîtres au spirituel comme au temporel.

Les évêques avaient rejeté ces insultantes prétentions ; et, comme ils étaient soutenus par le clergé et par le peuple, une lutte violente aurait surgi entre la population catholique et l'administration coloniale, si les gouverneurs n'avaient pas eu la sagesse de réprimer les menées des officiers subalternes. Mgr. Briand s'était attaché à maintenir des rapports de bienveillance avec les gouverneurs, et s'adressait directement à eux pour toutes les affaires, sans jamais y faire intervenir aucun des chefs de bureau.

En 1775, Sir Guy Carleton, déclara publiquement que si la province de Québec avait été conservée à la Grande-Bretagne, on le devait au clergé catholique. Aussi pour en témoigner sa reconnaissance, il laissa l'évêque remplir paisiblement ses fonctions et disposer à son gré de toutes les cures, et ne chercha point à recourir aux instructions royales, qui semblaient n'avoir été préparées que pour détruire la religion catholique.*

Les évêques Hubert, D'Esgly et Denaut marchèrent sur les traces de leur prédécesseur et n'eurent pas à s'en répentir, car les gouverneurs n'essayèrent point de les gêner, et leur permirent d'exercer leurs pouvoirs en liberté. Même après l'arrivée du docteur Mountain, nommé par le roi évêque de l'église anglicane dans la province, nosseigneurs Hubert, Denaut et Plessis prirent toujours le titre d'évêques de Québec, dans leurs mandements aussi bien que dans leurs lettres particulières.

* Lettre de l'évêque de Québec, mai, 1807.

C'était une cause de mauvaise humeur pour l'avocat général Sewell, pour M. Ryland, secrétaire du gouverneur, mais surtout pour l'évêque anglican, qui se croyait titulaire et n'en reconnaissait point d'autre. Quelques fonctionnaires anglais étaient tellement pointilleux sur ce sujet, que plusieurs fois dans des assemblées publiques, ils déclarèrent hautement qu'ils ne connaissaient qu'un évêque de Québec, M. Mountain, et qu'ils ne tenaient aucun compte des prétentions d'un certain gentilhomme qui s'attribuait le même titre. Mais ces protestations de cinq ou six individus étaient de peu d'importance, tandis que l'autorité supérieure ne les soutenait point.

Lorsque Mgr. Denaut prit possession de l'évêché en 1797, le général Robert Prescott, gouverneur en chef, le pria de lui remettre chaque année une liste des nominations qui auraient été faites dans les douze derniers mois, afin qu'il pût lui-même en rendre compte au ministère si on l'interrogeait ; il ajoutait que, pour le reste, l'évêque serait parfaitement libre dans ses opérations. Prescott fut rappelé dans l'année 1799, et remplacé par le lieutenant gouverneur Sir Robert Milnes, qui se montra tout dévoué au chef de son église.

Alors commencèrent des tracasseries, qui grandirent de jour en jour, et finirent par menacer la liberté du culte catholique. Le dessein des chefs de la coterie était d'anéantir l'autorité de l'évêque de Québec, de nommer aux cures, et de s'emparer de l'instruction publique.

En 1801, ils réussirent à obtenir du parlement provincial une loi dont ils espéraient se servir pour accaparer l'éducation. Cette loi établissait une corporation désignée sous le nom d'*Institution royale pour l'encouragement de l'instruction publique*, et semblait contenir des dispositions libérales en faveur de toutes les classes de la société. Mais on ne fut pas longtemps sans découvrir qu'un piége avait été habilement tendu. Les membres du bureau de direction' nommés par le gouvernement, se trouvèrent être presque tous protestants ; le président de l'institution n'était autre que le *Lord Bishop* lui-même ; de sorte que l'instruction publique, dans une province presque toute catholique, était entre les mains des protestants. Aussi, le clergé du pays s'éleva en masse contre cette corporation, et réussit à l'empêcher de fonctionner au gré des auteurs du projet.

S'adressant à Lord Hobart, chargé des affaires coloniales, le docteur Mountain demandait la permission de résigner sa charge, parce qu'on lui refusait le droit de nommer aux cures.

" Tandis que le surintendant de l'église romaine," écrivait-il, " prend publiquement le titre d'évêque de Québec, il a lui-même aussi bien que son clergé un soin tout particulier de me refuser ce titre ; il dispose, comme il l'entend, de toutes les cures du diocèse, érige des paroisses, accorde des dispenses de mariage selon son bon plaisir, et exerce librement toutes ces fonctions que lui refusent les instructions royales, et que l'évêque protestant n'a jamais remplies."

Dans une lettre portant les initiales de Herman Witsius Ryland, l'écrivain avoue plus franchement sa haine contre la religion catholique, et son dessein de la renverser dans cette province.

" J'en viens maintenant," dit-il, " au clergé papiste de cette province ; je l'appelle papiste pour le distinguer du clergé de l'église établie, et afin d'exprimer combien je méprise et je hais une religion qui ravale l'esprit humain, et qui entraîne une espèce de malédiction sur les pays où elle prévaut. Voilà mon opinion ; aussi j'ai depuis longtemps posé en principe, qu'il faut miner graduellement l'autorité et l'influence des prêtres catholiques romains, par tous les moyens que la prudence peut suggérer. C'est là le grand, le principal objet qu'un gouverneur doit avoir toujours en vue .... ; conduisons habilement les choses, et nous aurons réussi avant que dix ans se soient écoulés ...."

" Les instructions de sa majesté défendent à tout individu de prendre la charge des âmes sans avoir obtenu un permis signé de la main du gouverneur ; et si l'on faisait observer ces instructions, la suprématie du roi serait établie, l'autorité du pape abolie, et le pays deviendrait bientôt protestant."

" Nous avons assez longtemps permis à une bande de coquins francais (*French rascals*) de nous empêcher d'atteindre notre but ; une démarche prudente et décisive nous aurait bientôt tirés de cette position compromettante.---Dans tous les cas, je conseillerais aux gouverneurs de la province de profiter des circon-

stances favorables qui se rencontreront, et de ne perdre un pouce que pour gagner une aune."*

Quoique plus modéré que M. Ryland, l'avocat général Sewell n'était pas plus favorable à la religion catholique. En 1804, il avait à la suite d'un long mémoire sur les biens du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, conclu qu'ils appartenaient au roi d'Angleterre, qui était le légitime héritier des anciens propriétaires. Il conseillait d'accorder une pension viagère aux ecclésiastiques employés dans cette maison, et de destiner les propriétés des sulpiciens à favoriser l'instruction publique, à fonder une université, ou à tout autre objet que le parlement impérial pourrait recommander dans sa sagesse.

En pleine cour de justice, il avait soutenu qu'aux termes de la capitulation de 1760, du traité définitif de 1763 et de l'*acte de Québec* de 1774, le gouvernement avait seul le droit d'ériger des paroisses ; qu'on devait regarder comme nulles les érections qui avaient eu lieu depuis la conquête du Canada, et qu'il n'existait point d'évêque catholique de Québec.

Ces décisions de l'avocat général, dont les opinions avaient un grand poids auprès des juges, et qui était né-

* Christie, Vol. VI.— ; lettre de M. Ryland, 23 décembre, 1804. Herman Witsius Ryland, secrétaire civil de plusieurs gouverneurs, greffier du conseil exécutif et conseiller législatif, né en 1760, à Northampton, en Angleterre, d'une famille venue du Hanovre, passa au Canada dans l'année 1793, en qualité de secrétaire civil de Lord Dorchester. Préjugé contre la religion catholique et contre tout ce qui était francais, il nourrit toute sa vie le projet d'imposer à l'église catholique le joug de la suprématie du roi d'Angleterre, et d'anglifier les canadiens par des moyens coercitifs. Ceux-ci ne voulaient être anglifiés ni par la douceur ni par la force. Ils résistèrent obstinément et firent échouer les projets du sieur Ryland. Ce qui est surprenant, c'est que cet homme, retiré à Beauport dans ses dernières années, ait vécu en bonne intelligence avec ses voisins canadiens, dont il était estimé. M. Ryland mourut à Beauport le vingt juillet, 1838, à 78 ans.

cessairement consulté par le gouverneur sur toutes les questions de droit, pouvaient causer d'autant plus de mal qu'il semblait animé, non d'un esprit d'hostilité, mais du désir de maintenir les principes de la constitution anglaise.

Sir Robert Milnes, était un homme doux et facile, mais qui aimait peu la religion catholique ; comme il n'avait pas une grande confiance dans ses propres lumières, il paraît s'être laissé guider par quelques conseillers intimes dont il prenait les avis, et surtout par l'évêque anglican auquel il était tout dévoué.

Voilà quelles étaient les dispositions des hommes les plus influents dans le gouvernement provincial, lorsque Mgr. Plessis devint évêque titulaire de Québec.

Par bonheur, Sir Robert Milnes était en Angleterre depuis le mois d'août de l'année précédente ; il y avait été suivi par le docteur Mountain, qui allait porter ses plaintes aux ministres de sa majesté britannique. M. Dunn, ancien marchand de Québec, et premier conseiller exécutif, restait chargé de l'administration de la province pendant l'absence du lieutenant gouverneur. Sans s'arrêter aux représentations de M. Ryland, l'administrateur admit Mgr. Plessis à prêter le serment de fidélité au roi, sous le titre d'évêque catholique de Québec.

Cependant le prélat craignait les démarches du lieutenant gouverneur à Londres, et les intrigues des hauts fonctionnaires au Canada.

Milnes avait offert au prédécesseur de Mgr. Plessis de procurer à l'évêque catholique de Québec une

existence civile, qui lui était contestée dans les tribunaux, où l'on prétendait qu'il n'était point reconnu du gouvernement. Sur les invitations réitérées du lieutenant gouverneur, monseigneur Denaut lui avait remis une requête dans laquelle il demandait au roi de vouloir bien accorder cette existence civile au clergé catholique du Canada, bien décidé toutefois, comme il appert par ses lettres, à ne point accepter cette faveur, si elle était accompagnée de quelque restriction qui aurait gêné le libre exercice de l'autorité épiscopale. Il se défiait de l'intérêt que témoignaient Sir Robert Milnes et ses conseillers intimes pour la cause catholique ; et il n'avait pas tort, car des avis reçus l'année suivante firent craindre que la cour ne se prévalût de cette demande, pour imposer à l'église du Canada des conditions inacceptables.

" J'appréhende avec raison " écrivait monseigneur Plessis en 1806, " que le gouverneur ne prenne de là occasion de se faire autoriser à nommer aux cures, système que les règles de notre religion ne sauraient admettre.... Or, que deviendrait la discipline d'un diocèse et de quel poids y serait l'autorité de l'évêque, s'il était une fois reconnu que ce n'est plus lui, mais la puissance séculière qui dispose des places ecclésiastiques ? Voyez combien il est essentiel d'aller à la source du mal, et de prévenir un état de choses qui plongerait la religion catholique de ce pays, dans une dépendance dont elle ne pourrait jamais se relever. On offre à l'évêque un état et des revenus : *hæc omnia tibi dabo si cadens adoraveris me*...... Le

secret serait d'obtenir que l'évêque catholique de Québec fût reconnu et autorisé, à des conditions compatibles avec les principes de la religion qu'il professe ; car, si l'on veut faire sortir cette religion de ses principes, on en fait un monstre, et la protection qu'on a l'air de lui donner n'est plus qu'une chimère. J'attends de votre zèle pour l'église de Jésus-Christ que, s'il a été projeté quelque chose à cet égard.... vous travaillerez à en détourner l'effet."*

Malgré la bienveillance de M. Dunn, l'évêque sentait que sa position était fort embarrassée, car le gouvernement de la province devait bientôt passer dans d'autres mains. Sir Robert Milnes reviendrait-il ? s'il ne revenait pas, quel serait son successeur? pouvait-on attendre un gouverneur plus favorable à la cause des catholiques ? voilà les questions que monseigneur Plessis adressait avec inquiétude à son agent de Londres.

En 1807, il avouait à un ami que toutes les ressources humaines lui faisaient défaut, dans la lutte qu'il avait à soutenir pour la défense de son église. En appeler aux capitulations et aux traités ne lui semblait guères avantageux. " La capitulation de Montréal " écrivait-il, " donne beaucoup de prise à un gouvernement qui serait malintentionné, puisqu'elle nous met à la discrétion du roi, comme vous pouvez le voir."

---

* Lettre à M. Bourret, prêtre, agent de l'évêque de Québec à Londres, 4 juillet, 1806—M. Bourret était un des amis de Sir R. Milnes.

" Si nos pères, un peu plus avisés, eussent demandé que le clergé présentât, lorsque l'évêché serait vacant, deux ou trois sujets entre lesquels sa majesté en pût choisir un pour être évêque, je suis persuadé que la chose aurait été admise sans difficulté.

" Mais croire que le roi de France a des grâces d'état pour le choix des évêques, demander que ce soit lui qui nomme à l'évêché d'un pays qui n'est plus sous sa domination, voilà une absurdité bien capable de faire rejeter ce troisième article de la capitulation, comme cela est arrivé."

Il est bien vrai que le traité de paix de 1763 accordait le libre exercice de la religion, autant qu'il était compatible avec les lois de la Grande Bretagne ; mais c'était à une époque où ces lois étaient fort sévères contre les catholiques...... L'acte du parlement de 1774, en soumettant l'église catholique de ce pays à la suprématie royale, semblait l'anéantir *ipso facto.* " Après tout cela," ajoutait le prélat, " faut-il s'étonner que la malveillance se prévale de tant d'avantages pour établir le règne de l'hérésie sur les ruines du catholicisme. Il faut plutôt admirer la marche de la providence qui, en dépit des efforts du démon, a conservé jusqu'ici la religion catholique en Canada sur un pied vraiment respectable et digne de faire envie à l'église de France."

L'évêque de Québec était le seul membre du clergé catholique qui connût exactement les desseins du parti opposé ; mais il n'osait les exposer au public, dans la crainte de causer plus de mal que de bien ; il

se trouvait donc seul à faire face aux adversaires de son église.

Pour demander l'appui de la masse des catholiques, il aurait fallu leur dévoiler des projets qu'ils ignoraient, des menées sourdes propres à soulever l'indignation générale ; il aurait fallu démasquer quelques grands personnages, sur le compte desquels il était difficile de s'expliquer librement.

Dans la chambre d'assemblée on trouvait des catholiques, doués d'énergie et de hardiesse, amis de leur pays, jaloux de maintenir leurs droits civiques, attachés à la religion et prêts à la défendre si elle était attaquée dans l'enceinte parlementaire, mais ils ne songeaient point à aller la soutenir au pied du trône, où elle était alors assaillie.

Parmi les hommes instruits sur lesquels Mgr. Plessis comptait davantage, non pour la crise actuelle, mais pour l'avenir, était M. Denis Benjamin Viger, qui montrait de la fermeté et une religion solide. Malheureusement il ne jouissait pas encore auprès de ses compatriotes, de la confiance qu'il méritait. Ce ne fut en effet que deux ou trois ans après, c'est-à-dire en 1809, qu'il fut député à la chambre basse, et commença la longue carrière parlementaire, durant laquelle il a rendu d'importants services à sa patrie.

La divine providence, qui veillait sur la petite église du Canada, disposa les choses pour le mieux, et lui trouva des défenseurs parmi ceux-mêmes qui étaient opposés à la liberté des catholiques : *salutem ex inimicis nostris et de manu omnium qui oderunt nos.*

L'évêque anglican, qui était encore en Angleterre, avait souvent visité les bureaux du gouvernement. Pendant le cours de 1808, il eut de fréquentes conférences avec les ministres, au sujet de l'église établie, qu'il désirait voir aussi favorisée au Canada qu'elle l'était dans la mère-patrie.

Néanmoins toutes les démarches du docteur Mountain restèrent infructueuses, comme on peut en juger par un mémoire de lord Castlereagh, dont voici un passage.*

" *L'Acte* du Canada assure aux catholiques du Canada le libre exercice de leur religion, et à leur clergé le droit de recevoir les dîmes payées par ceux qui appartiennent à cette croyance, sauf la suprématie de S. M., telle qu'établie par l'acte de *Suprématie.* La suprématie du roi, suivant cet acte, se borne à empêcher les étrangers d'exercer aucune jurisdiction spirituelle dans les possessions de la couronne. Or l'évêque de Québec n'est pas un étranger ; il est le chef d'une religion, qui peut être pratiquée librement, sur la foi du parlement impérial ; il peut réclamer et recevoir des catholiques les dîmes et droits ordinaires, et exercer à leur égard les pouvoirs dont il a toujours joui. Ce serait donc une entreprise fort délicate, que d'intervenir dans les affaires de la religion catholique à Québec, ou de forcer l'évêque titulaire à abandonner ses titres et à agir, non comme évêque, mais seulement comme surintendant...."

* Lord Castlereagh était alors ministre de la guerre. Pendant qu'il était secrétaire de lord Camden, vice-roi d'Irlande, il se montra extrêmement sévère envers ses compatriotes irlandais, à la suite des soulèvements de 1798.

On est étonné qu'un homme qui s'était montré si peu favorable aux demandes du clergé catholique de l'Irlande, ait cru devoir agir si libéralement envers le clergé catholique du Canada ; il est à présumer qu'en considérant combien le Canada est rapproché des Etats-Unis, Castlereagh, alors ministre de la guerre, n'aurait pas voulu se créer des embarras dans cette province, pendant qu'à Washington se formait un orage, qui menaçait de fondre sur l'Angleterre et sur ses possessions américaines.* En effet, le peuple des Etats-Unis était animé d'un ardent désir d'en venir aux mains avec l'Angleterre ; il était persuadé qu'une déclaration de guerre serait le signal d'un soulèvement parmi les Canadiens, qu'il croyait prêts à se joindre aux troupes de l'union. Telle n'était pas l'opinion du gouvernement de la Grande Bretagne, qui avait foi pour le moment dans la loyauté des Canadiens.

Lord Castlereagh était trop habile homme, pour ne pas comprendre qu'il était inutile et dangereux de soutenir les prétentions des amis de la suprématie, au risque de froisser les sentiments religieux d'une population loyale, disposée à verser son sang pour défendre son pays et ses institutions. Mgr. Plessis ne paraît pas avoir alors connu que le noble lord posait des limites assez restreintes à la suprématie royale, car s'il en eût été informé, il n'aurait pas été si inquiet touchant les démarches de M. Ryland et de ses amis.

* Manuscrits de feu Robert Christie, écuyer.

IV

Arrivée de Sir James Craig—Mesures arbitraires—Saisie des presses du *Canadien* — Emprisonnements — Proclamation — Soupçons contre la loyauté de l'évêque.

Le dix-huit octobre, 1807, débarquait à Québec le nouveau gouverneur général, Sir James Henry Craig. Le vaisseau qu'il montait n'avait pas encore jeté l'ancre, que déjà M. Ryland était à bord et recevait l'assurance de conserver la charge de secrétaire civil. Ces deux hommes s'étaient compris au premier abord, et, quelques jours après, M. Ryland déclarait que Sir James était précisément le personnage dont le pays avait besoin.

Né à Gibraltar de parents écossais, James Henry Craig était entré au service de l'Angleterre en 1763, à l'âge de quinze ans, et dans plusieurs occasions il s'était distingué par son courage. Durant la guerre de la révolution américaine, il avait servi au Canada, et était présent à la malheureuse affaire de Saratoga. Depuis plusieurs années il souffrait d'une hydropisie, qui avait fait de grands progrès lorsqu'il arriva au Canada, et le tint renfermé dans ses appartements pendant plusieurs jours après qu'il eût mis pied à terre.

Dans les premières entrevues qu'il eut avec l'évêque de Québec, Craig se montra fort doux et fort

honnête ; de plus, comme M. de Bouvens, qui l'avait vu plusieurs fois à Londres, donnait à espérer qu'il serait favorable à la cause catholique, on crut d'abord que son gouvernement vaudrait au moins celui de Sir Robert Milnes ; la suite prouva qu'on s'était trompé.

Voici le portrait que trace M. Christie de cet homme dont l'administration a laissé de si tristes souvenirs dans notre pays : " Sa physionomie était agréable, son port imposant, son maintien mâle et plein de dignité. Sociable, poli et affable, il était néanmoins absolu dans ses opinions et tranchant dans ses mesures. Quoique d'un caractère irritable.... il se reconciliait facilement avec ceux qui avaient encouru son mécontentement. Hospitalier et magnifique dans son train de vie, il se montrait libéral dans ses dons aux institutions publiques et aux œuvres de charité ; et nous devons ajouter qu'il était l'ami des pauvres et des nécessiteux, dont aucun n'a jamais été renvoyé sans avoir reçu de lui quelque secours."

Abandonné à lui-même et dirigé par ses propres lumières, le général Craig aurait pu être un bon gouverneur. Malheureusement, étant étranger au pays et au peuple, il dut s'adresser pour recevoir des renseignements et des avis, aux hommes qui composaient son conseil ou dont les devoirs officiels les mettaient en rapport avec lui. Or ces fonctionnaires publics n'avaient aucune communauté d'intérêts avec la masse des habitants, dont ils différaient par la religion, par la langue et par l'origine. Parce qu'ils

étaient nommés par la cour, ils prétendaient ne dépendre que des ministres et exerçaient un pouvoir arbitraire sur le peuple qui les engraissait de sa substance. Leur pouvoir était devenu si formidable, qu'un gouverneur, en arrivant dans la province, devait ou se remettre entre leurs mains, ou être écrasé par leur opposition et rappelé en Angleterre.

Ils s'emparèrent facilement de l'esprit du général Craig, gagnèrent sa confiance, lui inspirèrent leurs idées et leurs préjugés, et l'isolèrent complètement de ceux qui auraient pu lui faire connaître la vérité. Sans s'en douter, cet homme si fier devint un docile instrument, que ses conseillers maniaient selon leur volonté.

Sous leur direction, il s'accoutuma à ne voir que des demagogues et des révolutionnaires parmi les représentants du peuple. Aussi dans ses discours publics leur adressait-il la parole avec une hauteur qui n'était propre qu'à les aigrir. La dissolution de la chambre d'assemblée en 1809 et 1810 acheva d'exaspérer les esprits contre son gouvernement.

Le *Canadien*, journal fondé pour soutenir les intérêts du peuple, attaquait avec force les abus de l'administration ; quelquefois néanmoins il dépassait les bornes de la modération et de la prudence, et publiait des articles qui pouvaient être mal interprétés par les ennemis du peuple canadien. D'un autre côté, les amis du général Craig parlaient mystérieusement de troubles, de conspirations secrètes, de projets de révolte. Ces bruits n'avaient point de fon-

dements réels, et étaient repoussés comme faux par les chefs du parti canadien, mais ils servaient les vues de la bureaucratie, qui était bien aise d'engager le gouverneur à faire quelque coup d'éclat avant les élections.

Les menées des conseillers réussirent ; le dix-sept mars, 1810, des soldats conduits par un magistrat et deux connétables reçurent ordre de s'emparer du bureau et des ateliers du *Canadien;* les presses et tous les papiers qu'on put découvrir furent saisis et transportés dans les voûtes du palais de justice ; l'imprimeur de ce journal et trois membres de la dernière chambre d'assemblée furent emprisonnés ; on doubla les gardes, et des patrouilles parcoururent la ville dans toutes les directions. Un si grand déploiement de précautions et de forces n'aboutit à rien, car on ne découvrit aucun fait sur lequel on pût baser une accusation contre les prisonniers.

Cependant le général Craig croyait marcher sur un volcan ; l'idée de la présence du danger avait réveillé son humeur hautaine et excité son impétuosité naturelle. Le vingt août, il lança une proclamation, dans laquelle il énumérait longuement et condamnait les prétendus projets de rébellion, qu'il croyait apercevoir dans toutes les parties de la province ; il conseillait au peuple de se défier des faux rapports répandus contre le gouvernement ; il exhortait les magistrats et les ecclésiastiques à éclairer le peuple et à lui inculquer des principes de loyauté envers le roi et d'obéissance aux lois du pays.

C'était avec une vive inquiétude que l'évêque de Québec avait suivi le progrès de la lutte. D'un côté il craignait de voir l'autorité méprisée ; de l'autre, il était loin d'approuver toutes les mesures du conseil exécutif, et il se défiait des intentions de plusieurs des membres de ce corps. La frayeur qu'on affectait d'éprouver lui paraissait causée par de fausses informations ; elle pouvait même, pensait-il, être l'effet d'une rouerie politique de quelques-uns des fonctionnaires. Son embarras s'accrut lorsqu'il entendit porter des accusations de déloyauté contre une partie de son clergé, dont il connaissait les sentiments de fidélité au souverain.

Dans une séance du conseil exécutif, à laquelle Mgr. Plessis fut prié d'assister, le général Craig lui déclara " que la désaffection occasionnée dans le peuple, par le *Canadien*, était rendue au point de faire craindre un soulèvement général, si l'on différait de prendre les mesures les plus énergiques pour arrêter l'effet des insinuations malignes répandues par ce papier ; qu'un des moyens de remettre les choses dans l'ordre et de dissiper les impressions déjà très-profondes de déloyauté était d'engager le clergé catholique à se prononcer pour l'autorité, de la manière la plus formelle." Il ajouta qu'un grand nombre de curés encourageaient ouvertement la publication du *Canadien* par leurs abonnements, et que c'était dans les presbytères et autour des églises qu'on en exaltait les principes.

Si le journal incriminé avait parfois été trop vif

dans quelques articles, il n'en était pas moins le défenseur des droits constitutionnels accordés par l'Angleterre ; il s'attachait à miner la position occupée par les adversaires de la religion et des institutions du pays. Il n'était donc pas surprenant que des membres du clergé catholique se fussent prononcés en faveur de ce vigoureux champion, tout en repoussant ce qu'il y avait d'imprudent dans ses colonnes.

La proclamation du gouverneur fut envoyée à tous les curés ; elle était accompagnée d'une lettre circulaire, dans laquelle l'évêque leur recommandait de communiquer eux-mêmes cette pièce à leurs paroissiens, après l'office du matin.

Le prélat était trop bien informé des dispositions de ses diocésains, pour se laisser tromper par les craintes imaginaires du général Craig et de ses conseillers. Cependant, pour ôter tout sujet de soupçonner sa propre loyauté et celle des prêtres de son clergé, il donnait à ceux-ci des avis propres à calmer les esprits et à rappeler aux patriotes trop zélés les règles de la modération.

Aucun des membres du conseil exécutif ne s'avisa de lui reprocher d'avoir pris le titre d'évêque de Québec dans cette circulaire ; mais peu de mois après, lorsque les chefs du parti reconnurent que les curés ne les avaient pas soutenus dans les élections, ils essayèrent de soulever une tempête nouvelle contre l'évêque, à l'occasion de ce même titre.

Cette attaque semble avoir été pressentie par Mgr.

Plessis, car, au commencement de juillet 1810, il écrivait en ces termes à son ami, M. Adam Lymburner, alors en Angleterre :* " Le parlement du Bas-Canada a été dissous pour la seconde fois, dans le cours de l'hiver dernier. Les élections qui ont eu lieu immédiatement après ne promettent pas une chambre d'assemblée très-favorable aux vues du gouvernement provincial. Les esprits ont été singulièrement exaltés, échauffés, irrités de part et d'autre. Le gouvernement a été mal servi par ses amis et ses ennemis. J'ai écrit à mon clergé afin qu'il recommandât aux fidèles l'obéissance, la soumission, le plus grand respect pour le pouvoir exécutif. La plupart des curés ont parfaitement rempli mes vues, en faisant des instructions publiques à cette occasion... Les courtisans n'ont pas trouvé que ce fût suffisant : ils auraient voulu que le clergé présentât une adresse au gouverneur, pour le féliciter d'avoir cassé le parlement.... Il ne m'a pas semblé raisonnable que le clergé se mît en avant pour l'approuver, puisqu'il est totalement étranger à la législation et qu'il a d'autres moyens plus convenables pour servir l'autorité, moyens dont il fait usage toutes les fois que le besoin l'exige. Quoiqu'il en soit, je m'aperçois qu'on a pris de l'ombrage, et je ne serais nullement étonné que l'on saisît cette occasion..... pour noircir le clergé

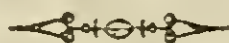
* M. Adam Lymburner, né en Ecosse, fut un des principaux marchands du Canada, où, en 1776, il vint continuer les affaires de son frère. C'était un homme capable, qui sut se faire estimer dans le pays. En 1791, il fut appelé devant la chambre des communes, pendant qu'on y discutait le bill qui devait donner une constitution au Canada. Il mourut à Londres, en 1836, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

auprès du ministère. Les revenus dont jouissent nos curés, l'autorité de l'évêque catholique sur eux et sur le peuple sont, depuis longtemps, des objets de jalousie. Mais j'espère tout de la providence du Dieu que je sers et que je tâche de faire servir par mes diocésains, en leur inspirant les sentiments dont ils doivent être pénétrés, soit comme chrétiens, soit comme sujets. "

Il s'expliquait plus clairement sur cette matière, en écrivant à M. de Bouvens, le vingt-et-un novembre. Après lui avoir annoncé le départ de M. Ryland pour l'Angleterre, il ajoutait : " Au mois de mars dernier, il y a eu ici quelque bruit au sujet d'un papier périodique, nommé le *Canadien*,... qui était un peu dans le genre de Cobbet, je veux dire, beaucoup trop prononcé contre les procédés du gouvernement provincial. Cet incident a remué les têtes des démagogues et encore plus celles des prétendus royalistes. Il y a eu un moment où des flatteurs ont cru avancer leurs affaires en déchirant leurs compatriotes. Après avoir jeté du blâme sur le peuple, ils ont attaqué le clergé et mis en question sa loyauté. Ces indiscrétions ont donné lieu à des soupçons, que mon attachement sincère au gouvernement n'a pu entièrement dissiper. Le gouverneur en chef a député en Angleterre son premier secrétaire, M. Ryland, fin politique. Il est parti chargé de mémoires, entre lesquels je ne serais pas surpris qu'il y en eût de très-défavorables aux habitants du pays en général et, peut-être, de très-calomnieux contre le clergé."

On voit, par ce dernier extrait, que quelques employés canadiens avaient profité des circonstances pour élever des doutes sur la loyauté de leurs compatriotes, et se recommander eux-mêmes aux bonnes grâces de ceux qui distribuaient les faveurs du gouvernement. Les flatteurs du pouvoir étaient alors peu nombreux, et ils ne le furent jamais tant que l'administration parut véritablement hostile à la masse des habitants du pays. A cette époque, comme aujourd'hui, les Canadiens étaient souvent divisés entre eux sur des questions peu importantes ; mais alors, comme à présent, dès qu'une main étrangère se levait contre les vieilles institutions de la patrie, à peu d'exceptions près, tous se rapprochaient pour combattre et repousser l'ennemi commun.

C'est cette union de nos compatriotes, à l'heure du danger commun, qui les a maintenus jusqu'à ce jour sur le sol natal, avec la langue, la religion et les lois qu'ils ont reçues de leurs pères ; c'est elle qui, sous les soins de la providence, a été notre sauvegarde depuis plus d'un siècle. L'expérience du passé est propre à nous rassurer sur l'avenir, et à nous convaincre que la concorde renaîtra parmi nous, quand une occasion importante le demandera.



V

M. Ryland est envoyé en Angleterre—Objet de sa mission—Accusation portée contre l'évêque de Québec—Dispositions des ministres—Robert Peel—Entretien du gouverneur avec Mgr. Plessis—Départ de Sir James Craig—Missions du golfe Saint-Laurent.

Vers la fin du mois de juin, 1810, M. Ryland était parti pour l'Angleterre, muni des instructions de Sir James Craig ; il devait demander au ministère de changer la constitution du Bas-Canada, ou au moins de la suspendre ; d'accorder au gouverneur la nomination aux cures du diocèse de Québec ; de remettre les biens des jésuites et des sulpiciens à la disposition du gouvernement provincial, qui serait ainsi devenu indépendant des chambres. Le second article paraissait d'une grande importance au général Craig ; il se plaignait au ministre de n'avoir aucun rapport avec les curés, qui formaient un corps puissant et jouissaient, selon lui, d'une immense influence sur le peuple. Cette influence, croyait-il, aurait été acquise au gouverneur, si on lui avait accordé le droit de nommer les curés, selon son bon plaisir.

Le programme confié à M. Ryland, avant son départ, suffisait pour l'occuper tout entier ; cependant une nouvelle affaire lui fut recommandée peu après son arrivée en Angleterre. Voici ce dont il s'agissait. Au mois d'octobre, 1810, Mgr. Plessis, à l'oc-

casion de l'emprisonnement de Pie VII à Savone, publia un mandement dans lequel il invitait les fidèles à prier pour le Saint-Père. Ainsi que l'avaient toujours fait ses prédécesseurs, et comme il l'avait fait lui-même en pareilles circonstances, il prenait dans cette pièce le titre d'évêque de Québec. De là le gouverneur, le docteur Mountain et leurs amis se trouvèrent gravement offensés; ils avaient oublié la circulaire du mois de mars précédent et assuraient que c'était une innovation dangereuse. Nommé par le souverain, l'évêque anglican s'imaginait que sa patente royale interdisait à monseigneur Plessis de prendre le titre que les évêques catholiques de Québec portaient depuis plus de cent cinquante ans.

" Nous avons ici prié pour le pape," écrivait le général Craig à M. Ryland ;* " je vous envoie une copie du mandement de l'évêque, que vous pourrez montrer au bureau, comme une preuve de l'indépendance complète dans laquelle on aime à se placer. Personne ne m'a parlé du mandement, ni avant, ni après sa publication. Nous avons raison de soupçonner qu'au moyen du docteur Milner, avec qui Plessis correspond assurément, il s'est mis en rapport avec les évêques catholiques de l'Irlande, qui, j'en suis certain, ne manqueront pas d'empêcher cet homme de reconnaître la suprématie du roi. Il y a ici un jeune homme du nom de Christie,† qui

* Lettre du 6 novembre 1810.

† M. Christie, qui a publié les lettres de Craig et de Ryland, met sous celle-ci la note suivante : " L'évêque Plessis était un homme bienveillant et digne d'un grand respect; il n'a jamais confié de mission au jeune homme dont il est ici parlé. "

vient de recevoir la permission de pratiquer comme avocat ; il passe en Angleterre, sans qu'on ait découvert un seul motif personnel qui puisse l'engager à entreprendre ce voyage.... Il est très-lié avec Plessis, et nous soupçonnons fortement qu'il va en Angleterre comme son agent, probablement pour correspondre plus intimement que par lettres, avec Milner et les évêques irlandais."

On a peine à comprendre comment un homme sérieux, tel que devait l'être le général Craig, pouvait s'arrêter à de pareilles absurdités. Il n'était pourtant pas le seul à s'occuper du mandement de Mgr. Plessis, ainsi qu'on peut s'en convaincre par une lettre de M. Ryland, qui écrivait à M. Peel,* sous-secrétaire d'état : " J'ai dernièrement reçu, du lord évêque de Québec, deux copies d'un mandement du révérend J. O. Plessis, en date du vingt-cinq octobre dernier. Ce mandement renferme une violation si flagrante des droits et des prérogatives de la couronne dans la province du Bas-Canada, que je me crois autorisé à vous en envoyer une copie, afin que vous la puissiez soumettre à l'attention du comte de Liverpool. "

" Le lord évêque croit que cette pièce sera adressée aux ministres de sa majesté par le gouverneur général ; mais il craint que la maladie de Sir James Craig ne l'empêche d'écrire bientôt à ce sujet.... Dans un mémoire séparé, je suggère l'idée qu'il serait avantageux pour le gouverneur d'obtenir l'opinion des

* Depuis, Sir Robert Peel ; cette lettre est du 19 février 1811.

officiers en loi de la couronne sur cette affaire. Ce n'est pas que j'aie le moindre désir de traduire M. Plessis devant les cours de justice du Bas-Canada, parce qu'il s'est illégalement attribué certains pouvoirs comme évêque titulaire de Québec; mais je crois qu'il serait utile de lui prouver, quand on le voudra, que sa conduite a été illégale et que la couronne peut revenir contre lui si elle y est forcée. Je suis persuadé qu'une déclaration de ce genre serait un puissant motif pour engager un homme de sa trempe et de son caractère à se soumettre au bon plaisir de sa majesté."

Dans le mémoire qui accompagnait cette lettre, M. Ryland, après avoir rappelé les instructions royales et les articles des traités touchant l'exercice de la religion catholique, exposait aux officiers de la couronne que M. Plessis avait publié, sans le consentement du gouverneur général, un mandement dans lequel il s'arrogeait le titre d'*évêque de Québec* par la grâce du saint siége apostolique. A la suite de cette grave accusation, il posait ces trois questions.

Premièrement. M. Plessis, en publiant ce mandement, et en s'arrogeant le titre et l'autorité d'évêque de Québec, ne s'est-il pas rendu passible d'une poursuite au criminel?

Secondement. Sur quel statut doit-on s'appuyer pour intenter une action contre lui, devant la cour provinciale du banc du roi?

Troisièmement. A quelles peines pourrait être

condamné le dit M. Plessis, s'il était déclaré coupable dans une cour de justice ?

On peut juger, par la pièce précédente, que M. Ryland et ses amis s'engageaient dans cette affaire avec beaucoup de bonne volonté. Par bonheur, les ministres avaient des idées plus larges et plus libérales que celles du général Craig et de ses conseillers, qui se croyaient encore au temps de Cromwell.

Lord Liverpool refusa de changer la constitution du Canada ou de la suspendre ; il savait que la discussion d'une semblable question, si elle était introduite devant le parlement impérial, exciterait de violentes attaques contre le ministère, qui avait déjà assez de peine à se maintenir. Quant aux deux autres propositions, comme elles n'exigeaient point l'intervention du parlement, le secrétaire des colonies, tout en déclarant qu'il voulait conduire les colonies par la conviction et non par la force, fit préparer un projet d'instructions pour le gouverneur du Canada. En voici les bases : on consentirait à prendre les biens de Saint-Sulpice à certaines conditions, et à les mettre, avec les biens des jésuites, entre les mains du pouvoir exécutif, qui deviendrait indépendant des chambres ; on reconnaîtrait au civil l'évêque catholique romain, ainsi que les curés, à condition que le gouverneur exercerait les droits de la couronne sur eux et sur leurs paroisses : c'était bien là établir effectivement la suprématie royale, c'est-à-dire remettre aux favoris du gouverneur le pouvoir de régler les affaires ecclésiastiques. Aussi, M. Ryland

admirait la sagesse et la libéralité de ces dispositions. Le lord chancelier n'en jugea pas de même : car, ayant été consulté sur la justice des mesures proposées, lord Eldon *inspira* au secrétaire des colonies des scrupules qui, *pour le moment*, arrêtèrent ces projets ; et, Dieu merci, personne n'eut ensuite le triste courage de les reprendre tous à la fois.

Quant aux poursuites qu'on voulait intenter contre l'évêque de Québec, aucun des officiers du gouvernement impérial ne jugea à propos de s'en occuper. M. Robert Peel causa, à ce sujet, beaucoup d'inquiétudes et de troubles à M. Ryland, qui avoua que le sous-secrétaire des colonies était un jeune homme de manières agréables et doué de grands talents, mais l'accusa en même temps de ne rien entendre aux affaires du Canada. Peel avait toujours quelques mots flatteurs pour l'envoyé du général Craig, mais il ne se laissait point convaincre par lui. Lorsque M. Ryland faisait observer que tous les Anglais du Canada suivaient le parti du gouverneur : " Fort bien, " répondait l'autre ; " mais les Canadiens sont bien plus nombreux que les Anglais." Et il répéta la même remarque plusieurs fois, de manière à faire comprendre qu'il ne voulait point heurter les préjugés de la partie la plus considérable des habitants. Dans une autre occasion, Peel, au grand scandale de son interlocuteur, demanda, si au lieu de jeter les éditeurs du *Canadien* dans une prison, il n'aurait pas été mieux de les gagner par des procédés plus doux.

Deux fois M. Ryland avait écrit à Peel contre le

mandement de l'évêque catholique ; grande fut donc sa surprise, quand il s'aperçut dans une conversation, que l'homme d'état avait complètement oublié ces deux lettres, et les confondait avec une requête dans laquelle le docteur Mountain demandait une somme d'argent pour achever sa cathédrale.*

Le bon sens des ministres fit enfin justice de cette misérable chicane, et l'ensevelit dans un si profond oubli, que personne n'osa plus menacer de traduire l'évêque devant les tribunaux.

Pendant que M. Ryland voyait tous ses projets s'évanouir les uns après les autres, son protecteur, le général Craig, se préparait à laisser un pays où son administration despotique l'avait rendu odieux à la masse du peuple, et avait causé une extrême agitation dans toute l'étendue de la province.

Avant de quitter le Canada, il aurait été fort aise d'arracher à Mgr. Plessis quelque réponse tant soit peu favorable à la suprématie royale ; il ignorait que ce prélat, toujours disposé à rendre à l'autorité ce qu'il croyait lui devoir, ne céderait rien de ce qu'il savait appartenir à Dieu.

" J'ai dernièrement conversé avec Plessis," écrivait Craig ; " je lui ai parlé de sa position et de celle de son clergé.... Il m'exprima le désir que cette affaire se terminât.... Il me dit qu'il allait aux

---

* " Cette cathédrale," dit M. Ryland, dans une de ses lettres, " fut bâtie sans que la législature s'en mêlât et sur une simple lettre du secrétaire d'état.... Les dépenses s'élevèrent à dix-huit mille louis, qui furent payés sur les ordres du gouverneur, adressés au receveur général. Comme de raison, ces dépenses ne furent pas soumises à l'approbation de la chambre d'assemblée, quoiqu'elles fussent renfermées dans les comptes publics, qui se transmettent annuellement aux lords de la Trésorerie."

Trois-Rivières dans quelques jours, et me pria de remettre la question jusqu'après son retour. A-t-il consulté Noiseux ou Calonne,* ou tous les deux ? je n'en sais rien ; mais quand il est revenu ici, je l'ai trouvé tout changé, car sa conscience ne lui permettait pas de consentir à ce que la couronne nommât aux cures. Je lui dis aussitôt qu'il était inutile de continuer la conversation ; que cela ne dépendait ni de son refus ni de son consentement ; que ce droit appartenait à la couronne, et serait certainement repris tôt ou tard par le roi. Notre conversation dura deux heures et demie, mais sans aucun résultat, ni d'un côté ni de l'autre.... Nous nous séparâmes bons amis ;.... c'est probablement pour la dernière fois que je l'ai vu, car hier il a fait voile pour visiter le golfe Saint-Laurent."†

Voici maintenant le compte-rendu du même entretien, adressé par Mgr. Plessis à M. Roux, son grand vicaire.

" Hier j'eus avec son excellence le gouverneur une conversation de sept quarts d'heure, dans laquelle il s'épuisa à parler, et moi aussi, sans que nous pussions tomber d'accord sur le seul point qui fut agité, savoir la nomination aux cures ; il la considère opiniâtrement comme une affaire civile et comme une prérogative de la couronne, dont elle ne se relâchera jamais, et qu'il prétend avoir été exercée de tout

* M. Noiseux était grand vicaire aux Trois-Rivières. M. Jacques Ladislas Joseph De Calonne, frère du ministre de ce nom sous Louis XVI, était alors aumônier des Ursulines des Trois-Rivières.

† Lettre du 4 juin 1811.

temps par les rois de France et d'Angleterre, même avant la *réforme* dans ce dernier royaume. J'essayai de lui faire entendre la différence essentielle qu'il y avait entre le patronage exercé sur certains bénéfices, soit par le roi, soit par des particuliers, et l'institution canonique qui ne peut venir que de l'église, et sans laquelle toutes les commissions ou nominations de souverains et autres patrons ne seraient d'aucun effet. Je lui expliquai ce qu'était la régale, laquelle étant ouverte, le roi de France exerçait sur tous les bénéfices du diocèse vacant la plus grande autorité à laquelle il pût prétendre, et cependant ne conférait point les cures, dont la collation était réservée au chapitre de la cathédrale.

J'ai ajouté que le droit des évêques, sur ce point, était si bien établi, que Bonaparte avait été forcé de le reconnaître par un article exprès du concordat ; que l'exemple qu'il me citait des évêques anglicans, qui ne confèrent aucune cure, ne faisait rien pour nous ; que l'église catholique avait toujours donné à ses évêques plus de pouvoirs que l'église anglicane n'en donnait aux siens ;.... que personne n'était plus soumis que moi, ni plus affectionné au gouvernement ; que j'avais pour principe général de seconder ses vues dans tout ce qui ne blessait pas ma conscience, mais qu'il m'était défendu d'aller au-delà ; que je sentais plus que personne le désagrément d'occuper une place qui n'était pas avouée et d'y vivre dans la pauvreté, mais que je consentirais volontiers à de plus grandes privations plutôt que de faire des

démarches qui me décréditeraient auprès de mon clergé et de mon peuple, engageraient ma conscience et seraient considérées comme une trahison envers l'église, comme une vente de mon épiscopat, surtout s'il en résultait pour moi quelque addition de revenu ; qu'ayant fait autant que mes prédécesseurs pour le service du gouvernement,.... j'espérais que ce gouvernement ne voudrait pas me maltraiter plus que mes prédécesseurs ne l'avaient été, et que, de plus, je tâcherais de mériter de plus en plus sa protection, non pour moi, qui avais passé le méridien de la vie, mais pour les fidèles au salut desquels je m'intéressais ; que la divine providence, qui dirigeait les cœurs et les esprits, amènerait, sans doute, des circonstances plus favorables, etc., etc. Nous disputâmes beaucoup ; mais le gouverneur ne se fâcha point, et nous nous quittâmes, du reste, assez peu satisfaits l'un de l'autre."

Mgr. Plessis regardait l'influence de Sir James Craig auprès du gouvernement impérial, comme beaucoup plus considérable qu'elle ne l'était réellement ; il redoutait les menaces du gouverneur et craignait qu'elles n'amenassent une persécution prochaine, peut-être même, un refus de perpétuer l'épiscopat catholique dans la province. L'évêque de Québec était loin de se douter que les affaires allaient prendre une tournure bien différente.

Ces deux hommes ne se revirent plus ; le quatre juin, Mgr. Plessis partait pour faire la visite des îles de la Magdeleine et de la Baie des Chaleurs ; le dix-

neuf du même mois, le gouverneur s'embarquait pour retourner en Angleterre, à la satisfaction générale des Canadiens, lassés d'être soumis à ses caprices et à son despotisme. Sa santé était dès lors si mauvaise, qu'en partant il craignait de mourir avant d'avoir terminé le voyage. Il survécut cependant quelque temps encore, et mourut au mois de janvier de l'année suivante.*

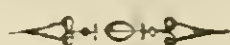
L'administration arbitraire de Sir James Craig pesa lourdement sur les anciens habitants du pays ; ce vieux soldat, qui avait combattu contre les Français pendant de longues années, s'était accoutumé à regarder comme ennemis ceux qui tenaient à la France par leur origine et par leur langue ; il se défiait d'eux et ne pouvait les considérer comme attachés aux institutions britanniques. Un petit parti de courtisans nourrit et augmenta les préjugés de cet homme, que la maladie rendait aigre et soupçonneux, et qui était habitué à ne commander que des soldats.

Malheureusement, une loi, passée en 1803, favorisait ses penchants au despotisme. Adoptée dans un temps où l'on faisait courir le bruit que des agents du gouvernement français fomentaient le mécontentement dans le pays, elle confiait des pouvoirs extraordinaires aux mains du gouverneur et de ses conseillers. Sur un ordre signé par trois membres du conseil exécutif, les plus honnêtes gens pouvaient être arrêtés et jetés en prison, sous une accusation secrète

* Le général Craig n'avait que soixante-deux ans lorsqu'il mourut. Mgr. Plessis mourut précisément au même âge, treize ans plus tard.

de " haute trahison, de recellement de haute trahison, de soupçon de haute trahison." Ceux qui avaient ainsi été incarcérés, ne jouissaient point des priviléges de l'*habeas corpus*, et ne pouvaient être libérés que sur l'ordre du gouverneur.

Exposé, tout aussi bien que ses prêtres, aux caprices d'un homme inquiet et irritable, Mgr. Plessis évitait d'attirer, sur le clergé catholique, l'orage qui le menaçait sans cesse; il souhaitait maintenir la paix dont son église avait besoin, et préserver son troupeau des agitations politiques et des horreurs d'une guerre civile. Par sa prudence et sa modération, il espérait conserver une position qui lui permettrait d'agir comme médiateur, si quelque malheur imprévu causait une collision entre l'exécutif et le peuple. Voilà pourquoi il prit toujours des précautions pour ne point rompre avec Sir James Craig; on lui reprocha même alors d'avoir cédé trop facilement à quelques exigences du gouverneur, durant les démêlés de l'exécutif avec la chambre d'assemblée. Mais s'il reculait devant les luttes politiques, du moment qu'il s'agissait de soutenir les droits de la religion et de l'église, il devenait inébranlable et aurait mieux aimé perdre la vie que de consentir à admettre aucune des injustes prétentions des adversaires du catholicisme.



VI

Sir George Prevost—Mémoire sur l'église du Canada.

Les inquiétudes de l'évêque de Québec avaient un peu diminué après le départ de Sir James Craig ; mais elles ne s'étaient pas complètement évanouies, car il craignait encore le résultat du voyage de M. Ryland. On avait annoncé l'arrivée prochaine de Sir George Prevost, transféré du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse à celui du Canada. Le grand vicaire Burke, qui l'avait bien connu à Halifax, lui rendait un témoignage favorable. " J'aime à vous entendre dire de bonnes choses du nouveau gouverneur," répondait Mgr. Plessis ; " heureux si, comme ses prédécesseurs, il ne se laisse pas circonvenir par des gens intéressés à desservir les catholiques."

Ces appréhensions n'étaient point sans avoir quelque fondement. Nonobstant son désir de plaire aux Canadiens, Sir George Prevost entretenait les vues de son prédécesseur, touchant l'existence et l'autorité d'un évêque catholique en Canada ; de fait, sur cette matière, il parut suivre, pendant quelque temps, les conseils des anciens aviseurs de Craig.

Cependant, au printemps de cette année, le gou-

verneur fit de nouvelles propositions. Mgr. Plessis qui, l'année précédente, avait visité une partie du golfe Saint-Laurent, allait se remettre en route pour parcourir les missions de l'île Saint-Jean, de la Nouvelle-Ecosse et d'une partie du Nouveau-Brunswick, lorsque le général Prevost lui fit remettre la communication suivante : "J'ai reçu des dépêches d'Angleterre ; on veut vous mettre sur un pied plus respectable ; mais on attend que vous posiez vous-même les conditions. Je désirerais avoir là-dessus vos idées avant votre départ pour le golfe, car il faut pourvoir à tout et bien nous entendre."

" Avant mon départ," répondit l'évêque, " j'aurai l'honneur de mettre entre les mains de votre excellence un mémoire contenant mes idées et mes principes. Je suis obligé de déclarer d'avance qu'aucune offre temporelle ne me ferait renoncer à aucune partie de ma juridiction spirituelle. Elle n'est pas à moi ; je la tiens de l'église comme un dépôt, qu'il ne m'est nullement permis de dissiper et dont il faut que je rende compte."

Mgr. Plessis prépara à la hâte un mémoire, qu'il présenta le quinze mai, peu de jours avant de se mettre en route. Ce travail fournit des détails si intéressants sur l'église du Canada, et explique si clairement la position dans laquelle elle était alors placée, qu'il trouve naturellement ici sa place. " Le mémoire qui suit," dit l'auteur, " a pour objet d'exposer : 1° ce qu'étaient les évêques du Canada avant

la conquête de la colonie ; 2° ce qu'ils ont été depuis cette conquête ; 3° l'état où il serait à propos qu'ils fussent à l'avenir...."

Après avoir donné quelques détails sur les anciens évêques, il ajoute :

" Ces six premiers évêques étaient nés en France. L'évêché de Québec étant sur le même pied que ceux de France, ces prélats étaient nommés par un brevet du roi et confirmés par des bulles du siége apostolique, après examen fait de leur foi et de leurs mœurs, conformément au concordat.

".... Les revenus de l'évêque portaient en partie sur des gratifications du clergé de France et en partie sur trois abbayes, dont il partageait les fruits avec son chapitre. Il ne paraît pas que le revenu total de l'évêque ait jamais excédé huit mille francs...... Dans la rareté du numéraire, qui existait alors, ce revenu valait ce que vaudraient aujourd'hui douze cents louis et peut-être davantage.

" 2° Depuis la conquête. La liberté du culte catholique ayant été accordée aux habitants du Canada *pour subsister en son entier*, par l'article XXVIIe de la capitulation de Montréal en 1760, et par l'article IVe du traité définitif de paix en 1763, la continuation du ministère pastoral se trouvait nécessairement comprise dans cette concession. La religion catholique ne peut subsister sans clergé. Il fallait donc aux nouveaux sujets de S. M. B., des prêtres pour leur annoncer la parole de Dieu, pour leur

administrer les sacrements et autres secours spirituels, et un évêque pour ordonner ces prêtres et pour gouverner spirituellement et le clergé et le peuple de la colonie.

" L'article XXXe de la capitulation de Montréal, par lequel on demandait que le roi de France continuât de nommer l'évêque du Canada, fut justement négativé ; mais aucun autre mode de nomination n'ayant été adopté, le chapitre de la cathédrale se considéra comme revenu à l'ancien droit, suivant lequel, l'évêque était élu par le clergé de l'église vacante et confirmé par le métropolitain ou par le pape, sous le bon plaisir du souverain."

" En conséquence, M. Jean Olivier Briand, l'un des chanoines et des vicaires généraux pendant la vacance du siége, fut élu évêque de Québec par un acte capitulaire du onze septembre 1764, et, muni de la recommandation du gouverneur James Murray, dont il avait mérité la confiance,.... il passa en Europe la même année et obtint des bulles du saint-siége, fut consacré au printemps de 1766 et revint au Canada la même année. Après avoir prêté serment d'allégeance au représentant du roi en sa nouvelle qualité, il en exerça toutes les fonctions avec autant de liberté qu'il en aurait pu avoir sous l'ancien régime, et reçut constamment de la part des différents gouverneurs des témoignages d'une considération distinguée."

" Le palais épiscopal de Québec avait été consi-

dérablement endommagé par le bombardement de cette place, en 1759. M. Briand, devenu évêque, le rétablit de ses épargnes sous les yeux du gouvernement provincial, qui non-seulement ne le trouva pas mauvais, mais le prit à loyer en 1778, pour y placer le secrétariat de la province et les autres bureaux publics. Ce loyer subsiste encore et rapporte annuellement à l'évêque cent cinquante livres sterling. Trois ans auparavant, savoir, en 1775, le gouvernement avait accordé au même évêque une pension de deux cents livres sterling, que ses successeurs ont continué de recevoir, en sorte que leur revenu total est de trois cent cinquante livres sterling seulement ; car la révolution française les a privés des deux cent cinquante livres sterling qui leur avaient été conservées sur leur ancien revenu en France."

" Prévoyant les difficultés qui accompagneraient par la suite les mutations d'évêques et surtout les dépenses du voyage que chaque élu serait obligé de faire en Europe pour se procurer la consécration épiscopale, si l'on n'obviait à ces inconvénients, M. Briand fit goûter à la cour de Rome et au général Guy Carleton, depuis lord Dorchester, et alors gouverneur de la province de Québec, le projet qu'il avait conçu de se donner un coadjuteur, *cum futurâ successione.* Il convint avec le gouverneur que cette dignité serait conférée à M. Louis Mariaucheau Desgly, un des prêtres canadiens de son clergé, pour lequel il obtint des bulles du saint-siége, en vertu

desquelles il le consacra à Québec le douze juillet 1772, sous le titre d'évêque de Dorylée."

" Depuis ce temps l'évêque de Québec a toujours eu un coadjuteur, proposé par lui, agréé par le représentant du roi en cette province, admis au serment d'allégeance devant le gouverneur en conseil, confirmé par des bulles de la cour de Rome sur la postulation de l'évêque et sur le témoignage du clergé, consacré dans la province même, et prêt à succéder à l'évêque en cas de mort ou de résignation, et assermenté de nouveau lorsque son tour est venu d'occuper le siége épiscopal."

" Ainsi M. Briand ayant résigné vers la fin de 1784 après dix-huit ans d'épiscopat, M. Desgly lui succéda et eut pour coadjuteur M. Jean François Hubert, sous le titre d'évêque d'Almire."

" Après la mort de M. Desgly, arrivée en 1788, M. Hubert eut successivement deux coadjuteurs, savoir : M. Charles François Bailly, titulaire de Capsa, mort en 1794, et M. Pierre Denaut, titulaire de Canathe, en faveur duquel il résigna en 1797."

" Sous le même titre de Canathe, le soussigné devenu coadjuteur de M. Denaut lui a succédé, à sa mort arrivée au commencement de 1806, et a fait agréer pour son coadjuteur M. Bernard Claude Panet, consacré au printemps de 1807 sous le titre de Saldes en Mauritanie......"

" Comme l'on sait très-bien que les évêques de

Québec ne prétendent exercer d'autorité qu'au spirituel et seulement sur les sujets catholiques de leur diocèse, on ne leur a contesté ni leur jurisdiction, ni leurs titres d'évêques de Québec jusqu'à ces années dernières, où des insinuations artificieusement répandues dans les papiers publics et quelques assertions avancées dans les cours de justice de cette province, ont commencé à jeter sur l'exercice et même sur l'existence de l'épiscopat catholique du Canada, certains nuages propres à priver ces prélats de l'influence qui leur est nécessaire, soit pour la conduite de leur troupeau, soit pour le succès des services que le gouvernement de S. M. pourrait attendre d'eux, pour le maintien du bon ordre et pour la sûreté de la province dans des moments de trouble ou d'invasion."

" Il est vrai que nonobstant ces entreprises, dont les premiers essais ne remontent pas à dix ans...., aujourd'hui, pour les évêques catholiques, il n'y a aucune différence sensible entre leur état et celui où ils étaient avant la conquête, excepté qu'ils n'ont plus de chapitre, ni d'officialité, ni d'entrée au conseil, et que leurs appointements se trouvent être fort au-dessous de ce que sembleraient exiger les circonstances du temps et leur dignité. Mais on ne peut se dissimuler qu'ils sont exposés à rencontrer des obstacles, soit dans leurs transactions privées, soit dans l'exercice de leurs fonctions publiques, et qu'il est difficile que cet ordre de choses subsiste longtemps sans se détériorer encore si l'on n'y apporte un prompt remède........"

" 3o. A l'avenir. Les pouvoirs spirituels que l'évêque de Québec exerce lui viennent de l'église, par la voie du souverain pontife. Il ne lui est permis ni de s'en dépouiller en tout ou en partie, ni de les tirer d'une autre source. Mais les fonctions spirituelles ont certains effets extérieurs et civils, et c'est seulement par rapport à ces effets civils et extérieurs, qu'il sent le besoin d'être autorisé à continuer les fonctions de ses prédécesseurs, dans les mêmes principes et avec la même déférence pour les autorités établies, de manière à ne pas rencontrer d'entraves, qui troubleraient la liberté dont lui et ses prédécesseurs ont joui jusqu'à ce jour.... sans procurer aucun avantage au gouvernement."

" Il désire donc que lui et ses successeurs soient civilement reconnus pour évêques catholiques romains de Québec, ayant sous leur juridiction épiscopale tous les sujets catholiques de S. M. établis dans les provinces du Haut et du Bas-Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et dans les îles du Cap-Breton, du Prince-Edouard et de la Magdelaine, et que les dits évêques puissent jouir d'une manière avouée, des droits et prérogatives jusqu'à présent exercés sans interruption par ceux qui les ont précédés dans le gouvernement de l'église du Canada ; de plus, que la propriété du palais épiscopal soit confirmée aux évêques catholiques romains de Québec, et qu'ils puissent transmettre à leurs successeurs évêques les acquisitions qu'ils feront en leur qualité."

" Tout occupé du soin de son église, le soussigné

croit devoir borner ici ses vœux. Quant à l'influence que pourrait donner à sa place une assignation de revenus, qui lui permettrait de servir plus efficacement le gouvernement de S. M.... ainsi qu'à l'utilité qu'il pourrait y avoir, dans un pays dont au moins les trente-neuf quarantièmes sont catholiques, que le clergé de cette communion fut représenté par son chef dans les conseils exécutif et législatif, ce sont des objets dont il sent le prix, qu'il recevrait avec reconnaissance s'ils lui étaient offerts, et sur lesquels néanmoins il s'abstiendra de faire aucune demande particulière, s'en rapportant pleinement à la bienveillance et à la sagesse reconnue de Votre Excellence.

(Signé) JOSEPH OCTAVE PLESSIS.

Ce mémoire dut laisser une impression favorable dans l'esprit de sir George Prevost, qui était naturellement bienveillant et que sa position engageait d'ailleurs à rendre justice au clergé catholique. L'évêque de Québec put dès lors espérer que le gouverneur s'affranchirait du joug des conseillers de Craig ; il se flattait de plus que la chute du ministère anglais, regardée comme probable, laisserait au prince régent la liberté de suivre le penchant qu'on lui attribuait pour les intérêts catholiques. Cependant une autre cause produisit une amélioration bien sensible dans la position de l'église catholique du Canada.

Mgr. Plessis était parti le vingt mai pour continuer sa visite pastorale autour du golfe Saint-Laurent ; il

était à parcourir les villages acadiens et les établissements écossais de l'ile Saint-Jean, lorsqu'il apprit que la république américaine venait de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne et avait déjà commencé les hostilités. Il ne voulut pas interrompre son voyage, malgré les dangers qu'il courait de la part des croiseurs ennemis ; il visita donc une partie du Cap-Breton, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et revint au Canada par l'intérieur des terres, en suivant avec de grandes fatigues une voie qui aujourd'hui n'est guères praticable que pour des sauvages.

VII

Guerre américaine—Services rendus par le clergé et les miliciens du Canada—Lettres de lord Bathurst—Le titre d'évêque catholique romain de Québec reconnu dans les actes publics—Départ de sir George Prevost—Sir Gordon Drummond—Voyages de l'évêque de Québec dans la Nouvelle-Ecosse et le Haut-Canada—Il est nommé conseiller législatif.

La colonie tout entière était sous les armes. Le dix-huit juin précédent, le congrès américain avait déclaré la guerre à la Grande-Bretagne, et les troupes de l'Union avaient déjà essayé de pénétrer dans la Province. En présence des dangers qui menaçaient le pays, le gouverneur avait fait un appel à la loyauté des Canadiens, représentés par Craig, comme prêts à se révolter et à s'allier avec la république américaine. Prevost, au contraire, n'hésitait point à leur confier la

défense du Canada ; et ses espérances ne furent point déçues, car, de toutes parts, le peuple se leva pour résister aux envahisseurs du sol de la patrie.

Au nom de la population canadienne, la chambre d'assemblée répondit noblement à l'appel du gouverneur :

" Votre Excellence peut se reposer entièrement sur le bon esprit qui anime les sujets de S. M. dans la Province ; leur attachement à la religion de leurs pères, leur loyauté envers le souverain, leur ardent amour pour les véritables intérêts de la patrie, sont de si puissants motifs, que l'ennemi ne saurait les intimider par ses menaces, ni les tromper par ses efforts insidieux."

Avec la plus franche libéralité, les représentants du peuple pourvurent aux moyens de couvrir les premières dépenses de la guerre ; les milices s'organisèrent, et partout se déployait un zèle incroyable pour la défense du pays. Avant le commencement de septembre, des bataillons de jeunes Canadiens s'étaient portés sur la frontière et s'échelonnaient depuis Yamaska jusqu'à Saint-Régis.

A peine Mgr. Plessis fut-il arrivé à Québec, qu'il s'empressa de pourvoir aux besoins religieux des miliciens, qui demandaient instamment la présence d'un prêtre parmi eux ; il nomma aumônier M. Robitaille, curé de Saint-Marc, et le chargea du soin des troupes stationnées au fort Saint-Jean, à l'Ile-aux-Noix et dans les forts voisins ; d'autres prêtres lui

furent adjoints à mesure que les lignes de défense s'étendirent.

Au mois d'octobre, l'évêque adressa une circulaire à messieurs les curés pour les remercier, au nom du gouverneur, de l'assistance qu'ils lui avaient prêtée, tant pour la levée des milices que pour maintenir la subordination dans les rangs des nouvelles recrues. "Le succès," disait-il dans cette lettre, "a pleinement répondu à vos efforts, auxquels on peut attribuer cette ardeur qui, chaque jour, se développe de plus en plus pour seconder les vues du gouvernement et concourir unanimement et efficacement à la défense de la Province. Nul spectacle plus consolant que celui du patriotisme et de la piété se donnant la main l'un à l'autre, de manière que les fidèles les plus empressés de se purifier par la réception des sacrements, sont aussi les premiers rendus où les ordres de leurs officiers les appellent, et les plus prêts à voler au combat."

Quelques jours après, il adressait des avis et des exhortations à tous ses diocésains, et plus particulièrement à ceux qui surveillaient les mouvements de l'ennemi près de la frontière.

"Deux choses vous sont nécessaires, miliciens chargés sur la frontière de nos plus chers intérêts, et vous commandants et officiers de ces corps estimables ! La première est de ne pas mettre votre confiance dans vos propres forces, comme feraient des infidèles : *hi in curribus et hi in equis.* Les brillants succès que nous attendons de votre ardeur militaire

reposent essentiellement sur la bénédiction que Dieu voudra bien donner à vos armes : *nos autem in nomine domini nostri invocabimus.* La seconde est de fuir les vices qui, en vous rendant indignes de la protection du ciel, pourraient attirer sur votre patrie quelque fâcheux et humiliant revers.......

" Et vous, N. T. C. F. qui, éloignés du champ de bataille, prenez néanmoins une part si vive au sort de nos guerriers et vous montrez impatients d'être appelés à partager leurs travaux ; vous, femmes pieuses, qui, avec une émotion mêlée de confiance, vous attendez au départ de vos époux comme vous avez consenti à celui de vos enfants ; prêtres, dont le zèle ardent pour la cause publique s'est communiqué si efficacement à vos ouailles par le ministère de la parole, ou qu'une charité attentive a conduits au camp pour y encourager vos jeunes paroissiens, que vous reste-t-il à faire ? sinon de lever les mains vers le ciel, comme Moïse, si l'armée d'Israël en venait aux prises avec les Amalécites." *

Les lettres circulaires et les mandements de l'évêque produisirent de merveilleux effets sur ses diocésains ; ceux-ci montrèrent, par leur conduite, qu'ils avaient été calomniés quand on avait essayé de mettre en doute leur loyauté ; partout où on les employa, ils prouvèrent que la religion catholique leur avait appris à rester fidèles à leur drapeau et à défendre bravement le sol de la patrie.

Une tentative des troupes américaines pour pénétrer

* Mandement pour des prières publiques, 29 octobre 1812.

dans le district de Montréal, durant l'automne de 1813, fournit aux Canadiens l'occasion de déployer un courage digne de la renommée de leurs pères. Trois cents miliciens, accompagnés d'une petite troupe de sauvages, et conduits par le brave de Salaberry, arrêtèrent, sur les bords de la rivière Châteaugay, plus de quatre mille américains qui formaient l'armée du général Hampton, et les forcèrent à une retraite précipitée. Ce glorieux combat, livré le vingt-six octobre 1813, servit à déconcerter les plans de l'ennemi et arracha la colonie à un danger imminent. Dans le même temps, une armée plus nombreuse menaçait Montréal d'un autre côté ; dix mille hommes, commandés par le général Wilkinson, partaient de Sacket's-Harbour et descendaient le Saint-Laurent dans l'espérance de s'unir avec l'armée de Hampton.

Au bruit de ce nouveau danger, l'évêque s'empressa d'adresser des avis paternels à ceux de ses enfants qui étaient sur les frontières.

" Guerriers," leur disait-il dans son mandement du onze novembre, " c'est à vous qu'il appartient de vous opposer comme un mur à l'approche des ennemis et de déconcerter leurs mesures. Ils cesseront d'être redoutables dès que le Dieu des armées combattra avec vous; sous sa sainte protection marchez au combat comme à la victoire ; soutenez cette réputation d'obéissance, de discipline, de valeur et d'intrépidité que vous ont méritée vos premiers succès. Votre confiance ne sera pas vaine si, en exposant vos

vies pour la défense de votre pays et de vos foyers, vous avez soin, avant toutes choses, de faire votre paix avec Dieu."

Par une remarquable coïncidence, le jour même où ce mandement était publié à Québec, les troupes anglaises remportèrent une victoire signalée sur l'armée de Wilkinson, au lieu nommé Chrystler's Farm; et dans cet engagement se distinguait spécialement, à côté des soldats anglais, un corps de voltigeurs canadiens, sous les ordres du major Herriot.

La guerre continua encore une grande partie de l'année suivante, et, chaque fois que l'occasion s'en présenta, le peuple canadien tout entier, encouragé par son premier pasteur, donna des preuves répétées de son dévouement à la patrie.

Repoussés à plusieurs reprises des frontières du Canada, et lassés d'une lutte où ils n'avaient rien à gagner, nos voisins des Etats-Unis songèrent à s'accommoder avec l'Angleterre.

La paix se signa à Gand, au mois de décembre 1814; elle fut ratifiée d'abord par le prince régent de la Grande-Bretagne, le vingt-neuf du même mois, puis par le président des Etats-Unis, au mois de février 1815.

Sir George Prevost ne manqua pas de reconnaître, dans l'occasion, les services de la milice du pays; il informa particulièrement le secrétaire des colonies, du zèle qu'avaient montré Mgr. Plessis et tout son clergé pour la défense du Canada; il lui représenta aussi la salutaire influence que le chef de l'église

catholique dans la province exerçait sur ses diocésains. Aussi, une lettre de lord Bathurst au général Prevost, en 1813, témoignait qu'on n'était plus au temps où l'on menaçait de traîner l'évêque de Québec devant les tribunaux pour avoir pris le titre qui lui appartenait.

" Je dois vous informer," écrivait lord Bathurst, " que son altesse royale le prince régent, au nom de sa majesté, veut que désormais les appointements de l'*évêque catholique* de Québec soient de mille louis par année ; c'est un témoignage rendu à la loyauté et à la bonne conduite du *gentilhomme* qui occupe maintenant cette place et des autres membres du clergé catholique de la province."

Deux mois après, le même ministre répondait à l'évêque anglican, qui s'était plaint de ce que le gouvernement reconnaissait deux titulaires du même diocèse : " Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir touchant les mesures à prendre pour arrêter le progrès de l'église catholique dans la province, ou pour diminuer la prépondérance qu'elle y a récemment acquise, vous comprendrez comme moi, j'en suis certain, que le temps où les sujets canadiens de S. M. font les plus louables efforts, en défendant la province contre l'ennemi, n'est pas le plus favorable pour introduire des changements qu'ils considéreraient, peut-être à tort, comme restreignant les priviléges de leur église." *

Vers la même époque, le greffier du conseil exécu-

* Lettre du 27 décembre 1813.

tif, M. Ryland, était forcé de donner à Mgr. Plessis le titre d'évêque catholique de Québec, dans un document public qu'il lui adressait, et il le faisait de fort mauvaise grâce. " Monsieur Plessis," écrivait-il au secrétaire de sir George Prevost, " exprime le désir que.... je lui donne le titre d'évêque catholique romain de Québec, au lieu de le nommer surintendant de l'église romaine. Ne me croyant point libre d'adopter un changement contraire à la pratique recommandée dans les instructions de sa majesté, je soumets la question au gouverneur et je me laisserai guider par sa décision."

Au nom du général Prevost, M. Brenton répondit brièvement que, puisque lord Bathurst lui-même reconnaissait M. Plessis comme évêque catholique romain de Québec, il n'existait aucune raison qui empêchât M. Ryland d'en faire autant.

Ainsi les membres de la cabale voyaient leurs insultantes prétentions repoussées par le gouverneur et par le ministre. Ils s'étaient pourtant crus assurés de la victoire, car, sous le général Craig, l'un d'entre eux avait rédigé un projet de lettres patentes, dont voici un extrait :

" Par ces présentes, nous constituons et nommons N., notre surintendant ecclésiastique pour les affaires de notre église de Rome, dans notre province du Bas-Canada....

" Et nous autorisons le dit N., et ses successeurs dans la dite charge,.... à exercer.... la jurisdiction spirituelle et ecclésiastique, dans notre dite province,

suivant la loi,.... et nous avons donné et accordé à notre dit surintendant ecclésiastique pour les affaires de l'église de Rome,.... plein pouvoir et entière autorité de conférer les ordres de diacre et de prêtre; d'instituer par lui-même, ou par son délégué, les prêtres et les diacres que nous présenterons et nommerons aux bénéfices dans la province, avec charge d'âmes......."

Comme on le voit, le projet de remettre l'autorité ecclésiastique aux chefs du conseil exécutif était complètement organisé, et il ne lui manquait plus que l'approbation du souverain.

Par sa prudence, sa modération et sa fermeté, Mgr. Plessis avait déjoué les machinations du parti anti-catholique; sans se laisser entraîner dans les luttes politiques, il s'était maintenu à son poste sur le terrain de la religion; il avait repoussé, les unes après les autres, les attaques des ennemis de l'église, et non-seulement il prenait publiquement son titre d'évêque de Québec, mais il le faisait reconnaître par les autorités de la colonie et de la métropole.

Il lui restait cependant à obtenir quelques concessions du gouvernement impérial, pour assurer à la hiérarchie catholique l'entière liberté d'action à laquelle elle avait droit dans la province. Des obstacles se présentaient encore dans la voie des améliorations, et l'évêque de Québec avait besoin de courage, de persévérance et d'une protection toute spéciale du ciel, pour maintenir son église dans la position favorable, où, avec la grâce de Dieu, il avait

réussi à la placer. Humiliée sous le général Prevost, la ligue des fonctionnaires n'était ni détruite ni dispersée ; elle possédait des agents, du crédit et des protecteurs ; c'était même en partie sur ses représentations, que venait d'être rappelé le gouverneur qui, par sa prudence, avait conservé le Canada à l'Angleterre, mais qui avait eu le tort de rendre justice aux anciens habitants du pays.

En prorogeant les chambres le vingt-cinq mars 1815, sir G. Prevost les informa qu'il était rappelé en Angleterre afin de repousser des accusations qui attaquaient sa réputation militaire. Quoique malade, il partit pour l'Angleterre le trois d'avril, et prit la voie de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick. Les adresses les plus flatteuses lui furent présentées avant son départ, surtout de la part des Canadiens d'origine française, qui lui savaient gré de son impartialité à leur égard. Il fut sincèrement regretté de l'évêque de Québec,qui connaissait ses bonnes dispositions pour les institutions religieuses du Canada.

" Notre bon sir George est parti," écrivait-il peu après au grand vicaire MacDonell, " et avec lui ont disparu une partie de vos espérances et des miennes pour l'avancement des lettres et de la religion catholique dans notre pays."

Sir Gordon Drummond qui fut chargé de l'administration temporaire du gouvernement, en attendant qu'un successeur eût été nommé à sir George Prevost, n'avait ni le temps ni l'inclination de s'occuper des affaires de l'église catholique.

La conclusion de la paix permit au prélat de reprendre la visite des missions renfermées dans les provinces du golfe Saint-Laurent. Parti à la fin de mai 1815, il parcourut le littoral du Cap-Breton, où il visita les ruines de Louisbourg, occupées par quelques pauvres familles de pêcheurs; sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, il s'arrêta à plusieurs villages qu'avaient établis, depuis peu d'années, des acadiens revenus de l'exil pour habiter un coin de leur ancienne patrie. A Halifax, il fut reçu avec honneur par les autorités anglaises, et fit connaissance avec sir John Coape Sherbrooke, alors lieutenant gouverneur de la province.

Après avoir parcouru les missions les plus importantes de l'ancienne Acadie et remonté la rivière Saint-Jean jusqu'au village sauvage de Sainte-Anne, il revint au Canada, en passant par Boston, New-York et Albany. Ce fut dans la première de ces villes qu'il rencontra Mgr. de Cheverus, qui en était évêque, et qui depuis devint archevêque de Bordeaux et cardinal; là aussi il fit connaissance avec le vénérable grand vicaire M. Matignon, qui voulut accompagner l'évêque de Québec jusques à sa ville épiscopale.

Mgr. Plessis avait parcouru toutes les parties de son vaste diocèse, à l'exception du Haut-Canada, qu'il entreprit de visiter en 1816; c'était un voyage alors fort difficile. Les villages, encore peu nombreux, étaient séparés les uns des autres par d'interminables forêts. On trouvait çà et là quelques groupes

de catholiques ; les plus considérables s'étaient formés à Saint-Raphaël de Glengarry, à Kingston et à Sandwich. Le prélat s'arrêta plusieurs jours à Kingston,* d'où il partit pour Sandwich et Saint-Pierre de la Rivière-à-la-Tranche, deux établissements jetés, à cette époque, sur les confins de la civilisation. Au-delà commençaient les grandes solitudes de l'ouest, connues sous le nom de pays d'*en haut*, et où un grand nombre de canadiens faisaient la traite pour la compagnie de la Baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest. Dans la vue de subvenir aux besoins spirituels de ces pauvres catholiques, privés depuis longtemps de toute instruction religieuse, et en même temps avec l'espérance de procurer la conversion des infidèles, l'évêque de Québec se disposa à fonder une mission permanente au centre des contrées sauvages du Nord-Ouest.

En effet, cette année, sur la demande de lord Selkirk, qui s'occupait de former une colonie à la Rivière Rouge près du lac Winnipeg, M. Tabeau, curé de Boucherville, avait été envoyé au fort William, situé à l'extrémité occidentale du lac Supérieur ; il y devait rencontrer les *voyageurs du Nord* †

* En 1816, Kingston renfermait soixante-quinze familles catholiques, dont cinquante-cinq étaient canadiennes, et vingt, soit écossaises soit irlandaises. Sandwich avait une population catholique de quinze cents âmes. Les deux établissements de Malden et de la Rivière-à-la-Tranche, contenaient environ quatre cent cinquante âmes.

† On nommait *voyageurs* les hommes engagés par les compagnies du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson, soit pour conduire leurs canots, soit pour faire la traite avec les sauvages. Les voyageurs qui s'arrêtaient au fort William portaient le nom de *mangeurs* de lard ; les vrais *voyageurs du Nord* étaient ceux qui demeuraient au-delà de ce poste, et ne descendaient à Montréal qu'après un séjour de plusieurs années dans les pays sauvages.

et prendre des informations sur les moyens d'établir deux missionnaires à la Rivière Rouge, au milieu des familles qui commençaient à s'y réunir.

L'année 1816 fut marquée par un certain mécontentement politique, causé par le succès apparent du parti opposé à Sir George Prevost, et par les efforts des chefs de la bureaucratie pour regagner le terrain qu'ils avaient perdu. Une vague inquiétude touchant leurs projets s'emparait de l'esprit du peuple et même d'une partie du clergé. Sir John Coape Sherbrooke, qui venait d'être nommé gouverneur du Canada, reçut de lord Bathurst l'instruction de travailler à concilier les catholiques. "Le système adopté par la législature de la Grande-Bretagne," écrivait le ministre, "empêche de soutenir les protestants contre les catholiques romains, dans la province du Bas-Canada.... L'on est ici disposé à favoriser les désirs et les intérêts de ces derniers.... si vous pouvez arriver à une bonne entente avec leur église."

Pour obtenir ce résultat, le nouveau gouverneur proposa d'appeler l'évêque catholique au conseil législatif, et de favoriser l'institution de vicaires apostoliques dans le Haut-Canada, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard. Ces deux propositions furent soumises en Angleterre, à l'avocat-général, qui les approuva.* Après avoir pris l'avis de ses amis et pesé mûrement les avantages que la religion pourrait retirer de sa présence

* Rapport de Sir C. Robinson, 1er mars 1817.

au conseil législatif, Mgr. Plessis se décida à accepter la faveur qu'on voulait accorder aux catholiques du Canada dans la personne de leur évêque, et par un *mandamus* du trente avril 1817, il fut nommé conseiller législatif. Dans cet instrument, il était officiellement reconnu, par le prince régent, comme évêque catholique romain de Québec.

Informé d'avance de la résolution du gouvernement impérial, le juge en chef du Bas-Canada, M. Sewell, protesta contre cette mesure, et déclara qu'elle tendait à reconnaître l'autorité du pape dans les domaines de l'empire britannique ; il proposait d'adopter quelque expédient pour sauver au moins les apparences. Comme la nomination s'était faite après mûre délibération, lord Bathurst refusa de revenir sur ses pas ; bien plus, le gouvernement consentit même à reconnaître un coadjuteur *cum futurâ successione*, quand il aurait été présenté au gouverneur.

Pendant le reste de sa vie, l'évêque de Québec siégea régulièrement au conseil législatif, afin d'y protéger les intérêts de la religion et de la patrie. Quoique placé avec la minorité dans la chambre, dont les principaux membres appartenaient à la religion anglicane et se laissaient guider sur les matières ecclésiastiques par le docteur Mountain, Mgr. Plessis ne manquait jamais de revendiquer avec fermeté les droits des Canadiens catholiques, lorsque quelque voix ennemie s'élevait pour attaquer leurs institutions ou leurs droits.

En 1821, il se prononça fortement contre une déci-

sion de ses collègues, en vertu de laquelle la branche populaire de la législature se trouvait privée d'une partie de ses priviléges dans le vote de la liste civile. Il résista avec tant de courage en 1824, à quelques empiétements proposés par le parti ultra-anglican, qu'il fit rejeter des propositions offensantes pour les catholiques ; sa victoire fut complète, et l'évêque anglican laissa la salle, en protestant contre le peu de dévouement des conseillers à la religion de leur auguste souverain.

VIII

Règlement de vie—Occupations journalières—Correspondance—Portrait—Rapports avec son clergé—Amis—Gaîté.

Après avoir suivi le digne évêque de Québec au milieu de la longue et pénible lutte qu'il eut à soutenir pendant plus de dix ans, pour défendre l'existence de son siége et la liberté du culte catholique, il convient de le considérer dans les détails de la vie intime et dans ses rapports avec les différentes portions de son troupeau.

Comme il l'avait prédit lorsqu'il fut élevé sur le siége de Québec, sa vie, durant son épiscopat, fut une suite non interrompue de sacrifices et de travail. L'on peut se figurer quelles étaient ses inquiétudes et ses angoisses, dans les temps où il voyait son église assaillie par les mesquines taquineries de quelques

officiers publics, qui se regardaient comme les arbitres des destinées du Canada, et qui du haut de leurs bureaux abaissaient un œil de mépris sur la religion catholique. Ces hommes, il les connaissait; il aurait pu dévoiler leurs manœuvres à son peuple, qui était bien disposé à soutenir son premier pasteur. Mais de ces révélations pouvaient naître des haines profondes; l'autorité déjà assez peu respectée du gouverneur Craig serait tombée dans une complète impuissance; les offres de la république américaine pouvaient alors devenir assez séduisantes pour égarer quelques esprits inquiets et ébranler leur fidélité. Dans la crainte d'exposer une partie de son troupeau à ces dangereux résultats, l'évêque de Québec crut devoir se taire, souffrir et attendre.

D'un autre côté, que de reproches n'avait-il pas à endurer de la part de quelques patriotes ardents, qui, ne comprenant pas ses motifs, l'accusaient d'être timide, obséquieux, indifférent à la bonne ou à la mauvaise fortune de ses compatriotes ! C'était-là pour lui une douloureuse épreuve, à laquelle il se résigna cependant, afin de ne point compromettre l'avenir de ses ouailles.

Si pendant plusieurs années sa carrière parut moins hérissée de difficultés, Dieu lui réservait pour la fin de sa vie d'amères contradictions, d'autant plus sensibles à son âme, qu'elles lui furent suscitées par des frères qui avaient combattu avec lui les ennemis du dehors. Lorsque, à ces grandes sources de tristesse, l'on joint les nombreuses misères qui, chaque

jour, assaillent la vie d'un homme chargé de gouverner au spirituel un immense territoire et redevable de son temps et de ses talents au plus petit comme au plus grand de ses diocésains, on comprend qu'il avait raison de s'attendre, comme il l'exprimait, à être purifié par un ministère bien crucifié et bien contrarié.

A côté des souffrances de l'âme, les peines corporelles lui semblaient bien légères. Quant aux occupations constantes de tous les jours, loin de les redouter, il les recherchait comme des distractions, et semblait embarrassé lorsqu'il en rencontrait moins qu'à l'ordinaire. Régulier et méthodique, il prenait les moyens les plus convenables pour expédier les affaires à mesure qu'elles se présentaient, de manière à ne les laisser jamais s'accumuler.

Après son élévation à l'épiscopat, il observait, autant qu'il le pouvait, le règlement qu'il avait suivi pendant qu'il était curé de Québec ; sa journée se prolongeait depuis quatre heures et demie du matin jusqu'à onze heures et demie du soir ; son temps était réglé soigneusement et ménagé avec la plus stricte économie. Ainsi que ses prédécesseurs, il jouissait de la généreuse hospitalité du séminaire de Québec. Eh bien ! de tous les habitants de la maison, pas un n'était plus exact que lui à observer le règlement de la communauté, dans les parties qu'il pouvait suivre sans nuire à ses devoirs d'évêque.

A six heures et demie, il avait fait son oraison, dit une partie du bréviaire du jour et se trouvait prêt à

commencer la messe. C'était toujours après une longue préparation et avec un profond respect, qu'il célébrait le saint sacrifice, pendant lequel il observait scrupuleusement les cérémonies ordonnées par l'église.

Au milieu de ses occupations multipliées et de ses profondes études de théologie, il avait trouvé le temps de si bien apprendre les rubriques, qu'il lui était rarement nécessaire de recourir à un manuel pour se rappeler ces détails compliqués qui mettent souvent les meilleures mémoires en défaut ; il était également versé dans les cérémonies qui sont prescrites aux officiers employés dans le chœur. Loin de regarder ces rites comme des observances oiseuses, il faisait remarquer que, puisque Dieu lui-même n'avait pas jugé indigne de sa majesté de régler le cérémonial à suivre dans les sacrifices de l'ancienne loi, les ministres du culte catholique doivent singulièrement respecter les cérémonies prescrites par l'église dans la célébration du grand sacrifice de la loi nouvelle. Aussi veillait-il attentivement à ce que les clercs de sa cathédrale les observassent avec exactitude, et il leur répétait cette maxime qu'il avait adoptée lui-même : *Omnia secundum ordinem fiant.*

Vers sept heures et demie du matin il se mettait au bureau, qu'il ne quittait que pour les repas, la récitation du bréviaire et les exercices de piété. Le souper était suivi d'une heure de récréation, pendant laquelle il causait familièrement avec les directeurs du séminaire et les prêtres attachés au service de la

cathédrale. Il prenait une part active dans la conversation et la rendait utile et agréable par le sel attique de son esprit, par le charme de ses narrations et par l'étendue de ses connaissances. Bien peu d'hommes racontaient aussi heureusement ; il avait le talent de saisir à la volée un fait souvent peu remarquable par lui-même ; il s'en emparait, le façonnait, en présentait les parties les plus saillantes sous une forme neuve et intéressante. Quelquefois il faisait ressortir, par une expression piquante, ce qu'il y avait d'insolite, de ridicule, d'absurde dans un mot ou dans une situation. La matière de ses récits paraissait inépuisable : les fruits de ses études, de ses lectures, de ses méditations, les souvenirs de sa jeunesse, ses rapports avec les anciens évêques, les traditions recueillies sur les derniers temps de la domination française, ses voyages dans le Canada et les provinces voisines, les scènes grotesques passées sous ses yeux dans les assemblées de marguilliers et de notables, les chroniques des vieilles paroisses, les merveilles de Londres, de Paris et de Rome ; tel était le champ étendu qu'il savait dérouler devant ses auditeurs de manière à les intéresser et à les instruire.

Ses occupations journalières, variées dans leur objet immédiat, aboutissaient toujours au même but principal : la gloire de Dieu d'abord, puis l'avantage du prochain. Comme saint Paul, il pouvait dire qu'il avait la sollicitude de toutes les églises ; car, de son cabinet, il dirigeait toutes les affaires religieuses de son vaste diocèse. Seul, il faisait tout mouvoir :

communautés, séminaires, colléges, missions, paroisses. Dans les circonstances difficiles, les curés s'adressaient directement à lui pour recevoir ses avis, et tous étaient assurés de recevoir, dans le plus court délai, une réponse de la main même de leur évêque ; quoiqu'il eût auprès de lui un secrétaire et un sous-secrétaire, il ne les employait généralement que pour l'enregistrement des lettres importantes ou pour les transactions ordinaires des bureaux de l'évêché.

Aussi sa correspondance était immense et embrassait toutes sortes d'affaires, depuis celles qu'il traitait avec la cour de Rome et le ministre des colonies, jusqu'aux directions qu'il adressait à l'économe du collége de Nicolet ou aux avis paternels qu'il donnait au plus jeune de ses prêtres. Les nombreux et volumineux registres de ses lettres, conservés aux archives de l'archevêché de Québec, ne contiennent qu'une partie de sa correspondance durant son long épiscopat. Il applanissait les difficultés des membres de son clergé, les dirigeait dans la conduite de leurs paroisses, leur donnait des avis pour eux-mêmes et pour leurs ouailles. Avec le cardinal préfet de la Propagande il entretenait des rapports suivis, et lui rendait un compte fidèle de l'état de la religion dans son diocèse ; il écrivait fréquemment aux gouverneurs du Canada, aux chefs civils des provinces renfermées dans son diocèse, aux évêques d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis.

D'un style net, clair, concis, ses lettres, comme ses discours, ne renferment rien d'inutile ; elles dénotent

dans l'écrivain une science profonde des matières ecclésiastiques, des connaissances variées, une intelligence supérieure toujours servie à souhait par une forte et heureuse mémoire ; " et," suivant un de ses amis, " un enjouement qui lui était propre et qui brillait dans ses conversations familières."

De sa ville épiscopale il veillait sur toutes les parties de son immense diocèse, y maintenait la discipline ecclésiastique et faisait observer exactement les saints canons ; pour cette fin, il exigeait que ses grands vicaires, placés dans les centres importants, lui fissent des rapports fréquents sur les paroisses de leurs cantons. C'était surtout avec monsieur Roux, supérieur du séminaire de Montréal, qu'il correspondait le plus souvent, car il le considérait comme son premier et principal grand vicaire ; il le consultait, lui communiquait confidentiellement ses plans et lui faisait part des joies et des afflictions de son église.

Le chapitre de la cathédrale s'était peu à peu éteint après la conquête du pays, et n'avait pu être renouvelé à cause du petit nombre de prêtres et de l'extinction des prébendes. Quoique privé de ce secours, Mgr. Plessis ne manquait point de célébrer avec splendeur les grandes fêtes de l'année, au moyen des quelques directeurs, des ecclésiastiques et des élèves du séminaire, qui restaient encore à sa disposition. Dans ces jours solennels, on remarquait l'imposante figure du prélat, au milieu des ministres qui l'entouraient à l'autel pendant la célébration des saints mystères. Quoiqu'il fût d'une taille un peu

au-dessous de la moyenne, ses larges épaules, ses formes robustes et vigoureuses, la gravité de sa démarche, la dignité de son maintien semblaient le grandir au-dessus de tous ses assistants et le désigner tout naturellement comme destiné à commander.

" Tel il parut le jour de sa consécration," fait observer un des orateurs qui ont prononcé son éloge, " tel vous l'avez vu nombre de fois, et toujours vous avez été saisis à cette vue d'une admiration religieuse. Ne fixions-nous pas nos regards avec complaisance sur la personne de cet auguste prélat, dans les fêtes pompeuses dont il aimait par sa présence à augmenter la splendeur, et où la majesté de sa personne imprimait si vivement dans tous les cœurs cette sainte vénération pour le sacré ministère et cette haute idée de la religion dont il était lui-même pénétré ? "

C'était surtout dans les grandes et pompeuses réunions du clergé, qui avaient lieu à la fête du *sacerdoce*, qu'il faisait beau voir la grande figure du prélat. Ses yeux perçants semblaient sonder le cœur de ceux sur qui il les laissait tomber ; sa tête puissante, remarquable par la noblesse des traits, par un front large et élevé, devenait le centre de tous les regards et dominait l'assemblée entière, lorsque, du haut du sanctuaire de la cathédrale, et environné d'un triple cercle de ses prêtres, il leur adressait une allocution en latin ou recevait entre ses mains la rénovation des vœux de chacun d'entre eux, depuis le vétéran du sacerdoce courbé sous le poids des tra-

vaux et des années, jusqu'au jeune lévite, à peine entré dans la carrière ecclésiastique.

Sachant que de la piété et de la science du clergé dépend ordinairement l'avancement spirituel des fidèles, Mgr. Plessis inculquait fréquemment à ses prêtres l'importance de l'étude, de la méditation et de la retraite. Dans ses lettres, dans ses conversations, dans ses discours publics, il leur suggérait les moyens de se maintenir dans la pratique des vertus qui conviennent à leur état, et les exhortait à n'en négliger aucun.

Lui-même était pour eux une leçon vivante, car il pouvait être à bon droit regardé comme la forme et le modèle de son clergé. Sa solide piété, ses mœurs irréprochables, son attachement à observer la discipline de l'église, sa régularité extrême en faisaient un ecclésiastique accompli sous tous les rapports. Aussi ses exemples influaient grandement sur la conduite de ses prêtres, qui tâchaient d'imiter la vie édifiante de leur évêque.

La plupart d'entre eux l'aimaient comme des enfants aiment un père, et auraient été fâchés de l'affliger en quoi que ce fût.

" Si j'avais offensé cet homme-là," disait un jour M. Painchaud, fondateur du collége de Sainte-Anne, " je consentirais à me traîner sur les genoux, depuis mon presbytère jusqu'à Québec, pour lui demander pardon de ma faute." *

---

* M. Charles François Painchaud était un des hommes les plus aimables et les plus brillants du clergé canadien.

A bon droit on peut dire que les maximes et les exemples du grand évêque ont laissé sur le caractère du clergé canadien une empreinte qui demeurera ineffaçable et qui s'est étendue sur le peuple tout entier.

De son côté, il s'attachait à ses prêtres ; il aimait à les voir et à converser avec eux. Sa porte leur était toujours ouverte et il se plaisait à les admettre à sa table, dans sa maison de Saint-Roch, où, pour cette fin, il passait ordinairement une journée chaque semaine. Durant leurs maladies, il s'informait souvent d'eux, les visitait quand il le pouvait et cherchait à leur procurer des soins et des secours lorsqu'ils en manquaient.

Cet homme qui paraissait si froid, si impassible au milieu des difficultés de la vie, avait cependant un cœur fort sensible. Bien des fois l'on a vu de grosses larmes couler sur ses joues, lorsqu'il assistait à la sépulture de quelqu'un de ses anciens coopérateurs dans la vigne du père de famille. Durant ses luttes les plus pénibles, alors que sur ses traits se reflétaient les souffrances morales, la voix de quelqu'un des prêtres, qui lui étaient particulièrement attachés, suffisait pour ramener la sérénité sur son front et dissiper jusqu'aux dernières traces de l'orage. Ces amis intimes n'étaient pas nombreux ; mais on peut juger de leur valeur quand on sait ce qu'étaient les De Guise, les Girouard, les Desjardins, les Turgeon, les Perras, les Maguire, les Raimbault.

Lorsque le digne prélat pouvait, pendant quelques

jours, oublier les inquiétudes et les soucis attachés à l'épiscopat, sa gravité cédait la place à une gaîté franche et presque enfantine.

C'était surtout pendant les quelques jours qu'il passait annuellement au collége de Nicolet qu'il semblait secouer le poids de sa dignité et remonter le cours des années, afin de se rapprocher de la jeunesse. Le sourire sur les lèvres, il parcourait les rangs des étudiants ; il les connaissait presque tous par leur nom ; à chacun d'eux il adressait quelques paroles pleines de bienveillance et d'amabilité ; il les interrogeait avec bonté, et s'il arrachait une réponse spirituelle à quelqu'un, il était le premier à en rire de tout cœur. Parfois il allait jusqu'à présider aux récréations de ces jeunes gens et à leur suggérer des chants ou des jeux, qui lui rappelaient les amusements de ses premières années. C'était un père rentré au sein de sa famille, après une longue séparation, et jouissant de la joie de ses enfants bien-aimés.

Au fond de son âme il y avait une forte dose de gaîté ; elle était comprimée ordinairement par les exigences de sa position, mais souvent elle débordait malgré tous ses efforts pour l'étouffer. Bien des fois, au milieu de solennelles cérémonies, il arrivait qu'une figure grotesque ou une franche balourdise d'un de ses assistants bouleversait sa gravité et lui imposait la rude tâche de refouler les mouvements d'un rire convulsif. C'était surtout durant le cours de la visite épiscopale que se présentaient le plus fréquemment les occasions, qui, malgré ses résis-

tances, lui faisaient perdre son sérieux ordinaire dans l'exercice de ses fonctions ; cette propension à rire l'humiliait beaucoup, mais il ne la pouvait maîtriser, lorsqu'un objet ridicule ou une circonstance bizarre frappait tout à coup ses yeux.

Il avouait que bien des fois il ne s'était contenu qu'avec des efforts incroyables. Dans une des paroisses récemment établies au nord de Montréal, il venait d'être reçu avec les honneurs militaires. Après son entrée solennelle dans l'église, comme il se détournait pour donner, de l'autel, la bénédiction à la foule, il s'arrête pendant quelques instants sans pouvoir proférer une seule parole ; lorsqu'il réussit enfin à se faire entendre, sa voix est brisée et semble à chaque instant prête à lui manquer.—“ Monseigneur est-il malade ? ” demande un des prêtres de la mission à M. Turgeon, alors secrétaire.—“ Non,” répond celui-ci, qui comprenait la cause de l'embarras ; “ mais il a remarqué quelque chose qui le porte à rire.” Le prélat expliqua ensuite l'énigme : au milieu du peuple pieusement agenouillé, il avait aperçu une cinquantaine de jeunes gens, restés debout, affectant la tenue militaire, et portant à l'épaule des fusils de toutes les formes et de tous les calibres. Ces miliciens amateurs avaient entendu dire qu'un soldat sous les armes ne doit ni s'agenouiller ni se découvrir dans l'église ; aussi, ils se tenaient droits et couverts : les uns avaient sur la tête un chapeau de paille, orné de longues plumes de coq ; d'autres portaient une toque bleue à large bor-

dure blanche et surmontée d'un énorme pompon de laine. L'attitude et l'accoutrement de ces braves étaient si comiques, que l'évêque, en les apercevant, éprouva la plus grande difficulté pour comprimer le rire qui, malgré lui, montait à chaque instant sur ses lèvres.

Vers cette époque, les églises de la campagne renfermaient beaucoup de peintures détestables, dont quelques-unes étaient de véritables caricatures, plus propres à exciter la gaîté qu'à entretenir la piété des fidèles. Mgr. Plessis s'attachait à faire disparaître du lieu saint ces croûtes informes et à les reléguer dans les greniers; mais il avait beau les proscrire, il en échappait toujours quelques-unes, qui semblaient chargées de venger leurs compagnes exilées.

Un premier jour de visite, le prélat, du haut de la chaire de Saint-François de Neuville, adressait son discours d'entrée à de nombreux auditeurs, fort attentifs aux paroles de leur premier pasteur. Pendant un des passages les plus sérieux du sermon, il se tourne vers le chœur et jette les yeux sur une toile barbouillée de vives couleurs; il les détourne promptement, parce qu'il a reconnu un piége tendu à sa gravité; puis malgré lui, il les reporte sur la malencontreuse peinture, qui semble le fasciner. Vaincu, il s'arrête et plonge un regard dévorant au fond de ce ciel empourpré. Quelle scène! Une masse d'étoiles, le soleil et une moitié de la lune sont emportés sur les ailes grisonnantes d'un ange. C'est bien saint Michel, en habit rouge, pantalon bleu et belles bottes

à l'écuyère ; l'archange s'élance vers la terre en héros de roman, tête haute et flamberge au vent, prêt à frapper d'estoc et de taille. De son lourd et épais talon, il va écraser le nez robuste de Lucifer, qui se prépare à le recevoir sur ses cornes, et répond à ses menaces par une grimace effroyable.

La scène produit son effet sur le prédicateur ; mille et mille idées étranges et bizarres se croisent dans son imagination ; sa poitrine se gonfle, ses lèvres se dilatent ; il éprouve un immense besoin de rire ; chaque mot s'arrête au passage, prêt à l'étouffer. Il s'assied, se relève, tousse ; peines inutiles ! rien ne peut chasser de son esprit cette inimitable grimace de Satan. De désespoir, il se hâte d'arriver à la péroraison, gagne la sacristie, se laisse cheoir sur une chaise, et décharge son cœur par un rire vigoureux et prolongé.

On comprend qu'après avoir joué un si vilain tour, le tableau, avec ses personnages, fut consigné au grenier de l'église pour ne plus jamais reparaître au grand jour. " Et il l'avait bien mérité," ajoutait l'évêque en rapportant cette anecdote, " il m'avait fait passer par une des plus rudes épreuves de ma vie, car je craignais à chaque instant de m'éclater de rire en pleine chaire."

IX

Elèves du grand séminaire—Jeunes prêtres—Respect général pour l'évêque de Québec—Visites épiscopales—Collége de Saint-Hyacinthe—Eglise et petit collége du faubourg Saint-Roch.

Convaincu qu'il importe plus d'avoir de bons prêtres que d'en avoir beaucoup, Mgr. Plessis apportait un soin extrême à bien choisir les jeunes gens qu'il admettait à l'état ecclésiastique ; il surveillait les élèves du grand séminaire ; il les interrogeait lui-même pour découvrir leurs talents et leur capacité, il s'enquérait fréquemment de leur caractère et de leur conduite. Les dimanches, il leur donnait une conférence soit sur l'écriture sainte, soit sur le rituel ou sur l'administration des paroisses. Il rendait cette instruction si intéressante, que tous y assistaient avec plaisir, à l'exception toutefois de ceux dont la conscience était chargée de quelque faute commise dans les cérémonies ou dans le chant, pendant les offices de la journée, ou qui, durant la semaine, avaient manqué à quelque point du règlement, particulièrement à l'article du silence.

Sur la tête de certains coupables, l'orage fondait d'une manière terrible ; tandis que, grave et solennelle, l'admonition tombait sur d'autres, lentement, mais

rudement. Pour le patient condamné à rester sur la sellette, il n'y avait point de meilleur remède que le silence le plus parfait et le plus longanime. Malheur à lui quand il essayait de s'abriter derrière quelques excuses. Souvent la réprimande qu'il subissait publiquement était une épreuve décisive ; elle n'avait peut-être d'autre objet, que de découvrir le défaut de la cuirasse dans le caractère du jeune aspirant. Quand il se montrait impatient, revêche, surtout s'il répondait sans nécessité aux reproches qui lui étaient adressés, son sort était décidé ; c'en était fait de lui. " Un prêtre, comme un soldat," disait le prélat, " est tenu de recevoir les ordres et les réprimandes de ses supérieurs sans murmurer devant ses confrères."

Lorsque la séance était levée, celui qui avait enduré patiemment la semonce pouvait en particulier plaider sa cause auprès de l'évêque ; bien loin de s'en offenser, celui-ci était toujours disposé alors à recevoir des explications et à faire entendre des paroles d'encouragement et de consolation.

Au sortir du grand séminaire, le jeune prêtre était l'objet particulier de la sollicitude de Mgr. Plessis ; les lettres du vénérable prélat, adressées à de nouveaux vicaires, à des missionnaires encore dépourvus d'expérience, occupent une large place dans sa correspondance. Il s'attachait à les prémunir contre les dangers de leur position, à leur tracer un règlement de vie, à leur donner de salutaires conseils pour les guider dans l'exercice du saint ministère.

Ce n'était pas seulement au sein de son clergé que l'évêque de Québec jouissait d'une estime et d'une vénération justement méritées ; toutes les classes de la société le respectaient profondément. Nos frères séparés l'honoraient pour ses vertus et ses talents universellement reconnus ; les chefs du parti opposé à la cause catholique ne pouvaient s'empêcher d'admirer sa haute intelligence, sa modération et sa persévérance ; avec les gouverneurs il savait maintenir des rapports de civilité et de bienveillance, lors même qu'il résistait à leurs demandes ; Sir George Prevost et Sir John Sherbrooke, en particulier, lui avaient donné leur amitié. Quant à ses diocésains, tous le connaissaient, le vénéraient et lui étaient attachés. Les membres catholiques des deux chambres recouraient volontiers à ses lumières et à sa prudence, lorsqu'il s'agissait des grands intérêts de la province. Séparés quelquefois de lui sur des mesures secondaires, ils réclamaient ses conseils et son appui dans les occasions importantes, car ils le savaient entièrement dévoué à sa patrie et ils appréciaient la valeur de son nom auprès de la population canadienne.

Les citoyens de Québec, au milieu desquels il avait passé la plus grande partie de sa vie et dont il avait été le curé pendant bien des années, lui étaient complètement dévoués, et plusieurs d'entre eux tenaient à sa disposition leurs bourses aussi bien que leurs cœurs ; quelques-uns des principaux marchands de la ville étaient toujours prêts à répondre à ses

appels. Ses revenus étaient engagés d'avance pour les églises, les missions, les malheureux ; mais s'il lui arrivait tout-à-coup une demande pressante en faveur d'une œuvre de charité, il n'avait pas besoin de recourir à un emprunt ; il lui suffisait d'envoyer à un de ces honnêtes bourgeois une recommandation formulée brièvement, et la somme requise arrivait un quart-d'heure après.

Parmi les populations des faubourgs et de la campagne, il était la grandeur et l'autorité personnifiées. Un seul mot de sa part avait plus de poids sur les masses que les plus éloquents discours des orateurs populaires ; elles avaient en lui une pleine confiance, parce qu'il était le serviteur de Dieu et le père du peuple.

L'année où monseigneur Plessis devait s'arrêter dans une paroisse, pour y faire sa visite épiscopale, était regardée comme une année de bénédiction. Avec quel empressement son arrivée était attendue par la population rassemblée autour de l'église ! Voitures et cavaliers s'étaient avancés jusqu'aux limites de la paroisse pour recevoir l'évêque ; leurs files pressées entouraient ou suivaient son carosse. Au carillon des cloches, au bruit de la fusillade, l'escorte débouchait sur la place publique ; la foule silencieuse se précipitait à genoux devant le premier pasteur, qui, la tête découverte, s'avançait lentement au milieu des rangs, en appelant les bénédictions du ciel sur ses enfants, réunis autour de lui par le désir de le voir et de l'entendre.

Ces visites se renouvelaient tous les ans et duraient ordinairement deux ou trois mois. Comme secrétaire des évêques Briand et Hubert, il avait déjà parcouru le diocèse ; trois fois encore, pendant son épiscopat, il visita toutes les paroisses du Bas-Canada. Aussi, il avait étudié en détail la topographie du pays ; et grâces à sa prodigieuse mémoire, il connaissait presque toutes les familles canadiennes. A la première vue, il pouvait désigner par leurs noms non-seulement la plupart des citoyens de Québec, mais encore les principaux habitants de chaque paroisse de la campagne.

Pendant le cours de la visite, il était presque constamment occupé, soit à consoler et à encourager les pasteurs, soit à instruire et à réprimander le troupeau et à ramener dans la bonne voie les brebis qui s'étaient égarées. Plusieurs fois il lui est arrivé d'aller lui-même chercher des gens qui restaient éloignés de leurs devoirs religieux par honte, par négligence ou par obstination ; rarement lui arrivait-il d'échouer dans ces charitables expéditions. Habile à débrouiller les questions les plus compliquées et doué d'une patience admirable, il remettait l'ordre dans les affaires, souvent obscures, des fabriques paroissiales ; par l'autorité qu'il savait exercer à propos et par la dignité de son maintien, il calmait les assemblées des marguilliers, quand l'esprit de discorde semblait prêt à tout bouleverser ; parfois, avec un mot plein d'esprit et d'à-propos, il faisait baisser le ton à un

hâbleur de village et ramenait les mécontents à la raison.

Une ou deux fois par jour il annonçait la parole de Dieu, choisissant soigneusement des sujets convenables à la localité, et mettant ses instructions à la portée de ses auditeurs, de manière à produire de salutaires effets sur les âmes.

Au milieu de tous ces détails, si variés et si embarrassants, Mgr. Plessis ménageait le temps nécessaire pour correspondre avec ses grands vicaires et ses curés ; du coin le plus reculé du diocèse, sa vigilance s'étendait sur toutes les paroisses, et il continuait à donner la direction et le mouvement à l'administration ecclésiastique.

Malgré le nombre de prêtres français qui, à la suite de la révolution, avaient été guidés par la providence vers le Canada, l'évêque de Québec, en parcourant son immense diocèse, reconnaissait chaque année que la destitution spirituelle de son troupeau s'accroissait graduellement ; les colléges, alors existants, ne pouvaient fournir assez de prêtres pour les besoins d'une population qui s'augmentait avec rapidité et débordait hors des anciennes paroisses vers des établissements nouveaux.

Ce fut dans la vue de pourvoir aux nécessités croissantes, qu'il créa le collége de Nicolet. Peu d'années après, il fut heureux de trouver un coopérateur à l'œuvre de l'instruction, dans un de ses plus anciens et de ses meilleurs amis, M. Antoine Girouard, curé de Saint-Hyacinthe, homme doué

d'un noble cœur, et remarquable par la solidité de son jugement. Animé par le zèle du bien et le patriotisme le plus pur, ce bon prêtre apercevait le vide qui se faisait peu à peu dans les rangs du clergé et il voulut aider à le combler. " Il sentait que le pays avait besoin de défenseurs, et que l'éducation seule pouvait relever sa race et la soustraire à une infériorité dans laquelle on chercherait longtemps encore peut-être à la maintenir." *

Monsieur Girouard proposa son plan à l'évêque de Québec, qui l'accueillit avec chaleur. " Vos projets," écrivait le prélat à son ami, " sont si conformes à ma manière de voir, que j'y souscris d'avance, persuadé que Dieu en tirera sa gloire. Je voudrais que tous les curés du diocèse pensassent comme vous et sussent faire un pareil usage de leurs revenus ;..... votre exemple pourra être utile à plusieurs. Oui, agrandissez votre échelle ; visez à une éducation plus étendue ; je changerai bien d'avis si je ne vous seconde.... Tout cela demandera du temps, des ressources ; mais il ne faut pas se décourager. Deux bonnes dîmes pourront acquitter la bâtisse ; les pensions donneront quelque chose ; au moyen de la frugalité et de la simplicité de l'ameublement, sur lequel d'autres font des folies, vous serez en état d'aider, de doter...." †

L'œuvre du curé de Saint-Hyacinthe fut puissamment favorisée par l'évêque de Québec, qui fournit

* Discours prononcé par M. Raymond, vicaire général, etc., 1861.

† Lettre de l'évêque de Québec, 22 novembre 1810.

à la nouvelle institution des professeurs et des directeurs, tirés en partie de sa maison de Nicolet et en partie du collége de Montréal. Il traça lui-même les règlements des élèves, et en 1817 il ajouta, pour l'avantage des ecclésiastiques employés comme régents, une série d'instructions propres à les diriger dans leurs études et à les rendre dignes de servir un jour l'église dans l'exercice du ministère sacerdotal.

Pendant que Mgr. Plessis était curé de Québec, son attention s'était portée sur les besoins spirituels d'une partie de la ville, habitée presque exclusivement par des Canadiens. Situé dans la vallée au milieu de laquelle coule la rivière Saint-Charles, le faubourg Saint-Roch semblait dès lors destiné à prendre de grands accroissements. Ainsi que le fondateur et les premiers habitants de Québec, le prélat pensait que la ville occuperait un jour la plaine qui s'étend depuis le pied du côteau Sainte-Geneviève jusqu'à la rivière Saint-Charles. Il devenait important de pourvoir aux besoins futurs de ce quartier. En 1811, M. John Mure lui avait donné un emplacement situé alors au milieu des champs et bien au-delà des dernières habitations. La même année les fondations d'une église y furent commencées, et au moyen de quelques quêtes, mais surtout avec des sommes prélevées sur la bourse de l'évêque, elle était presque terminée et allait être livrée au culte, lorsque, vers la fin de l'année 1816, un violent incendie la réduisit en cendres et ne laissa debout que des murailles noircies et lézardées.

Le prélat reçut la nouvelle de cet accident avec son sang-froid ordinaire ; et pendant que le feu continuait ses ravages, il prenait des mesures pour le rétablissement de l'édifice et se consolait, par la pensée qu'en le rebâtissant il aurait l'occasion de faire disparaître plusieurs graves défauts du premier plan. En effet, l'ouvrage fut repris dès que la saison le permit, et poussé avec tant d'activité, qu'au mois d'octobre 1818, l'évêque eut la consolation de consacrer l'église sous le vocable de la bienheureuse vierge Marie. Cependant, s'il avait réussi, c'était aux dépens d'énormes sacrifices de sa part ; car ses ressources étaient épuisées, et il restait chargé d'une dette de deux mille louis.

Ses vues bienfaisantes se portaient encore plus loin : il prévoyait que la maison de Dieu serait bientôt environnée d'une nombreuse population catholique, à laquelle il avait préparé les moyens d'obtenir l'instruction religieuse ; il voulut aussi que la jeunesse trouvât, sur les lieux, des instituteurs capables de la former et de l'éclairer. Dans l'année 1795, il avait fondé une école dans le faubourg Saint-Roch ; à cette première marque de sa bienveillance, il crut devoir ajouter un second bienfait, en établissant un collége, où des jeunes gens doués de talents et appelés à l'état ecclésiastique pourraient, à peu de frais, commencer un cours d'études, qu'ils iraient terminer soit au séminaire de Québec, soit au collége de Nicolet.

En conséquence de cette résolution, au mois d'octobre 1818, des classes furent ouvertes dans la vaste

maison qui servait de presbytère ; quelques ecclésiastiques, placés sous la conduite des chapelains qui desservaient l'église, furent employés comme régents, et bientôt l'institution entra en pleine opération.

L'évêque avait tracé lui-même le plan d'études, qui tendait à abréger la longueur du cours ordinaire. Au bout de trois ans, les élèves devaient savoir le latin, l'anglais, les mathématiques et avoir acquis des connaissances fort étendues dans la géographie et l'histoire. Ce plan avait l'avantage de faire terminer le cours d'études en six années ; il réussit pour les élèves studieux et doués de bons talents ; mais pour les jeunes gens d'une capacité ordinaire, il n'eut pas le succès qu'en attendait son auteur. Possédant une merveilleuse facilité, il oubliait que la plupart des hommes n'arrivent à la science que par un travail long et pénible. Cependant, pendant les dix ou onze ans que ce collége fut en opération, il fournit un bon nombre d'élèves, qui terminèrent avec succès leurs études dans d'autres maisons, et honorèrent ainsi le petit collége où ils avaient reçu leurs premières leçons dans les lettres et les sciences.



X

Projet de diviser le diocèse de Québec—M. Alexandre MacDonell—Nouvelle-Ecosse érigée en vicariat apostolique—Le Haut-Canada et le Nouveau-Brunswick soumis à des évêques auxiliaires—Territoire du Nord-Ouest—Lettre de lord Selkirk—Départ de MM. Provencher et Dumoulin pour la Rivière-Rouge—Etablissement d'une mission—Mgr. Plessis se décide à passer en Europe—Motifs de son voyage—Biens du séminaire de Montréal—M. Lartigue.

Depuis qu'il avait pris possession du siége épiscopal de Québec, Mgr. Plessis avait fait reconnaître, par le gouvernement de la mère-patrie, une partie des droits dont la petite oligarchie du conseil exécutif essayait de priver l'église du Canada. Le ministère semblait disposé à réprimer les prétentions de quelques hommes à vues étroites, qui avaient entrepris de proscrire le libre exercice de la religion catholique en ce pays. Ainsi la position de l'église de Québec était meilleure qu'elle ne l'avait jamais été. Cependant, il restait encore des améliorations importantes à introduire, pour assurer plus d'efficacité à l'administration ecclésiastique. Dans le dessein d'obtenir ce résultat, qu'il regardait comme nécessaire pour le bien général de son troupeau, Mgr. Plessis songeait depuis longtemps à partager son immense diocèse en plusieurs vicariats apostoliques ; déjà des démarches avaient été faites pour aplanir les difficultés qu'il craignait de rencontrer dans l'exécution de ce projet. En 1816, M. Alexandre MacDonell, son

vicaire général dans le Haut-Canada, se rendait en Angleterre, où il devait engager les ministres à favoriser la mesure proposée par l'évêque de Québec. Personne n'était plus propre à réussir dans une mission si délicate, que cet estimable ecclésiastique, qui jouissait d'un grand crédit auprès du gouvernement britannique.

Au mois de juillet 1817, le saint Père séparait la Nouvelle-Ecosse du diocèse de Québec, érigeait cette province en vicariat apostolique, et préposait à la nouvelle division M. Edmond Burke, qui fut sacré à Québec en 1818, sous le titre d'évêque de Sion. Vers la même époque lord Castlereagh engageait la cour de Rome à ériger deux autres vicariats apostoliques, formés l'un du Haut-Canada, l'autre du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard et de celles de la Magdelaine.

Ce n'était encore là qu'une partie des divisions ecclésiastiques jugées nécessaires par Mgr. Plessis ; il désirait placer un évêque dans le district de Montréal, et un autre dans le territoire du Nord-Ouest.

Arrosé par les rivières qui se jettent dans la baie d'Hudson, le territoire du Nord-Ouest avait autrefois été visité par quelques jésuites qui, cependant, ne s'y étaient pas arrêtés ; * l'évangile n'avait pas encore été annoncé dans ces immenses régions ; le nom du vrai Dieu n'y était connu que des *voyageurs* canadiens et

* En juin 1737, un des fils du célèbre découvreur Gauthier de la Vérandrye fut massacré par les Sioux, dans une île du lac des Bois; avec lui furent tués le P. Auneau, jésuite, et vingt voyageurs canadiens.

des métis, désignés dans la colonie sous le nom de Bois-Brûlés.

Avant de songer à placer un évêque dans ces contrées, il fallait y envoyer des missionnaires. Pour préparer les voies, M. Tabeau, chapelain de l'Hôpital Général de Québec, fut chargé, en 1816, de se rendre au fort William, sur le lac Supérieur, et de continuer ensuite sa route jusqu'au lac Winnipeg, si les circonstances le permettaient. Il ne put toutefois remplir la dernière partie de ses instructions, à cause des difficultés survenues entre la compagnie de la Baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest.

Au mois de mai 1818, deux missionnaires partirent pour se rendre à la Rivière-Rouge. Messieurs Joseph Norbert Provencher et Sévère Nicolas Dumoulin, nommés à cette pénible mission, étaient accompagnés de M. Guillaume Etienne Hedge, ecclésiastique, qui devait remplir les fonctions de catéchiste. Toujours bienveillant, Sir John Sherbrooke leur avait remis une lettre générale de recommandation, adressée à tous les fonctionnaires publics et aux autorités locales. De son côté, lord Selkirk, qui résidait à Montréal, témoignait beaucoup de bonne volonté pour la mission, qu'il avait lui-même demandée avec instance à l'évêque de Québec, et pour laquelle il avait donné une grande étendue de terre, au centre de sa colonie, sur les bords de la rivière Rouge.

Dès l'année 1816, il écrivait à l'évêque de Québec la lettre suivante, qui mérite d'être reproduite :

“ J'ai été informé par M. MacDonell, ancien gou-

verneur de la Rivière-Rouge, que l'automne dernier il vous pria d'envoyer un missionnaire dans ce pays, pour procurer des secours spirituels à un grand nombre de Canadiens qui s'y sont établis, qui mènent une vie errante à la façon des sauvages, et qui ont contracté avec les filles sauvages des unions contraires aux règles. Je suis persuadé qu'un ecclésiastique zélé et intelligent opérerait un bien infini parmi ces gens, qui ont presque entièrement perdu le sentiment religieux. Je serais heureux de coopérer, selon mon pouvoir, à une œuvre si belle......

" J'ai été dernièrement informé que Votre Grandeur a formé le projet d'envoyer, l'été prochain, deux ecclésiastiques au lac Supérieur et au lac La Pluie, vers le temps où les voyageurs employés par la compagnie du Nord-Ouest viennent de l'intérieur pour visiter ces *postes*.

" Comme ces gens ont aussi un grand besoin d'avis salutaires, je suis heureux d'apprendre qu'un tel projet a été proposé. Cependant, s'il m'est permis d'offrir une opinion, je ferais observer que la résidence permanente d'un missionnaire à la Rivière-Rouge accomplira votre pieux dessein d'une manière bien plus efficace ; car de sa résidence ordinaire il pourra facilement visiter les *postes de traite* sur le lac La Pluie et le lac Supérieur, pendant le temps où les voyageurs y sont rassemblés ; d'un autre côté, un missionnaire envoyé du Canada, pour visiter ces *postes* pendant l'été, ne pourrait rencontrer le corps nombreux de Canadiens errants, qui ne sont employés

ni par la société du Nord-Ouest, ni par aucune autre compagnie, et qui, ayant renoncé à toute idée de retourner dans leurs paroisses natales, ont plus particulièrement besoin de secours......"

Ce fut lord Selkirk qui, le premier, donna à l'évêque de Québec des nouvelles certaines sur l'arrivée des deux missionnaires à leur destination, dans une lettre écrite en français et datée du dix-sept octobre 1818.

" Pendant le voyage que je viens de faire au Haut-Canada," disait-il, " j'ai eu le plaisir de recevoir des lettres de la Rivière-Rouge, qui m'ont annoncé l'heureuse arrivée de messieurs Provencher et Dumoulin. Ces lettres, ainsi que le rapport verbal que j'ai reçu de M. De Lorimier, en arrivant ici, me marquent que les habitants et surtout les Canadiens, anciens voyageurs, avec leurs familles métisses, avaient témoigné la meilleure disposition à profiter des instructions des missionnaires, et que les sauvages aussi leur avaient témoigné ce respect qui donne lieu de croire qu'ils montreront aussi de la docilité......

" J'ai ouï dire dernièrement," ajoutait-il, " qu'il y a quelque probabilité que le Haut-Canada sera érigé en diocèse séparé. Si ce démembrement doit avoir lieu, j'espère que la Rivière-Rouge restera encore dans le diocèse de Québec ; j'aurais beaucoup de peine si cet établissement naissant ne restait pas sous la jurisdiction de Votre Seigneurie, sous laquelle il a été si heureusement commencé. Je me souviens qu'à Québec, le printemps dernier, Votre Seigneurie

a suggéré qu'à la longue ces pays éloignés devraient avoir un établissement indépendant ; mais en attendant que la population ait pris cet accroissement, qui serait nécessaire pour supporter sans secours étranger un établissement séparé, il me paraît que tous ces pays sauvages devraient relever du diocèse de Québec plutôt que d'aucun autre, vu que les catholiques qui y sont répandus ne parlent que la langue française, et que pour cette raison le Haut-Canada ne pourrait pas fournir de sujets propres à ce ministère......"

M. Provencher, qui avait été nommé vicaire général, fixa sa demeure à la Fourche, sur la rive droite de la rivière Rouge, à une petite distance de l'embouchure de l'Assinibouane. M. Dumoulin remonta, l'année suivante, à vingt-cinq lieues plus haut, et établit sa résidence à Pembina, près de la rivière du même nom. Les environs de ces deux localités étaient occupés par les familles de quelques Canadiens, qui avaient été employés à *traiter* avec les tribus de l'ouest. Accoutumés aux habitudes du pays, ces vétérans avaient épousé des femmes sauvages et commençaient à s'occuper d'agriculture ; ils espéraient que la terre leur fournirait les moyens d'ajouter du pain et des légumes, à la viande que leur fournissait la chasse du bison dans les prairies.

Les jeunes métis étaient intelligents ; mais ils n'avaient encore reçu d'autres leçons religieuses, que celles qui leur étaient données par leurs pères, assez peu instruits eux-mêmes des vérités chrétiennes,

après un séjour de vingt-cinq à trente ans dans ces pays de barbarie. Aussi, au sein de cette population à demi sauvage, l'ignorance était profonde, et le vice jetait de fortes racines. Heureusement, l'arrivée des missionnaires était ardemment désirée ; ils avaient été demandés à plusieurs reprises par les patriarches de la colonie, et la population tout entière les reçut avec satisfaction. Bientôt ils recueillirent des fruits précieux, en ramenant au bercail les brebis égarées, et en déposant les semences de la foi dans le cœur des infidèles, qui entretenaient des rapports avec les catholiques.

Toutefois, si les consolations spirituelles étaient libéralement départies aux missionnaires, elles étaient achetées par eux au prix de nombreux sacrifices. Dans les premières années de leur résidence, ils eurent à souffrir de la privation de bien des choses qu'ils avaient jusqu'alors regardées comme étant de première nécessité.

Pendant le carême de 1819, qu'ils passèrent ensemble à la Fourche, ils n'eurent d'autre nourriture que quelques poissons blancs, qu'il leur fallait manger sans sel, sans pain, sans légumes, sans aucun assaisonnement.

Dieu se plut à bénir les travaux de ces hommes apostoliques : leur petite chrétienté s'accrut rapidement ; des familles métisses arrivaient des profondeurs de l'ouest pour fixer leur résidence auprès de la cabane des robes noires, les mœurs s'amélioraient, la religion faisait des conquêtes, et le noyau d'une

colonie catholique se formait graduellement sur les bords de la rivière Rouge.

En 1819, on apprit à Québec que la fondation de cette importante mission de l'ouest était un fait accompli. Deux prêtres canadiens avaient réussi à planter la croix, à l'entrée des immenses prairies qui s'étendent depuis le lac Winnipeg et les sources du Mississipi jusqu'aux montagnes Rocheuses ; au nom du Dieu Très-Haut, ils avaient pris possession de ce vaste territoire, où des centaines de tribus nomades vivaient courbées sous le joug du démon. D'autres missionnaires allaient être envoyés pour prendre part à l'œuvre d'évangélisation si heureusement commencée. Mais il fallait à l'église naissante de la Rivière-Rouge un chef revêtu de pouvoirs suffisants pour l'organiser, la diriger et pourvoir aux besoins spirituels des pasteurs secondaires et du troupeau. Dès lors il devenait urgent de placer ce territoire sous la conduite d'un évêque résidant.

Cette opération devait se coordonner avec la division générale du diocèse de Québec, que Mgr. Plessis n'espérait obtenir qu'après de longues négociations dans les cours de Rome et de Londres ; car il n'avait pas encore été informé du succès qu'avait eu la demande présentée par M. MacDonell en faveur du Haut-Canada et du Nouveau-Brunswick.

Dans des circonstances si embarrassantes, les membres les plus considérables du clergé canadien jugèrent que pour éviter des délais, l'évêque devait passer lui-même en Angleterre, afin de s'entendre avec

les ministres, sur la demande qu'il se proposait d'adresser au souverain pontife ; tous étaient persuadés qu'il obtiendrait d'heureux résultats s'il se présentait aux bureaux de Downin-gstreet, où son nom était connu et respecté.

Avant de laisser Québec, au mois d'août 1818, Sir John C. Sherbrooke avait fortement conseillé à Mgr. Plessis de faire ce voyage, qu'il représentait comme devant être avantageux au Canada, à l'évêque de Québec et au clergé catholique. Tant de sollicitations, jointes aux puissants motifs suggérés par l'intérêt de la religion, l'emportèrent sur la répugnance qu'éprouvait le prélat à entreprendre un voyage beaucoup plus pénible et dangereux à cette époque qu'il ne l'est aujourd'hui. Dans un mandement donné après son retour, il explique les motifs qui l'avaient décidé à s'éloigner de son diocèse pour passer en Europe. Il cite d'abord celui qu'il considérait comme le plus fort, la division de son diocèse.*

" Nos illustres prédécesseurs," dit-il, " qui s'étaient occupés de cette grande œuvre, y avaient trouvé des obstacles insurmontables. Leurs regards se portaient naturellement vers le district de Montréal, comme devant être, par sa population et par l'importance de sa ville principale, la première partie à démembrer. Dès l'année 1783, le clergé et les citoyens de cette ville avaient fait, à ce sujet, des démarches dont les preuves existent encore dans nos archives, et qui malheureusement étaient demeurées infructueuses.

* Mandement du 5 décembre, 1822.

Cependant les îles et les bords du golfe Saint-Laurent se peuplaient de catholiques ; le Haut-Canada ajoutait à son ancienne population une accession d'émigrés, auxquels il fallait des secours plus présents que ceux que nous pouvions y porter nous-même. Dans le Nord-Ouest s'établissait une mission qui donnait de grandes espérances, tant pour la conversion des infidèles que pour le retour à la piété et aux bonnes mœurs d'un grand nombre de mauvais chrétiens, dispersés sur une surface immense. Grâces à notre jeunesse et à une santé longtemps soutenue, nous avions parcouru plus de cinq cents lieues de territoire de l'est à l'ouest, savoir depuis l'île du Cap-Breton inclusivement, jusqu'à la rivière A-la-Tranche, dans le Haut-Canada ; et quoique ces excursions nous eussent porté plus loin qu'aucun de nos prédécesseurs, il s'en fallait de beaucoup que nous eussions atteint l'extrémité d'un diocèse, sans bornes à l'ouest et au nord.

" Ce fut ce qui nous engagea, en 1819, à solliciter une division du tout en cinq diocèses, dont le premier aurait été composé des trois districts de Gaspé, de Québec et des Trois-Rivières, le second des îles et provinces du golfe Saint-Laurent, le troisième du seul district de Montréal, le quatrième de la province du Haut-Canada, et le cinquième de tout le territoire arrosé par les rivières qui portent leurs eaux dans la baie James ou dans la baie d'Hudson."

Ce plan avait été agréé et même en partie suggéré par la cour de Rome ; il s'agissait de le faire approu-

ver à Londres pour toutes les fins civiles. En effet, les nouveaux évêques avaient besoin d'être reconnus de l'autorité civile, afin de pouvoir agir librement dans tout ce qui regarderait le temporel de leurs églises : l'érection des paroisses nouvelles, la division des anciennes, la construction des églises, l'acquisition des terrains requis pour les besoins des fabriques et une foule d'autres affaires de ce genre, dans lesquelles il faut bien souvent avoir recours aux tribunaux ordinaires, devaient nécessairement être soumises à l'autorité épiscopale. Or, si ces attributions étaient refusées à celle-ci dans les cours de justice, si l'évêque n'était pas reconnu par la loi, le temporel des églises tomberait peu à peu mais inévitablement dans une confusion inextricable. De là l'importance que mettait Mgr. Plessis à faire reconnaître, par le gouvernement britannique, les évêques auxquels le souverain pontife accorderait des pouvoirs spirituels et la juridiction épiscopale.

A ce but principal du voyage de l'évêque de Québec se joignaient d'autres motifs d'un ordre secondaire : ainsi il souhaitait obtenir des lettres patentes d'amortissement pour le petit séminaire de Nicolet ; il voulait joindre ses représentations à celles de messieurs les Sulpiciens, afin de frustrer les projets des hauts fonctionnaires de la colonie, toujours désireux d'engager le gouvernement à s'emparer de la seigneurie de Montréal.

Quelques censitaires du séminaire de S. Sulpice avaient refusé d'acquitter les droits dûs aux seigneurs ;

plusieurs des membres du conseil exécutif jugèrent l'occasion favorable pour soulever de nouveau les prétentions de la couronne sur les biens de cette institution. Monsieur Ryland adressa une lettre, le seize avril 1819, au colonel Ready, secrétaire du duc de Richmond, afin d'attirer l'attention du gouverneur sur la question.

" Si vous considérez," écrivait-il, " la prodigieuse valeur que vont acquérir les biens de Saint-Sulpice par la confection du canal de LaChine, vous comprendrez, comme moi, de quelle conséquence il est d'affirmer et de déclarer les droits de sa majesté sur ces biens ; un protêt, j'en suis certain, en ouvrant les yeux du public sur la nullité des titres du séminaire, portera cette corporation à se confier à la libéralité de la couronne, et offrira ainsi au gouvernement le moyen de conclure un arrangement financier, au moyen duquel il sera délivré de l'obligation de recourir à la chambre d'assemblée pour obtenir des fonds pour la liste civile."

Sir John Sherbrooke avait été forcé, par la mala die, de renoncer au gouvernement de la province ; les Canadiens l'avaient vu partir avec chagrin. " La province et le clergé," écrivait M. Roux, " font des vœux ardents pour son rétablissement. La religion, dans ce pays, lui a les plus grandes obligations. C'est bien le gouverneur qui l'a le mieux traitée et a fait le plus pour elle." *

* Lettre de M. Roux, 19 février 1818.

Cet ami des Canadiens avait été remplacé par le duc de Richmond, qui prit les rênes du gouvernement le vingt-huit juillet 1818; c'était à ce dernier qu'étaient soumises les remarques de M. Ryland.

Au mois de mai 1819, M. Roux fit remettre au gouverneur un mémoire, à l'appui des droits du séminaire de Montréal sur les biens qu'il possédait dans la province lors du traité de cession. Cet appel à la justice excita l'indignation de quelques-uns des conseillers du duc.

" Comment," s'écrie M. Ryland, en parlant de M. Roux, " ne pas contraster l'émigré pauvre, malheureux, suppliant, avec le prêtre fanatique et présomptueux, soutenu aujourd'hui par les grands biens qu'il possède et par la dangereuse influence dont il jouit...... M. Roux et sa communauté ont remarqué la politique suivie par les deux derniers gouverneurs généraux, à l'égard des établissements catholiques romains dans la province. Pendant la durée de cet ordre de choses, ils ont vu un revenu de quinze cents louis attaché au titre d'évêque romain, sans que la couronne en ait retiré le plus léger avantage; ils ont vu..... l'individu qui possédait cette charge, appelé à occuper dans le conseil législatif un siége, d'où le roi lui-même ne peut le faire descendre. Ils savent qu'ils retireront un grand avantage de la présence de ce personnage en Angleterre, où il a les moyens de se montrer avec splendeur; ils se flattent que sa finesse, ses talents et ses professions affectées de loyauté.... ne manqueront pas d'engager les ministres de sa

majesté à accepter toutes les mesures qu'il proposera.

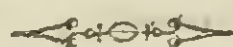
" Ces gens ont graduellement exclu toute influence anglaise de la chambre d'assemblée, où ils sont sûrs qu'on n'admettra jamais de loi propre à encourager une population protestante...... Il faut trouver quelque moyen d'introduire une représentation protestante dans la chambre d'assemblée, soit par l'union des deux provinces, soit par une nouvelle division du Bas-Canada......"

La position des amis de M. Ryland était moins gaie depuis qu'il ne leur était plus permis d'espérer qu'un jour ils dépouilleraient l'église catholique de ses droits et de ses biens. Quel fanatisme de la part du clergé canadien, que de résister à leurs spoliateurs et d'en appeler à la justice du gouvernement britannique ! Quelle honte pour les Prevost et les Sherbrooke d'avoir consenti à accorder aux habitants du pays, la liberté de conscience et le privilége d'être traités comme les autres sujets de l'empire !

Accoutumés à commander en maîtres dans leurs bureaux, imprégnés de préjugés religieux et nationaux, les anciens conseillers du général Craig traitaient de fanatiques et de rebelles ceux qui refusaient de courber la tête sous leur intolérance et leur despotisme. On ne doit donc pas être surpris s'ils regardèrent de fort mauvais œil le mémoire de M. Roux. Mais la masse de la population anglaise, dans la province, montrait des dispositions plus libérales, et le gouvernement de la mère-patrie, comme on a pu le

voir, était bien au-dessus de ce misérable esprit de chicane.

Cependant, comme il était important de contrebalancer l'influence qui s'exerçait auprès du ministre des colonies et qui tendait à dépouiller le séminaire de Montréal, messieurs de Saint-Sulpice députèrent M. Lartigue pour aller soutenir leur cause dans les bureaux de Downing-Street. Les connaissances légales de ce prêtre éminent le rendaient très-propre à remplir une semblable mission ; il l'accepta volontiers et profita de l'occasion favorable qu'allait lui offrir la présence à Londres de Mgr. Plessis. Connaissant l'influence du prélat auprès des ministres, il voulut en profiter pour l'intérêt de sa cause ; il se hâta donc de descendre à Québec, afin de traverser la mer sur le navire qui devait porter l'évêque et ses compagnons de voyage.



TROISIEME PARTIE.

I

Arrivée de Mgr. Plessis à Liverpool.—Il apprend qu'il a été nommé archevêque—Sir John Sherbrooke—Londres—L'évêque Poynter—Trois mémoires présentés à lord Bathurst—Cirencester—Visite à lord Bathurst—Arrangements pour la division du diocèse de Québec.

C'était alors une entreprise fort sérieuse qu'un voyage en Europe ; on s'y préparait de longue main, et un homme prudent ne se mettait en route qu'après avoir réglé toutes ses affaires temporelles et spirituelles. Pour peu que l'on eût à séjourner dans le vieux monde, l'on ne pouvait s'attendre à être de retour en Amérique avant une année. Aussi Mgr. Plessis prit des précautions, afin que rien ne souffrît pendant son absence, lors même que son voyage serait prolongé ; il consacra trois semaines à régler ses affaires tant ecclésiastiques que temporelles, et appela à Québec son vénérable coadjuteur, auquel fut remis le soin de son diocèse ; de ce côté il était sans inquiétude, car la prudence et la sagesse de l'évêque de Saldes lui étaient connues.

Accompagné de messieurs Lartigue et Turgeon, et escorté par un grand nombre d'ecclésiastiques et de citoyens de sa ville épiscopale, il s'embarqua, le trois juillet 1819, sur le *George Symes*, brick du port de deux cent quatre-vingt-cinq tonneaux, commandé par

le capitaine Bushby. Les dames de l'Hôpital Général lui avaient prêté un de leurs serviteurs affidés, connu sous le nom de John, autrefois esclave aux Antilles et attaché depuis plusieurs années à leur maison en qualité d'homme de confiance. Soigneux, intelligent et bon chrétien, ce noir fut un trésor pour les voyageurs et un objet de curiosité pour quelques badauds européens, qui le regardaient comme un type remarquable des Canadiens. Il est bon de se rappeler qu'alors, en France, l'on avait presque oublié l'existence du Canada ; l'on y était tout surpris d'apprendre qu'au-delà de la grande république américaine était une province anglaise où se parlait généralement le français.

L'on ne peut guère aujourd'hui se figurer l'inquiétude que causa parmi les catholiques du Canada le départ de l'évêque de Québec ; depuis le jour où Mgr. Briand avait pris possession de son siége, aucun évêque de Québec n'était passé en Europe. Le clergé et le peuple s'étaient accoutumés à la marche régulière que communiquait aux affaires ecclésiastiques la main vigoureuse du premier pasteur ; le timon était maintenant confié à un vieillard, dont les forces pouvaient défaillir d'un jour à l'autre ; et si quelque accident survenait en route à Mgr. Plessis, que deviendrait le diocèse ! Les braves gens des faubourgs de Québec, particulièrement attachés à leur évêque, remarquaient bien des signes fâcheux : une comète venait de se montrer dans le ciel ; pendant qu'on chantait une messe pour obtenir un heureux

voyage au prélat, tous les cierges placés sur l'autel s'étaient éteints d'eux-mêmes. Plus tard, on fit courir le bruit que l'évêque et ses compagnons, en traversant les Alpes, avaient été tués et mangés par des sauvages : c'était une vraie légende des guerres iroquoises.

Cependant le *George Symes* poussé par un vent favorable, s'avançait rapidement vers l'Angleterre, et le deux août les voyageurs débarquaient à Liverpool, après une traversée heureuse et considérée alors comme fort courte.

La première exclamation de l'évêque, après qu'il eût mis pied à terre, fut un cri de détresse. Accoutumé aux vastes horizons des environs de Québec et à la pureté de l'air qu'on respire sur les bords du Saint-Laurent, il ne peut s'empêcher de tracer ces lignes dans son journal :

" Quelle ville que celle-ci ! Quel bruit ! Quelle obscurité ! Comme les premières rues que l'on rencontre sont étroites ! quelle puanteur occasionnée par la vapeur du charbon de terre ! Tout en est affecté : têtes, poitrines, linge, murs, appartements. Il faudrait beaucoup de temps pour détailler tout ce que Liverpool offre d'abord de curieux et ensuite de désagréable aux yeux d'un étranger, surtout lorsqu'il n'a pas encore voyagé en Angleterre."

Obligé d'attendre des renseignements qu'on lui devait envoyer de Londres, Mgr. Plessis fut condamné à passer dix jours à Liverpool, quoiqu'il n'y eût point d'affaire. Il employa ce temps à visiter les institutions catholiques, et à recueillir des rensei-

gnements sur l'état de la religion dans cette partie de l'Angleterre.

" Les étrangers" écrit-il " ne soupçonneraient pas.. que la religion catholique eût autant de ressources, dans un royaume où elle a été en proie à de si nombreuses et si violentes persécutions. Mais Dieu s'y était reservé des élus, et l'on peut dire à la louange des catholiques anglais, qu'ils sont les sujets de l'empire les plus paisibles. Le gouvernement leur rend cette justice, mais n'a encore pu se résoudre à leur émancipation, par diverses considérations politiques dont la plus vraisemblable est la jalousie qu'en éprouverait le peuple d'Irlande,........auquel on ne veut point l'accorder."

" On pourrait ajouter à cela l'opposition constante du clergé anglican dont les prélats croient apercevoir leur ruine dans l'émancipation des catholiques ; ceux-ci continuent de pétitionner le parlement pour leur émancipation, parce qu'ils voient avec peine les familles nobles de leur communion exclues des places auxquelles leur naissance les appelle. Il est remarquable que le premier duc et le premier comte d'Angleterre soient catholiques. (*) Ajoutez-y plusieurs autres lords et barons, obligés de vivre dans leurs terres, sans prendre aucune part aux affaires publiques, privation qui devient pour eux une tentation presque continuelle d'abandonner la religion catholique, et qui les fait trembler pour la persévérance de leurs enfants......Du reste, sous une infinité de rapports,

(*) Le duc de Norfolk, et le comte de Shrewsbury.

l'émancipation ferait plus de mal que de bien aux catholiques, en reveillant la vanité, l'ambition de parvenir aux places qui leur seraient ouvertes, et en les jetant, au préjudice de leur foi et de leur morale, dans les sociétés protestantes."

Ces prédictions se sont en partie réalisées ; car lorsque l'acte d'émancipation eût été accordé aux catholiques, quelques-uns des grands seigneurs qui avaient conservé extérieurement la religion de leurs pères, plutôt par un sentiment d'orgueil que par attachement à la foi, renoncèrent au catholicisme, qu'ils regardaient comme plus génant dans ce monde que le protestantisme.

A la suite de ces réflexions sur l'état de la religion catholique en Angleterre, l'évêque tourne ses regards vers le Canada. " Les habitants du Canada," dit-il, " se félicitent beaucoup de n'avoir jamais eu à gémir sous les privations qu'endurent les catholiques en Angleterre. Hélas ! s'ils considéraient la chose sous le rapport de la religion, ils reconnaîtraient qu'ils n'y ont rien gagné. La liberté de la religion ne consiste pas précisément à faire des processions dans les rues, à porter les sacrements au dehors avec solennité, à faire marcher la croix et le clergé à la tête d'un convoi. Cet extérieur a assurément son avantage et donne à nos cérémonies une pompe dont Dieu peut tirer sa gloire. Mais, indépendamment de tout cet extérieur, on peut dire que la religion est libre, lorsque les fidèles peuvent, sans être inquiétés, en faire les exercices dans leurs maisons et leurs

églises, entendre la parole de Dieu, chanter ses louanges et participer aux sacrements. Les catholiques anglais ont cet avantage et l'apprécient beaucoup."

Ce qui avait retenu l'évêque de Québec à Liverpool était le désir de connaître la résidence de Sir John Sherbrooke; il avait besoin de voir cet ancien gouverneur du Canada, qu'il savait devoir trouver avant d'arriver à Londres. En effet on l'informa que ce gentilhomme demeurait au village de Calverton, entre Nottingham et Southwell ; et il se dirigea de ce côté.

Sir John Sherbrooke était infirme, mais conservait une mémoire exquise, un jugement très-sain, et un cœur ouvert et loyal ; le vieux général aimait toujours le Bas-Canada et s'intérèssait au bonheur du pays, plus vivement qu'on n'aurait pu l'attendre d'un homme complètement retiré des affaires. Il répondit, avec un tact admirable et la meilleure grâce du monde, aux nombreuses questions que l'évêque lui adressa sur les différents objets de son voyage. Après une conversation prolongée, Mgr. Plessis se sépara du général, avec la douloureuse pensée qu'il ne reverrait plus ce bienveillant ami du Canada, qui peut être regardé à juste titre comme l'un des plus sages gouverneurs de la province.

Arrivé à Londres le quatorze août, le prélat ne donna que peu de temps à la curiosité ; il regardait comme plus essentiel de s'occuper de suite des affaires importantes qui l'avaient amené en Angleterre.

Aussi se borna-t-il à rencontrer les personnes qui pouvaient lui être utiles, se contentant dans ce premier séjour de visiter l'abbaye de Westminster, l'église de Saint-Paul et l'asile de Chelsea.

Un des premiers personnages avec qui il se mit en rapport fut le docteur Poynter, évêque titulaire de Halie et vicaire apostolique du district de Londres, homme qui par sa prudence et sa modération avait su, sans compromettre les principes de la foi ni les règles de la discipline, s'attirer le respect des secrétaires d'état, en même temps qu'il jouissait de la confiance du saint-siége. Les conseils et le crédit du vicaire apostolique ne pouvaient manquer d'être fort utiles à l'évêque de Québec, dans ses négociations avec la cour d'Angleterre.

Peu après son arrivée à Londres, Mgr. Plessis fut fort surpris d'apprendre par une lettre du Canada, que, peu d'heures après son départ, l'on avait reçu des bulles du saint-siége, le nommant archevêque de Québec, érigeant son église en métropole, et lui donnant, pour suffragants et auxiliaires, deux évèques, dont l'un était chargé du Haut-Canada et l'autre du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard : le premier était M. Alexandre MacDonell et le second M. Bernard MacEachern.

L'érection du diocèse de Québec en métropole déconcertait tous ses plans ; car, comme le gouvernement britannique n'en avait pas été informé, on pouvait craindre que les ministres ne cherchassent à mettre des obstacles aux divisions nouvelles qu'il s'agissait de créer.

Aussi l'évêque ne s'adressa qu'avec appréhension et inquiétude à lord Bathurst, secrétaire d'état pour les colonies, auquel il avoua franchement l'état des choses. Cette information excita en effet la mauvaise humeur du ministre, qui, dès le lendemain, appela le docteur Poynter pour se plaindre à lui de la cour de Rome et le prier d'en témoigner son mécontentement.

Cependant Mgr. Plessis présenta à lord Bathurst trois courts mémoires : dans le premier, il demandait l'agrément du cabinet britannique pour solliciter auprès du saint-siége deux nouvelles divisions de son diocèse, savoir, celles du district de Montréal et des terres arrosées par les rivières qui se déchargent dans la baie d'Hudson.

Dans le second, il sollicitait des lettres patentes, pour assurer l'existence du séminaire de Nicolet, et pour l'établissement d'une corporation chargée de gérer les affaires de cette institution.

Le troisième mémoire avait été composé pendant la traversée ; il renfermait des observations politiques, propres à détourner le ministère du dessein de dépouiller les sulpiciens de leurs propriétés. Sans discuter les droits du séminaire de Montréal, l'évêque établissait que le gouvernement retirerait peu de profit des biens de cette maison, et il exposait les funestes effets qu'une semblable spoliation pourrait produire sur la population catholique du Canada. Après avoir exprimé le regret qu'il éprouvait, en apprenant que le gouvernement provincial du Bas-

Canada songeait à s'emparer des propriétés des sulpiciens, il continuait dans ces termes :

" Si cette demande procède de la persuasion que ces ecclésiastiques ne sont pas vrais propriétaires des biens qu'ils occupent, ils offrent de donner des preuves satisfaisantes et péremptoires de la légalité de leur possession. Si cette attaque a été suggérée sous le prétexte du profit qui en pourrait revenir au gouvernement, le soussigné se permet humblement de présenter les considérations suivantes : 1° Ce profit se réduira à peu de chose, quand on en aura retranché les frais d'administration, l'acquittement des charges et l'entretien de la communauté, qu'on n'a vraisemblablement pas l'intention de détruire."

" 2° Quand même il en devrait résulter un profit de quelque conséquence au gouvernement provincial, cet avantage ne saurait balancer le mécontentement et la désaffection qu'un tel procédé exciterait dans les esprits des sujets catholiques de S. M. en cette province, principalement de ceux du district de Montréal, témoins journaliers de l'emploi vraiment exemplaire et honorable que les ecclésiastiques de ce séminaire font de leurs revenus."

" 3° Le gouvernement de S. M., ayant toujours traité les sujets catholiques du Canada avec une bonté sans exemple, avant même que leur loyauté lui fût bien connue, ce n'est pas au sortir d'une guerre, où ils en ont donné des preuves si éclatantes, qu'ils doivent s'attendre à une mesure rigoureuse et de nature à les alarmer tous."

" 4° En dépouillant de ses biens le séminaire de Montréal, on prive l'église catholique du Canada d'une de ses principales ressources pour l'instruction de la jeunesse et la formation et la propagation de son clergé."

" 5° Ce dépouillement d'une des communautés ecclésiastiques ne peut être considéré par les habitants du pays que comme le signal du dépouillement de toutes les autres."

" 6° Attaquer les biens du clergé, c'est paralyser son influence sur les peuples ; or dans un pays presque tout catholique, où depuis soixante ans de conquête les efforts du clergé ont été constamment et efficacement dirigés à inspirer aux fidèles la dépendance, la soumision due au roi et à son gouvernement, on ne peut affaiblir cette influence sans blesser le nerf le plus puissant qui attache le peuple de ce pays au gouvernement de Sa Majesté, savoir, celui de la religion qu'il professe."

" Le soussigné prie Dieu de ne pas le laisser vivre assez longtemps pour être témoin des funestes suites de la mesure dont il s'agit, si elle est mise à exécution. En attendant, il prend la liberté de conclure que ceux qui l'ont suggérée au gouvernement n'ont consulté ni sa dignité, ni sa gloire, ni les vrais intérêts et le mérite d'une province, qui par sa fidélité soutenue paraît avoir des droits particuliers à la bienveillance et à l'affection paternelle de son souverain."

Cet appel chaleureux à la justice et aux intérêts de

l'Angleterre avait été d'avance soumis au jugement de Sir John Sherbrooke, qui l'avait approuvé ; aussi produisit-il un heureux effet ; car plus tard M. Lartigue déclarait que, si les ministres avaient alors cessé de poursuivre cette affaire, il fallait l'attribuer principalement à l'influence de Mgr. Plessis.

Peu de jours après avoir remis ces mémoires, l'évêque de Québec apprit que lord Bathurst était parti précipitamment pour sa maison de campagne, sans avoir fait connaître ses intentions. Il s'inquiétait du retardement qu'en éprouveraient ses affaires, lorsqu'il reçut une lettre dans laquelle sa seigneurie l'invitait à l'aller voir, la semaine suivante, à Cirencester.

Quoique Cirencester soit à quatre-vingt-dix milles de Londres, Mgr. Plessis n'hésita pas à entreprendre un voyage qui pouvait avancer ses affaires ; l'ayant recommandé à Dieu, il se mit en route avec son secrétaire, le six septembre, par la voie de la diligence. Le prélat fut comblé d'honnêtetés par lord Bathurst et sa famille, et forcé d'accepter l'hospitalité qu'on lui offrait dans le château. La comtesse se montra pleine de bienveillance envers les voyageurs, qui lui avaient été recommandés par son frère le duc de Richmond. Dans une audience qu'il eut le lendemain matin, Mgr. Plessis amena directement sur le tapis les questions traitées dans les trois mémoires. Le ministre déclara qu'il ne voyait aucune difficulté au sujet de l'octroi de lettres patentes pour le séminaire de Nicolet ; sur le second mémoire relatif au séminaire de Montréal, il voulut

entrer en composition, et proposa que le séminaire de Montréal cédât ses seigneuries au gouvernement, en conservant autant de maisons, de fermes, de rentes, qu'il serait nécessaire pour la subsistance de ses membres actuels et de leurs successeurs. Cette proposition avait déjà été faite à M. Roux par le duc de Richmond, et avait été rejetée. Aussi Mgr. Plessis répondit, qu'à la vérité l'évêque exerçait une surveillance générale sur tous les biens ecclésiastiques de son diocèse, mais qu'il ne lui était pas permis d'en disposer, parce que ceux qui les possédaient en avaient le domaine direct ; que d'après les instructions données en différents temps aux gouverneurs du Canada, les séminaires de Québec et de Montréal devaient être maintenus dans la possession de tous les biens dont ils avaient des titres valables à la conquête du pays, que par conséquent sa majesté ne prétendait point déposséder messieurs les sulpiciens, s'ils prouvaient qu'à l'époque de la conquête, ils étaient propriétaires légaux de leurs biens. Or ils se croyaient munis de pièces suffisantes pour prouver cet article ; un des membres de leur maison, M. Lartigue, était alors à Londres, et pourrait donner là-dessus des preuves satisfaisantes ; au surplus il serait toujours temps d'en venir à une transaction, si le séminaire contre l'attente de l'évêque ne réussissait point à prouver ses droits.

Lord Bathurst parut satisfait, et consentit très-volontiers à recevoir le député du séminaire de Montréal. Il montra beaucoup plus d'opposition à admettre

les deux nouvelles divisions du diocèse de Québec suggérées par l'évêque ; mais celui-ci s'aperçut que le ministre résistait en homme qui ne veut pas désobliger. Il insista donc sur la nécessité d'adopter sans délai la mesure proposée, parce que la saison le pressait de partir pour l'Italie, et qu'il ne pouvait se mettre en route, sans être muni du consentement du cabinet de Saint-James à la division qu'il demandait pour le plus grand bien de ses compatriotes. " C'était dans cette unique vue, " ajouta-t-il, " qu'il avait entrepris un voyage pénible et dangereux, et comme son motif était pur il était aussi digne d'une attention particulière." Lord Bathurst parut céder un peu et déclara à l'évêque, qu'il enverrait une lettre sur ce sujet au bureau colonial à Londres.

Après avoir pris congé du ministre et de sa famille, Mgr. Plessis ne songea plus qu'à regagner la capitale, où il arriva le neuf septembre, fatigué de son voyage, mais tout joyeux du succès de sa négociation.

La lettre promise lui fut en effet envoyée par M. Goulburn, sous-secrétaire des colonies ; elle était conçue de manière à permettre de postuler à Rome des bulles pour messieurs Lartigue et Provencher, dont le premier devait être chargé du district de Montréal, et le second du territoire du Nord-Ouest. Le prince régent approuvait le choix qui avait été fait par le prélat.

" Comme vous exprimez clairement," était-il dit, " que les personnes à être nommées dépendront de

vous, en votre qualité d'évêque catholique romain de Québec, S. A. R. le prince régent, plein de confiance dans votre honneur, votre zèle et votre loyauté pour le gouvernement de sa majesté, a bien voulu consentir à l'arrangement que vous avez proposé et permettre à M. Lartigue de se fixer à Montréal, et à M. Provencher de demeurer sur le territoire de la Baie d'Hudson, afin d'y exercer respectivement une autorité ecclésiastique subordonnée à la vôtre, et de vous donner l'assistance requise dans ces parties des domaines de sa majesté, à l'avantage de ceux qui professent la religion de l'église de Rome."

Si, dans cette réponse, le mot d'*évêque* n'est point articulé, il ne faut pas en être surpris ; car alors en Angleterre la force des préjugés contre la hiérarchie catholique était telle, que, dans des occasions comme la présente, les ministres devaient agir avec les plus grandes précautions pour ne point se compromettre. L'autorité que l'évêque catholique de Québec avait besoin de faire exercer par ces deux ecclésiastiques, outre les fonctions ordinaires des grands vicaires, était celle de conférer les ordres et de donner la confirmation ; ils devaient donc être revêtus du caractère épiscopal, comme il l'avait explicitement demandé ; ainsi le ministre d'état et l'évêque s'entendaient, quoique, par circonstance, ils ne pussent employer tous deux les mêmes expressions. Toutefois, lord Bathurst ne consentit à cet arrangement qu'avec la condition expresse que les nouveaux évêques ne seraient pas reconnus comme titulaires par le gouvernement.

En comparant les concessions qu'il venait d'obtenir avec les difficultés qu'avait rencontrées monseigneur Briand, cinquante ans auparavant, l'évêque de Québec ne pouvait s'empêcher d'apprécier les changements survenus en faveur du catholicisme. " Après dix-huit ou vingt mois de postulations," dit-il dans son journal, " M. Briand n'obtint rien du tout ; seulement on lui fit savoir indirectement que s'il se faisait consacrer, le gouvernement n'en dirait rien et fermerait les yeux sur cette démarche. Ah ! quel changement en mieux depuis cette époque, et combien l'église du Canada ne doit-elle pas à la divine providence pour avoir amené doucement et fortement les choses au point où nous les voyons ! "

Aussi, à son arrivée à Douvres, il s'empressa de remercier lord Bathurst. " Muni de cette pièce," disait-il au ministre, " je solliciterai des bulles en cour de Rome pour les deux messieurs que S. A. R. le prince régent a daigné agréer pour mes coopérateurs."



II

Calais—L'Angleterre et la France—MM. Desjardins—Paris—Lyon—Le Cardinal Fesch—Prêtres savoisiens — Piémont—Turin — Mezzofante—Prière des Hurons à Lorette.

Monsieur Lartigue restait en Angleterre pour régler les affaires du séminaire de Montréal, pendant que Mgr. Plessis et son secrétaire se rendaient en France.

Les voyageurs débarquèrent à Calais le dix-sept septembre. Malgré sa prédilection pour l'Angleterre, l'évêque de Québec se réjouissait d'entendre enfin parler le français. " On se croit presque chez soi," écrivait-il, "lorsqu'après avoir entendu parler une langue étrangère pendant six semaines, on se trouve au milieu de gens qui parlent la sienne. Il en résulte un sentiment de délectation dont on n'est pas maître."

Cependant, accoutumé aux usages britanniques, il avait peine à se faire aux habitudes françaises ; les diligences, les hôtelleries lui semblaient bien inférieures à ce qu'il avait vu en Angleterre. Voici comme il rend compte de ses premières observations en France.

" Après avoir voyagé dans les élégantes voitures d'Angleterre et y avoir été conduit par des chevaux luisants et noblement enharnachés, on recule presque d'horreur à la vue des lourds et sombres carrosses de

France, portés sur des roues aussi épaisses que celles des chariots, et conduits par des chevaux assez vigoureux, mais maigres, sales, attelés de cordes ou de mauvais cuir, avec des attels de colliers larges comme des cangues et surmontés de quatre à cinq livres de laine bleue ou rouge......

" Les chemins, quoique inférieurs à ceux d'Angleterre, étaient néanmoins beaux, et nous les avons trouvés semblables par toute la France...... Les hôtelleries de France ne valent pas celles d'Angleterre du côté de l'ordre et de la propreté. On n'y connaît point l'usage des tapis, quoique les appartements aient généralement des pavés au lieu de planchers, ce que les étrangers trouvent fort incommode pour les pieds et encore plus pour les genoux, quand ils veulent prier."

D'un autre côté, les campagnes lui parurent plus riantes en France qu'en Angleterre. " Plus de ruisseaux," écrit-il, " plus de bosquets ; les arbres, même isolés, ne présentent pas la même monotonie ; les vallées sont plus variées ; les champs, plus vastes, ne sont pas divisés, comme dans l'autre royaume, à l'instar des carreaux d'un damier...... On y a un soin extrême d'entretenir une rangée d'arbres de chaque côté des grands chemins, et il y a très-peu d'endroits où ce soin soit négligé."

Il était dix heures et demie du soir, lorsque le dix-neuf septembre, les voyageurs entrèrent dans Paris. En descendant de la diligence, l'évêque de Québec, à sa grande surprise, entendit prononcer son

nom et vit s'avancer vers lui un homme qu'il n'avait jamais rencontré : " Vite, vite," lui dit l'étranger ; " mon frère vous attend avec impatience ; je suis chargé de vous conduire aux missions étrangères."

Celui qui adressait une si bienveillante invitation et qui était le frère de M. l'abbé Desjardins, ami intime de Mgr. Plessis, était depuis plusieurs jours aux aguets, pour recevoir l'évêque de Québec et son compagnon au sortir de la diligence. Ce respectable laïque, doué comme ses frères d'un caractère franc, ouvert, obligeant et généreux, tenait le bien paternel à Messas, près de Beaugency ; il se trouvait à Paris pour ses affaires, et s'était chargé de recevoir les deux voyageurs canadiens, et de les conduire au séminaire des missions étrangères. Un quart-d'heure après, Mgr. Plessis était auprès du vénérable abbé Desjardins. On conçoit mieux qu'il ne serait possible de l'exprimer la joie sincère qu'éprouvèrent, dans cette rencontre, les deux amis séparés depuis dix-sept ans.

Ancien chanoine de Bayeux, puis doyen de la collégiale de Meung et vicaire général de l'évêque d'Orléans, monsieur Desjardins avait été forcé, par la révolution, de chercher un asile en Angleterre, où il arriva en 1792. Il y connut le célèbre Edmond Burke, qui s'intéressait beaucoup au sort des prêtres français, et qui s'était lié avec l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, dispensateur des dons de la générosité anglaise. Ces deux hommes avaient proposé au gouvernement d'envoyer au Canada quelques personnes, pour examiner s'il serait possible d'y trouver

des asiles pour les ecclésiastiques et les laïques français qui affluaient alors en Angleterre. Le projet fut accueilli avec faveur par le ministère, et messieurs Desjardins, Gazel et Raimbault se chargèrent d'aller reconnaître, sur les lieux, les chances de succès ; ils étaient accompagnés par un canadien, M. de La Corne, chevalier de Saint-Louis. De New-York, où ils débarquaient, le huit février 1793, ils se rendirent par terre au Canada. Les évêques et le clergé les reçurent de la manière la plus obligeante. M. Desjardins s'occupa de recueillir les renseignements nécessaires pour l'objet de sa mission, et visita le Haut-Canada, où un certain nombre d'émigrés désiraient s'établir. L'année suivante, plusieurs prêtres le rejoignirent et parmi eux se trouvait son jeune frère, monsieur Desplantes.

Successivement grand vicaire des évêques Hubert et Denaut, M. Desjardins se lia d'une étroite amitié avec M. Plessis, alors curé de Québec. Sa santé chancelante l'obligea, en 1802, de retourner en France, où il emporta avec lui les regrets des nombreux amis qu'il s'était attachés par ses belles qualités et par le charme de sa conversation. Au Canada, il avait eu à souffrir des mauvais procédés d'un lieutenant gouverneur, qui le traita assez mal ; après son retour en France, il eut à subir de plus rudes épreuves, car il devint l'objet des soupçons de l'empereur. Nommé en 1806 curé des Missions-Étrangères, à Paris, il prit son domicile au séminaire du même nom. A Québec, il avait eu des rapports

avec le duc de Kent, qui lui adressa à Paris quelques lettres dictées par la bienveillance ; c'en fut assez pour le faire soupçonner de déloyauté par Napoléon. Au mois d'octobre 1810, il fut saisi par la police et transféré à Vincennes ; on le relégua ensuite à Fenestrelle, puis à Campiano et enfin à Verceil. Durant quatre ans il subit un exil non mérité, au préjudice de ses affaires, de sa santé, de son ministère, et ne rentra en France qu'après la chute de l'empire.

Pendant cette longue persécution, l'abbé Desjardins dut rompre toute communication à l'extérieur ; mais, après son élargissement, il reprit sa correspondance avec ses amis du Canada, et surtout avec Mgr. Plessis, et la continua toujours ensuite fort régulièrement. *

Pressé d'arriver à Rome, le prélat ne s'arrêta que peu de jours à Paris ; cependant, dans le peu de temps qu'il y passa, il eut occasion de faire la connaissance d'un grand nombre de prélats français. Les uns étaient d'anciens évêques ; les autres, nommés en vertu du concordat de 1817, n'avaient pu encore retirer leurs

* M. Desjardins refusa, en 1817, l'évêché de Blois, et en 1823 celui de Châlons-sur-Marne. En 1819, le cardinal de Périgord, archevêque de Paris, le nomma grand vicaire et archidiacre de Sainte-Geneviève, et lui donna un logement à l'archevêché. Lors du pillage de l'archevêché, en 1831, il perdit sa bibliothèque, ses tableaux, ses meubles et tout ce qu'il possédait d'argent. Il était alors à Conflans, d'où il s'échappa avec Mgr. de Quélen, archevêque de Paris. L'abbé Desjardins mourut le 18 octobre 1833. C'est à lui que le Canada doit un grand nombre de beaux tableaux, qu'il fit vendre dans le pays, à un prix si modique que plusieurs fabriques de la campagne en achetèrent pour remplacer des toiles de peu de valeur. Ces tableaux, enlevés pendant la révolution aux monastères, aux couvents, aux églises, avaient été entassés dans un grenier, d'où on les tira au commencement de l'empire pour les vendre à l'encan. Désireux d'enrichir le Canada de quelques bonnes toiles, M. Desjardins les acheta et les envoya à son frère, alors chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec. Jusqu'à sa mort il fut le protecteur et l'ami des jeunes canadiens qui allaient étudier à Paris.

bulles des bureaux du secrétaire-d'état, par suite du mauvais vouloir du gouvernement, qui était peu désireux de voir augmenter le nombre des évêchés, quoique cette mesure fût d'une nécessité urgente pour le bien de la religion.

La réorganisation de l'église de France n'avançait point ; le concordat de 1801 était maintenu quant au nombre et à la circonscription des diocèses. Les évêques s'accommodaient peu de ce concordat ; mais il valait mieux conserver celui-là, que de n'en avoir point du tout, ce qui serait arrivé si l'arrangement eût été laissé au gouvernement apathique de Louis XVIII.

A première vue, Paris ne paraît pas avoir répondu à l'idée que s'en était formée Mgr. Plessis. " En effet," dit-il, " si l'on excepte les boulevards, la nouvelle rue de Rivoli et celles qui sont sur les quais de la Seine, tout le reste des rues de cette ville, tant vantée pour sa beauté, sont si étroites, si sales, si puantes, si bruyantes, que la nécessité seule peut engager à y exposer la façade de sa maison. Depuis cinquante ans on vante l'illumination des rues de Paris pendant la nuit. Mais quelle illumination ! Des lanternes suspendues au milieu des rues, à cent pieds de distance les unes des autres, plus propres à favoriser les malfaiteurs qu'à leur en imposer. Quelle différence de cette illumination à celles des grandes villes d'Angleterre et de Londres en particulier, où les lanternes, à une distance de moins de trente pieds, placées de chaque côté des rues, au-dessus des trottoirs,

font de la nuit une sorte de jour ! ...." Depuis cette époque Paris a bien changé et aujourd'hui il a pris son rang à la tête des plus belles villes de l'Europe.

Comme la saison favorable pour voyager allait bientôt finir, l'évêque de Québec se mit en route pour Rome, le vingt-huit septembre, avec monsieur Turgeon et le fidèle John. Il conservait l'espoir de revoir à son retour plusieurs ecclésiastiques et laïques respectables, dont il avait reçu beaucoup d'honnêtetés ; de ce nombre était le vénérable cardinal de Périgord, archevêque de Paris, qui lui avait témoigné une bienveillance toute particulière.

Accoutumés à la grande et belle nature des bords du Saint-Laurent, les deux voyageurs trouvaient monotones les paysages de l'intérieur de la France. Toutefois, la loyauté leur arrachait de temps en temps des aveux assez compromettants pour la patrie. A trois lieues de Lyon, ils étaient descendus de voiture ; engagés par le beau temps et l'état favorable des chemins, ils parcoururent, à pied, l'espace d'une lieue, tandis que leurs compagnons de voyage déjeunaient. Arrivés à un point élevé, ils découvrirent un admirable paysage ; la vue s'étendait sur des champs, des vignes, des châteaux, des vergers, des bosquets, des maisons de plaisance ; au-delà de ce vaste tableau, vers le nord, s'étendait un rideau de montagnes étagées les unes au-dessus des autres ; un si magnifique spectacle frappa profondément l'évêque de Québec, qui, dans son journal, ne peut

s'empêcher de tracer ces lignes : " Dieu semble avoir voulu réunir dans ce point unique toutes les richesses de la belle nature, qu'il ne distribue ailleurs que par portion et avec une sorte d'économie. Soyons de bonne foi : il faut avouer que la vue de la côte du Nord, prise de Québec, vue si justement vantée, est inférieure à celle-ci. Reste à savoir si la suite de ce voyage nous procurera la vue d'un paysage préférable, ou même comparable, à celui de Saint-Joachim." Cependant, tout en reconnaissant la beauté du paysage, M. Turgeon fit remarquer à l'évêque qu'il faudrait transporter le Saint-Laurent au milieu de ce tableau grandiose et brillant, pour l'élever à la hauteur de celui des environs de Québec. Tous deux reconnurent que l'absence d'une rivière ou d'un lac diminuait l'effet des beautés réunies sur ce point. Il en coûte toujours à un canadien d'avouer qu'il se trouve de plus belles vues que celles que l'œil embrasse des hauteurs du cap au Diamant.

Comme les voyageurs désiraient connaître la célèbre ville de Lyon, ils se décidèrent à y passer quelques jours ; ils souhaitaient surtout recueillir les traditions de l'antique église de Saint-Irénée et étudier sa liturgie, apportée de l'orient par ses premiers évêques.

Depuis plusieurs années, l'archevêque de Lyon, le cardinal Fesch, oncle de Bonaparte, était retenu loin de sa ville métropolitaine. Nommé archevêque, au concordat de 1801, Mgr. Fesch avait réparé les églises de Lyon, dévastées pendant la révolution ; il avait travaillé énergiquement à rétablir le culte dans son

diocèse, et profité de sa faveur auprès de l'empereur, pour remettre sur pied plusieurs établissements religieux, dont les autres diocèses de France demeuraient privés.

Proscrit par la restauration, ainsi que toute la famille Bonaparte, il s'était retiré à Rome ; quoique éloigné de son diocèse et sans espoir d'y pouvoir retourner, il s'occupait constamment des intérêts de son église et éprouvait une vive satisfaction, quand on lui apprenait que tout y était maintenu dans l'ordre.

A la tête de l'administration ecclésiastique était M. Courbon, premier vicaire général du cardinal. Cet homme, d'un grand mérite, était alors l'âme du diocèse ; son âge, son savoir, sa piété lui attiraient le respect et l'estime du peuple et du clergé de Lyon. L'évêque de Québec eut beaucoup à se louer des honnêtetés et à s'édifier de la conversation du vénérable grand vicaire, qui l'invita à s'arrêter dans cette ville lorsqu'il reviendrait, afin d'y faire les ordinations du carême.

La mauvaise saison s'avançait ; il fallait arriver à Rome avant que les pluies n'eussent rendu les chemins tout-à-fait mauvais ; aussi Mgr. Plessis ne resta que quatre jours à Lyon, et en partit le onze octobre pour l'Italie.

En vertu d'un marché, écrit et signé par M. Turgeon, il s'était assuré, jusqu'à Milan, les services d'un voiturin, qui pour quatre-vingts piastres donnait l'intérieur de sa voiture aux deux ecclésiastiques et plaçait John dans le cabriolet.

En traversant la Savoie, l'évêque de Québec eut avec les prêtres du pays des rapports qui lui inspirèrent une haute estime pour ce clergé : il se rappelait l'effroi qu'avait autrefois causé dans le Canada la proposition de Sir Frédéric Haldimand, qui parlait d'y introduire des ecclésiastiques savoisiens. " Mais, certes," fait remarquer le prélat, " s'ils étaient alors aussi bien formés qu'aujourd'hui, l'acquisition n'eût pas été mauvaise. Ces sujets sont tous sortis du séminaire de Chambéry, où l'évêque a soin d'appeler pour directeurs des prêtres du premier mérite et de la plus grande régularité."

Après avoir parlé de leur attachement au pays, il ajoute : " Toute petite qu'est la Savoie, il n'est pas rare d'y trouver des ecclésiastiques, devenus curés, qui ne sont jamais sortis de leur patrie. Celui qui a été jusqu'à Turin, ou de l'autre côté, jusqu'à Grenoble, passe pour un homme qui a beaucoup couru. C'est bien autre chose s'il a vu Lyon, ou Milan, ou Gênes ! les autres se rangent autour de lui et l'écoutent en silence, pendant qu'il raconte les choses merveilleuses qu'il a rencontrées dans ces longues et extraordinaires excursions. Quelle doit donc être leur surprise de voir chez eux des hommes venus du Canada ! La géographie leur apprend qu'il existe une telle contrée ; mais que l'on ose venir de là dans leur pays, c'est une entreprise dont la hardiesse peut à peine leur entrer dans la tête."

Dans le passage du Mont Cenis, le froid rappela aux voyageurs qu'ils avaient éprouvé quelque chose de

semblable au Canada ; mais bientôt ils descendirent dans une contrée qui leur sembla fort agréable, comparée aux lieux qu'ils venaient de parcourir.

" Le Piedmont," écrit l'évêque, " est un pays fertile, bien fait pour contraster avec la maigre Savoie. Les champs, très-étendus, sont cultivés comme des jardins. Les vignes ne sont pas comme en France, des arbrisseaux...... elles sont très-hautes et très-grosses ; chacune est attachée à un arbre. Ces arbres, qui sont communément des ormes, sont plantés sur toutes les terres en ligne droite et à perte de vue..... Cette manière de réunir la vigne aux arbres et d'en orner les champs ensemencés n'est pas particulière au Piedmont ; elle est commune à toute l'Italie, où le bon vin abonde, quoique on n'y trouve point de vignoble proprement dit. Qui, en voyant cette manière d'unir la vigne aux ormeaux, ne se rappellera le *ulmisque adjungere vites* de Virgile ? Dès le temps de ce poète l'on avait déjà, sans doute, adopté en Italie le genre de culture qui s'y pratique encore."

" Presque partout, dans le Piedmont, on trouve d'espace en espace, sur les bords du chemin, non-seulement des croix plantées, mais de petites chapelles, ou plutôt des colonnes carrées, hautes d'une douzaine de pieds et sur lesquelles sont peintes des images pieuses. Dans les villages, les boutiques ont souvent pour enseignes des peintures de ce genre, appliquées sur le mur ;..... il faut avouer que des yeux catholiques retrouvent avec délectation ces monuments de

la piété publique. On sent qu'on approche du centre de la religion."

Dans la sacristie de l'église métropolitaine de Turin, Mgr. Plessis eut à soutenir un rude assaut, de la curiosité des chanoines. Tous se pressaient autour de l'évêque étranger : les anciens le questionnaient en italien ; les autres écoutaient ses réponses données en latin à une foule de demandes, qui supposaient dans ces ecclésiastiques une bien faible connaissance du nouveau monde. Y a-t-il des chrétiens en ce pays ? lui demandait-on.---Les habitants sont-ils noirs ou blancs ?---Ce nègre qui vous suit est-il l'un d'entre eux ?---Y a-t-il longtemps que vous avez laissé l'Europe pour aller demeurer si loin ?---Croyez-vous y retourner ? Turin ne fut pas le seul endroit où il lui fallut subir un semblable interrogatoire, qui prêtait successivement à rire et à s'impatienter.

Milan, Parme, Bologne, Ancône et Lorette, passèrent tour à tour sous les yeux des voyageurs. A Bologne, le cardinal légat voulut procurer à l'évêque de Québec le plaisir de connaître un homme dont on commençait alors à parler. C'était l'abbé Mezzofante, devenu depuis célèbre dans tout l'univers comme le linguiste le plus extraordinaire qui ait jamais existé.

Mgr. Plessis en parle avec étonnement dans son journal : "C'est quelque chose d'étonnant" dit-il, "que la facilité avec laquelle cet ecclésiastique, qui paraît être âgé de quarante ans ou environ, se met dans la tête toutes les langues qu'il veut ap-

prendre. Ainsi, il n'a jamais été en France, ni en Angleterre ; néanmoins, soit qu'il parle anglais ou français, c'est avec une pureté de langage et une exactitude de prononciation qui feraient croire qu'il a passé la moitié de sa vie dans un de ces royaumes, et la moitié dans l'autre ? "

L'évêque de Québec exprima plus tard au cardinal légat le plaisir avec lequel il avait vu l'abbé Mezzofante. " Il a beaucoup de mérite," répondit l'éminence ; " malheureusement il est fils d'un menuisier." Il n'en parut que plus estimable au prélat canadien, accoutumé à mesurer les hommes par leur mérite et non par leur naissance ; " mais," fait-il observer, " en Europe, la noblesse a une manière différente de voir les choses."

A Lorette, en parcourant le trésor de la *Santa Casa*, où sont déposées les offrandes envoyées de toutes les parties du monde, il fut bien surpris de trouver affichée dans un trumeau la prière suivante, en français et en latin : " Vœu de la nation huronne, envoyé à Laurette pour supplier la bienheureuse Vierge de procurer la conversion des sauvages de toute la Nouvelle-France, l'an 1673."

" O Marie, servante de Dieu par excellence ; comme nous avons appris que toutes les nations qui ont eu, avant nous, le bonheur de se soumettre à votre domaine, vous envoient pour marque de leur reconnaissance, quelque *régale* de ce qui est le plus estimé parmi elles, nous avons cru que nous étions obligés de les imiter en vous offrant ce que nous avons parmi

nous de plus précieux : et comme notre pauvreté ne nous fournit rien qui le soit davantage que notre porcelaine, laquelle est parmi nous ce que sont les perles parmi les peuples les plus riches, nous avons tous conspiré ensemble, par un consentement général, de vous en préparer un collier et d'y graver vos propres paroles, qui vous ont élevée à la dignité de Mère de Dieu. Nous désirons que ces caractères de porcelaine tiennent la place de nos cœurs, et qu'ils soient un témoignage immortel de la part que nous prenons à toutes vos grandeurs. Souffrez donc, sainte Vierge, que nous vous fassions ce petit présent. Ce sont tous vos sujets de ce nouveau monde qui viennent vous rendre hommage et vous reconnaître pour reine dans la maison où vous ne vouliez être que servante...."

L'évêque chercha inutilement à se procurer quelque information touchant le collier de porcelaine dont il y est fait mention, mais il n'en put trouver de vestige.

Ce collier avait été dans le temps envoyé par le P. Chaumonot, fondateur de la mission huronne de N. D. de Lorette ; il en parle dans ces termes : "Je fis donc faire par mes Hurons un beau grand collier de porcelaine : la blanche en composait le fond et la noire en lettres bien formées exprimait ces divines paroles : *Ave Maria, gratia plena.* Le P. Jésuite, pénitencier des Français, auquel on l'avait adressé, le fit enchâsser dans un cadre doré, avec une inscription qui marquait que la nation huronne, nouvellement convertie à la foi, offrait ce présent à la Mère de Dieu."

III

Rome—Le pape et les cardinaux—Bulles de messieurs Lartigue et Provencher—Départ de Rome—Turin—Comte Joseph de Maistre—L'abbé Gazel—Lyon—De Roanne à Orléans—Messas—Paris — M. Mermet—Départ.

Ainsi que la plupart des voyageurs qui arrivent à Rome pour la première fois, l'évêque de Québec fut grandement surpris de la solitude qui règne aux abords de la ville éternelle. " Les approches de cette ville fameuse," écrit-il dans son journal, " seront apparemment des vergers, des châteaux, des campagnes cultivées et riantes. Ainsi s'amusent dans leur imagination ceux qui n'y sont jamais allés ; mais ils se trompent. Dans toute cette distance, il n'y a pas un arbre, pas un champ tant soit peu soigné, pas même une habitation, si ce n'est quelques maisons éparses, que l'on aperçoit à une très-longue distance, et deux maigres villages. Cette partie du patrimoine de Saint Pierre est une vraie Thébaïde, triste et ennuyeuse par son extrême solitude. On croit approcher du bout du monde, plutôt que de la grande cité qui depuis longtemps en est regardée comme le centre."

Arrivés à Rome le douze novembre, les deux voyageurs qui devaient y passer trois mois, se décidèrent à louer des appartements dans une maison

privée, plutôt que de demeurer à l'hôtel où ils étaient descendus. Ils en obtinrent de convenables, grâces à la complaisance d'un ami du marquis de Montmorency, qui leur avait remis des lettres de recommandation à Paris.

Sincèrement attaché à la foi et aux traditions de l'église catholique, Mgr. Plessis éprouvait un véritable bonheur de se trouver au sein de la capitale du monde chrétien, de visiter les lieux consacrés par la présence des saints apôtres Pierre et Paul et de tant de vénérables pontifes, de fouler un sol arrosé du sang de milliers de martyrs. D'un autre côté, après avoir étudié sérieusement les classiques latins comme il l'avait fait, il ne pouvait parcourir sans un vif intérêt les différentes parties du théâtre où s'étaient passés les grands évènements de l'histoire romaine.

" Rome " écrivait-il, " n'est pas la plus belle ville du monde, mais elle est assurément la plus curieuse, la plus célèbre, la plus digne de fixer les regards d'un étranger et d'exalter son imagination, par des souvenirs de toute espèce, par les monuments profanes et religieux, anciens et modernes, dont elle est remplie. On se sent élever l'âme, en réfléchissant que l'on marche sur les mêmes places et dans les mêmes rues que foulèrent autrefois les pieds du sage Numa, du sobre Quintus Fabius, des Camille, des Scipion, des Pompée, des Cicéron, des César, des Constantin. Mais ce sentiment acquiert bien une autre énergie, lorsqu'un chrétien y reconnait les lieux arrosés des sueurs des apôtres et du sang des

martyrs ; lorsqu'il voit le chef de l'église catholique régner en souverain et faire régner la vraie religion et toutes les vertus, sur le même trône où tant de scélérats et d'impies s'assirent autrefois en maîtres, et dans la même ville qui fut si longtemps livrée au culte sacrilége de toutes les fausses divinités."

On aimera sans doute à connaître le jugement que portait un homme si sage, sur le gouvernement pontifical et sur les chefs de l'état ; son journal nous fournit à ce sujet les passages suivants.

" Considéré sous le rapport politique, le souverain pontife a une autorité sans bornes. Sa volonté fait loi ; mais il s'en faut bien que ce despotisme tende à molester le peuple. Au contraire, il est avoué que le gouvernement de l'état ecclésiastique est le plus doux et le plus paternel qui existe au monde. S'il y avait quelque chose à lui reprocher, ce serait moins un abus d'autorité qu'un défaut d'énergie.

" Des écrivains mal intentionnés, les uns protestants, les autres mauvais catholiques, se sont beaucoup récriés sur le luxe des cardinaux et les ont donnés comme tout occupés de vanité et menant une vie oisive et délicieuse. Rien de plus calomnieux que ces imputations. Les cardinaux sont généralement des personnages qui ne sont conduits à cette dignité que par leur piété, leur savoir et les services qu'ils ont rendus à l'église, dans des situations moins importantes. Parvenus à la pourpre, ils mènent une vie fort retirée, mangent rarement au dehors et donnent encore plus rarement à manger chez eux. S'ils habitent des

palais, s'ils ont des domestiques et des équipages, ils ne font en cela que ce que font les ambassadeurs étrangers, les princes et les nobles de l'état pontifical, qui tous leur sont inférieurs en dignité. Car chacun des cardinaux peut parvenir au souverain pontificat, et ils sont réellement à la cour de Rome ce que sont les princes du sang dans les autres cours. D'après cette observation, on n'a pas droit de trouver mauvais qu'ils gardent un certain décorum ; on a plutôt à s'édifier de leur modestie et de l'emploi que font de leurs revenus ceux d'entre eux qui sont riches par eux-mêmes ; les autres, réduits au traitement de cinq mille scudis par an, qui leur est alloué par le pape, n'ont pas le moyen de faire grande figure, quand on leur en supposerait l'inclination. Mais ils sont plus remarquables par leurs aumônes, par leur régularité et leur piété, que par ce prétendu luxe qui leur est attribué par la malveillance de ceux qui veulent que tout soit mauvais dans la cour de Rome, et par l'ignorance d'autres qui, ne l'ayant pas vue, sont les dupes de ces calomnies."

Le dix-sept novembre, l'évêque de Québec soumit à la congrégation de la Propagande les affaires qui l'avaient conduit à Rome. A la suite de plusieurs conférences avec le cardinal Fontana, préfet, et quelques autres membres de la même congrégation, il présenta un mémoire tendant à faire partager son diocèse. Deux divisions avaient déjà été acceptées par la cour de Rome, celles du Nouveau-Brunswick et du Haut-Canada ; il demandait que le reste fut partagé en

trois parties. La première renfermerait le district de Montréal ; la seconde serait formée des pays situés au nord et au nord-ouest du Canada, et arrosés par les rivières qui tombent dans la baie d'Hudson ; les districts de Québec, des Trois-Rivières et de Gaspé composeraient la troisième, et resteraient sous les soins immédiats de l'évêque de Québec, tandis que chacune des quatre autres serait confiée à un évêque suffragant. Il déclara en même temps, que pour lui et pour ses suffragants, il était impossible de veiller sur cette partie de l'Amérique du Nord qui s'étend entre les montagnes Rocheuses et l'océan Pacifique. Il renouvela aussi la demande déjà faite depuis plusieurs années, que l'île d'Anticosti et la portion de la côte du Labrador, qui est au nord de la rivière Saint-Jean, fussent confiées au vicaire apostolique de Terreneuve, vu qu'elles avaient été réunies, en 1809, par un acte du parlement britannique au gouvernement civil de cette colonie. *

Peu de temps après, il fut présenté au souverain pontife, qui le reçut avec bonté ; Pie VII lui accorda une seconde audience au mois de janvier 1820, et une troisième le quatre février suivant. Dans cette dernière, l'évêque de Québec demanda la permission de ne point prendre le titre de métropolitain, tant que le gouvernement anglais s'y montrerait opposé.

Le mérite bien connu de Mgr. Plessis et le crédit

---

* Depuis quelques années l'île d'Anticosti et le pays qui s'étend de la rivière Saint-Jean jusqu'à Blanc-Sablon ont été rendus à l'archevêque de Québec. Cette partie de la côte du Labrador, maintenant réunie au Canada, a une longueur d'environ cent cinquante lieues ; Blanc-Sablon se trouve à deux cent soixante-quinze lieues de Québec.

dont il jouissait auprès du ministère britannique engagèrent le souverain pontife à approuver cette mesure ; ainsi Pie VII lui laissa la faculté de décider du moment où la prudence lui permettrait de s'intituler publiquement archevêque de Québec.

Plusieurs priviléges furent accordés au prélat en faveur des églises, des communautés religieuses et de quelques institutions pieuses. Lui-même fut fait comte romain et assistant au trône pontifical. Pendant son séjour à Rome, ses belles qualités lui acquirent l'amitié du cardinal Pacca, camerlingue de la sainte église romaine et celle du cardinal Consalvi, secrétaire d'état, qui tous deux, lui donnèrent plusieurs fois, dans la suite, des marques de leur estime.

Ce fut pour le digne évêque une grande satisfaction, lorsqu'il apprit que le souverain pontife approuvait le projet de diviser le diocèse de Québec. Le premier février, le saint Père signa les bulles de M. Provencher, nommé évêque de Juliopolis, et chargé du gouvernement spirituel du territoire du nord-ouest ; le même jour, furent données celles de M. Jean-Jacques Lartigue, nommé évêque de Telmesse et administrateur du district de Montréal.

L'époque fixée d'avance par Mgr. Plessis, pour son départ de Rome, approchait ; et il lui restait encore bien des objets intéressants à voir dans la ville et dans les environs. Le marquis de Fuscaldo, ambassadeur de Naples, l'engageait fortement à visiter ce royaume ; l'évêque refusa de se rendre à cette invitation, parce qu'aucun motif religieux ne l'appelait de ce côté.

La seule excursion qu'il regrettait d'avoir manquée était celle d'Ostie, où, en examinant l'ancienne embouchure du Tibre, il aurait eu la consolation d'honorer le lieu qui vit mourir la mère de saint Augustin. Déjà il était impatient de se mettre en route ; et comme il craignait que les bureaux, une fois fermés pour le carnaval, ne s'ouvrissent plus du carême, il fit les plus vives instances pour obtenir, avant son départ, les brefs apostoliques et les solutions d'une partie des difficultés qu'il avait proposées à la Propagande. Quant aux autres documents, qui ne devaient être délivrés que quelques mois après, il laissa sur les lieux un agent chargé de les lui transmettre.

Le neuf février il fit ses adieux à ses amis, et alla recevoir une dernière bénédiction de Pie VII, pendant que M. Turgeon retenait une voiture. Le dix, les voyageurs, après trois mois de résidence à Rome, laissaient la ville éternelle et se tournaient du côté de la patrie. En passant, ils visitèrent Sienne et Florence ; dans cette dernière ville ils apprirent la mort de George III ; avant de quitter Rome ils avaient été informés de celle du duc de Kent. Mgr. Plessis avait espéré rencontrer à Florence Sir Gordon Drummond, qui semblait s'être fixé pour la vie dans cette ville ; mais le général en était parti l'automne précédent pour passer l'hiver à Naples. Ils étaient à Turin le vingt-sept février ; le second dimanche de carême fut passé dans cette ville superbe, qui était alors considérée comme une des plus belles de l'Europe.

Invité à dîner chez le marquis d'Azeglio, l'évêque de Québec eut l'avantage d'y rencontrer le comte Joseph de Maistre, dont la réputation n'était pas encore répandue comme elle le fut quelques années plus tard.

" Cet homme instruit," dit l'évêque dans son journal,..... " publia, pendant sa légation de Russie, un ouvrage sous le titre de *Considérations sur la France*, qui fut bien accueilli par le public et lui a donné de la réputation. Il venait d'en publier un autre ayant pour titre : *Du Pape*. L'évêque de Québec........ lui exprima combien il serait flatté d'en recevoir un exemplaire de la main même de l'auteur, et celui-ci le lui apporta le soir à son hôtellerie." Ce livre, orné de la signature du philosophe chrétien, se conserve précieusement dans la bibliothèque de l'archevêché de Québec.

L'évêque et son compagnon traversèrent les Alpes par le mont Cénis ; la saison était fort rude pour un semblable trajet, et il leur fallut, dans la partie la plus élevée, démonter le carrosse, mettre les roues et le brancard sur un traîneau, la chaise sur un autre, et faire conduire le tout par six mulets, dressés à ce genre de travail. Dans certains endroits la neige s'était amoncelée à une hauteur de six pieds, et lorsque le vent soufflait, il soulevait une vraie *poudrerie* canadienne.

En faisant route vers l'Italie, l'année précédente, les deux voyageurs avaient promis à Dom Bernard, gardien de l'hospice du mont Cénis, de le venir

voir au mois de février ; c'était le vingt-neuf de ce mois qu'ils y revenaient. " Nous sommes fort heureux," leur fit observer le bon religieux, " que l'année soit bissextile ; autrement nous n'aurions pas eu l'honneur de vous voir en février."

A Chambéry se trouvait l'abbé Gazel, qui avait émigré en Angleterre, au commencement de la révolution française, et était passé de là au Canada, où il demeura pendant trois ou quatre ans. En 1821, il remplissait les fonctions de chanoine de la cathédrale et de professeur de dogme au grand séminaire. Averti que l'évêque de Québec s'était arrêté à une hôtellerie de la ville, et qu'il devait repartir presque aussitôt, l'abbé s'empressa de venir passer auprès des voyageurs le plus de temps qu'il pût, pour avoir le plaisir de converser du Canada.

Comme Mgr. Plessis avait promis à M. Courbon et au cardinal Fesch de s'arrêter à Lyon, pour conférer les ordres sacrés aux ecclésiastiques qui se disposaient à les recevoir ; il demeura pendant quelques jours dans cette grande ville et y ordonna plusieurs prêtres, parmi lesquels se trouvait l'abbé Deguerry, devenu depuis un des orateurs les plus célèbres de Paris.

Dans l'ardent désir qu'avait M. Desjardins l'aîné de recevoir les deux amis de son frère à sa maison de Messas, il leur avait conseillé de passer par Orléans pour regagner Paris, et les avait engagés à se rendre en voiture de Lyon à Roanne, puis à descendre la Loire sur un bateau. Un ancien maire de Roanne, M. Jars,

procura aux voyageurs un batelier, qui, pour une somme de cent vingt francs, se chargea de les mener à Orléans, avec leur bagage, sur un petit bateau. Cette embarcation n'avait que douze pieds de longueur, et était conduite par un seul homme, qui la faisait avancer en goudillant. Partis de Roanne le vingt-trois mars, ils mirent cinq jours à parcourir les soixante-dix lieues qui se trouvent entre les deux villes. Ils furent reçus avec beaucoup d'honnêteté par Mgr. de Varicourt, nouvel évêque d'Orléans, qui avait d'avance offert l'hospitalité à son confrère du Canada. M. Jacques Desjardins les attendait depuis quelques jours pour les conduire à Messas, où l'évêque de Québec fut reçu avec la joie la plus franche, non-seulement par ses hôtes, mais encore par la population entière du village.

" Qu'on ne s'attende pas " écrit Mgr. Plessis, " de trouver des beautés physiques dans ce village. Il a une demi-lieue de long, mais pas un arbre, pas un jardin tant soit peu orné. Les maisons, uniformément construites, sont très-basses et n'ont que de petites fenêtres. Celles qui donnent sur la rue principale ne lui présentent que le pignon.........

Sous le rapport moral, celui de Messas est excellent. Veut-on trouver la simplicité antique, les mœurs patriarcales, des pères vigilants, des enfants soumis, des filles modestes, des garçons sobres et réservés ? C'est à Messas qu'il faut venir. Il semble que ce petit endroit ait été préservé seul des funestes ravages de la révolution."

" L'arrivée d'un évêque, dans ce lieu où il n'en a pas paru de temps immémorial, fait une sensation inconcevable. Les fuseaux tombent des mains des femmes ; les vignerons qui ont de l'ouvrage au champ, même en cette saisón, en reviennent avant l'heure ordinaire et bordent les rues, revêtus de leurs blouses ; les enfants courent en bandes après la voiture ; tout le monde est dans la joie. M. Desjardins, père et ami de tous ces villageois, et auquel la commune en général et chacun de ses membres en particulier ont des obligations, leur fait voir, avec jubilation, l'évêque étranger qu'il leur a amené et son secrétaire, et, aussitôt que ceux-ci ont mis pied à terre, il se hâte de leur présenter sa sœur, sa bonne sœur, l'ange de sa maison. Raguel n'était pas plus transporté de joie que lui, à l'arrivée du jeune Tobie et de son compagnon de voyage."

Les voyageurs laissèrent cette hospitalière demeure avec l'intention d'y revenir de Paris, avec l'abbé Desjardins et monsieur Frayssinous, qui devait prêcher à Orléans. Ils arrivèrent à Paris le premier d'avril, et reprirent leur logis au séminaire des missions-étrangères, où ils trouvèrent l'abbé Desjardins, qui y résidait encore occasionnellement, quoiqu'il eût transféré sa demeure principale à l'archevêché et eût été remplacé dans sa cure par M. Desgenettes.

" Réparation d'honneur à la capitale de la France," écrit Mgr. Plessis, en arrivant pour la seconde fois à Paris ; " elle a de plus belles rues que ce journal ne lui en avait d'abord accordé ; preuve qu'on voit

mieux à deux fois qu'à une seule. Il ne faut pas croire, au reste, que ces rues, dépourvues de trottoirs, puissent, en aucune manière, entrer en comparaison avec celles de Londres ou même de Turin.* D'un autre côté, les parcs de Londres, qui en sont les plus belles promenades, ne sauraient approcher de celles de Paris."

Cette fois, l'évêque de Québec put s'arrêter un peu plus longtemps dans la capitale de la France ; il visita avec beaucoup d'intérêt les établissements publics, les institutions de charité et surtout les églises. Il assista à une conférence de l'abbé Frayssinous, alors le premier prédicateur de Paris, et entendit deux sermons de l'abbé MacCarthy, qui tenait la seconde place dans les chaires de la capitale. " Cet abbé MacCarthy," fait remarquer Mgr. Plessis, " est dans la réalité un père jésuite, car la compagnie de Jésus cherche à se rétablir en France sous le nom de *Pères de la Foi*. Elle en est quitte pour qualifier ses membres de monsieur l'abbé, et pour donner à ses colléges le nom de séminaires."

L'abbé Barruel, qui était aussi jésuite, s'était réuni à ses confrères, dans leur maison de la rue des Postes, où l'évêque de Québec l'alla voir. Le bon abbé était plus convaincu que jamais qu'on était alors redevable aux francs-maçons de toutes les plaies qui désolaient l'Europe depuis trente ans. Il prétendait

* Il faut le répéter : les choses ont changé, et Paris est aujourd'hui la plus belle ville du monde.

avoir fait à ce sujet de nouvelles découvertes, depuis la publication de ses mémoires sur l'histoire du jacobinisme.

Par l'entremise de l'évêque de Chartres, grand aumônier du comte d'Artois, devenu depuis roi de France sous le nom de Charles X, Mgr. Plessis fut présenté à ce prince, qui était alors considéré comme l'ancre de salut des Bourbons. Quant à voir le roi, il n'y songeait point, lorsqu'il apprit que la marquise de Villeray * lui avait obtenu une entrevue avec le monarque français, par l'entremise du duc de la Chastre, premier gentilhomme de Louis XVIII. L'affaire était si avancée, lorsqu'il le sut, qu'il n'était pas honnêtement possible de reculer. Il fut réglé que ce serait le dimanche trente avril, entre le déjeuner du roi et sa messe, que la présentation aurait lieu. L'évêque s'y rendit ponctuellement. C'était une audience privée ; le roi lui parla avec bonté, lui fit des questions sur l'état de la religion au Canada, se recommanda à ses prières et le chargea de dire à ses diocésains que leur ancien souverain ne les avait pas oubliés, et que si les conditions stipulées en leur faveur par les traités, n'étaient pas observées par l'Angleterre, la France ne manquerait pas de réclamer. Retenu par un reste de goutte, Louis XVIII devait entendre la messe dans ses appartements, où l'on préparait un autel, lorsque l'évêque se retira, satisfait de l'accueil bienveillant qu'il en avait reçu.

* Madame de Villeray descendait de la famille du sieur Rouer de Villeray, venu au Canada avec M. de Lauzon. Il s'y maria à Québec et devint plus tard conseiller au conseil supérieur. La famille a disparu de la colonie vers le temps de la conquête.

Les circonstances l'empêchèrent d'aller passer quelques jours à Messas, comme il l'avait projeté ; mais il eut le plaisir de voir M. Jacques Desjardins, qui vint à Paris se mettre à ses ordres, et lui rendit de nombreux services. Il ne quitta l'évêque que lorsqu'il fut entré dans la diligence et lui renouvela ces protestations d'estime, de dévouement et de respect, qui ne peuvent être dictées que par un cœur plein de bienveillance et de générosité.

Pendant son séjour à Paris, l'évêque de Québec eut l'occasion de rencontrer plusieurs membres des familles canadiennes, qui avaient émigré en France après la cession du pays à l'Angleterre. Le fils du célèbre baron de Léry, dans une lettre écrite à ses parents, au Canada, mentionne avec combien de plaisir il avait vu l'évêque du pays où était né son père.

Il était en France un homme que Mgr. Plessis aurait grandement désiré revoir. C'était M. Mermet, qui a chanté si noblement la victoire de Chateauguay. Ce poète distingué avait passé plusieurs années au Canada, en qualité de lieutenant, puis de capitaine dans le régiment de De Watteville, composé de prisonniers enlevés aux armées françaises durant les guerres de l'empire, et commandé par des officiers légitimistes qui avaient émigré en Angleterre. Après la guerre américaine, le gouvernement anglais avait accordé des terres, sur l'Ottawa, aux officiers et aux soldats de ce régiment qui voudraient demeurer dans le pays. Bien peu d'officiers profitèrent de cette

offre avantageuse ; les autres, après le rétablissement des Bourbons, crurent que la fortune leur sourirait en France, et que le souverain ne manquerait point de récompenser la fidélité des légitimistes.

Un avenir heureux souriait à M. Mermet, homme d'une belle intelligence, sincèrement attaché à la religion catholique et aimé de tous ceux qui le connaissaient. Ses rapports avec l'évêque de Québec avaient été fréquents et amicaux ; plusieurs fois il avait adressé au prélat de fort jolies pièces de vers. Comme ses compagnons, il crut que la fortune l'attendait en France, et se décida à rejeter un bien-être certain au Canada pour de grandes espérances dans sa patrie. L'évêque de Québec s'efforça inutilement de le retenir, en lui représentant que dans un pays nouveau, au milieu de ses nombreux amis canadiens, il était sûr de trouver toujours une position convenable à ses talents et à sa capacité, et qu'il lui serait facile de pourvoir au bien-être de sa famille. A peine fut-il rentré en France, qu'il regretta amèrement la démarche imprudente qu'il avait faite ; le nombre des légitimistes était grand, et il restait peu d'emplois à la disposition du souverain ; M. Mermet, confondu dans la foule des demandeurs, obtint la croix de Saint-Louis, mais rien de plus. La gêne dans laquelle il se trouva l'affligeait profondément, surtout pour ses deux fils, qu'il aurait voulu rendre capables d'entrer dans l'état ecclésiastique. Il vivait à Marseille dans la retraite et l'obscurité, lorsqu'une lettre de l'évêque de Québec, revenant de Rome, vint lui rappeler ses

amis du Canada et lui retracer les moments de bonheur qu'il y avait passés. Sa réponse au prélat est pleine de reconnaissance, d'affection et de respect ; mais elle est empreinte de tristesse et montre une profonde inquiétude pour l'avenir. *

" J'ai baigné des larmes de la reconnaissance," écrit M. Mermet, " la gracieuse épître dont votre Grandeur a bien voulu m'honorer, et après l'avoir lue et relue, je me suis écrié, avec autant de vérité que de vénération : *undè hoc mihi ?.....* Ah ! monseigneur, si je suis si sensible aux marques d'affection que votre Grandeur me témoigne avec tant de bienveillance, j'aime à penser qu'elle voudra bien concevoir toute l'étendue des regrets que j'éprouve si justement, en me voyant privé de la douce consolation de revoir le plus digne des prélats...... Je suis infiniment sensible, monseigneur, aux félicitations dont votre Grandeur daigne si gracieusement m'honorer sur la marque de distinction que le roi m'a accordée, comme la seule récompense de vingt-cinq campagnes et six blessures, reçues sous les drapeaux de la légitimité. J'accepte avec autant d'humilité que de gratitude les souhaits que votre Grandeur daigne m'adresser, et surtout celui qui se rattache à l'espoir d'une vie meilleure : c'est en lisant la pieuse expression de ce dernier vœu que nous avons versé, en famille, les larmes de la plus juste reconnaissance.

".... Dans l'épître que je me permets d'adresser à votre Grandeur, je peins, d'une manière trop noire,

* Lettre de M. J. Mermet à l'evêque de Québec, 27 mars 1820.

peut-être, la situation de la France. Cependant, notre épidémie vient de se communiquer à l'Espagne, et je tremble pour l'Europe entière, surtout pour le saint-siége. Si on ne met pas un frein à l'impiété, nous verrons trop tôt l'église gallicane se régler sur l'anglicane, et les autres églises suivre ce torrent dangereux. Alors la main du Tout-Puissant étendra sur nous le voile qui couvre déjà l'Asie et l'Afrique : la religion de notre divin Sauveur fleurira en Amérique ; Québec peut-être deviendra la capitale du monde chrétien, et le Tout-Puissant, après nous avoir assez punis, répandra sur toute la terre les bienfaits de la révélation.

" Oui, je regrette sincèrement de m'être vu dans l'impossibilité de suivre les sages conseils que votre Grandeur daigna me donner, avec tant de bienveillance, le soir du vingt-six août 1816 : " Croyez-moi, restez en Canada," me disait-elle avec bonté...... Hélas ! j'ai quitté mes amis du Saint-Laurent ; j'ai abandonné cinq cents arpents de terre pour me trouver isolé et sans fortune au sein de mon ingrate patrie......"

Cette lettre était accompagnée d'une épître en vers, dans laquelle le poète chantait les louanges du prélat et rappelait quelques souvenirs du Canada. *

Le premier mai les deux voyageurs quittèrent Paris pour retourner en Angleterre ; la veille ils avaient fait leurs adieux au vénérable abbé Desjardins, qu'ils voyaient pour la dernière fois, et qui les

* Des extraits de cette épître seront donnés à la fin de cette notice.

aurait volontiers accompagnés pour rencontrer, avant de mourir, son frère bien-aimé et ses vieux amis du Canada.

IV

Perplexités de M. Lartigue—George IV—Départ pour l'Amérique—Arrivée à New-York—Philadelphie—Baltimore—Présentation, à Montréal, de M. Lartigue—Lettre de M. Emery—Passage à Nicolet—Députation des citoyens de Québec envoyée jusqu'à Trois-Rivières—Arrivée triomphale à Québec—*Te Deum* d'actions de grâces.

Monsieur Lartigue était resté à Londres jusques vers le milieu du mois d'octobre 1819, dans l'espérance d'obtenir une audience de lord Bathurst, auquel il avait envoyé ses mémoires en faveur du séminaire de Montréal. Cependant le noble lord n'avait fait à Downing-Street qu'une courte apparition, dont le député de messieurs de Saint-Sulpice n'avait pas eu connaissance. Aussi celui-ci, lassé d'attendre inutilement, alla passer quelque temps chez ses confrères de Paris. Sa santé se trouvait alors si mauvaise, qu'il dut renoncer au projet de faire le voyage de Rome. Au mois de décembre il retourna à Londres, pour presser l'importante affaire dont il était chargé. Elle n'avait pas avancé depuis le départ de Mgr. Plessis pour Rome ; mais du moins le projet de spoliation semblait paralysé par une force mystérieuse. La raison en était que le mémoire, présenté par Mgr. Plessis, avait fait impression sur l'esprit des ministres, et les avait engagés à suspendre indéfiniment l'exécution d'une mesure qui pouvait avoir de fu-

nestes conséquences. L'on fut tellement convaincu, parmi les sulpiciens, des heureux effets produits par le mémoire de Mgr. Plessis, que M. Roux lui en adressa des remerciements.

Avant de quitter Londres pour se rendre à Rome, l'évêque de Québec avait informé M. Lartigue qu'il avait l'intention de le proposer au saint-siége pour le gouvernement spirituel du district de Montréal. Ce digne prêtre témoigna une extrême répugnance à se laisser imposer une charge semblable ; il consentit enfin à l'accepter, mais à la condition expresse qu'il obtiendrait avant tout l'approbation de M. Duclaux, supérieur général des sulpiciens.

M. Duclaux donna son consentement après s'être assuré de celui de M. Roux. Ces deux messieurs, cependant, comprenaient que le district de Montréal serait détaché du diocèse de Québec, et s'étaient expliqués formellement sur ce point ; M. Lartigue s'attendait lui-même qu'il en serait ainsi ; aussi fut-il surpris lorsqu'il apprit que, pour ne point causer d'ombrage à la cour de Londres, qui avait exprimé l'intention de ne reconnaître officiellement que l'évêque de Québec, le saint-siége s'était contenté de nommer les nouveaux dignitaires, non pas évêques diocésains, mais auxiliaires et suffragants de l'archevêque de Québec.

“ Vous m'annoncez,” écrivait M. Lartigue à Mgr. Plessis, “ que vous êtes porteur de deux brefs apostoliques : l'un m'institue évêque d'un lieu dont je n'ai pu déchiffrer le nom, l'autre m'établit auxiliaire,

suffragant et grand vicaire de l'évêque ou archevêque de Québec. Vous avez eu raison de penser que je n'apprendrais point cette nouvelle avec plaisir, car je n'aurais pu me résoudre à prêter mes épaules au pénible fardeau de l'épiscopat, qu'autant que j'aurais cru que cette dignité m'aurait mis à même d'être utile à l'Eglise. Or, permettez-moi de le dire, avec toute la franchise qui convient à la critique situation où je me trouve : je suis persuadé que cet arrangement fera plus de mal que de bien, si on le réduit en pratique."

" D'abord vous perdez la plus belle occasion que vous pouviez avoir de former votre diocèse en une province régulière de six suffragants, les évêques de Montréal, du Haut-Canada, de la Baie d'Hudson, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de Terreneuve, dont votre siége de Québec aurait été la métropole. Et c'était là sans doute votre premier plan...... Par les termes de votre dernière lettre, je vois que ce premier arrangement est tout-à-fait mis de côté. Encore si, par une séparation du district de Montréal d'avec le reste de votre diocèse, ce district eût été érigé en vicariat apostolique, comme le sont les divers districts épiscopaux d'Angleterre, cela eût semblé un acheminement à l'ériger en titre dans un temps plus opportun..... Le but de votre mémoire est donc absolument manqué, et ce n'est pas un petit inconvénient. Ensuite je suis convaincu que ce nouveau plan déplaira à tout le district de Montréal, et particulièrement au séminaire, qui, j'en suis presque

sûr, ne me recevra pas comme un de ses membres, si je me présente simplement comme votre auxiliaire." *

Dans la prévision des grandes difficultés qu'il apercevait pour l'avenir, M. Lartigue finissait par supplier qu'on ne lui imposât point le fardeau de l'épiscopat.

Au mois d'avril suivant, il écrivait de nouveau sur le même sujet : " Les choses ne sont donc plus dans l'état où elles devraient être pour valider mon acceptation conditionnelle, dépendante de la volonté de mes supérieurs, qui n'ont consenti à mon épiscopat que comme indépendant du siége de Québec, sauf vos droits de métropolitain ; et, si je suis frustré des ressources que je prétendais trouver dans la maison de Montréal en requérant son assentiment, je ne puis, d'après la persuasion où j'étais *bonâ fide* de mon droit de domicile en ce séminaire, être obligé d'accepter, en quittant une société à laquelle je suis véritablement attaché et que je n'aurais abandonnée qu'en vue d'un plus grand bien."

" Loin donc de regarder comme du réchauffé l'obtention d'un ordre du saint-siége pour mon acceptation, je la considère comme indispensable pour l'acquit de ma conscience, et comme le moyen le plus efficace d'assurer mes droits de résidence au séminaire de Montréal, dont je ne puis me départir ...... Si vous persistez à me croire propre au fardeau que vous voulez m'imposer, et auquel la connaissance parfaite de mon incapacité se refuse absolument sans cela, vous avez encore tout le temps de témoigner au

---

* Lettre de M. Lartigue à Mgr. Plessis, 24 mars 1820.

saint-Père par le préfet de la Propagande, ou par toute autre voie, la véritable frayeur que j'ai de cette charge et de recevoir sa réponse avant votre départ d'Europe. Alors seulement et dès que j'aurai entendu le vicaire de J.-C. en terre me dire, *Pasce oves meas*, je ferai taire aussitôt toutes mes répugnances et je n'hésiterai pas un moment à me soumettre, je ne puis dire, avec joie, mais du moins avec la résignation la plus entière."

Persuadé que les objections soulevées par M. Lartigue étaient dictées par la délicatesse de sa conscience, Mgr. Plessis ne voulait point recourir à Rome pour demander une nouvelle nomination : il savait que personne n'était plus propre que M. Lartigue à remplir dignement la charge à laquelle il avait été appelé par la voix de ses supérieurs ; il lui permit cependant d'adresser lui-même ses représentations, bien assuré qu'elles ne produiraient aucun effet.

Quand à l'espoir d'obtenir quelque modification aux premières décisions du gouvernement britannique, il n'y fallait pas songer : " Les ministres britanniques changent," faisait observer le prélat, " mais l'esprit du ministère ne change point. L'on ne peut se flatter d'un nouveau système qu'autant qu'il viendrait du roi, et l'on ignore jusqu'à présent la manière de penser du roi par rapport aux catholiques........ La cour de Rome a fait ce que j'ai voulu ; il n'en a pas été de même de celle d'Angleterre ; je n'en ai obtenu mes deux derniers suffragants qu'avec beau-

coup de peine, et seulement comme grands vicaires revêtus du caractère épiscopal. Le gouvernement n'a pas voulu me reconnaître comme métropolitain, en sorte que mon diocèse n'est réellement pas démembré comme je l'aurais voulu, mais seulement divisé en districts pour des évêques *in partibus* soumis à mon autorité."

Après son retour en Angleterre, Mgr. Plessis obtint encore plusieurs audiences du secrétaire-d'état pour les colonies, qui lui remit une lettre officielle pour lord Dalhousie, nommé gouverneur du Canada. Le comte Bathurst informe ce dernier des arrangements qui avaient été faits avec la cour de Rome, pour l'avantage des catholiques du Canada, et de l'approbation que S. M. avait donnée à ces mesures, concernant la division du diocèse de Québec. De plus des ordres allaient être envoyés pour l'expédition de lettres patentes d'amortissement en faveur du collége de Nicolet ; enfin le gouvernement semblait oublier le projet de s'emparer des biens du séminaire de Montréal.

Le roi lui-même témoignait de sa bonne volonté envers ses sujets canadiens : lorsque l'évêque de Québec lui fut présenté, George IV le reçut avec une bienveillance marquée, il lui parla des services rendus durant la guerre américaine par les catholiques du Canada, et il témoigna la confiance qu'il avait dans la loyauté du peuple et du clergé de la province.

Un succès aussi ample qu'il le pouvait attendre, vu les circonstances, avait couronné les négociations de

l'évêque ; il avait hâte de rentrer dans son diocèse avec ses bonnes nouvelles. Aussitôt que possible, il s'embarqua pour l'Amérique, avec ses compagnons de voyage messieurs Lartigue et Turgeon. Arrivé à New-York le vingt-un juillet 1820, il dut visiter quelques villes des Etats-Unis ; sur la demande que lui en avait faite le préfet de la Propagande, il se rendit de New-York à Philadelphie et à Baltimore, pour s'enquérir des difficultés suscitées dans plusieurs diocèses par des prêtres schismatiques qui rejetaient l'autorité des évêques. Les rapports de Mgr. Plessis servirent surtout à appuyer auprès de la cour de Rome les justes réclamations de Mgr. Maréchal, archevêque de Baltimore, qui se plaignait que dans la nomination de nouveaux évêques pour les Etats-Unis, on ne consultait pas assez les anciens, déjà au fait de l'esprit et des institutions du pays.

Le sept août, 1820, les voyageurs arrivèrent à Montréal, où l'évêque de Québec présenta aux prêtres du séminaire leur ancien confrère à qui allait être remise la direction spirituelle de ce district ; Mgr. Plessis espérait que ce serait pour eux une nouvelle preuve de la confiance et de l'estime qu'il avait toujours accordées aux membres de leur maison.*

Personne, en effet, ne doutait que la qualité de membre de la congrégation de Saint-Sulpice eût eu un grand poids en faveur de M. Lartigue, lorsque l'évêque de Québec avait voulu choisir un premier pasteur pour sa ville natale. Formé et instruit par

---

* *Mélanges Religieux :* Notice Biographique de Mgr. Lartigue.

les disciples de M. Olier, Mgr. Plessis avait conservé pour ses premiers maîtres et pour leurs successeurs un profond respect et une sincère affection, et dans bien des occasions il avait déjà donné des preuves de la confiance qu'il reposait en eux.

Ce fut surtout après sa promotion à l'épiscopat qu'il s'était efforcé avec plus d'efficacité de leur venir en aide. Pendant qu'il n'était encore que coadjuteur, il favorisa puissamment l'admission dans la province de plusieurs de leurs confrères, appelés pour partager leurs travaux. Son appui dans cette circonstance avait été si efficace que M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, crut devoir lui en témoigner sa reconnaissance, dans les termes les plus flatteurs. "On ne m'a point laissé ignorer," écrivait-il au prélat, "les sentiments pleins de bonté dont vous êtes pénétré pour les prêtres de ma compagnie, qui travaillent dans le Canada. Vous leur en avez déjà donné de grandes preuves ; ils en sont très reconnaissans et désirent que je vous en témoigne moi-même ma propre reconnaissance ; c'est ce que je fais dans l'effusion de mon cœur. Je crois inutile de vous prier de vouloir bien continuer de les traiter de même, lorsque la divine providence aura appelé dans son sein le digne prélat auquel vous êtes destiné à succéder. Ils vous prouveront par leur obéissance, leur docilité, leur zèle à remplir vos vues et à exécuter vos ordres, qu'ils n'en sont point indignes."*

Ces sentiments d'affection et de respect pour le sé-

* Lettre de M. Emery, 24 décembre 1800.

minaire de Montréal, Mgr. Plessis les conservait encore dans toute leur vivacité, et il était heureux d'en pouvoir donner une nouvelle preuve dans le choix qu'il avait fait, pour une charge de la plus haute importance, d'un prêtre de cette maison, aussi remarquable par ses vertus, qu'éminent par ses talents et sa science.

Avant de se rendre à la capitale où il était impatiemment attendu, le prélat voulut s'arrêter pendant quelques jours à son séminaire de Nicolet, qu'il revoyait toujours avec un sensible plaisir. Au milieu d'un nombreux concours de prêtres, venus de toutes les parties de la province pour lui souhaiter la bienvenue, l'évêque de Québec présida aux examens des élèves, dont il reçut les félicitations, avec toute la joie d'un père rendu à ses enfants après une longue séparation.

La nouvelle de l'heureux retour du premier pasteur du diocèse s'était répandue en peu de temps : partout sur la route qu'il devait suivre s'organisaient des démonstrations en son honneur. " Je ne vous peindrai point," dit M. Raimbault,* " cette scène attendrissante, dont plusieurs d'entre vous ont pu être témoins, lorsque au sortir de Nicolet, où il s'était reposé quelques jours, au milieu des fêtes simples et naïves, aux accents de la joie vive et pure des jeunes étudiants de son collége, il mit le pied sur le sol des Trois-Rivières. Rappelez-vous cette députation nombreuse et honorable, déployant l'oriflamme sacrée sur les eaux du fier Saint-Laurent. Je crois entendre leurs acclamations redoublées, se mêlant aux cris de joie dont la

* Oraison funèbre de Mgr. Plessis.

ville faisait retentir les airs. Avec quel plaisir il recevait et rendait les saluts ! avec quel touchant abandon chacun se félicitait de revoir son évêque après une si longue absence ! Mais ce n'était là que le début du triomphe qu'on lui préparait dans la capitale, et dont chacun a lu ou entendu la description. Une seconde députation flottante remontait le fleuve comme pour accuser de lenteur celle qui avait précédé ; une population impatiente, parcourant les rues de la ville, se répandant sur les quais, tous les vaisseaux de la rade pavoisés, les citoyens les plus recommandables rivalisant d'ardeur et de joie.... Quelles acclamations ! quelle ivresse ! quelles touchantes démonstrations d'amour et d'allégresse !"

Dans cette description, tracée avec verve par le panégyriste du grand évêque, il n'est rien d'exagéré. Aujourd'hui l'on aurait peine à se figurer le mouvement que causa à Québec l'annonce de l'arrivée prochaine de Mgr. Plessis. Pendant quarante ans il avait habité la capitale, dont il ne s'était auparavant éloigné que pendant de courts intervalles ; comme curé, il avait formé la génération alors placée à la tête des affaires et du mouvement ; depuis vingt ans, il était le premier représentant de l'autorité ecclésiastique au Canada et le citoyen le plus distingué du pays. Les habitants d'origine britannique le respectaient et l'estimaient à cause de ses éminentes qualités de tout genre ; son absence prolongée avait laissé parmi les catholiques un vide qui attristait tous les rangs de la société.

Aussi la joie de la population de Québec fut-elle générale, lorsque fut annoncée la prochaine arrivée du prélat dans sa ville métropolitaine. Pour aller au-devant de lui les principaux citoyens nolisèrent un bateau-à-vapeur, le *Car-of-Commerce*, qui était alors regardé comme le roi du Saint-Laurent.

Ce bâtiment chargé de plusieurs centaines de voyageurs, parmi lesquels étaient des membres distingués de la législature, du clergé, du barreau, s'arrêta aux Trois-Rivières au moment même où l'évêque et ses compagnons y arrivaient de Nicolet : de vives acclamations accueillirent le prélat, surpris de se trouver tout-à-coup entouré de ses amis de Québec.

Le lendemain, seize août, de grand matin, le bateau-à-vapeur commençait sa marche triomphale vers Québec ; sur le gaillard, des groupes nombreux se succédaient autour de l'évêque pour le voir et pour l'entendre ; le canon répondait aux vives fusillades qui se renouvelaient à chaque village ; sur les deux rives du fleuve un mouvement inaccoutumé témoignait de la part que prenaient les habitants à la joie commune. Entre les deux villes, le bateau-à-vapeur fut rejoint par un autre, qui était tout pavoisé et apportait une seconde députation de la capitale.

L'empressement des habitants de Québec à revoir leur premier pasteur et à l'accueillir avec honneur surpassa toutes les manifestations de ce genre qu'on avait vues jusqu'alors.

Peu après midi, les quais, les galeries, les toits des maisons étaient couverts de monde ; de nombreux

spectateurs s'étaient embarqués sur les navires mouillés dans la rade ; les mâts et les vergues étaient garnis de matelots. Lorsque le canon annonça l'approche des deux bateaux-à-vapeur, d'immenses cris de joie retentirent de toutes parts : aux clameurs de la multitude et aux grondements du canon se joignirent les fanfares de la musique militaire du soixantième régiment, et les sons joyeux de toutes les cloches de la ville. Sur le débarcadère se pressait la foule, avide de recevoir la bénédiction de son évêque ; un si grand nombre de personnes le suivirent pour assister au *Te Deum*, que la cathédrale, malgré ses vastes proportions, ne put contenir qu'une partie des assistants.

De nombreuses adresses lui furent présentées ; de tous côtés il reçut des témoignages de la vive satisfaction que causait son retour au milieu de son troupeau.

V

Inquiétudes au sujet de nouveaux changements—Hésitations de M. Lartigue—Décision de Rome—Consécration de Mgrs. Lartigue, MacDonell, MacEachern, Provencher—Mgr. Lartigue se retire à l'Hôtel-Dieu de Montréal—Mandement de Mgr. Plessis—La *Gazette* de Québec—Difficultés suscitées à Mgr. Lartigue.

On s'occupait beaucoup dans le clergé et parmi les laïques des changements qui, par ordre de la cour de Rome, allaient être introduits dans l'administration du diocèse de Québec. * Déjà une partie des arran-

* Le Bas-Canada renfermait alors 337,119 catholiques, dont 109,000 dans le district de Québec, 39,000 dans le district des Trois-Rivières et 189,119 dans celui de Montréal.

gements nouveaux étaient connus ; mais, sur plusieurs points, les décisions du saint-siége restaient encore enveloppées d'un certain mystère ; et cette circonstance inspirait des inquiétudes à beaucoup d'ecclésiastiques. Afin de tranquilliser les esprits, Mgr. Plessis, dans la réunion qui eut lieu peu après son arrivée, pour célébrer la fête du sacerdoce, annonça à son clergé les dispositions adoptées par le souverain pontife, pour l'avantage de l'église du Canada.

Il profita de la circonstance pour informer ses prêtres que leurs réunions annuelles, pour la célébration du *sacerdoce*, devaient bientôt cesser, attendu que la fête elle-même était contraire aux règles de la liturgie romaine.

Dans son allocution, le prélat exposa les mesures adoptées par les cours de Rome et de Londres touchant les arrangements faits pour l'organisation des autorités ecclésiastiques.

On s'attendait qu'à la suite de cette communication la consécration des évêques élus aurait bientôt lieu ; mais plusieurs raisons forcèrent à la remettre.

MM. MacDonell et MacEachern étaient éloignés ; M. Provencher arrivait de sa mission et déclarait n'être pas encore prêt ; quant à M. Lartigue, il attendait un ordre formel du saint-siége, et ne voulait pas être sacré avant que la décision finale du souverain pontife ne lui eût été signifiée. Il était d'ailleurs effrayé des difficultés qui s'offraient pour l'avenir ; on l'avait averti, que comme évêque, il ne pourrait plus

demeurer au séminaire de Saint-Sulpice, et il se voyait ainsi privé de l'assistance et des conseils de ses anciens confrères.

" L'on m'a signifié hier," écrivait-il le premier septembre 1820, " que mon séjour dans le séminaire, avec le caractère épiscopal, n'était pas possible..... J'ai regardé cet incident comme une des marques les plus sensibles que la Providence ne me destine pas au poste que vous aviez l'intention de me confier, et j'en prends occasion de faire un nouvel effort, pour vous supplier de ne pas me charger d'un fardeau trop pesant pour mes faibles épaules."

Après avoir énuméré et exagéré ses prétendues misères spirituelles, il ajoutait : " Je crois qu'en pesant devant Dieu ces raisons et plusieurs autres, jointes au retardement de la demande que vous aviez faite à la cour de Rome d'un ordre pour m'obliger à accepter, et dont je suis fermement résolu à attendre l'issue avant de me décider, vous verrez dans tout ceci des signes non équivoques de la Providence divine, qui réserve un plus digne pasteur à cette partie de votre diocèse et vous facilite les moyens de demander..... un sujet plus propre à gouverner ce district, au lieu d'un homme fait pour vivre dans un séminaire et qui ne désire que d'y mourir en paix..... Je suis trop convaincu de votre déférence envers le saint-siége pour ne pas croire qu'avant de passer outre, vous attendrez comme moi, avec patience, son jugement sur une affaire que vous avez vous-même soumise à sa décision."

La décision finale du souverain Pontife arriva à Québec au mois d'octobre et fut immédiatement communiquée à M. Lartigue, qui, dans une lettre du trente octobre, 1820, exprimait à l'évêque de Québec ses sentiments d'obéissance :

" Mon premier mouvement, après avoir lu dans la lettre du cardinal Fontana l'ordre positif du saint Père, *in virtute sanctæ obedientiæ*, d'accepter ma promotion à l'épiscopat, a été de me jeter à genoux, pour acquiescer de cœur à la volonté de Dieu, qui m'a paru aussi évidemment manifestée par celle de son vicaire, que si Jésus-Christ m'eût parlé en personne. Je n'ai donc pas hésité un instant à me soumettre ;.... j'ai accepté en gémissant le fardeau, quelque incapable que je me sente de le porter."

Après son acceptation définitive, il crut devoir s'occuper de ses projets pour l'avenir. Il se proposait d'aller demeurer dans une paroisse de la campagne, au sud du Saint-Laurent. " Cet arrangement," écrivait-il, " ne produira aucun changement dans les usages du séminaire,..... et je gouvernerai mon district dans une paroisse de la campagne, avec moins de tracasseries qu'en ville. Si Dieu me prête vie, je ne désespère point d'établir un jour ma résidence à Montréal, quand certains préjugés seront effacés ;.... mais le temps n'est pas encore arrivé.... Non-seulement nos messieurs désirent que je sois sacré à Montréal, mais encore ils veulent bien que, si cette cérémonie a lieu dans le cours de l'hiver, je demeure avec eux jusqu'au printemps."

M. Alexandre MacDonell, nommé évêque de Rhésine, fut sacré le dernier jour de l'année 1820. Plusieurs circonstances retardèrent la consécration de M. Lartigue, qui n'eut lieu que le vingt-un janvier, 1821. Mgr. Plessis voulut faire solennellement cette cérémonie dans l'église paroissiale de Montréal. "C'était," dit M. LaRocque, dans l'oraison funèbre de Mgr. Lartigue, "un grand nom qui s'en associait un autre; et le vingt-un janvier prenait ainsi place parmi les époques qui appartiennent à l'histoire de la religion en ce pays. En ce jour à jamais mémorable, Mgr. Lartigue, en se chargeant de l'administration du district de Montréal, posait les bâses d'un siége épiscopal en cette ville, qui en a retiré depuis et en retire journellement de si précieux avantages."

L'église paroissiale de Montréal convenait particulièrement à cette cérémonie, puisque, outre l'avantage d'être la plus ancienne et la plus remarquable du diocèse, elle avait des titres particuliers au respect des deux prélats. Là en effet le consécrateur et le consacré avaient reçu le saint baptême et fait leur première communion; là ils avaient reçu les premières leçons de la doctrine chrétienne et avaient préludé aux augustes fonctions du sacerdoce et de l'épiscopat, en s'exerçant aux cérémonies comme simples enfants de chœur.

M. Bernard Angus MacEachern, nommé évêque de Rose, fût consacré à Québec le dix-sept de juin suivant; c'était un vénérable missionnaire écossais, ancien ami de Mgr. MacDonell. Depuis longues années, il

parcourait les villages écossais et acadiens de l'ile du Prince Edouard, se reposant bien rarement de ses travaux apostoliques. La présence du bon évêque allait être d'autant plus nécessaire dans ces missions, que Mgr. Burke, évêque de Sion, était mort le vingt-neuf novembre précédent, laissant pour administrateur du diocèse, son neveu, M. Carroll, jeune prêtre qui se trouvait fort embarrassé de l'administratton d'un diocèse et qui se voyait menacé de porter ce fardeau pendant un assez long temps. M. Maguire, curé de Saint Michel, qui avait été demandé par Mgr. Burke comme son coadjuteur, refusait fermement d'accepter cette charge ; il fallait ainsi attendre que Rome eût choisi un autre successeur à l'évêque défunt : or, dans les circonstances où se trouvait l'église de la Nouvelle-Ecosse c'était une opération fort difficile.

Quant au sacre de M. Provencher, nommé, en attendant, curé de Machiche, il dût être différé jusqu'au douze mai 1822, afin que le nouvel évêque eût le temps de se préparer à une charge, qui serait pour lui environnée de nombreüses difficultés dans son district éloigné et encore sauvage.

Mgr. Lartigue comprenait que les circonstances dans lesquelles le plaçait sa position actuelle, ne lui permettaient pas de demeurer au séminaire. En attendant des temps meilleurs, il accepta la bienveillante invitation des dames de l'Hôtel-Dieu, qui mirent à sa disposition quelques appartements réservés pour des prêtres malades. Sa résidence dans cette maison fût plus longue qu'il ne s'y attendait

d'abord, car il renonça au projet de se retirer à la campagne, convaincu que sa présence à Montréal serait plus avantageuse pour son district épiscopal.

Après son retour à Québec, Mgr. Plessis informa officiellement les fidèles du district de Montréal que Mgr. Lartigue allait exercer parmi eux les fonctions d'évêque suffragant et auxiliaire.

" Le vingt-un du mois dernier," annonçait-il dans son mandement de février 1821, " nous donnâmes la consécration épiscopale à Mgr. Jean Jacques Lartigue, titulaire de Telmesse. Il aurait été plus flatteur pour nous de le consacrer sous un titre qui exprimât directement les rapports que vous aurez désormais avec lui. La chose n'a dépendu ni de nous ni du saint-siége, qui a été aussi loin que les circonstances du moment le permettaient, en le préposant par un bref... au gouvernement spirituel de la cité et du district de Montréal, en qualité de notre auxiliaire, suffragant et vicaire général. Nous nous conformons donc aux intentions du souverain pontife, en vous signifiant par le présent mandement, que vous devez à l'avenir rendre à Mgr. l'évêque de Telmesse, dans toutes les églises du district de Montréal, les mêmes honneurs que vous nous rendriez à nous-mêmes si nous étions sur les lieux, et l'y considérer comme spécialement et généralement chargé des fonctions épiscopales. Ainsi c'est notre intention positive que vous recouriez désormais à lui, dans tous les cas où vous recouriez ci-devant à nous, sauf à lui de nous référer

les affaires qu'il estimerait ne pouvoir terminer par lui-même." *

Son intention était de ménager les susceptibilités ministérielles, tout en laissant à l'évêque de Telmesse la plus grande latitude possible dans l'exercice de ses fonctions pastorales. Cependant, malgré sa prudence dans la conduite de cette affaire, l'indiscrétion d'un journaliste faillit causer de l'embarras dans les rapports entre lord Bathurst et Mgr. Plessis. Si le ministre avait quelque bon vouloir pour l'évêque catholique, ses dispositions bienveillantes s'évanouissaient quelquefois, devant la crainte d'être attaqué sur ce sujet, dans les chambres. Grandes furent donc ses inquiétudes lorsqu'on lui montra sur un journal de Montréal un paragraphe annonçant " que l'archevêque de Québec avait sacré le docteur Lartigue et l'avait installé comme évêque de Montréal." Le ministère était alors fortement menacé par ses ennemis, et l'article désigné pouvait devenir un instrument d'attaque entre les mains de l'opposition. Lord Bathurst adressa immédiatement une dépêche au gouverneur général du Canada, pour lui faire part de la surprise que lui avaient causée ces lignes, et en même temps pour demander quelques explications sur l'exactitude du malencontreux article. Une communication analogue fût envoyée à l'évêque de Québec par monseigneur Poynter.

" J'ai vu ce matin M. Goulburn," écrivait le prélat ; " il me dit que lord Bathurst était fort intrigué au sujet d'un article qui avait paru dans la *Gazette* de

* Mandement du 20 février 1821.

Québec, et qui était de nature à lui causer de l'embarras....... Lord Bathurst faisait observer que c'était contrevenir à l'arrangement conclu entre lui et votre Grandeur. Je répondis qu'il y avait évidemment une méprise dans le rapport.... ; que vous ne preniez point le titre d'archevêque, mais seulement celui d'évêque de Québec..... ; que M. Lartigue avait été sacré non comme évêque de Montréal, mais comme évêque de Telmesse ; qu'il était votre grand vicaire, avec le caractère épiscopal, pour le district de Montréal, et que c'était là précisément ce dont vous étiez convenu avec sa seigneurie.

" M. Goulburn parut satisfait et m'informa qu'il expliquerait l'affaire à lord Bathurst." *

L'évêque de Québec s'empressa de donner à Mgr. Poynter des explications capables de calmer les inquiétudes du secrétaire d'état.

" Je n'ai reçu aucune lettre de lord Bathurst," répondait Mgr. Plessis, " mais il a écrit à lord Dalhousie, notre gouverneur en chef, qui m'a transmis le paragraphe.... en question, me priant de lui faire savoir ce qui en était, pour l'information du secrétaire d'état...... Ma réponse est parfaitement conforme à celle que votre Grandeur a donnée à M. Goulburn, et ne pouvait être différente. Personne n'a plus que moi à se louer des procédés de lord Bathurst ; et indépendamment de ce que me commandent mon état et ma position vis-à-vis du gouvernement de S. M., si j'étais capable d'user de duplicité....., la reconnais-

* Lettre de Mgr. Poynter, 7 avril 1821.

sance m'empêcherait de le faire envers lord Bathurst et de l'exposer à quelque désagrément. Sans être fort avancé en politique, je conçois toute la délicatesse de la position d'un secrétaire d'état et à quels ménagements il est assujéti. Vous me ferez beaucoup de plaisir, si vous trouvez l'occasion de communiquer la présente à lord Bathurst."

La lettre de l'évêque de Québec et les explications du comte Dalhousie parurent satisfaisantes, et Mgr. Poynter annonçait, peu après, que cette affaire avait perdu toute l'importance dont l'avait revêtue la circonspection extrême du ministre.

..... " J'ai présenté votre réponse à lord Bathurst et à M. Goulburn, qui l'ont lue et sont restés convaincus que l'article de la *Gazette*, au sujet de Mgr. Lartigue, renfermait des erreurs, et que la conduite de V. G. était digne d'approbation." *

Mais si la manière d'agir de Mgr. Plessis lui méritait des louanges, celle de lord Bathurst semblait annoncer de la lenteur et de la timidité. Depuis un an, il était convenu d'informer le gouverneur du Canada des promesses faites au sujet du séminaire de Nicolet et des arrangements conclus par rapport aux nouveaux évêques ; cependant aucune dépêche officielle n'était encore parvenue à lord Dalhousie. Aussi l'évêque crut-il devoir profiter de la circonstance, pour offrir au gouverneur quelques explications sur l'état des choses.

....."En conséquence," écrivait-il, "d'un mémoire

---

* Lettre de Mgr. Poynter, 31 août 1803.

que j'eus l'honneur de soumettre à la considération de lord Bathurst, en 1819, sa seigneurie eut la bonté de me signifier, par une dépêche de la même journée, que le gouvernement de S. M. admettait mon plan ultérieur, en ce sens qu'il ne désapprouvait pas que messieurs Lartigue et Provencher fussent revêtus, sous ma dépendance, de telle autorité ecclésiastique que je jugerais nécessaire. Comme l'assistance que j'attendais d'eux requérait qu'ils fussent revêtus du caractère épiscopal pour la confirmation et les ordres, j'obtins aussi du saint-siége, en 1820, des évêchés *in partibus*, après en avoir prévenu le ministère britannique. A la fin de 1818, le saint-siége jugea à propos d'ériger mon église en archevêché. Je n'en fus instruit qu'au mois d'août 1819, après mon arrivée à Londres, et j'en donnai moi-même avis à lord Bathurst ; mais apercevant que ce nouvel ordre de choses ne convenait pas à la cour d'Angleterre, je m'abstins de m'en prévaloir...... mais je ne voudrais point me rendre responsable de la fantaisie qu'aurait un gazettier de me qualifier d'archevêque."

Les instructions touchant la position des nouveaux évêques furent enfin communiquées, avec une grande réserve, à lord Dalhousie, par le secrétaire des colonies, qui craignait toujours de se compromettre. Quant aux lettres patentes, en faveur du séminaire de Nicolet, elles furent accordées au mois de décembre 1821, au grand contentement de Mgr. Plessis et de ses amis.

Peu de temps après la publication du mandement

de février 1821, des troubles, plus sérieux que ceux qu'avaient causés le paragraphe du journaliste canadien, commencèrent à agiter les esprits dans la ville de Montréal et dans une partie du district du même nom ; les contestations qui suivirent remplirent d'amertume les dernières années de l'évêque de Québec. Les difficultés, annoncées comme devant naître de la position douteuse dans laquelle se trouvait l'évêque de Telmesse, apparurent de suite dans toute leur étendue ; les marguilliers de la paroisse de Montréal s'occupèrent de régler les honneurs qu'on accorderait à Mgr. Lartigue, et de décider si on laisserait à sa disposition le trône épiscopal. Plusieurs personnes qui n'étaient point intéressées dans la question se mêlèrent de la discuter ; on en vint même à attaquer le mandement de l'évêque de Québec, qui, suivant certains écrivains, ne pouvait transmettre à un autre les honneurs appartenant à l'ordinaire. Pendant deux ou trois ans, les journaux de Montréal furent remplis de correspondances dans lesquelles les autorités ecclésiastiques n'étaient pas toujours ménagées.

Monseigneur Plessis était profondément attristé de l'opposition soulevée contre des mesures qu'il avait prises pour la gloire de Dieu et le plus grand bien de son troupeau, et qu'il avait adoptées d'après l'avis des personnes les plus sages de son clergé.

Toutefois plein de confiance dans la justice de sa cause et dans la protection de la Providence, il entretenait le ferme espoir que le temps et la réflexion rétabliraient le calme dans les esprits et que l'orage

s'épuiserait par sa violence même. Aussi tous ses conseils étaient dictés par la modération et la patience, moyens qui lui avaient réussi dans ses luttes contre le gouvernement provincial.

A Mgr. Lartigue qui demandait à être traité comme un autre Jonas et jeté à la mer pour appaiser la tempête, il répondait :—" On m'a envoyé un long mémoire pour prouver par raison démonstrative que tous les honneurs que je vous abandonne et auxquels vous prétendez sont abusifs. Je ne disputerai point avec l'auteur ; mais je ferai passer en cour de Rome mon mandement du vingt février et me soumettrai au jugement du saint-siége. En attendant, ne contestez pas ; mettez les procédés de votre côté. Si on vous pousse reculez-vous. A défaut de trône, contentez-vous d'un prie-dieu ; à défaut d'un prie-dieu, mettez-vous sur le bout d'un banc, ou ce qui serait encore mieux, cessez d'assister à la paroisse qui n'est pas plus cathédrale que toute autre église de la ville ; et adoptez l'église de l'Hôtel-Dieu ou toute autre."

" Les sottises sont pour ceux qui les font. Vous auriez tort de vous chagriner des mauvais procédés qu'on a envers vous.... Continuez d'agir avec charité et compassion. Cette conduite est bien plus agréable à Dieu et édifiante pour l'église.... Dans toute espèce de débat, heureux celui qui sait mettre les bons procédés de son côté."

Comme, à propos de l'effervescence qui avait suivi la division de son diocèse, on lui faisait connaître que plusieurs lui reprochaient de ne pas assez consulter, il ré-

pondait à l'ami qui lui donnait cette information : " Quand on veut le bien, on ne répugne pas à recevoir des avis de ceux qui le veulent aussi. J'ai néanmoins éprouvé que des hommes, d'ailleurs amis du bien, déraisonnaient dans les choses où leur intérêt personnel se trouvait concerné. Cette considération m'a souvent empêché de consulter. Hors de là, je l'ai fait un très-grand nombre de fois. Vous seriez étonné si je vous donnais une liste de mes consultations, encore plus si j'y ajoutais la liste des réponses qui me sont venues. Mais, comme je pourrais m'aveugler dans les affaires où mon amour-propre est concerné, je m'estimerais heureux d'avoir en vous un moniteur qui puisse dissiper mes illusions."

VI

Charité de Mgr. Plessis envers les émigrés irlandais—La loi de 1801 sur les écoles—Lettre d'un ancien curé—Tentatives infructueuses pour obtenir une loi plus équitable sur les écoles—Lettres à Mgr. Poynter et au secrétaire des colonies—Réponse de lord Bathurst—La question des subsides—Seconde visite dans le district de Gaspé—Suite des contestations dans le district de Montréal—Mandement—Abolition de la fête du *sacerdoce*.

Au milieu de toutes les sollicitudes que lui causaient les affaires du district de Montréal, il n'oubliait point les intérêts de la partie du diocèse qu'il s'était réservée, non plus que ceux du Bas-Canada en général.

Durant l'été de 1820, des familles irlandaises étaient arrivées à Québec dans l'espérance d'y améliorer leur sort. N'ayant pas rencontré les avantages qu'elles y attendaient, elles se voyaient réduites à

une profonde misère. Comme la saison rigoureuse de l'hiver approchait, le cœur du charitable prélat fut attristé de leur position ; il essaya d'en placer quelques-unes dans les campagnes, afin de pouvoir secourir plus efficacement celles qui resteraient dans la ville.

" N'y aurait-il pas moyen," écrivait-il à chacun des curés, " de placer dans votre paroisse une seule famille irlandaise ? Ces pauvres gens périssent de froid et de misère dans les rues. Ils ne peuvent trouver à manger dans les villes que l'argent à la main, et ils n'ont point d'argent. A la campagne, on pourrait subvenir à leurs besoins ; il y a plus de charité dans vos paroisses que parmi nos citoyens, et réellement plus de ressources. Plusieurs particuliers pourraient se réunir pour nourrir et vêtir cette famille d'ici au printemps. Il s'agit de catholiques, nos frères, étrangers dans ce pays..... Il en restera toujours assez pour affamer la ville, quand même chaque paroisse du district se chargerait d'une famille. Enfin il ne faut pas oublier cette parole de N.-S. : *Hospes eram et collegistis me.*"

Grâces à l'intervention du prélat, on trouva moyen de placer à la campagne une trentaine de ces pauvres familles, qui furent nourries et logées pendant l'hiver ; cet arrangement permit aux citoyens de secourir plus aisément celles qui restèrent dans la ville.

Une question fort importante pour l'avenir occupait alors les vrais amis du pays : on désirait répandre l'instruction primaire parmi le peuple, surtout dans

les campagnes, car les villes étaient pourvues d'écoles. Mais, dans l'accomplissement de cette œuvre si désirable, on rencontrait des obstacles ; le premier et le plus grave était la malheureuse loi de 1801 qui avait confié la surveillance des écoles à l'institution royale. Or le gouvernement provincial avait alors trouvé le moyen de donner la direction de cette société au clergé protestant et aux membres de la coterie qui avait toujours travaillé à ruiner les institutions catholiques. L'argent prélevé sur le peuple était placé entre les mains de ces hommes et dépensé à leur guise. Rien de surprenant donc que l'évêque de Québec et son clergé fussent constamment et énergiquement opposés au fonctionnement de cette loi inique, que l'on avait introduite à la fin d'une session, lorsqu'il ne restait que peu de membres canadiens dans la chambre d'assemblée.

Un ancien curé du Cap-Santé, homme judicieux et instruit, donne des détails intéressants sur cette loi et les accompagne des réflexions suivantes, dans des mémoires qu'il a laissés sur sa paroisse.

" Cette loi," fait-il observer, " fut loin de recevoir l'accueil favorable de ce qu'il y avait de canadiens éclairés et attachés à leur religion. L'esprit, les motifs qui en avaient inspiré les dispositions perçaient trop pour que les avantages qui, au premier coup d'œil, en paraissaient devoir résulter, en imposassent aux personnes clairvoyantes."

" Les membres du parlement provincial firent à diverses reprises des tentatives, soit pour en rappeler

les dispositions, soit pour en prévenir les mauvais effets ; mais tout fût inutile : les ennemis des canadiens avaient trop gagné par cet acte, qui n'avait été obtenu que par surprise, pour rien céder de ce qu'ils avaient obtenu...."

"Personne, au demeurant, n'ignore l'opposition formelle et constante que le clergé catholique a toujours montrée, et avec raison, contre l'établissement de ces écoles, soumises à la direction et sous l'influence immédiate et unique du clergé protestant. La manière dont le bill qui établissait ces écoles avait été obtenue ; les vues trop bien connues que l'on se proposait par son établissement ; l'exclusion formelle de toute influence directe ou même indirecte, de la part du clergé catholique sur ces écoles ; le choix de prédilection que l'on faisait de maîtres protestants pour les placer dans ces écoles, presque uniquement composées d'enfants catholiques ; tout cela, sans doute, était plus que suffisant pour légitimer et pour commander même cette opposition, que le clergé catholique a toujours montrée contre l'établissement de ces écoles."

En 1820, un projet de loi sur les écoles, équitable pour les catholiques comme pour les protestants, fut admis dans les deux chambres de la législature du Bas-Canada et réservé par l'administrateur de la province à la sanction royale. Mgr. Plessis, qui était alors en Angleterre, fit des démarches pour engager les ministres à recommander cette mesure à sa majesté. Ses efforts demeurèrent inutiles, car

on s'imaginait, au bureau des colonies, que les dispositions de ce bill étaient toutes en faveur des catholiques, et enleveraient à l'institution royale des droits acquis.

En écrivant sur ce sujet à son coadjuteur, il le priait de s'adresser à messieurs Papineau et Taschereau, pour les engager à faire modifier certaines clauses de manière à prouver aux ministres que la loi était aussi favorable aux protestants qu'aux catholiques.

Amendé de manière à ne blesser aucune susceptibilité, le projet fut encore admis par les deux chambres dans l'année 1821 ; lord Dalhousie crut devoir le recommander à la bienveillance du souverain. Les véritables amis du pays espéraient que le gouvernement impérial permettrait aux Canadiens d'organiser un système propre à favoriser l'instruction publique, sans la livrer à la merci de leurs ennemis. Dans cette occasion, comme dans toutes celles où les intérêts importants de ses compatriotes étaient concernés, Mgr. Plessis éleva la voix pour réclamer, en faveur de la justice de leur cause.

Dans une première lettre, il informe, de l'état des choses, Mgr. Poynter, souvent admis au bureau colonial, et dont les opinions y étaient respectées.

Voici la partie de cette lettre qui a rapport à la loi proposée : " Notre parlement provincial, ayant passé un acte extrêmement désiré par les catholiques de ce pays, pour l'établissement d'écoles dans les paroisses de campagne, le gouverneur l'a renvoyé à la sanction

du roi, ce qui a contristé beaucoup de monde. Je me proposais d'avoir l'honneur d'écrire à ce sujet à lord Bathurst ; mais je m'en suis abstenu, sur l'assurance que m'a donnée le comte Dalhousie, qu'en transmettant ce bill il l'avait fortement recommandé." *

Un mois après, il craignit sans doute que les recommandations de lord Dalhousie n'eussent pas été assez pressantes, car il écrivait la lettre suivante au secrétaire des colonies :

" Les deux chambres du parlement provincial du Bas-Canada ont passé, dans leur dernière session, un bill pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne, que son excellence le comte Dalhousie a jugé à propos de référer à la sanction du roi. Je croirais, mylord, manquer à ce que je dois à ma place et à mon pays, si je ne faisais connaître à votre seigneurie combien les sujets catholiques de cette province désirent ardemment qu'il plaise à sa majesté de sanctionner ce bill ; car, quoiqu'il soit dressé dans des termes qui doivent accommoder toutes les persuasions religieuses, il intéresse néanmoins plus spécialement les catholiques, comme n'ayant eu jusqu'à ce jour aucun encouragement pour leurs écoles de campagne, parce que celles qui s'établissent en vertu d'un autre acte, savoir celui de la 41e année du règne de sa défunte majesté, ne s'accordent pas avec leurs principes et ne peuvent nullement leur convenir. Le seul délai apporté par le gouverneur en chef à la sanction du dernier, a suffi

* Lettre à Mgr. Poynter, mars 1821.

pour alarmer ce bon peuple. Déjà l'on projetait des pétitions au roi dans les différentes parties de la province ; je ne suis parvenu à rassurer les esprits qu'en répétant ce que lord Dalhousie m'avait fait l'honneur de me dire.... qu'il se flattait de voir bientôt ce bill revenir d'Angleterre. S'il en était autrement, la très-grande majorité de la population du Bas-Canada en serait consternée...... L'objet dont il s'agit est si intéressant, dans mon humble opinion, que si une conduite uniformément loyale a pu me mériter quelque estime de la part de votre seigneurie, j'ose la supplier de vouloir bien s'en souvenir, dans une occasion qui touche de si près le peuple confié à ma sollicitude pastorale." *

Malgré les réclamations si vives de l'évêque et les recommandations du gouverneur général, les vœux des chambres canadiennes ne furent pas exaucés.

Lord Bathurst en donne les raisons, dans sa réponse, adressée en français, à l'évêque de Québec :†

" J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre que vous m'avez adressée, en date du 28me avril, dans laquelle vous me faites part des désirs des sujets catholiques de sa majesté, qu'un bill que les deux chambres du parlement provincial ont passé, pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne, soit sanctionné de sa majesté.

" Je vous assure, monseigneur, qu'il me fera tou-

---

* Lettre à lord Bathurst, 28 avril 1821.

† Lettre du comte de Bathurst à monseigneur l'évêque catholique romain de Québec.—Cette lettre est donnee avec ses fautes et ses tournures anglaises.

jours un plaisir de faire connaître à sa majesté vos sentiments, sur tout ce qui regarde les intérêts de ceux qui sont confiés à vos soins *pastorales ;* et, si je ne me trouve pas en état de vous annoncer que ce bill a reçu la sanction royale, ce n'est que parce qu'avec toute disposition de faire donner aux catholiques des moyens d'éducation, qu'ils trouveront plus satisfaisants que ceux dont ils jouissent aujourd'hui, sa majesté croit nécessaire aux intérêts généraux de la colonie de différer la considération de ce bill, jusqu'à ce que la législature *aurait* décidé sur *des* autres mesures qui ont depuis longtemps été en discussion et que le gouverneur en chef a reçu les ordres de sa majesté leur soumettre encore dans la session prochaine.

" J'ai l'honneur d'être, monseigneur, etc., etc."

Les mesures auxquelles faisait allusion le secrétaire des colonies se rapportaient à la question des subsides. Au nom de sa majesté, le gouverneur général du Canada avait demandé que la liste civile fut votée pour la durée de la vie du roi, selon ce qui se pratiquait en Angleterre. La chambre d'assemblée refusait d'adopter ce plan, mais offrait de faire annuellement des appropriations pour la liste civile, à cause des fluctuations fréquentes du montant des revenus annuels dans la province.

Au bureau colonial on fut contrarié par ce refus, et l'on chercha à forcer la main des représentants en refusant de sanctionner des lois avantageuses à toute la population catholique du Canada. D'année en année les espérances des amis de l'instruction pu-

blique étaient déçues; une misérable coterie, opposée à la religion, à la langue et aux institutions du peuple, se maintenait malgré lui à la tête d'une société qui avait à sa disposition l'argent prélevé sur les catholiques et qui s'en servait contre le catholicisme. Ce ne fut qu'en 1824 qu'on obtint, pour les fabriques de la campagne, le droit de posséder des terrains et des maisons pour l'établissement d'écoles paroissiales. Plus tard enfin, les droits de la justice triomphèrent, des écoles communes furent fondées, et l'*institution royale* disparut, sans avoir produit les résultats qu'en avaient attendus ses partisans.

En 1821, l'évêque visita pour la seconde fois le district de Gaspé, où il n'existait pas encore de chemins pour relier les petits établissements épars sur ce littoral.

Harassé, fatigué par ce voyage, pénible pour un homme de son âge, il trouva, en arrivant à Québec, une masse d'affaires qui s'étaient accumulées durant son absence, et qu'il lui fallait toutes régler par lui-même. De nombreuses consultations, de la part de Mgr. de Telmesse et de plusieurs curés de Montréal, l'attendaient sur son bureau, mêlées avec les lettres des prêtres des districts de Québec et des Trois-Rivières. Quelques-unes exigeaient de longues recherches et un prodigieux travail ; les autres, par leur nombre et souvent par leur peu d'importance, embarrassaient son travail, comme ces nuées de mouches qui assaillent le voyageur sans lui causer de mal, mais qui souvent le retardent dans sa marche plus

que des obstacles qui paraissent autrement formidables.

Sa grande facilité à débrouiller les affaires et son assiduité au travail, finissaient cependant par le rendre maître de la position, et il se trouvait libre lorsqu'il n'était en arrière que d'une semaine dans sa correspondance ordinaire.

La difficile question touchant le gouvernement ecclésiastique de Montréal était toujours agitée. Il aurait bien désiré céder complètement ce district et faire reconnaitre Mgr. Lartigue comme vicaire apostolique ou évêque titulaire ; il en écrivit à Mgr. Poynter, pour engager ce prélat à reconnaître si les dispositions des ministres avaient changé sur ce sujet. "Je trouve," répondait Mgr. d'Halie, que Mgr. Lartigue s'inquiète beaucoup à propos de son titre *in partibus infidelium* et croit que les choses iraient mieux s'il portaient le titre d'évêque de Montréal. Lord Bathurst y est tellement opposé, que si je lui parlais maintenant de cette affaire, je causerais plus de mal que de bien. M. Goulburn m'informa dernièrement que l'opposition de lord Bathurst ne venait pas tant de ses propres idées que des dispositions de quelques-uns de ceux avec qui il est lié."

Dans le même temps, Mgr. Plessis adressait à l'évêque de Telmesse des avis et des consolations, propres à le soutenir et l'encourager au milieu de la tempête qui grondait : "Sachez rester calme," lui disait-il, "au milieu d'un orage qui n'aura qu'un temps ; *cum his qui oderunt pacem eram pacificus.*

Au fond tous ces hommes vous estiment; seulement ils trouvent l'écorce un peu rude. Plusieurs se plaignent que vous êtes exigeant et tranchant, et que vous ne ménagez pas assez votre monde. Pour moi, qui suis convaincu du contraire, je suis persuadé que vous les gagnerez tous en leur témoignant un peu plus de déférence."

Détourné par de pressantes occupations et arrêté par des motifs de prudence, il n'avait encore pu donner de détails sur les motifs et les résultats de son voyage en Europe; il entreprit de le faire au long dans son mandement du cinq décembre 1822; il espérait qu'un exposé clair et motivé de ses démarches, pour obtenir la division de son diocèse, ramènerait peut-être les esprits égarés par de fausses représentations.

Après avoir énoncé les principaux objets de son voyage, il fait allusion aux difficultés suscitées à Mgr. de Telmesse dans son district épiscopal.

" Nous n'avons pas appris," dit-il, " sans une grande affliction, que dans un certain district l'on avait contesté la juridiction d'un de ces dignes évêques; mais nous osons nous flatter, d'après l'exposé naïf de nos procédés et des dispositions du saint-siége, que des réflexions plus judicieuses rapprocheront les esprits, réuniront les cœurs et combleront nos vœux pour l'édification de l'église, l'union de ses membres et leur soumission parfaite aux vues du souverain pontife....."

Ce mandement n'arrêta point l'agitation, qui était

encore fort grande ; mais il eut l'effet d'éclairer les esprits qui n'étaient pas préjugés et qui attendaient des explications pour se décider sur le parti à suivre.

En terminant les instructions qu'il adressait dans ce document au clergé et aux fidèles des districts de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, le prélat annonçait l'établissement de certaines fêtes accordées pour le diocèse, et il déclarait en même temps que la fête du sacerdoce, célébrée dans le pays depuis l'année 1777, cesserait de l'être à l'avenir, et qu'il ne serait plus permis aux ecclésiastiques du diocèse d'en réciter l'office. *

VII

Conspiration pour unir le Haut et le Bas-Canada—Lettre à Sir John Sherbrooke—Protestation des canadiens—MM. Papineau et Neilson deputés en Angleterre—Félicitations et avis de Mgr. Plessis à M. Papineau, succès des canadiens—Patriotisme de Mgr. Plessis—Absence de Mgr. MacDonell—Infirmités—M. Doucet—La pensée de la mort—Maladie et mort—Consternation générale—Funérailles—Eloges et regrets du souverain Pontife et des cardinaux, de Mgr. Poynter, de lord Dalhousie—Epitre en vers de M. Mermet.

Vers la fin de l'été de 1822, on fut étonné d'apprendre que dans la chambre des communes, en Angleterre, un projet de loi d'un grave intérêt pour le Canada avait été longuement discuté et n'avait été retiré que sur les instances des amis du pays : l'on avait proposé l'union législative du Haut et du Bas-Canada, basée sur l'extinction graduelle des institutions françaises.

* Cette fête avait lieu le jeudi qui suivait immédiatement le vingt-neuf août ; elle fut célebrée pour la dernière fois, à Québec, dans l'année 1822.

Le bill avait été présenté, sous la protection du gouvernement impérial, par M. Wilmot, qui souhaitait le faire adopter avant que les parties intéressées en eussent connaissance : " Je vous supplie," avait-il dit, " d'adopter cette loi sur-le-champ ; car si vous attendez à une autre année, l'on vous adressera tant de pétitions contre la mesure, qu'il vous sera difficile de la faire réussir, nonobstant les avantages qu'elle présente à ceux même qui la rejettent par ignorance ou par préjugé." Avec l'union du Haut et du Bas-Canada, les auteurs du projet glissaient leurs mesures favorites, l'abolition de la langue française, l'asservissement de l'église catholique, la destruction de l'ancienne jurisprudence du pays, l'injustice la plus odieuse envers les Canadiens-Français dans le nombre des colléges électoraux. Un marchand retiré, qui avait entretenu des liaisons de commerce avec le Canada, fut le premier à donner l'éveil sur l'iniquité de la mesure. Plusieurs membres de la chambre, parmi lesquels Sir James Mackintosh et M. Bright, élevèrent la voix pour protester contre une loi qui allait bouleverser les institutions d'un peuple sans qu'on le consultât, sans même qu'on l'eût informé. M. Lymburner, alors résidant en Angleterre, et qui en 1791 avait travaillé dans un sens favorable à l'union, se déclara aussi contre l'introduction de la mesure, parce que, depuis cette époque, des intérêts graves et nombreux s'étaient élevés, basés sur la séparation des provinces. Mu par un sentiment de tardive justice, le gouvernement dût retirer, pour le mo-

ment, son projet de loi, à l'exception de quelques clauses relatives à la tenure des terres dans le Bas-Canada et à des règlements de commerce et de finances.

De toutes les parties du Bas-Canada s'éleva un concert unanime de réprobation, contre une mesure clairement élaborée pour soumettre le Bas-Canada à la tyrannie de ses anciens ennemis.

Fermement persuadé que les premiers moteurs de ce projet vivaient dans la province et méditaient l'anéantissement de la religion catholique et l'asservissement des Canadiens, * Mgr. Plessis se hâta de recourir à ses amis, en Angleterre ; il s'adressa à Mgr. Poynter, à M. Lymburner et à quelques autres. Comme il connaissait Sir John Sherbrooke sincèrement attaché à la prospérité du pays, il lui écrivit la lettre suivante :

" La brèche qui séparait nos deux chambres s'est élargie au lieu de se refermer, ... En général les choses ont été mal depuis votre départ, et cette circonstance justifie la douleur très-sincère que j'avais de vous voir laisser cette province, avant d'avoir eu le temps de consolider le bien que votre présence y avait opéré.... Le remède qui fut suggéré le printemps dernier, à la chambre des communes d'Angleterre, ferait assurément plus de mal que de bien. Réunir les deux provinces dans un parlement commun, attaquer la religion du pays, prendre des mesures pour faire disparaître la langue de la

* Lettre à Mgr. Poynter, 17 décembre 1822.

très-grande majorité des habitants, voilà des mesures dont on suppose que le parlement impérial ne se serait jamais occupé, si elles n'avaient été suggérées d'ici par quelqu'un de ces personnages que vous connaissez et qui, à la faveur du nouvel ordre de choses, espèreraient concentrer de nouveau l'autorité dans leurs mains et écarter des affaires les personnes les plus intéressées au bien général du pays. Aussi la masse des Canadiens s'est-elle réunie pour pétitionner le roi et le parlement impérial, afin que rien ne fût changé à la constitution, telle qu'elle existe depuis 1791. Quant à la réunion des esprits, elle s'opèrera par tout gouverneur qui, à ses autres excellentes qualités, saura joindre celle de se défier des gens qui l'obsèdent, et de se rendre communicatif à tout le monde. Ce fut par ces moyens que vous parvîntes à rétablir la paix entre des gens qui étaient aussi opposés les uns aux autres qu'ils le sont présentement."

L'évêque de Québec songea aussi à faire appel à la justice et à la prudence de lord Bathurst ; mais après y avoir sérieusement réfléchi, il crut qu'il valait mieux attendre le succès des adresses, qui se préparaient dans toutes les paroisses du Bas-Canada, et le résultat des représentations que feraient les députés envoyés en Angleterre.

Messieurs Papineau et Neilson furent chargés de présenter au roi et aux deux chambres du parlement impérial la requête contre l'union, portant près de soixante mille signatures. Partout les Canadiens s'étaient empressés de protester contre le joug qu'on

leur voulait imposer, pour le profit des habitants de la province supérieure : le bon. sens du peuple ne pouvait en effet se laisser tromper par les minauderies de ses anciens adversaires.

Alors malade et retenu à l'Hôpital-Général, Mgr. Plessis dut désobéir à son médecin pour adresser à M. Papineau une lettre, dans laquelle il lui transmet de précieux renseignements.

" On ne saurait," écrit l'évèque à l'éminent patriote, " donner trop d'éloges à votre dévouement pour votre patrie. Il est d'autant plus méritoire que vous avez en tête des ennemis obstinés et puissants qui cherchent à vous fermer toutes les avenues et qui ont le secret d'amalgamer leurs intérêts avec ceux du gouvernement. Aussi n'osé-je me flatter que vous ayez accès auprès des ministres. J'ai dernièrement écrit à Sir John Sherbrooke, à M. Adam Lymburner et au docteur Poynter, l'évêque catholique de Londres, auquel j'ai transmis une copie du *Bill d'Union*, tel que projeté l'été dernier par le gouvernement impérial...... M. Adam Lymburner, qui demeure à Londres,...... peut vous être d'un très-bon conseil. C'est un vrai ami de ce pays, où il a passé une partie de sa vie, et vous savez qu'il fut député de la province pour l'obtention du statut de 1791.

.... " Attendez-vous que la plupart de ces messieurs blâmeront la chambre d'assemblée du Bas-Canada d'avoir refusé, dans sa dernière session, la liste civile telle que demandée, au nom du roi, par lord Dalhousie Je ne doute pas que ce refus n'ait été la cause

qui a amené ce *Bill d'Union*, dont vous pouvez croire que toutes les clauses sont parties d'ici." *

Pour l'honneur et l'avantage de l'Angleterre, les ministres se décidèrent à repousser les projets tyranniques des amis de l'union, du moment qu'ils eurent été éclairés sur les véritables sentiments du peuple canadien.

La députation obtint un plein succès : messieurs Papineau et Neilson ayant été informés, par le secrétaire des colonies, que le gouvernement n'avait pas l'intention de soumettre au parlement la mesure de l'union des provinces, n'eurent pas même à présenter les requêtes qui leur avaient été confiées ; on leur avait déclaré que si la question revenait sur le tapis, on en donnerait préalablement avis aux Canadiens, afin qu'ils pussent défendre leur cause devant le parlement britannique.

Pour conjurer le danger que courait le Bas-Canada, dans cette attaque concertée avec une habileté machiavélique par ses ennemis ordinaires, Mgr. Plessis déploya toute son énergie auprès du clergé et du peuple pour favoriser les démarches qui furent faites afin d'obtenir de nombreuses signatures aux requêtes contre l'union. Depuis longtemps il s'était accoutumé à résister aux attaques de la haine et du fanatisme contre la liberté religieuse et civile de ses compatriotes ; aussi il pouvait toujours désigner les hommes du pouvoir, qui tramaient dans le secret pour opprimer les Canadiens, et comme dans les

* Lettre à M. Papineau, 4 janvier 1823.

premières années de son épiscopat, il était prêt à défendre son pays contre leurs tentatives pour l'asservir.

Pendant que l'orage grondait au dehors et menaçait toute la population canadienne, la petite guerre intérieure se continuait à Montréal. Deux brochures furent publiées contre les droits de Mgr. de Telmesse ; deux autres parurent pour défendre l'autorité des évêques ; quelques écrivains s'annonçaient comme devant continuer la lutte. Mgr. Plessis jugea qu'une plus longue discussion devenait inutile ; qu'elle scandaliserait les fidèles et réjouirait les protestants, sans qu'il en résultât d'avantage pour la religion. Car les deux partis ayant donné toutes leurs raisons, on ne pouvait guères que rebattre les questions déjà traitées ou se lancer dans le système des personnalités. A force d'énergie avec les uns et de prudence avec les autres, il réussit à empêcher les combattants de continuer la guerre de brochures. Bien entendu que les journaux, qui n'étaient pas sous son contrôle, continuaient à débattre la question, sur un terrain bien éloigné de celui où elle avait d'abord été placée.

L'évêque de Québec avait soumis son mandement au saint-siége, il attendait avec patience la décision de Rome, qui fut retardée par la mort de Pie VII, et fut ensuite remise d'année en année. Il eut cependant, avant sa mort, la consolation d'assister à la consécration de l'église de Saint-Jacques, bâtie sur un terrain dû à la libéralité de l'Hon. Denis Benjamin Viger, et où l'évêque de Telmesse avait l'intention de fixer

son siége épiscopal, lorsque le district de Montréal serait érigé en diocèse séparé.

En 1823, Mgr. MacDonell passa en Angleterre, afin d'engager les ministres à ne plus mettre d'obstacles à l'érection du Haut-Canada en évêché. Pendant son absence, le gouvernement ecclésiastique de cette province échut à Mgr. Plessis : c'était pour lui un surcroît de travail. Heureusement il trouva, sur les limites de la province supérieure, un respectable ecclésiastique, M. Manseau, qui fut nommé grand vicaire et chargé de l'administration du district épiscopal confié à Mgr. de Rhésine. La sagesse et la prudence de l'administrateur lui méritèrent de sincères remerciements de la part de l'évêque de Québec.

Cependant l'âge et les infirmités commençaient à se faire sentir sur ce tempérament naturellement fort et robuste, mais qui n'avait jamais été ménagé ; les inquiétudes, les veilles, le travail assidu l'avaient peu-à-peu miné. Depuis plusieurs années il semblait se préparer plus prochainement à la mort, dont il s'était toujours occupé, même dans le temps où elle semblait pour lui bien éloignée. Vers cette époque il en parlait souvent, et il se plaisait à rappeler aux autres qu'elle ne pouvait tarder longtemps.

M. André Doucet, qui avait été curé de Québec, et grand vicaire, avait acquis une grande part dans l'affection de Mgr. Plessis. Homme aimable, brillant, excellent orateur, chéri de tous ceux qui le connaissaient, il manquait d'une qualité bien nécessaire à un curé,

surtout au curé d'une ville comme Québec : il ne savait point mettre d'ordre dans ses affaires. Ce défaut lui causa des embarras si sérieux, qu'il se découragea, résigna sa cure (1814), et quitta enfin le diocèse. Ses amis regrettèrent sincèrement son départ ; mais il sentait le besoin de la retraite, et passa une année à la Trappe d'Aigues-Belle ; puis il se dévoua aux missions que son évêque affectionnait tant. Il était depuis plusieurs années curé d'Argyle, dans la Nouvelle-Ecosse, lorsqu'il se décida à demander à rentrer dans le diocèse.

Dans la réponse de l'évêque, se présente cette pensée de la mort, qu'il avait devant les yeux.

" Quant à moi, mon cher enfant," écrit-il, " je vous verrai ici avec beaucoup de plaisir ; vous connaissez mon affection pour vous ; elle ne s'est pas démentie....

" Vous courez sur quarante-un ans ; j'en ai complété soixante : voyez comme les années passent. Je ne vous dirai pas comme Horace : *Eheu ! fugaces, Posthume, Posthume, labuntur anni !* mais plus chrétiennement et à la suite de notre divin Sauveur : *Ambulate dùm lucem habetis ; venit nox in quâ nemo potest operari.* La vie la plus longue est celle qui, comme la vôtre et la mienne, a été morcelée par un plus grand nombre d'événements et de changements de lieu ; mais qu'est-ce que tout cela en comparaison de l'éternité vers laquelle nous courons ? " *

Depuis plusieurs années il était attaqué d'un rhu-

* Lettre à M. Doucet, 12 avril 1823.

matisme inflammatoire, qui lui donnait peu de repos. De plus, une plaie qu'il s'était faite à la jambe s'était agrandie considérablement et devenait un sujet d'inquiétude pour ses amis. Ses souffrances étaient telles, qu'il lui fallait un courage extraordinaire pour soutenir le poids de ses travaux. Forcé néanmoins de céder, à certaines époques périodiques, à la violence du mal, il se dérobait quelques jours aux grandes affaires et se retirait à l'Hôpital-Général, pour se mettre sous les soins de son médecin.

A la fin de 1825, un accès plus grave de sa maladie l'obligea de cesser son travail ordinaire, et de retourner à l'Hôpital ; ce fut de là qu'il écrivit à l'évêque de Telmesse, le vingt-neuf novembre : " Voilà la première lettre que j'écris depuis six jours, et il a fallu m'y reprendre à plusieurs fois."

Malgré l'avis de son médecin, il s'occupait des affaires de l'église. Une de ses dernières pensées fut pour Rome ; la magnifique basilique de Saint Paul avait été détruite par le feu. Le souverain pontife en appela au zèle de tous les fidèles de l'univers pour contribuer à son rétablissement.

L'évêque de Québec, qui avait une dévotion particulière à Saint Paul, et qui avait visité avec vénération l'église où l'on honorait l'apôtre des nations, accueillit la demande du saint Père avec empressement, et publia une magnifique lettre recommandant une quête en faveur de l'œuvre.

En informant l'évêque de Telmesse de l'appel qu'il

venait de faire à la charité de ses diocésains, il lui disait un mot de lui-même.

" Il n'est pas nécessaire de vous dire que j'ai été assez malade pour donner l'alarme à nos messieurs d'ici, qui ont fait venir Mgr. le coadjuteur. Me voilà un peu mieux, sans être bien."

Le lendemain, dimanche, quatre décembre, il avait entendu la messe dans une des salles et y avait reçu la sainte communion ; vers deux heures de l'après-midi, il conversait avec son médecin et venait de prononcer avec éloge le nom de M. Lefrançois, curé de Saint-Augustin, qui, à force de vigilance, avait réussi à bannir le luxe de sa paroisse, lorsque la parole lui manqua subitement. Il s'affaissa sur lui-même ; le médecin donna l'alarme ; on s'empressa d'accourir : déjà il n'était plus.

Dans un clin-d'œil la nouvelle de sa mort fut portée dans toutes les parties de la ville de Québec et accueillie avec la plus profonde douleur.

Cette mort semblait produire un vide que rien ne pourrait combler. L'évêque de Saldes surtout était accablé de la perspective de recueillir cette succession : " Vous ne sauriez croire dans quel embarras nous nous trouvons ici," écrivait-il à Mgr. Poynter ; " et que puis-je faire, moi, à mon âge de soixante-treize ans, pour l'expédition des affaires, qui se multiplient toujours de plus en plus ? "

La première stupeur passée, l'on songea à rendre à l'illustre défunt les honneurs qui lui étaient dus à si juste titre. D'abord, comme il avait à plusieurs re-

prises témoigné n'avoir aucune répugnance à ce que son corps fût ouvert après sa mort, les docteurs Fargues, Painchaud et Parant furent chargés de faire cette opération, en présence de plusieurs membres du clergé. Son cœur fut réservé pour être placé dans l'église de Saint-Roch.

Le six, son corps fut transporté à l'église de l'Hôtel-Dieu; il était accompagné d'une garde d'honneur, du clergé de la ville et des paroisses voisines et d'une foule immense de fidèles.

Le lendemain, il fut transféré de l'église de l'Hôtel-Dieu à la cathédrale, au milieu d'un concours empressé de citoyens de toutes les classes et de toutes les dénominations. A la suite du cercueil marchaient le gouverneur-général, lord Dalhousie, les officiers supérieurs de la garnison, les membres du conseil exécutif et du conseil législatif, les juges de la cour du banc du roi. En vertu d'un ordre général, toutes les troupes de la garnison, composée des soixante-onze et soixante-dix-neuvième régiments et d'un détachement de l'artillerie royale, assistaient sous les armes; le canon tirait de minute en minute; les magasins et les boutiques étaient fermés: rien ne manquait pour prouver que c'était un deuil général.

A l'arrivée du convoi dans la cathédrale, l'affluence du peuple devint si considérable, que cet édifice, quoique spacieux, ne put en contenir qu'une partie. Le service fut chanté par monseigneur Panet, accablé encore plus par la douleur que par les années. M. Demers, supérieur du séminaire, et qui avait été

nommé vicaire général dans le mois de juin, prononça l'oraison funèbre avec une éloquence qui répondait au besoin de tous les cœurs.

Il était près d'une heure lorsque les restes du vénéré prélat, regretté si sincèrement par son troupeau, furent déposés dans une voûte de brique, pratiquée du côté de l'évangile, sous la partie du sanctuaire qu'il avait indiquée lui-même, et où il avait coutume de faire son action de grâces, et de passer un temps considérable en adoration devant le saint sacrement.

Le même jour, vers deux heures de l'après-midi, le cœur de Mgr. Plessis, renfermé dans un vase de cristal de forme cylindrique, fut transporté solennellement de l'Hôpital-Général à l'église de Saint-Roch. Un nombreux clergé précédait le brancard sur lequel était posé le précieux vase. Les syndics faisaient l'office de porteurs, et les citoyens du faubourg Saint-Roch, accourus en foule, marchaient à la suite de la procession.

Le quatorze décembre suivant, un service solennel fut chanté dans l'église de Saint-Roch par Mgr. Panet. M. Ranvoyzé, curé de Sainte-Anne du Nord, fit l'oraison funèbre de l'illustre défunt. Pendant cette cérémonie, à laquelle assista une foule immense des citoyens de toutes les parties de la cité, le cœur du prélat, déposé dans une urne funéraire, apparaissait au-dessus du catafalque. Après le service, le vase de cristal, qui le contenait, fut renfermé dans une boîte de plomb, et placé dans une excavation pratiquée à l'intérieur du mur de la chapelle de Saint-

Roch. Sur une plaque de métal, recouvrant le mur, fut gravé le nom du défunt.

Le vingt-un décembre suivant, Mgr. Panet mandait à l'évêque d'Halie la perte que venait de faire le Canada :

" C'est avec peine que j'annonce à V. G. la mort prompte et inattendue de mon prédécesseur que nous pleurons tous. Elle a eu lieu le quatre du courant, au moment que son médecin lui disait, en conversant, qu'il le trouvait mieux. C'est une perte irréparable pour le diocèse. Ici surtout tout le monde, protestants comme catholiques, tous en ont été très affligés."

Mgr. Poynter lui répondait dans des termes qui méritent d'être consignés ici :

" Je m'unis sincèrement aux sentiments de Votre Grandeur, à l'occasion du triste événement qui a privé le diocèse de Québec d'un prélat si distingué, les fidèles d'un père affectionné et tendrement aimé, le clergé, de son modèle et de son soutien, et je me ferai l'honneur d'ajouter, qui nous a enlevé à vous et à moi, un ami bien cher." *

Les mêmes éloges sortaient des bouches les plus vénérées ; c'est ainsi que M. Robert Gradwell, grand vicaire et agent de Mgr. Plessis à Rome, faisait connaître la profonde impression qu'avait produite cette nouvelle sur le souverain pontife et les cardinaux qui connaissaient Mgr. Plessis :

" Peu de jours après ma dernière lettre à Mon-

* Mgr. Poynter, 27 janvier, 1826.

seigneur Plessis, j'ai eu la douleur d'apprendre que l'église avait perdu ce grand prélat.... Le Pape et les membres de la propagande ont été profondément affligés de cette nouvelle." †

" Très-cher seigneur," écrivait le cardinal Somalia, préfet de cette vénérable congrégation, ‡ " nos âmes ont été frappées de la plus profonde douleur en apprenant la lamentable nouvelle de la mort de l'illustre évêque Jos. Oct. Plessis."

Les autorités civiles s'associaient à ces témoignages de regret universel. Lord Dalhousie voulut les consigner dans une dépêche officielle : §

" Prenant une part sincère dans le deuil général, je me permettrai de vous offrir mes condoléances sur la perte affligeante que nous avons éprouvée par la mort de monseigneur Plessis, évêque catholique romain du diocèse de Québec. Le peuple de cette province, de toutes les classes de la société, a rendu justice à ses vertus et à son caractère ; l'église a perdu un prélat vénérable ; le peuple un gardien ferme et infatigable de ses intérêts spirituels ; le roi a perdu un sujet loyal et fidèle. Comme le représentant de sa majesté, en ce lieu, je suis particulièrement heureux de reconnaître son attention continuelle et ses bons procédés à mon égard ; ils ont produit cette harmonie qui a existé dans tous nos rapports ; et vous

---

† M. R. Gradwell, 12 mars, 1826.

‡ Le cardinal Somalia à Mgr. Panet, 18 février, 1826.

§ Lord Dalhousie à l'évêque de Saldes, 9 décembre, 1825.

pouvez juger que j'éprouve une sincère douleur avec tout le pays, dans cette triste circonstance."

C'est ainsi que l'ont jugé tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître. Parmi les pontifes qui ont gouverné l'église du Canada, il tient avec Mgr. de Laval le premier rang, par le zèle, l'esprit d'ordre, la fermeté à maintenir la discipline, le courage à soutenir les intérêts de l'église contre les grands et les puissants, le désintéressement le plus complet. Modèle de son troupeau par ses vertus, il l'éclaira par sa science, le guida par sa sagesse, et le protégea par sa prudence. Aussi le peuple canadien conservera-t-il toujours le respect le plus profond, une sincère reconnaissance et une estime inaltérable pour son vénérable évêque, l'illustre Joseph Octave Plessis.

J. B. A. Ferland, Ptre.



Notes et Rectifications.



Dans le cours de la notice biographique de Mgr. Plessis, des erreurs et des omissions me sont échappées ; je dois signaler ici les principales, pour que ceux qui écriront au long la vie du grand évêque ne soient pas exposés à se tromper, s'ils suivent mon travail. Je dois beaucoup de reconnaissance à Sir L. H. Lafontaine, à M. le curé de Lotbinière et à M. le secrétaire du diocèse de Québec, qui m'ont fourni des matériaux soit pour compléter mon ouvrage, soit pour faire des corrections reconnues nécessaires.

I

Le nom de baptême du père de Mgr. Plessis était Joseph Amable, et non Louis, comme je l'ai donné ; le vingt-quatre juillet 1752, il épousa Marie Louise Ménard, fille de Jean Louis Ménard et de Marguerite French. Dame Marie Louise Ménard mourut au mois de janvier 1790 ; le sieur Joseph Amable Plessis Belair fut inhumé le vingt-cinq août 1810, âgé de soixante-dix-sept ans. La famille Ménard était de Saint-Aument, en Artois. Elle était différente de celle de Boucherville.

Autre erreur à corriger : la famille Plessis ou Plessy arriva au Canada, non au milieu du dix-septième siècle, mais au commencedu dix-huitième.

Le vingt-sept février 1713, fut célébré, à Montréal, le mariage de Jean-Louis Plessy, surnommé Belair, marchand tanneur, âgé de trente-cinq ans, fils de Jean Plessy, aussi marchand tanneur, et de Françoise Mathusson, de la paroisse de St. Sulpice, ville et évêché de Metz, en Lorraine, avec Marie Anne Petit, fille de Jean Petit de Bois-Morel, huissier royal, et de Marie Bailly.

Il existe encore, aux environs de Metz, des " Plessy " qui signent comme l'ancêtre de l'évêque de Québec.

Une des filles du sieur Jean Louis Plessy, Marie Céleste, épousa, en 1743, Charles Gervaise. Charles Gervaise et Marie-Céleste Plessy sont les bisaïeux de l'honorable George Etienne Cartier.

Les notes ci-dessus sont dues à la bienveillance de Sir L. H. Lafontaine.

II

Voici l'extrait d'une lettre écrite par Mgr. Plessis à M. Perras ; l'évêque donne des détails sur le jeune Vallières et sur ses progrès dans les humanités :

" Je songe sérieusement à envoyer mon Rémi au séminaire, en métaphysique, vers la fin du mois prochain. Cette éducation m'assujétit trop, depuis dix-neuf mois qu'elle est commencée. D'ailleurs ce n'est pas, comme l'on dit, pour le vanter, mais il est capable. Je l'ai exercé depuis quelque temps à la poésie latine et française. Hier, il venait de voir les règles du rondeau ; je lui prescrivis d'en faire un qui eût pour refrain : " En bien dormant." Peut-être aimerez-vous à voir comment il s'en est tiré. Je vous l'envoie à son insçu :

" En bien dormant, sur un méchant grabat,
Quoique je sois gros comme un moyen rat,
Ne songeant plus à l'affreuse misère
Dont on sait bien que je ne manque guère,
Je me crois presque un riche potentat ;
Quoiqu'il en soit mon sommeil est ingrat,
Car en effet je ne profite guère
En bien dormant.

" Tous les matins on me fait le sabbat ;
Ce qui n'est pas sûrement pour me plaire,
Lève-toi, gueux, polisson, scélérat,
Me dit cent fois, ma tante trop sévère.
Pour mon bonheur, j'endure l'impropère
En bien dormant."

" Il réussit mieux dans les vers héroïques. Voici la traduction qu'il m'a donnée du discours de Jupiter à Hercule, *Enéïde*, liv. 10, vers 466 et suivants :

Jupiter à son fils adresse ce discours :
« Les destins, des mortels ont su compter les jours ;
Leur vie est d'un moment ; l'instant qui les vit naître
Est quelquefois celui qui les voit disparaître ;
Le temps ne revient pas, et la seule vertu
Peut conserver un bien, qui sans elle est perdu.
Ah ! combien de héros, des dieux toute la joie,
Ont répandu leur sang, sous les hauts murs de Troie ;
Le vaillant Sarpédon, des héros le plus fort,
Sarpédon, mon cher fils, a partagé leur sort.
Le généreux Turnus, avec tout son courage
Sera rendu bientôt à la fin de son âge."

Québec, 10 décembre, 1801.

III

Epitre à Monseigneur J. O. Plessis, *Evêque de Québec, lors de son passage en France.*

—

Dis-le moi franchement, Prélat du Nouveau-Monde ;
Faut-il louer ton zèle, ou faut-il qu'on le fronde ?
Quand, du même coup-d'œil, tu parcours tant de mers,
Tant de fleuves lointains, taat de climats divers ;
Ne dois-je pas penser que la belle Italie
Par un pont invisible, au Canada s'allie ;
Et que, par un effet qu'on n'imagine pas,
Du Saint-Laurent au Tibre on ne compte qu'un pas ?
Tu voles sur les lacs, tu franchis le grand fleuve ;
D'un œil tu vois Québec, de l'autre Terreneuve.
. . . .

Je fixe avec effroi la nacelle tremblante
Qui t'offre pour palais une écorce flottante :
J'entends le nautonnier dont la vieille chanson
Bat le tems à la rame et guide l'aviron :
Tu pars, tu vas braver des routes incertaines,
Répandre tes bienfaits sur des plages lointaines ;

Et, pour mieux exercer ton zèle généreux,
Descendre du plus haut des sommets écumeux,
Au golfe redouté, témoin de tant d'orages,
Si fertile en écueils, si fécond en naufrages.

Aux cruels Algonquins tu donnes d'autres mœurs ;
En leur montrant le Christ, tu subjugues leurs cœurs.
L'Esquimaux, par tes soins, doit changer de nature,
Livrer son âme à Dieu, ses bras à la culture :
L'Ontario n'a plus de sauvages errans ;
L'Huron voit à tes pieds ses féroces enfans,
Et sur un sol nouveau, sur d'effrayants rivages,
Tu fais du Rédempteur respecter les images.
Les gouffres, les torrens, les rochers sourcilleux
Qui font du plus beau fleuve un fleuve périlleux ;
Les monstrueux écueils, les colosses de glace
Qui, roulant de ses bords, hérissent sa surface ;
Les Autans, les frimats, les débris du malheur,
Rien n'arrête l'essor de ta pieuse ardeur.
La hutte du sauvage et le chaume rustique
Bénissent, en tout tems, ton zèle apostolique ;
Et les deux Canadas, heureux de tes bienfaits,
Quand tu fuis le repos, prospèrent dans la paix.

Ce sont-là tes travaux, ton triomphe et ta gloire ;
Et n'est-ce pas aussi ta plus belle victoire ?
Pourquoi, héros chrétien, Pontife révéré,
Donner un plus long cours à ton zèle sacré ?
Pourquoi de la fortune essuyer les caprices,
Quand elle veut qu'en paix tu goûtes ses délices ?
Lorsque le Nouveau-Monde est heureux par tes soins,
Pourquoi d'un monde usé prévenir les besoins ?
Ces immenses forêts, ces lacs dont l'étendue
Avec celle des mers nous paraît confondue,
Ces îles, ces rochers, ce golfe périlleux
Ne suffisaient-ils pas à tes élans pieux ?
Devais-tu donc, guidé par une sainte envie,
Pour visiter nos morts, sacrifier ta vie ;
Pour fixer une fois le pompeux Vatican,
Franchir deux fois les monts, et deux fois l'Océan ;
Et, pour un jour heureux que ta présence assure,
D'un siècle de regrets nous offrir la mesure ?
Devais-tu donc enfin passer, à si grand prix,
Des Français de Québec aux Hurons de Paris ?

" Que viens-tu faire ici ? te diront nos faux sages :
" Crois-tu voir parmi nous des hordes de sauvages ?
" Viens-tu nous présenter tes fanatiques lois,
" Comme à des Esquimaux, comme à des Iroquois ?
" Crois-tu que nous rampons dans d'épaisses ténèbres,
" Qu'on refuse à nos morts jusqu'aux accens funèbres,
" Que, sous le plus grand Roi, le parjure annobli
" Peut fouler à ses pieds le mérite avili ;
" Que, chez nous, les vertus ne sont que des offenses,
" Et que le crime seul conduit aux récompenses ?
" Non, non, sors de l'erreur et ne t'y trompes pas :
" Nos écrits éloquens, nos discours pleins d'appas,
" Nos modernes leçons qui chassent les premières,
" Ne te montrent que trop le siècle des lumières ;
" Et seul, ce mot nouveau, perfectibilité,
" Doit détruire à tes yeux l'ancienne vérité.
" Pourquoi donc parmi nous viens-tu de l'Evangile
" Répandre arrogamment la semence inutile ?
" La raison nous tient lieu de ce code inhumain,
" Et chez nous Massillon reparaîtrait en vain.
" Oui, tout n'est que matière, et notre âme ravie,
" Sans penser à la mort, ne tient qu'à cette vie.

Tels sont, digne Prélat, tels sont nos esprits faux,
Tels sont nos faux Français et nos faux libéraux.
Quitte le sol barbare, où la voix du sophisme
S'élève impunément, pour prêcher l'athéisme.
Rejoins le Nouveau-Monde, il vaut mieux que l'ancien ;
On s'y conduit en sage, on y pense en chrétien.
Mais daigne me bénir, Apôtre des deux mondes,
C'est ainsi qu'à mes vers il faut que tu répondes.
Pars, mes vœux te suivront : ils vont au Dieu-Sauveur
Qui seul peut à ton zèle égaler ton bonheur.

J. MERMET.

Marseille, 27 mars, 1820.



IV

Epitaphe de Mgr. Plessis, écrite sur un marbre élevé au-dessus de sa tombe, dans le chœur de la Cathédrale de Québec, du côté de l'Evangile.

D. O. M.
Hic Jacet
Illust. et Rev. J. O. PLESSIS,
Episcopus Quebecensis.
Ingenio perspicaci,
Singulari in rebus agendis peritia,
Constanti tuendæ disciplinæ studio,
Multisque dotibus aliis ornatum præclaris
Vix parem reperias.
Eximia pietate, zelo, summa prudentia
Ac doctrina, nec non eloquentiæ gravitate,
Canadensi, per quatuor lustra præfuit Ecclesiæ.
Scientiarum studiis honorem,
Patriæ decus, religioni splendorem
Attulit.
Magna moliri, ardua vincere,
Consiliis adversa suis patienter sustinere
Ipsi præclara laus fuit.
Quem iter trans mare aggredientem,
Quo bonis amplioribus affluerent oves dilectæ,
Anxia viderat,
Roma reducem post XIII menses, et votis redditum,
Tota civitas exultans recepit.
Plurimisque magnis rebus gestis, majora meditatus
Vitæ, laboris et gloriæ
Cursum confecit,
Anno rep. Sal. MDCCCXXV. prid. Non. Decemb.
Ætatis suæ LXIII.

Hic ora, lector,
Ubi vivens orabat.

L'EXPÉRIENCE. *



Il est d'heureux mortels dont le sort ni le temps
N'ont pu désenchanter l'âme crédule et pure,
Flexibles arbrisseaux sur qui passent les vents,
Sans effeuiller leur tête ou faner leur verdure.
La vie et les humains ne leur ont rien appris ;
Leur mémoire est une onde où glisse toute image :
Enfants en cheveux blonds, enfants en cheveux gris,
L'erreur les a bercés et les berce à tout âge.

Si dans l'urne fatale on choisissait son sort,
Le vôtre, cœurs naïfs, m'aurait tenté peut-être,
Quoiqu'en vous la pensée oisive et sans ressort
Soit un germe infécond qui meurt avant de naître.
Sans plaisirs enivrants et sans maux douloureux,
J'eusse ignoré toujours l'expérience amère,
Et mon jour achevé, j'aurais fermé les yeux
Comme le nouveau-né sur le sein de sa mère.

Mais on ne choisit pas !..... Soit malheur, soit bonheur,
Je suis de ceux dont l'âme est vieille avant la tête ;
Le monde à peu de frais voulut traiter mon cœur ;
Il m'a reçu sans pompe et sans habits de fête.

* Cette pièce de vers, nous assure-t-on, est due à la plume de M. Auguste Soulard, jeune avocat de Québec, rempli de talent, que la mort a enlevé à la fleur de l'âge.

Aujourd'hui que pour moi son masque s'est brisé,
Irai-je à son aspect détourner la paupière ?
Non, non, puisqu'en sa coupe une fois j'ai puisé,
Sachons, sans reculer, la vider tout entière.

Viens, fille des douleurs, mère de la raison,
Sœur du temps, vénérable et mûre expérience,
Pour tant de biens flétris en leur verte saison,
De moi-même et d'autrui m'apporter la science ;
Marche au-devant de moi ; ne crains pas qu'en chemin
L'éclat de ton flambeau m'importune ou me blesse ;
Dût ton bâton d'épine ensanglanter ma main,
Donne ;—ma main sur lui s'appuîra sans faiblesse.

L'œil cave, les pieds nus, le front chauve et hâlé,
De ravins en ravins et d'abîme en abîme,
Tu guides l'homme errant vers un pic dépouillé ;
Mais là s'ouvre à ses yeux un horizon sublime !
Sur les pas qu'il a faits ramenant ses regards,
Il respire, et, d'en haut, dominant la campagne,
Voit d'un œil de pitié ses compagnons épars
Gravir, loin sous ses pieds, au bas de la montagne.

Sévère tour-à-tour et tendre en tes rigueurs,
Tu blesses et guéris, comme le fer d'Achille ;
Sourde à nos cris d'effroi, tu fais saigner nos cœurs ;
Mais de la plaie amère un doux baume distille.
Sans toi, les plus beaux fruits que le ciel sème en nous
Périraient sans briser leur enveloppe épaisse :
C'est toi dont le fléau frappant l'aire à grands coups,
Fait jaillir de l'épi le grain de la sagesse.

A. SOULARD.

LES CHANSONS

POPULAIRES ET HISTORIQUES

DU

CANADA



I

Nos chansons populaires jouissent d'une réputation très-étendue. Plus d'un voyageur français a bien daigné leur consacrer quelques pages flatteuses, et ce que les Anglais connaissent le mieux de nous et de nos mœurs, c'est d'abord........ notre voiture d'hiver (notre *cariole*) et nos petits chevaux canadiens, dont les colliers robustes et les harnais argentés sont ornés de bruyantes clochettes; puis, cette chasse à l'ours et à l'orignal, dont ces milords ont pris les avant-goûts dans quelques pages de leurs romanciers, et dont ils croient ingénument pouvoir savourer les fortes émotions aux portes mêmes de nos villes et de nos églises; enfin, ce sont nos chansons canadiennes, *Canadian Boat Songs*, comme ils les appellent.

Un de leurs bons poètes, Thomas Moore, n'a pas craint de s'exercer dans ce genre difficile, et a écrit une chanson de rameurs, fort jolie à la vérité, mais

néanmoins trop européenne pour qu'elle puisse acquérir le droit de cité parmi nos chants populaires.

Cette chanson a pour refrain :

Row, men, row, &c.

Elle a été traduite par deux de nos littérateurs canadiens, M. le juge Mondelet, de Trois-Rivières, et M. Réal Angers, de Québec. Par une bizarrerie singulière, ce dernier n'a fait entrer dans les dix-huit vers de sa traduction que des rimes masculines, défaut grave suivant les règles de l'art ; ce qui n'empêche pas pourtant la traduction d'avoir son mérite :

La cloche tinte au vieux clocher,
Et l'aviron suit la voix du nocher,
Sur le rivage il se fait tard.
Ramez, nageurs, car l'onde fuit,
Le rapide est proche et le jour finit.

Pourquoi donner la voile au vent ?
Pas un zéphir ne ride le courant ;
Quand du Nord les vents souffleront,
Vous dormirez sur l'aviron.
Nagez, rameurs, car l'onde fuit,
Le rapide est proche et le jour finit.

Fier Ottawa, les feux du soir
Nous guideront sur ton mirage noir.
Patronne de ces verts îlots,
Sainte Anne, aide-nous sur les flots.
Soufflez, zéphirs, car l'onde fuit,
Le rapide est proche et le jour finit.

Je n'ai nullement l'intention (Dieu m'en garde !) d'entamer une discussion oiseuse sur les mérites relatifs des divers genres de musique qui se partagent les

goûts du monde des *dilettanti.* Oh non ! Euterpe n'eut jamais pour moi que des rebuffades, et je ne veux pas aller chevaucher témérairement, et sans guide, sur le domaine sacré de la plus agréable des Muses. Mais, enfin, ne peut-il m'être permis (plusieurs, probablement, partageront mon opinion), ne peut-il m'être permis de regretter le triste abandon dans lequel un certain monde semble reléguer, depuis quelques temps, ces bonnes et franches chansons d'autrefois, qui faisaient les délices de nos pères, ces bons vieux couplets, assaisonnés d'un sel tout gaulois, et dont les joyeux refrains suffisaient pour dérider les fronts même les plus soucieux ?

C'était à tour de rôle alors, et tout le monde chantait, naturellement et sans apprêts. Jamais il ne venait à l'esprit de personne de refuser l'invitation, en donnant pour excuse un rhume plus ou moins authentique ou l'oubli de son cahier : le fait est qu'on ne connaissait guère plus l'un que l'autre. Aussi, à cette époque connaissait-on à merveille, surtout dans nos campagnes, l'art si difficile de s'amuser : par exemple, dans ces noces fabuleuses, qui duraient une huitaine et plus, et auxquelles étaient invités tous les parents des deux *futurs* jusqu'à la troisième génération,—ce qui portait le nombre des convives à une centaine ordinairement, quelquefois même bien au-delà.

Comme on chantait alors !

Il ne fallait pas moins qu'une demi-douzaine de chansons d'abord pour ouvrir le repas et aiguiser l'ap-

pétit des convives : cinq ou six n'étaient pas de trop pour stimuler leur zèle et soutenir leur ardeur. Et le dessert!.... Le dessert, c'était une de ces bonnes et franches rondes d'autrefois, dont le chorus aurait fait pâlir les éclats de rire inextinguibles des dieux olympiens. Combien de grands pères n'ai-je pas vus se rajeunir de cinquante ans au souvenir seul de ces festins pantagruéliques.

Nous avons tout perdu, tout, jusqu'à ce gros rire,
Gonflé de gaîté franche et de bonne satire,
Ce rire d'autrefois, ce rire des aïeux,
Qui jaillissait du cœur comme un flot de vin vieux.

Et aujourd'hui ?......

Aujourd'hui, hélas ! on ne chante guère ; on *boxe* le piano. C'est à faire regretter, vraiment, la paille d'avoine du doux Virgile, *gracili modulatus avenâ !*

Aujourd'hui le dessert, c'est le disgracieux *plum-pudding*. Un festin, une noce, c'est une tâche, une corvée, une farce qui ferait hausser de pitié les épaules de nos ancêtres, et nous attirerait de leur part un bon couplet satirique sous forme de leçon. On se prépare huit jours d'avance à un dîner, à un bal et on s'y rend en habit habillé, col montant, cravate blanche, avec l'air endimanché d'un puritain, et on s'y promet beaucoup de plaisir. Mais le plaisir fuit la contrainte et les entraves : le plaisir ne se prend pas de force. Il faut qu'il vienne de lui-même, et qu'on le reçoive à cœur ouvert, mais sans trop de préparatifs. Dès lors qu'un homme a dit : "Je veux m'amuser," cet homme ne s'amuse pas.

Aussi, peut-on constater tous les jours, l'effet soporofique de nos fêtes à la mode, fêtes couronnées par des chants énervés, langoureux, dont on ne saisit les mots qu'avec mille difficultés.

D'abord, c'est le *Rêve d'Amour*, et puis le *Mystère d'Amour*, et puis l'*Elixir d'Amour*. Et il faut voir quel élixir, quel rêve et quel mystère ! Bienheureux encore, si pour vous donner la mesure de son goût recherché et de ses penchants aristocratiques, quelque bouche mignonne, peu faite pour de semblables contorsions, ne vous écorche les oreilles avec un *Elixir of Love* ou un *Dream of Love !*

Il ne faut pas croire, pourtant, que, posant en maëstro, je veuille rompre en visière aux grands maîtres de l'art divin moderne. Je sens que j'aurais bien mauvaise grâce à le faire. Mais, d'un autre côté, n'est-il pas vrai que cette musique à la mode exige infiniment d'étude et une aptitude plus qu'ordinaire, pour être chantée d'une manière agréable. N'est-il pas vrai encore que parmi le grand nombre de ceux, qui, dans nos salons, portent leurs visées jusque là, on n'en rencontre que bien peu qui, dans leurs efforts désespérés, lui rendent pleine justice.

La simple chanson, elle, n'exige pas tant de frais : une voix, même ordinaire, l'intelligence parfaite de l'esprit des couplets, beaucoup de laisser-aller, et la partie est gagnée. Et pourtant, hasardez-vous de demander à un amateur une de nos chansons historiques un peu anciennes ; allez, si vous l'osez, prier une jeune fille de jouer sur son piano un air un peu an-

tique, et qui vous plaît par son antiquité même : je me trompe fort si l'on ne vous répond sur le champ, et avec un air de suprême dédain : " Ah ! mon Dieu ! c'est si vieux !"—Quoi ! c'est déjà vieux, et c'était jeune il n'y a pas cinquante ans ! Nous aurons bien peu le droit de nous plaindre si nos neveux nous rendent la pareille dans cinquante ans d'ici.

Je n'ai aucune grâce à demander pour nos chansons historiques. Fier de ses deux siècles d'existence, notre peuple parle déjà de son *histoire ancienne*, et il a raison. Aussi, les souvenirs antiques que ces chansons réveillent, les événements glorieux qu'elles retracent leur serviront de passeport.

On ne rencontrera guère, dans ces chants, de vers peignés et fardés. On n'y verra pas figurer de flots *bleus* ou *verts*, encore moins *de lune argentée.* Les *zéphyrs*, les *pâles rayons de l'aurore* n'y font pas même acte de présence : la mode n'en était pas encore venue. Jamais, surtout, Dieu merci ! le poète n'invoque les

" Transports de son délire,"

pour les faire rimer avec

" Les accords de sa lyre."

Quant à nos chansons populaires, pour les rendre acceptables, il m'a semblé qu'il ne serait peut-être pas hors de propos d'appeler à leur aide le secours aussi puissant que facile de quelques citations.

Voici donc ce que disait Montaigne :

" La poësie populère et purement naturelle a des

naifvetez et grâces par où elle se compare à la principale beauté de la poësie parfaicte selon l'art."

Un écrivain espagnol a dit : " Sache que pour bien jouir de cette simple poésie il faut que tu redeviennes petit, que tu mettes de côté les réminiscences savantes et laisses aller ton cœur aux impressions naturelles, sans chercher à les analyser."

" Les chansons du peuple," a dit un autre écrivain, " c'est la moelle de ses os, le pouls qui marque les battements de son cœur."

" Chants populaires," s'écrie le poète Mickiewitz, " arche d'alliance entre les temps anciens et les temps nouveaux, c'est en vous qu'une nation dépose les trophées de ses héros !.... Si les âmes avilies ne la savent pas nourrir de regrets et d'espérances, elle fuit dans les montagnes, s'attache aux ruines, et de là redit les temps anciens."

Enfin, un proverbe allemand dit : " Les méchants n'ont pas de chansons !"

II

Quelle est l'origine de nos chansons populaires ? La plupart nous viennent de la France évidemment. Il en est un certain nombre aussi que la muse de nos bardes canadiens a fait éclore, et qui, ajoutées aux premières, n'ont pas peu contribué à enrichir notre trésor national.

Il serait bien difficile aujourd'hui de remonter à la source réelle de ces chansons ; il ne serait guère possible d'établir d'une manière positive en quelle partie de la France, en quelle province, en quel village elles ont d'abord reçu le jour. Aussi, n'a-t-on là-dessus que des indications incertaines.

Comme le fait si bien remarquer M. Champfleury,* quelques-uns de ces poètes populaires, imitant en cela les exemples partis de haut lieu, ont bien voulu se passer la gloriole de consacrer au moins un couplet de leurs chansons, ordinairement le dernier, à l'énumération de leurs noms, titres et qualités : ils ont même fait connaître le nom du *pays* † qui les a vus naître : et c'est ainsi que le dernier couplet commence souvent par ces mots :

Qui a fait cette chanson ?

ou

Qui a fait cette jolie chanson ?

Mais tous n'ont pas porté aussi loin le souci de la paternité ; et l'on comprend aisément que transportés d'une province à une autre province, d'un village à un autre village, par les voyageurs, par les soldats, par les matelots, ces chants sont parvenus à se populariser dans plusieurs départements, dans plusieurs villages étrangers, et ont fini par s'y nationaliser, pour ainsi dire.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait, sans un intérêt

---

* Auteur des " Chansons populaires des Provinces de France."

† En France, de même qu'en Belgique, les paysans donnent le nom de *pays* au département, et même au village où ils sont nés : de même qu'ils appellent mon *pays*, ma *payse* celui, celle qui est né au même village.

bien vif, faire un examen comparatif de ces chansons populaires telles que nous les connaissons en Canada, avec ces mêmes chansons telles qu'elles nous sont transmises par les écrivains français du jour. Il reste évident, après un tel examen, que presque toujours, l'avantage reste tout entier à nos chansons canadiennes.

Prenons, pour premier exemple, notre chanson nationale : " A la Claire Fontaine."

D'après M. Champfleury, cette chanson a une origine normande ; suivant M. Marmier, elle nous vient de son pays, la Franche-Comté. M. Rathery, au contraire, pense qu'elle fut transportée au Canada, par une famille d'émigrés français " probablement de Bretagne," sous le règne de Louis XIV.

En voyant une telle divergence d'opinions, on ne peut s'empêcher de conclure que l'origine de cette première de toutes nos chansons est complètement perdue. Pour s'en consoler, on ne saurait mieux faire que de répéter les mots qu'adressait jadis un courtisan à un illustre dauphin. Ce dernier s'inquiétait fort de certains couplets mal intentionnés qu'on avait composés sur son compte, et cherchait en vain le nom de l'auteur : " Ma foi, Monseigneur, lui dit le courtisan, si vous voulez que je vous parle franchement, je crois qu'ils se sont faits tout seuls."

Je ne retrouve pas moins de cinq variantes de " La Claire Fontaine " en y comprenant la nôtre, et cette chanson a pour nous beaucoup trop d'intérêt

pour que je ne les mette pas toutes sous les yeux du lecteur.

CHANSON FRANC-COMTOISE. (M. Marmier.)

Au bord de la fontaine,
La belle ma dondaine,
Au joli mois de mai,
La belle ma la la,
Au joli mois de mai,
La belle ma dondé.

Sur la branche du chêne,
La belle ma dondaine,
Beau rossignol chantait, etc.

Chante, rossignol, chante,
Si tu as le cœur gai,
La belle, etc.

Le mien n'est pas de même,
Il est très-affligé,
La belle, etc.

Pierre, mon ami Pierre,
En guerr' s'en est allé,
La belle, etc.

Pour un bouquet de rose,
Que je lui ai refusé,
La belle, etc.

Je voudrais que la rose
Fût encore au rosier,
La belle, etc.

Et que mon ami Pierre
Fût encore à m'aimer,
La belle, etc.

VARIANTE DE M. AMPÈRE :

En revenant des noces, dondaine,
Bien las, bien fatigué, dondé,
Bien las, bien fatigué. (bis.)

Près la claire fontaine, dondaine,
Je me suis repose, dondé,
Je me suis reposé. (bis.)

A la claire fontaine, dondaine,
Les mains me suis lavé, donde.

A la feuille d'un chêne, dondaine,
Me les suis essuyé, dondé.

A la plus haute branche, dondaine,
Le rossignol chantait, dondé.

Chante, rossignol, chante, dondaine,
Puisqu'tu as le cœur gai, dondé.

Le mien n'est pas de même, dondaine,
Car il est affligé, dondé.

C'est mon ami Pierre, dondaine,
Qu'avec moi s'est brouillé, donde.

C'était pour une rose, dondaine,
Que je lui refusai, dondé.

Je voudrais que la rose, dondaine,
Fût encore au rosier, dondé.

Et que mon ami Pierre, dondaine,
Fût encore à m'aimer, dondé.

Comme on le voit, la chanson de M. Ampère ne diffère guère de celle de M. Marmier, et ces deux dernières, à leur tour, présentent la plus grande ressemblance avec celle de M. Champfleury. Nous allons donc comparer cette dernière, qui est intitulée : " En revenant des Noces" avec la nôtre.

En revenant des noces,
J'etais bien fatigué,
Au bord d'une fontaine,
Je m'y suis reposé.
Tra la la, tra la la, déri, tra la la la.

Au bord d'une fontaine, — Je m'y suis reposé, — Et l'eau était si claire — Que je m'y suis baigné.

CHANSON CANADIENNE :

A la claire fontaine,
M'en allant promener,
J'ai trouvé l'eau si belle,
Que je m'y suis baigné.
Il y a longtemps que je t'aime, } Bis.
Jamais je ne t'oublierai. }

Le refrain, " Il y a longtemps que je t'aime, etc.," a bien son mérite, à mon avis, bien qu'on ne le retrouve dans aucune des variantes françaises.

CHANSON NORMANDE :

Et l'eau était si claire — Que je m'y suis baigné,
A la feuille du chêne — Je me suis t'essuyé — La la la, etc.
A la feuille du chêne — Je me suis t'essuyé,
Caché dans le feuillage — Un rossignol chantait.

CHANSON CANADIENNE :

Sous les feuilles d'un chêne — Je me suis fait sécher,
Sur la plus haute branche — Le rossignol chantait.

CHANSON NORMANDE :

Chante beau rossignol — Toi qui as l'cœur tant gai,
Je ne suis pas de même — Je suis bien affligé.

CHANSON CANADIENNE :

Chante, rossignol, chante — Toi qui as le cœur gai,
Tu as le cœur à rire — Moi le l'ai t'à pleurer.

Voilà certes, une belle opposition dans les pensées ; et comme ces deux derniers vers font pâlir les deux vers correspondants de la chanson normande !

CHANSON NORMANDE :

Pour un bouton de rose — Que trop tôt j'ai donné,
Je voudrais que la rose — Fut encore au rosier.

CHANSON CANADIENNE :

J'ai perdu ma maîtresse — Sans l'avoir mérité,
Pour un bouquet de rose —Que je lui refusai.

CHANSON NORMANDE :

Et que mon ami Pierre — Fut encore à m'aimer,
Que le roi qui l'appelle — Fût mort et enterré.

CHANSON CANADIENNE :

Je voudrais que la rose — Fut encore au rosier,
Et que le rosier même — Fût à la mer jeté.

Ici finit la Claire Fontaine ; la chanson normande contient encore quatre couplets qui ne se trouvent dans aucune autre variante.

Il est à remarquer que les trois chansons françaises expriment les regrets d'une jeune fille pour la perte de son ami Pierre, tandis que dans notre chanson canadienne, c'est un amant qui regrette le bouquet de

rose refusé à sa maîtresse, dans un moment de mauvaise humeur sans doute.

Il y a quelques années, notre Claire Fontaine, avec son air canadien, a été transportée sur un des principaux théâtres de Paris, et a obtenu les honneurs d'un immense succès.

Enfin, la dernière variante, donnée par M. Rathery, est extraite d'un recueil de *Rondes et branles* à danser du 17e siècle.

Sur le bord de la Seine
Me suis lavé les pieds,
D'une feuille de chêne
Me les suis essuyés.
Que ne m'a-t-on donné
Celui que j'ai tant aimé.

D'une feuille, etc.,
J'ai entendu la voix
Du rossignol chanter.
Que ne, etc.

Chante, rossignol, chante, — Tu as le cœur tant gai— Et moi je l'ai navré, — C'est de mon ami Pierre — Qui s'en est en allé, — Je ne lui ait fait chose — Qui aît pu le fascher, — Hors mon bouquet de rose — Que je lui refusai, — Au milieu de la rose — Mon cœur est enchaîné, — N'y a serrurier en France — Qui puisse le déchaîner, — Sinon mon ami Pierre — Qui en a pris la clef.

Depuis quelques années, on a importé en Canada une nouvelle variante de cette chanson, affublée d'un air et d'un refrain nouveaux. Le refrain est :

Ah ! je l'attends, je l'attends.

Cette chanson a été imprimée avec le titre suivant : " La Claire Fontaine, telle qu'on la chante à Paris!"

De grâce, qui a pu s'imaginer d'aller chercher à Paris le type de nos chants populaires ? Cet air et ce refrain sont déjà assez répandus ; et à ceux qui se sont donné la peine d'apprendre l'un et l'autre, on ne saurait mieux faire, me semble-t-il, que de leur conseiller de les désapprendre au plus vite. Il est évident que nous n'avons rien à gagner à ces innovations.

—

PAR DERRIÈR' CHEZ MON PÈRE.

C'est bien là assurément une de nos chansons canadiennes les plus en renommée. Dans le recueil de M. Champfleury, elle est intitulée les "Trois Princesses," et les deux variantes offrent des différences assez notables.

CHANSON FRANÇAISE :

Derrièr' chez mon père, — Vole, vole, mon cœur, vole, — Y a un pommier doux — Tout doux et iou ! — Y a un pommier doux.

CHANSON CANADIENNE :

Par derrièr' chez mon père, — Vole, mon cœur, vole, — Par derrièr' chez mon père — Lui y a t'un pommier doux.

La strophe suivante, qui a bien sa valeur, manque dans la chanson française.

Les feuill's en sont vertes, — Vole, etc., — Et le fruit en est doux.

CHANSON FRANÇAISE :

Trois belles Princesses, — Vole, etc., — Sont couchées dessous. — Çà dit la première, — Je crois qu'il fait jour.— Çà dit la seconde, — J'entends le tambour. — Çà dit la troisième, — C'est mon ami doux.

CHANSON CANADIENNE :

Trois filles d'un Prince, — Vole, etc., — S' sont endormies dessous. — La plus jeun' se réveille, — Ma sœur voilà le jour.—Ce n'était qu'une étoile,—Qu'éclaire nos amours. —Nos amants sont en guerre, — Vole, etc., — Is combattent pour nous.

Il n'y a pas de différences bien marquées entre les deux derniers couplets.

Remarquons d'abord que le nombre de syllabes n'est pas le même dans les deux chansons : elles ne peuvent donc se chanter sur le même air. Et puis, quelle différence entre le naturel et la poésie de ces mots :

" La plus jeun' se réveille, — Ma sœur, voilà le jour, — Ce n'était qu'une étoile, — Qu'éclaire nos amours. — Nos amants sont en guerre, — Ils combattent pour nous."

et puis

Çà, dit la première, — Je crois qu'il fait jour.
Çà, dit la seconde, — J'entends le tambour.
Çà, dit la troisième, — C'est mon ami doux.

On trouve dans la " Bohème Galante " de Gérard de Nerval, les deux premiers couplets de cette même chanson :

Au jardin de mon père, — Vole, mon cœur vole,
Il y a z'un pommier doux — Tout doux.

Trois belles Princesses, — *Vole, mon cœur, vole,*
Trois belles Princesses — Sont couchées dessous.

Ne vous est-il jamais arrivé, lecteur, de turluter quelque chansonnette oubliée depuis quelque temps, et dont le souvenir vous revient tout-à-coup à l'esprit, vous ne savez trop pourquoi ni comment ? Quelles difficultés n'éprouve-t-on pas ? On a, comme on dit, les mots sur le bout de la langue, et cependant on ne peut les saisir. Alors, en dépit de cause, que fait-on ordinairement ? On supplée aux lacunes de sa mémoire par des mots de sa façon, et on continue à turluter quand même. Voilà, me semble-t-il, une réflexion que ne manquera pas de faire quiconque voudra bien comparer nos chansons populaires canadiennes avec les chansons françaises correspondantes.

On le sait, bien des changements se sont opérés en France, dans le langage, dans les mœurs, dans les habitudes, depuis le jour où les premiers colons normands et bretons vinrent planter leurs tentes sur le sol de la Nouvelle-France. Et puis, pourquoi la révolution, qui a tout balayé devant elle, aurait-elle respecté les chants populaires ? — Au reste, la France est un peu oublieuse de sa nature.... Nous, Canadiens, qui avons la mémoire un peu plus fidèle, venons à son secours ; tâchons de lui rendre intact le précieux dépôt de ses anciennes chansons, comme nous pourrions, au besoin, lui remettre sous les yeux le tableau de ses mœurs et coutumes d'autrefois. Malgré nos guerres, malgré nos malheurs, et même

malgré notre semblant de révolution, nous n'avons jamais créé de Marseillaise. Les gais refrains de la Claire Fontaine et de Vive la Canadienne ont toujours suffi pour échauffer le courage de nos miliciens de 1690 et de 1760, comme pour ranimer l'ardeur de ceux de 1775 et de 1812. C'est encore avec ces mêmes refrains que nos miliciens de 1863 accompagnent leurs marches pacifiques dans les rues de nos villes.

—

A SAINT MALO, BEAU PORT DE MER.

MM. Ampère et Champfleury nous donnent chacun une variante de cette chanson.

VARIANTE DE M. AMPÈRE :

A Nantes, à Nantes sont arrivés,
Trois beaux bateaux chargés de bleds,
La tira, lon la lou, la tira, la tira lon la, lon la tira.

Trois beaux bateaux chargés de bleds,
Trois dames sont v'nues les visiter,
La tira, lon, etc.

Marchand, marchand, combien ton bled. — Je l'vends dix-huit francs la pairée. — Ce n'est pas cher si c'est bon bled. — Mesdam's, entrez, vous le verrez. — La plus jeune a le pied léger, — Dedans la barque elle a sauté.— Les mariniers ont dérivé. — A terre, à terre bons mariniers, — Car j'entends ma mèr' m'appeler. — Mes petits enfants vont crier. — Taisez-vous, la belle, vous mentez, etc. etc.

VARIANTE DE M. CHAMPFLEURY :

A Nant's, à Nant's est arrivé,
Saute, blonde, et lève le pied,

Trois beaux navir's chargés de bled,
Saute, blonde, ma jolie blonde,
Saute, blonde, et lève le pied.

Trois dam's s'en vont les marchander, — Beau marinier, combien ton bled.—Je le vends six francs le demay.— Il n'est pas cher, s'il est bon bled.— Entrez, madame, vous le verrez. — Mais quand la dame y fut entrée, — Le marinier pousse à nager, etc.

Il reste huit couplets analogues à ceux de la précédente.

CHANSON CANADIENNE :

A Saint-Malo, beau port de mer, (bis)
Trois beaux navir's sont arrivés.
Nous irons sur l'eau
Nous y prom' promener,
Nous irons jouer dans l'île.

Chargés d'avoin', chargés de blé,— Trois dam's s'en vont les marchander. — Marchand, marchand, combien ton blé ? — Trois francs l'avoin', six francs le blé.— C'est bien trop cher d'une bonn' moitié. — Montez, mesdam's, vous le verrez. — Marchand, tu n'vendras pas ton blé. — Si j'ne l'vends pas, je le donnerai. — A ce prix on va s'arranger.

Ou je me trompe fort, ou il y a infiniment plus de sel dans notre *Saint Malo*. Les derniers traits, surtout, sont des exemples frappants de ces colloques que l'on peut entendre encore tous les jours, entre vendeurs et acheteurs, sur les marchés de Québec et de Montréal, comme sur ceux de Dieppe et de Saint-Malo. Au lieu de cela, les derniers couplets des variantes françaises tombent dans le genre plat et grivois.

—

EN ROULANT, MA BOULE.

La seule trace que je retrouve de cette chanson, si populaire en Canada, se voit dans les couplets suivants, publiés par M. Ampère. Le style seul indique assez leur ancienneté.

Mon père a fait bâtir château
Sur l'herbette nouvelle. . . . Ah ! je m'en vais
Sur l'herbette nouvelle.

L'a fait bâtir sur trois carreaux —
Sur l'herbette nouvelle. — Ah ! je m'en vais, etc.

Les trois carreaux en sont d'argent, — De par dessous ruisseau coulant. — Les trois canards s'y vont baignant,— Le fils du Roy les va mirant. — Il a tiré sur le devant,— De par les yeux sortit le sang, — De par le bec l'or et l'argent.

CHANSON CANADIENNE :

Derrière chez nous y a-t-un étang,
En roulant ma boule.
Trois beaux canards s'en vont baignant,
Rouli, roulant,
Ma boule roulant,
En roulant ma boule roulant.

Trois beaux canards s'en vont baignant,
En roulant, etc.
Avec son grand fusil d'argent,
Rouli, roulant, etc.

Visa le noir, tua le blanc,— O fils du roi, tu es méchant. — Tu as tué mon canard blanc, — Par dessous l'aile il perd son sang, — Par les yeux lui sort'nt des diamants,—Et par le bec l'or et l'argent.—Toutes ses plum's s'en vont au vent, — Trois dam's s'en vont les ramassant. — C'est pour en faire un lit de camp, — Pour y coucher tous les passants.

MALBROUK S'EN VA T'EN GUERRE.

" Il n'y a rien de nouveau sous le soleil " dit le proverbe ; et le proverbe lui-même n'échappe pas à la loi inexorable qu'il exprime. Qui croirait, par exemple, que la chanson de Marlborough remonte aussi loin qu'à l'époque des guerres de religion ? C'est bien le cas pourtant ; et ce n'est ni plus ni moins que dans la *Chanson du Duc de Guise*, que l'auteur de " *Malbrouk* " a puisé son inspiration.

CHANSON DU DUC DE GUISE :

Qui veut ouïr chanson, (bis.)
C'est du grand duc de Guise,
Doub, dan, doub, dan, don, don,
Dou, dou, don.

Qu'est mort et enterré, (bis.)
Aux quatr' coins de sa tombe,
Doub, etc.

Quatr' gentilshom' y avait, (bis.)
Dont l'un portait le casque,
Doub, etc.
L'autre les pistolets.

L'autre les pistolets, (bis.)
Et l'autre son épée,
Doub, etc.
Qui tant d'huguenots a tués.

Qui tant d'huguenots a tués. (bis.)
Venait le quatrième,
Doub, etc.
C'était le plus dolent.

C'etait le plus dolent. (bis.)
Après venaient les pages,
Doub, etc.
Et les valets de pied.

Et les valets de pied, (bis.)
Qui portaient de grands crêpes,
Doub, etc.
Et des souliers cirés.

Et des souliers cirés, (bis.)
Et de biaux bas d'estame,
Doub, etc.
Et des culott's de piau.

Et des culott's de piau, (bis.)
Après venait la femme,
Doub, etc.
Et tous les biaux enfants.

Et tous les biaux enfants, (bis.)
La cérémonie faite,
Doub, etc.
Chacun s'allit coucher.

—

CECILIA

Est une de nos plus jolies chansons de marine ; elle est reproduite par M. Champfleury. L'air est le même en France qu'ici, ce qui n'est le cas pour aucune autre de celles que nous venons de voir.

—

SUR LE PONT D'AVIGNON.

De tous les ponts du monde, il n'en est pas comme le *Pont d'Avignon.*

Le pont *Victoria* de Montréal a bien son mérite. On en a fait la huitième merveille du monde,—ce qui est beaucoup,—il a coûté des millions,—ce qui n'est pas peu. On l'a illustré par des banquets, par des discours, par des articles de gazettes à profusion, et on a vidé, en son honneur, lors de son inauguration,

force bouteilles de vin de Champagne. Mais de tous ces discours pompeux, qui devaient compter au moins quelques chefs-d'œuvre, de tout ce menu recherché, dont la carte a été fidèlement enregistrée dans les journaux du temps, il ne reste plus rien.... rien que le pont, qui un jour ou l'autre, finira par s'écrouler probablement.

Quant au pont d'Avignon, il vivra éternellement, parce que son souvenir, immortalisé par une jolie ronde, est confié à la mémoire des enfants. Or, les enfants se souviennent toujours.

" A défaut d'une notice spéciale, dit M. Champfleury, quelques lignes devraient être réservées au comtat d'Avignon, dont la capitale a été chantée dans presque toute l'Europe. Les archéologues ne sont pas souvent satisfaisants dans leurs théories, et sur leur immense popularité. Comment expliquer pourquoi le pont d'Avignon a servi de motif de chanson à tous les enfants qui sautent : voilà le difficile. Un homme de beaucoup d'esprit et de science m'a pourtant donné la solution du problème qui me tracassait. Le pont d'Avignon fut construit entre le onzième et le douzième siècle, et il émerveilla tellement les esprits, que la chanson s'en répandit dans toute l'Europe."

M. Champfleury ne donne qu'un seul couplet de cette chanson :

Sur le pont d'Avignon
Belle rose (bis) a fait Samson.
Belle, entrez dans la danse,
Regardez comme l'on danse,

Faites un tour, demi-tour,
Embrassez tous vos amours.

" Certainement," ajoute M. Champfleury, " ce texte n'est pas le texte primitif ; mais, content de l'interprétation, je cèderai aux archéologues méridionaux l'honneur de retrouver le premier texte......."

Or, il existe en Canada trois variantes de cette chanson, également belles, et dont l'une, surtout la dernière, ne doit pas être éloignée du texte primitif.

Hier, sur le pont d'Avignon
J'ai ouï chanter la belle,
Lon la,
J'ai ouï chanter la belle.

Elle chantait d'un ton si doux,
Comme une demoiselle.

Que le fils du Roy l'entendit
Du logis de son père.

Il appela ses serviteurs,
Valets et chambrières.

Çà que l'on bride mon cheval
Et lui mette sa selle.

Monsieur, où voulez-vous aller ?
Ce n'est qu'une bergère.

Bergère ou non je veux la voir,
Ou que mon cheval crève.

AUTRE.

Sous le pont d'Avignon (bis)
Une belle s'y baigne,
Ma don daine,
Une belle s'y baigne,
Ma dondé.

La belle en s'y baignant
Laissa tomber son peigne.

Trois Allemands, passant,
Ont ramassé le peigne.

Allemands, Allemands,
Ah ! rendez-moi mon peigne.

Ton peigne tu n'auras
Que t'aies payé mes peines.

Quell' paie demandes-tu ?
Un baiser de toi, belle.

Prends-en un, prends-en deux,
Prends-en trois, à ton aise.

Les airs de ces deux chansons sont d'une rare beauté.

Enfin, la dernière est une ronde que tout le monde connaît et qui commence par ces mots :

Sur le pont d'Avignon
Tout le monde il y passe.
Les messieurs font comme ci, (*on ôte son chapeau*)
Les dames font comme çà. (*on fait la révérence*)

Qui ne serait tenté de croire que cette dernière variante n'est pas calquée sur le texte primitif ? " Tout le monde il y passe ! " n'est-ce pas là un cri parti du fond du cœur de tout bon avignonnais du onzième siècle ! Si nos voisins de Montréal se mettaient en frais d'illustrer par une chanson leur pont Victoria, ne commenceraient-ils par ces mots :

" Tout le monde il y passe !"

—

" Au Bois Rossignolet " que je vois encore dans les " Chansons Populaires " de M. Champfleury, est connue en Canada. Elle offre ceci de remarquable,

c'est qu'on y répète la dernière syllabe de chaque vers, de manière à produire ce que l'on désigne dans nos campagnes canadiennes, sous le nom de *jargon.* Parler jargon était une grande affaire pour les enfants des écoles que j'ai fréquentées, et pour quelqu'un qui n'y est pas habitué, ce langage est tout-à fait inintelligible.

M'y allant promener (le rer,)
Le long du grand chemin (le rin,)
Le long du grand chemin.
Là je m'y endormis (le ris,)
A l'om- (le rom)
bre sous (le rou)
Un pin (le rin,)
Au bois rossignolet
(le ret,)
Au bois rossignolet.

Dans le jargon de nos campagnes, on lirait : M'y (dergui) al (dergal) lant (dergant) me (dergue) pro (dergo) me (dergue) ner (derguer) le (dergue) long (dergon), etc.

Cette chanson est franc-comtoise. Je serais bien aise de savoir si cette espèce de jargon s'est conservée ailleurs que dans la chanson, et si les enfants de la Franche-Comté comme ceux du Canada, s'appliquent avec plus d'ardeur à cette étude philologique qu'à celle de leurs leçons !

Les trois chansons suivantes sont en très grande vogue, encore aujourd'hui, parmi les écoliers qui passent leurs vacances au Petit Cap de Saint Joachim. Ce sont : "La Bigournoise," "Bonhomme, bonhomme," et " Quand la Boiteus' s'en va t'au bois."

La première, d'après M. Champfleury, vient du Dauphiné, la seconde, de Provence, la troisième est une chanson de baleiniers.

Un seul couplet de la première suffira pour en faire connaître le caractère.

VARIANTE FRANÇAISE :

Mon père me marie,
Petite Jeannetton, glinglon,
Et n'en savais rien faire
Qu'à garder la maison.
Au son de la bigournoise,
Son des noises, des pommes,
Des figues, des fraises et bon,
Y a t'y pas de la glin glinglon,
Gloria de la digue don don,
Gloria de la caderata,
De la bigournoise à gai,
L'espoir, c'est de la bigournoise.

M. Champfleury tient cette chanson d'un sien ami, lequel à ce propos, lui écrit :

" Cette chanson est fort connue ici.... Je la tiens d'un de nos ouvriers de péage qui l'a apprise de son père. Son père la chantait avec orgueil parce que le refrain est difficile à retenir, et que ceux qui essayaient de l'apprendre n'y parvenaient pas. On avait surnommé ce chanteur le père Labigournoise. " Ainsi, ajoute M. Champfleury, l'amour-propre du chanteur à langue bien déliée, lui avait fait composer cette chanson, difficile par sa bizarrerie...... Mais, quel triomphe ! Le nom lui est resté, et ce n'est pas un médiocre succès que de s'appeler à l'avenir : " Le père Labigournoise," et de devoir son nom à une chanson."

Il m'en coûte beaucoup de troubler le repos et la gloire du père Labigournoise, mais la justice me force de proclamer que cette chanson est parfaitement connue d'anciens écoliers du Séminaire de Québec, qui comptent aujourd'hui leurs soixante-dix ans révolus. Ces derniers l'ont apprise de leurs prédécesseurs, vétérans eux-mêmes qui croyaient que son origine se perdait dans la nuit des temps. J'ai donc tout lieu de croire que le père Labigournoise de M. Champfleury a usurpé un titre qui ne lui appartient pas, et qu'il s'est fié sur la doctrine des faits accomplis.

" Bonhomme, bonhomme " est moitié en patois, moitié en français dans le recueil de M. Champfleury.

Bonhomme, bonhomme, — Tu n'es pas maître dans ta maison — Quand nous y sommes.

Bonhomme, qué sabez tou tzouga, (bis.)
Sabé tzouga dé la bioulonna :
Et tzoung, tzoung, tzoung
De la bioulonna.
Bonhomme, etc.

On sait que cette espèce de ronde qui ne se chante qu'en français, en Canada, exige, pour être chantée suivant les règles de l'art, un véritable tour de force. En effet, après le violon, vient la flûte, après la flûte, le tambour, et ainsi de suite, en passant en revue tous les instruments possibles et impossibles, et imitant les divers sons. Aussi, n'y a-t-il que les langues les plus déliées qui soient à la hauteur d'une pareille tâche.

Que faut-il conclure de cette dissertation sur nos chansons canadiennes, comparées à celles que l'on retrouve dans les ouvrages français du jour.

Un recueil de chansons, publié à Montréal, en 1859, contient la note suivante :

" M. Marmier, dans un ouvrage intitulé " Chants du Nord," publie à peu près mot pour mot cette chanson (La Claire Fontaine), qui est de son pays, la Franche-Comté. Cet écrivain distingué, qui a visité le Canada, et a entendu chanter nos chansons de voyageurs, n'a pas hésité à déclarer que tous ces chants venaient de France. Les airs et les paroles ont été plus ou moins modifiés au pays......"

Je trouve qu'il y a dans cette note beaucoup trop de condescendance pour l'opinion du célèbre voyageur et écrivain ; et il me semble qu'il doit être au moins permis de se demander si c'est bien *au pays* que les airs et les paroles de nos chansons ont été altérés, et si ce n'est pas plutôt en France que la plupart d'entre elles ont subi ces modifications.

En effet, ces chansons populaires, complètement inconnues dans les villes de France, et ignorées des personnes instruites, sont le partage exclusif des gens de la campagne. Les recueillir était chose si peu facile, qu'il n'a fallu rien moins qu'un ordre exprès de S. M. l'Empereur actuel des Français, pour qu'on osât tenter une semblable entreprise. Un comité, à la tête duquel se trouvait M. Ampère, fut nommé, il y a quelques années, et ce n'est qu'à l'aide de nombreuses correspondances qu'on est parvenu à en dé-

terrer un certain nombre. Ce n'est guère qu'à partir de cette époque, que quelques écrivains distingués, séduits, sans doute, par l'attrait de la nouveauté, se sont mis activement à l'œuvre ; et ils avouent franchement que cette œuvre a été pour eux extrêmement difficile.

En Canada, ces chansons populaires sont connues de tout le monde ; elles sont presque aussi familières aux habitants de nos villes qu'à ceux de nos campagnes. Tous, nous avons été bercés au son de ces chansons, et plus tard, dans nos colléges, elles sont devenues les compagnes obligées de nos jeux et de nos promenades.

Quel écolier de Québec, par exemple, pourrait se rappeler, sans ressentir la plus douce des émotions, ces jolies chansons, avec leurs joyeux refrains, répétés en chœur par lui et ses compagnons d'étude, au retour de la vieille maison de campagne de Maizerets ? C'est vers huit heures du soir, en été, que le départ a lieu. Bien des sueurs, durant cette journée de grand congé, ont arrosé cette terre privilégiée, toujours fertile en amusements ; bien des fois la balle a rebondi sur les quatre ailes du grand jeu de paume, ou sur les parois séculaires de la vieille grange de la ferme. Et pourtant une distance de près de trois milles reste encore à franchir avant qu'on puisse s'abandonner aux douceurs des classiques pavots de Morphée dans les dortoirs de l'*Alma Mater*.

On se met en marche, deux à deux, quatre à quatre : les *grands* d'abord, les *petits* ensuite. On franchit la

grande allée qui mène au chemin du roi, et l'on circule à travers les champs en fleurs, et bordés de riches villas. Cependant, à peine les deux bandes se sont-elles ébranlées, qu'à un signal donné les pas se ralentissent, les têtes se découvrent. On fait le signe de la croix, et le maître de salle récite le chapelet, auquel tous répondent. Ce devoir une fois rempli, un des troubadours, reconnu pour la puissance de son gosier, se met en tête, et entonne l'une ou l'autre de ces chansons populaires, dont le répertoire des écoliers est si riche. Tous répondent en chœur, en marchant en cadence, et en peu de temps, ces trois milles de chemin, qui d'abord paraissaient devoir être interminables, ont été laissés derrière soi, sans qu'on y ait presque songé.

Cette petite scène que je viens de décrire est littéralement vraie aussi pour les écoliers de nos autres colléges. Or, les écoliers sont conservateurs avant tout. Ce n'est pas eux qui altèreraient à dessein un trait de naïveté, ou élimineraient un *s* et un *t* pour éviter une misérable faute de grammaire. Je n'en veux pour preuve que le "Chansonnier des Colléges," publié aux bureaux de *L'Abeille*, en 1854, et qui est, sans contredit, le meilleur qui ait vu le jour en Canada. On ne s'y pique pas d'un purisme déplacé comme dans maint autre recueil, on n'y a pas imprimé : "Malbrough s'en va en guerre," mais bien "Malbrough s'en va *t*'en guerre." On n'y lit pas non plus : "Il reviendra à Pâques," mais bien "Il reviendra *z*'à Pâques." Et c'est ainsi que ces chansons doivent

être chantées et imprimées. En effet, n'est-ce pas assez que sous prétexte de courtiser l'orthographe, auteurs et grammairiens soient forcés de ployer sous le joug de ces graves défauts de toute langue bien faite ; et faut-il donc aller corriger le peuple, qui a le bon sens, lui, de faire disparaître ces énormes *hiatus*, et sait en adoucir les frottements par des cuirs rationnels ?

Il est encore une foule de nos chansons populaires canadiennes que l'on retrouve, avec un indicible plaisir, dans les ouvrages français, mais que l'espace réservé à cette étude ne me permet que de mentionner en passant. On remarque surtout " La Belle est au Jardin d'Amour," "La voilà la Jolie Coupe," "J'ai un grand Voyage à faire," " Su' l'pont du Nord," "J'ai fait une Maîtresse," " D'un pot plein de Marjolaine," " Il était une Bergère, ron, ron, ron, etc.," " A Paris dans une Ronde," " Si le Roi m'avait donné, Paris sa grand' ville."

Une espèce de parodie de cette dernière est fort prisée des petits enfants canadiens :

Je suis un enfant gâté,
De belle figure.
J'aime bien les p'tits pâtés
Et les confitures.
Si vous voulez m'en donner,
Je saurai bien les manger.

Le " Couplet" des ivrognes berrichons n'est pas tout-à-fait semblable à celui des Viveurs canadiens.

Arrosons-nous
La *noque*,
La *noque*,
La *noque* du cou.

On chante ici :

Et moi qui aime à boir' de tout,
Arrosons-nous la dall' du cou,
Arrosons-nous la dalle !

—

COMPLAINTE D'ADAM ET D'EVE.

Voici tout un poëme et un chef-d'œuvre encore. M. Champfleury n'en donne que quatre couplets ; en voici vingt-trois bien comptés :

Dans un jardin couvert de fleurs,
Plein de douceurs,
Dieu créa l'homme à son image.
Ce beau séjour
Etait la preuve et le vrai gage
De son amour.

Adam était assis tout seul — Sous un tilleul, — Etant couché sur l'herbe tendre — Tranquillement, — Un doux sommeil vint le surprendre — Dans ce moment.

Pendant qu'il dort, son créateur — Et son auteur — Lui enl'va doucement un' côte — De son côté ; — En forma un' charmante femme — Rare en beauté.

Adam la voyant, s'écria : — Ah ! la voilà ! — Ah ! la voilà celle que j'aime, — L'os de mes os ; — Donnez-moi la, bonté suprême, — Pour mon repos.

Adam, père du genre humain, — Prit par la main — Eve, cette charmante belle, — Sa tendre épouse, — Devant Dieu se jette avec elle — A deux genoux.

Dieu bénit ce couple charmant — Dans le moment. — Un berceau tissu de verdure — Fut leur logis ; — De fleurs j'aime la bigarrure — De leur tapis.

Dieu prit Adam et le conduit — Auprès d'un fruit, — Lui disant : Mon fils, prends bien garde, — Ne touche pas — A ce beau fruit que tu regardes, — Crains le trépas.

De ce lieu je te fais le roi, — Tout est à toi. — Mais souviens-toi de ma défense — A l'avenir, — Et respect' l'arbre de science, — D'peur de mourir.

Adam prit Eve et lui montra — Cet arbre-là ; — Lui disant : Mon épous' chérie, — Garde-toi bien — De toucher là, je t'en supplie, — Pour notre bien.

Ev' s'étant écartée, un jour, — Dans un détour. — Le serpent rencontra la belle — Et lui parla. — Le discours qu'il eut avec elle — Cher nous coûta.

Salut à la divinité, — Rare beauté, — Perle sans prix, vivante image — Du souverain, — L'ornement du bel ouvrage — De ce jardin.

Je te ferai part d'un secret — Dans ce bosquet : — J'ai acquis de la connaissance — De ce beau fruit ; — Viens donc, tu sauras la science — Qu'il en produit.

Mange ce fruit délicieux, — Ouvre les yeux ; — La friande cueillit la pomme : — Elle en mangea ; — Elle en porta à son cher homme — Qui s'affligea.

Malheureuse, d'où viens-tu ? — Je suis perdu. — Quel est ce fruit ? où est l'arbre ? — Montre-le moi : — Mon cœur devient froid comme marbre — Dis-moi pourquoi.

Adam, Adam, entends ma voix, — Sors de ce bois : — Dis-moi donc pourquoi tu te caches, — Quelle raison, — Ne crois-tu pas que je ne sache — Ta trahison.

Mon créateur, j'ai reconnu — Que j'étais nu ; — Mais mon auteur, mon divin maître — En vérité, — J'ai honte de faire connaître — Ma nudité.

Approche-toi, monstre infernal, — Auteur du mal ; — Si tu as détruit l'innocence, — Dis-moi pourquoi. — Je vais prononcer la sentence ; — Ecoute-moi.

T'as servi d'organe au démon, — Point de pardon !— La terre pour ta nourriture — Tu mangeras, — L'homme, dans sa juste colère, — T'écrasera.

Tu n'as pas écouté ma loi, — Femme, pourquoi ?— Mène une vie pénitente, — Dans ma rigueur, — Tu souffriras, lorsqu' t'enfant'ras,— De grande' douleurs.

Adam, tu mangeras ton pain — Avec chagrin. — Va cultiver la terre ingrate, — Sors de ce lieu, — Et n'attends plus que je te flatte, — Je suis ton Dieu.

Je te fais mes derniers adieux — Les larmes aux yeux, — Jardin charmant, heureux parterre. — Quel triste sort ! — Je vais cultiver la terre — Jusqu'à la mort.

Un ange vint le consoler — Et lui parler, — Lui annonçant que le Messie — Viendrait un jour — Naître de la Vierge Marie, — Pour leur amour.

Enfin le temps si désiré — Est arrivé. — Dieu touche de notre misère, — Envoie son Fils. — Et voilà le fruit salutaire — Qu'il a promis.

Comment encore passer sous silence cette chanson si belle, avec son air si plein d'entrain, et que sait par cœur tout Canadien qui, une fois dans sa vie seulement, a pris une rame ou un aviron.

J'm'en va t'à la fontaine,
O gai vive le roi,
J'm'en va t'à la fontaine,
O gai vive le roi,
Pour emplir mon cruchon
Vive le roi et la reine,
Pour emplir mon cruchon,
Vive Napoléon !

La fontaine est profonde, — J'me suis couler au fond. — Que donneriez-vous, belle ? — Qui vous tir'rait du fond. — Tirez, tirez, dit-elle, — Après çà nous verrons. — Quand la belle fut tirée, — S'en va t'à la maison, — S'asseoit sur la fenêtre, — Compose une chanson. — Ce n'est pas çà la belle — Que nous vous demandons, — Votr' petit cœur en gage, — Savoir si nous l'aurons. — Mon petit cœur en gage — N'est pas pour un baron. — Ma mère l'a promis — A un joli garçon.

Le refrain de cette chanson indiquerait une origine toute moderne ; mais il a été changé. Autrefois on chantait " Vive le roi, vive le roi ! " Au reste, son

origine est française ; et trois couplets de cette dernière suffiront pour faire voir la différence qui existe entre les deux variantes.

Quand j'étais petite, seulette à la maison,—On m'envoyait souvent pour cueillir du cresson—Verduron, verdurinette, pour cueillir du cresson.

On m'envoyait, etc.—La fontaine était creuse,—Je suis tombée au fond.

La fontaine, etc.—Sur le chemin passent trois cavaliers barons, etc.

III

Parmi nos autres chansons populaires, il en est encore un grand nombre dont l'origine est bien évidemment française, et que je ne retrouve nulle part dans les ouvrages des écrivains de ce pays : je me contenterai de citer les suivantes :

En revenant de la Vendée, (bis.)
Dans mon chemin j'ai rencontré,
Vous m'amusez toujours,
Jamais je m'en irai chez nous,
J'ai trop grand peur des loups.

Dans mon chemin j'ai rencontré, — Trois cavaliers fort bien montés, — Celui d'à pied m'a demandé, — Où irons nous ce soir coucher,— A la maison d'accoutumée.

Une autre a pour titre : Un tour du diable.

Le diabl' s'en va dans la ville de Poquier,
Dans le moulin pour y prendr' le meunier,
Le meunier avait un sac assez grand,
Il a pris l'diable, et l'a fourré dedans,
L'a attaché à la roue du moulin,
L'a fait virer du jour au lendemain.

AUTRE.

Dans les prisons de Nantes,* (bis.)
Lui y a t'un prisonnier
O gai, faluron, falurette,
Lui y a t'un prisonnier
O gai, faluron dondé.

Personne ne l'y va voir — Que la fille du geôlier,
Elle lui porte à boire, — A boire et à manger.
Un jour il lui demande — Qu'est-ce que l'monde dis'nt de moi,
Le bruit court dans la ville — Que demain vous mourrez.
Puisque demain je meure, — Ah ! déliez-moi les pieds.
La fille, encor jeunette, — Lui a lâché les pieds ;
Le galant fort alerte, — Dans la mer a plongé,
De la première plonge, — La mer a traversé.
Quand il fut sur les côtes, — Il se mit à chanter :
Que Dieu béniss' les filles, — Surtout cell' du geôlier ;
Si je retourne à Nantes, — Oui, je me marierai,
Je prendrai pour ma femme — La fille du geôlier.

—

On connaît la célébrité du pâté de Chartres. Celui de Rouen n'a rien à lui céder, surtout quand on connaît le dernier couplet, que la prudence me force de sous-entendre.

C'est dans la ville de Rouen, (bis)
Ils ont fait un pâté si grand
A l'entour toure loure,
Dansons à l'entour toure loure,
Chantons à l'entour.

Ils ont fait un pâté si grand, (bis.) — Qu'ils ont trouvé un homme dedans.

Qu'ils ont trouvé un homme dedans, (bis.) — Ils ont trouvé encore ben plus.

Ils ont trouvé encore ben plus, (bis.) — Ils ont trouvé un chat poilu.

---

* Nos marins chantent aujourd'hui : « Dans les prisons de *Londres*. »

" Hélas ! comme on y va ! " doit être une chanson française, puisqu'il n'y a pas de patois en Canada.

> Mon père a quatre-vingts vaches, — Hélas ! comme on y va ! — Ma mère en a soixante-quatre, — Bouti, boutac — De lasmadou, — Hermidou, — De bistigate, — De Fermidou, — Sautons de gaudriette, — Dansons de gousmadou, etc.

IV

CHANSONS CANADIENNES.

A part ces chansons que je viens de passer en revue, et dont l'origine est évidemment française, nous en avons encore un très-grand nombre qui ont certainement pris naissance en Canada. Il en est d'autres aussi dont l'origine est douteuse ; mais ces dernières paraissent complètement ignorées en France ; au moins, les recueils les plus complets que j'ai sous les yeux, n'en font pas la plus légère mention. Si ces dernières viennent de l'Ancienne France, on ne peut nier qu'elles ont bien acquis le droit de cité dans la Nouvelle, où elles n'ont cessé de fleurir ; et il me semble qu'il doit nous être permis de les considérer comme nôtres, au moins jusqu'à ce qu'on exhibe des titres valables de propriété.

La plupart de nos chansons purement canadiennes sont des improvisations pleines de gaieté et qui sont comme les miroirs fidèles des mœurs douces et paisibles de nos campagnes ; ou bien des chants, encore joyeux, mais empreints d'une légère teinte de mé-

lancolie, inspirés par la vue de nos grands bois, de nos grands fleuves et de nos lacs immenses.

Il leur fallait bien quelque chose pour tromper l'ennui et émousser la fatigue à ces hardis découvreurs qui s'enfonçaient à travers les vastes solitudes du Nouveau-Monde, et entreprenaient à pied ou en canot d'écorce, des excursions, qui, aujourd'hui, nous paraissent tenir de la fable plutôt que de la réalité. Aussi, les raquettes pesaient-elles moins aux pieds, les avirons se retrempaient-ils avec une nouvelle vigueur dans l'eau quand le chef de la bande entonnait quelqu'un de ces joyeux refrains où il est invariablement parlé du *bois joli*, de la *blonde*, du *clos de mon père*, et de toutes ces scènes qui rappellent si puissamment les mille bonheurs du foyer domestique.

Est-il, par exemple, une seule forêt, une seule rivière du Nouveau-Monde, dont les échos n'aient répercuté les accents de notre chant national " Vive la Canadienne !" Cri de joie et d'espérance, le seul refrain de cette chanson était bien propre à relever les courages les plus abattus, à ranimer les forces les plus épuisées. D'un autre côté, elle méritait bien que la chanson nationale de notre petit peuple fût une glorification de ses vertus, cette femme forte et fidèle qu'un célèbre prédicateur français présentait comme modèle, il n'y a que quelques années, aux femmes du monde entier.

Plusieurs de ces chansons étant connues de tout le monde, je ne ferai que les indiquer d'une manière sommaire, et ne m'arrêterai qu'aux principales.

" La belle Françoise," est bien la chanson par excellence de nos rameurs canadiens : et soit pour l'air, soit pour les mots, c'est bien là un véritable modèle de chanson populaire. Il n'en est pas une seule dans tous les recueils français qui puisse lutter avantageusement avec cette belle chanson :

C'est la belle Françoise,
Allons, gai
C'est la belle Françoise,
Qui veut se marier
Ma luron lurette,
Qui veut se marier
Ma luron luré.

San amant va la voir,—Le soir après souper, etc.

On trouvera les suivantes dans les recueils.

" Par derrièr' chez ma tante — Il y a t'un bois joli."

" V'la l'bon vent, v'la le joli vent."
" Bal chez Boulé."

La première a été reproduite par plusieurs voyageurs français.

La naïveté est poussée jusqu'à ses dernières limites dans la dernière : aussi est-elle la favorite des écoliers. Elle a été reproduite dans les Anciens Canadiens, de M. de Gaspé, qui nous donne en même temps son histoire.

Au reste, ces seuls mots : " Mit son gilet barré — Et ses souliers francés," trahissent son origine. En effet, même aujourd'hui, nos habitants canadiens reconnaissent surtout trois espèces de chaussures : les souliers français, à semelles et à talons, les bottes malouines, de même espèce, à l'exception des jambes,

et les souliers et bottes sauvages, parfaitement connus et appréciés de nos chasseurs.

La chanson qui suit renferme des traits de malice qui se recommandent d'eux-mêmes à l'attention du beau sexe.

Quand le mari s'en vint du bois,
Trouva sa femme malade
Oui-dã hum ! hum ! ha ! ha !
Trouva sa femme malade.

Ah ! qu'as-tu donc ma pauvre femme ? — J'ai t'un grand mal de tête, oui-dã !

Faut aller qu'ri le médecin, — Le médecin du village oui-dã !

Quand le médecin fut arrivé, — Connut la maladie oui-dã !

Qu'on mett' de l'eau dedans son vin, — Elle sera guérite oui-dã !

Si l'on met d'l'eau dedans mon vin, — Dès d'main je serai morte oui-dã !

On mit de l'eau dedans son vin, — Elle n'en fut pas pire.

Consolons-nous, les femmes furent vengées et glorieusement.

Mon mari est ben malade,
En grand danger de mouri',
Il m'envoie dessus ces côtes,
Pour cueillir des pomm's pour lui.
La gingu' me prit gai, gai, gai,
V'lã qu'çã m'prend
Gai, gaîment.

Quand je fus dessus ces côtes, — J'entendis sonner pour lui ; — Je me j'tis à deux genoux, — Pour prier *Pater* pour lui. — Je m'en r'vins à la maison, — Pour ensev'lir mon mari. — Quand je fus devers les yeux, —

J'avais peur qu'il me r'gardît. — Quand je fus devers le nez, — J'avais peur qu'il me sentît. — Quand je fus devers la bouche, — J'avais peur qu'il m'embrassît. — Quand je fus devers les mains, — J'avais peur qu'il me poignît. — Quand je fus devers les pieds, — J'avais peur qu'il gigotît.

La gingu' me r'prit, gai, gai, gai,
V'là qu'çà m'r'prend,
Gai, gaîment.



LA CHANSON DU VOLEUR.

C'est en passant près du moulin, — Qui dans son joli chant disait : (bis)
Tic tic tac, tic tac tac, — Moi j'croyais qu'il disait :
Attrappe, attrappe, attrappe, — Et moi je m'en foui, foui,
Et moi je m'en fouyais.

C'est en passant près d'une prairie, — Où les faucheurs fauchaient, (bis)
Et dans leur joli chant disaient : — Ah! l'beau faucheur, ah! l'beau fau-[cheur!
Moi j'croyais qu'ils disaient : — Ah! v'la le voleur, ah! v'la le voleur!
Et moi je m'en foui, foui, — Et moi je m'en fouyais.

C'est en passant près d'une église, — Où les chantres chantaient, (bis)
Et dans leur joli chant disaient : — Alleluia! Alleluia!
Moi, j'croyais qu'ils disaient : — Ah! le voilà! ah! le voilà!
Et moi je m'en foui, foui, — Et moi je m'en fouyais.

C'est en passant près d'un poulailler, — Où les poules chantaient, (bis)
Et dans leur joli chant disaient ; — Cou-cou ricou, cou-cou ricou,
Moi j'croyais qu'elles disaient : — Coupons-y l'cou, coupons-y l'cou,
Et moi je m'en foui, foui, — Et moi je m'en fouyais.



Tout le monde connaît la chanson de la biche "Qui n'avait que deux dents," les dégats qu'elle commit "Dans le clos de Myrand," où elle mangea une feuille "Qui valait bien cent francs," et un pied d'échalotte "Qui valait bien autant." On se rappelle encore qu'elle fut conduite par Myrand, "Devant le parlement," pour y subir son procès. On n'a pas

oublié non plus les irrévérences qu'elle commit devant le juge et les assistants, le tout en l'honneur de M. Myrand.

Avec toute sa naïveté, cette chanson n'est rien moins qu'une critique des plus amères à l'adresse d'un mauvais plaideur et d'un chicanier.

La plupart des chansons qui suivent se trouvent dans nos recueils, surtout dans le " Chansonnier des Colléges :"

" C'est aujourd'hui la St. Michel." " Pierre Nicolas." " Quand le meunier revint du marché." " Ah ! si mon moine voulait danser." " C'est un nommé Martin." " Mon père a fait bâtir maison, ah ! ah ! frit à l'huile." " Madame m'envoyait au marché." " Marie Puniçon." " Ils disent que j'aime les filles." " La bonne femme Cayer," et une foule d'autres.

—

CHANSONS DE VOYAGEURS.

Il y avait autrefois dans la colonie une classe d'hommes à part, célèbres par leurs voyages et leurs découvertes, et auxquels on donnait le nom de coureurs de bois. La race de ces hardis voyageurs se perpétue encore de nos jours dans cette pléiade d'hommes vigoureux, employés par la compagnie du Nord-Ouest et celle des Postes du Roi, il y a quelques années, et aujourd'hui aux gages de la compagnie de la Baie d'Hudson.

A cause de leur bravoure à toute épreuve et de leur force de résistance au froid, à la chaleur, aux

fatigues ; à cause surtout de leur habileté à se tirer des plus mauvais pas, et de leur honnêteté proverbiale, c'est à des Canadiens-Français que la noble compagnie confie de préférence la garde des postes les plus sauvages et les plus éloignés ; c'est à eux encore qu'échoient de préférence les longues excursions en canot d'écorce ou à travers la forêt. Malgré toute la haine qui semble l'inspirer contre tout ce qui est canadien-français, Washington Irving, dans son *Astoria*, n'a pu s'empêcher de rendre cette justice à ces braves voyageurs.

Dans cette classe il ne faut pas oublier de ranger, non plus, ces intrépides bûcherons, ces *hommes de cage*, aux sueurs et aux travaux desquels le Canada doit une grande partie de sa richesse. Ces derniers viennent surtout des paroisses qui avoisinent nos villes ; l'automne arrivé, ils quittent le toit paternel et s'enfoncent dans les forêts du Haut-Canada, aux gages de quelques riches spéculateurs. Il est digne de remarque encore que ces riches spéculateurs, bien qu'ordinairement d'origine anglaise, accordent pour ces rudes travaux une préférence marquée aux Canadiens-Français.

C'est vers la Saint Michel ou la Toussaint qu'a lieu ordinairement leur départ. Bien qu'ils ne doivent revenir au pays qu'au bout de plusieurs mois, néanmoins ce n'est pas eux qui encombrent de leurs malles les chemins de fer ou les bateaux : tout leur avoir est contenu dans un mouchoir de soie rouge, qu'ils portent à la main avec la plus grande aisance.

D'une bonne humeur à toute épreuve, d'une loquacité et d'une verve intarissables, ils chantent...... et on les reconnaît au premier coup-d'œil, sur le tillac des bateaux à vapeur, vêtus bien souvent très à la légère, mais toujours fidèles à la ceinture rouge qui entoure leurs reins.

Les sept chansons suivantes, recueillies sous la dictée même de quelques-uns de ces voyageurs, sont celles qui ont le plus de vogue aujourd'hui parmi eux. Mais on ne saurait guère, à une simple lecture, se faire une idée du charme et de l'entrain de ces chansons. Il faut les entendre chanter, et par ces hommes mêmes, sur leurs *cages* ou dans leurs canots.

C'est dans la ville de Bytown, — Mon capitain' je rencontrai ;
Il a tiré son écritoire, — Du papier pour m'engager.
Hélas ! j'ai eu la promptitude, — Hélas ! je me s'ut engagé.

M'y promenant dedans la ville, — Ma maîtresse j'ai rencontrée :
Et qu'a'vous donc jolie maîtresse, — Et qu'a'vous donc tant à pleurer ?
Et tout le monde dedans la ville — Dis'nt que vous êtes engagé.

Ceux qui vous ont dit çà, la belle, — Vous ont bien dit la vérité ;
Mais nous irons dans l'écurie, — Nous trouverons chevaux sellés ;
Mais les brides sont sur les selles, — Nos amours il faut nous quitter.

Quand vous serez dedans ces îles, — Mon cher amant, vous m'oublierez ;
Mais si vous fait's un long voyage, — Pensez-vous bien de m'épouser ?
En attendant de vos nouvelles, — Mon cher amant je languirai.

Pour t'épouser, charmante belle, — Tu ne m'en as jamais parlé ;
Mais tu y as fait la difficile, — Le plus souvent tu m'as r'fusé.
A présent j'en ai t'une autre — Qui y est ben plus à mon gré.

AUTRE.

Parmi les voyageurs, lui y a de bons enfants,
Et qui ne mangent guère, mais qui boivent souvent ;
Et la pipe à la bouche, et le verre à la main,
Ils disent : camarades, versez-moi du vin.

Lorsque nous faisons rout', la charge sur le dos,
En disant : camarades, ah ! grand Dieu, qu'il fait chaud !
Que la chaleur est grande ! il faut nous rafraîchir ;
A la fin du voyage, on prendra du plaisir.

Ah ! bonjour donc, Nannon, ma charmante Lison,
C'est-i toi, qui porte des souliers si mignons :
Garnis de rubans blancs, par derrièr' par devant,
Ce sont des voyageurs, qui t'en ont fait présent.

AUTRE.

Ecoutez la chanson, — Que je vais vous chanter ;
Une chanson nouvelle, — Nouvell'ment composée :
Un soir dans un chantier, — Etant bien estropié,
C'est par un vendredi, — J'ai bien manqué mouri'.

Sans aucun sacrement, — Depuis bientôt deux ans !
Malheur est arrivé, — Au chantier d'Abacis.
Que le bon Dieu bénisse, — Le chantier d'Abacis,
Où j'ai manqué mourir — Avant qu'il soit midi.

Si jamais je retourne — Au pays d'où je viens !
Je promets au bon Dieu, — A la Très-Sainte Vierge,
Qu'à mon arrivée, — Grand'messe sera chantée.
Pour tous ces voyageurs, — Qui sont dans la misère,
Grand Dieu, il faut le voir, — Le printemps et l'été,
Tout du long de l'année.

Un homm' fait son devoir ; — Mais pourtant on le blesse.
S'il perd une minute, — On vient le menacer ;
Qu'il va être chargé — D'un' piastre par journée.

AUTRE.

Salut à mon pays, — Après un' longue absence,
De mes anciens amis, — O douce souvenance !
Dans ce désert affreux, — Où malgré moi je nage,
L'aurore des cieux — Vient bénir mon courage.

Refrain : Salut, Français, salut,
Après un long séjour
Le laurier sur mon front
T'annonce mon retour.

Sur ses genoux tremblants, — Je vois ma bonne mère
Sortir de sa chaumière, — Venir en chansonnant ;
Et elle a reconnu — L'objet de sa tendresse.
Mon fils est revenu — Pour calmer ma vieillesse.

AUTRE.

J'su t'un amant bien désolé — D'avoir perdu ma bien-aimée ;
Oui, je l'ai perdue sans ressource — Jamais je prendrai d'amitié.

La bell' m'avait cent fois promis — Qu'ell' resterait toujours ici.
A présent m'y voilà, — En arrière des autres.

Ma bell' m'avait cent fois promis — Qu'ell' resterait toujours ici.
Lorsqu'ell' me quitte pour un autre — A présent m' voilà en arrière
[des autres.

AUTRE.

Nous étions trois soldats, — Du régiment passé,
Pour l'amour d'une fille, — Nous avons déserté,
Mon faluron dondaine, — Mon faluron donde.

Dans mon chemin rencontre — La mariée chaussée.

Beau soldat, beau soldat, — Montre-moi ton congé.

Le congé que je porte — Il est dessous mes pieds.

L'ont pris, l'ont emmené, — Aux prisons enchaîné.

Il y fut six semaines, — Sans être interrogé.

Au bout de la septième — Son procès fut jugé.

Il fut jugé à pendre, — A pendre et étrangler.

Aux quatr' coins de la ville, — Au milieu du marché.

Quand fut sur la potence,— Il demande à parler.

AUTRE.

Voilà les voyageurs qu' arrivent, (bis)
Bien mal chaussés, bien mal vêtus,
Pauvre soldat, d'où reviens-tu ?

Madam', je reviens de la guerre (bis)
Madam', tirez-nous du vin blanc,
Les voyageurs boiv'nt sans argent.

Les voyageurs s' sont mi t'à table, (bis)
Ils s' sont mi t'à boire, à chanter,
Et l'hôtesse s'est mi t'à pleurer.

Ah ! qu'avez-vous, jolie hôtesse ? (bis)
Regrettez-vous votre vin blanc ?
Les voyageurs boiv'nt sans argent.

C' n'est pas mon vin que je regrette, (bis)
C'est la chanson que vous chantez,
Mon défunt mari la savait.

J'ai t'un mari dans le voyage, (bis)
Y a ben sept ans qu'il est parti,
Je crois que c'est lui qu' est ici.

Ah ! taisez-vous, méchante femme, (bis)
Je n'vous ai laissé qu'un enfant,
En voilà quatr' dès à présent.

J'ai donc reçu de fausses lettres (bis)
Que vous étiez mort, enterré,
Aussi je me suis mariée.

Pierriche Falcon, que j'ai l'honneur de présenter à mes lecteurs, est le poète et le chanteur de la Rivière-Rouge. Il était un des héros de ces combats que les Bois-Brûlés ont eu à soutenir en 1816, contre les gens du *Milord*,* Les deux chansons qu'on va lire, sont dues à sa verve féconde, et destinées à perpétuer le souvenir de "La Gloire des Bois-Brûlés."

Voulez-vous écouter chanter, } Bis.
Une chanson de vérité : }
Le dix-neuf de Juin, la bande des Bois-Brûlés,
Sont arrivés comme de braves guerriers.

En arrivant à la grenouillère,
Nous avons fait trois prisonniers :
Trois prisonniers des Arkanys, †
Qui sont ici pour piller notre pays.

Etant sur le point de débarquer,
Deux de nos gens se sont écriés :
Deux de nos gens se sont écriés :
Voilà l'anglais qui vient nous attaquer.

* Lord Selkirk. — † Habitants des îles Orkneys.

Tout aussitôt nous avons déviré,
Nous avons été les rencontrer :
J'avons cerne la bande des grenadiers,
Ils sont immobiles, ils sont tous démontés.

J'avons agi comme des gens d'honneur,
J'avons envoyé un ambassadeur :
Le gouverneur, voulez-vous arrêter
Un petit moment, nous voulons vous parler ?

Le gouverneur qui est enragé,
Il dit à ses soldats : tirez.
Le premier coup c'est l'anglais qui a tiré,
L'ambassadeur ils ont manqué tuer.

Le gouverneur qui se croit empereur,
Il veut agir avec rigueur :
Le gouverneur qui se croit empereur,
A son malheur, agit trop de rigueur.

Ayant vu passer tous ces Bois-Brûlés,
Il a parti pour les épouvanter :
Etant parti pour les épouvanter :
Il s'est trompé, il s'est bien fait tuer.

Il s'est bien fait tuer
Quantité de ses grenadiers ;
J'avons tué presque toute son armée,
Quatre ou cinq se sont sauvés.

Si vous aviez vu tous ces Anglais,
Tous ces Bois-Brûlés après,
De butte en butte les Anglais culbutaient,
Les Bois-Brûlés jetaient des cris de joie.

Qui en a composé la chanson,
Pierriche Falcon, ce bon garçon.
Elle a été faite et composée
Sur la victoire que nous avons gagnée.

ou :

Elle a été faite et composée,
Chantons la gloire des Bois-Brûlés.

AUTRE CHANSON DU MÊME.

C'est à la Rivière Rouge,
Nouvelles sont arrivées,
Un général d'armée
Qui vient pour engager.

Il vient pour engager
Beaucoup de Bois-Brûlés,
Il vient pour engager,
Et n'a point d'quoi payer.

Il dit qu'il veut emm'ner
Beaucoup de Bois-Brûlés ;
Ils sont en renommée
Pour de braves guerriers.

Vous, monsieur Cuthbert Grant,
Maître du régiment,
Mes épaulettes d'argent,
Je vous en fais présent.

Moi, général Dickson,
Je cherche ma couronne,
Je cherche ma couronne
Chez messieurs les Espagnols.

Villes du Mexico,
Beaucoup de généraux,
Aussi des canonniers
Qui vont vous couronner.

Adieu, mes officiers,
Vous m'avez tous laissé.
On marqu'ra sur papier
Dickson pauvre guerrier.

Bourgeois de compagnie,
Je dois remercier
De me faire ramener
Au fort de McKenzie.

Je dois vous remercier,
Puisque avec vos deniers
J'ai pu me faire guider
Par deux Bois-Brûlés.

Qui en a fait la chanson ?
Un poète du canton ;
Au bout de la chanson,
Nous vous le nommerons.

Un jour étant à table,
A boire et à chanter,
A chanter tout au long
La nouvelle chanson.

Amis, buvons, trinquons,
Saluons la chanson
De Pierriche Falcon,
Ce faiseur de chansons.

On connaît la belle légende de Cadieux, et la complainte que ce célèbre voyageur est supposé avoir composée avant sa mort. Voici une variante de cette complainte qui vient de la Rivière Rouge :

Petits oiseaux, dedans vos charmants nids,
Vous qui chantez pendant que je gémis,
Si j'avais des ailes comme vous,
Je vivrais content avant qu'il fut jour.

Rossignolet, va dire à ma maîtresse,
Que de mon cœur engagé, je la laisse,
Que de mon cœur engagé, je la laisse ;
Que désormais elle ne pense plus à moi.

Par un beau jour m'en allant à la chasse,
Pensant toujours à mes chers camarades,
Je me suis dit, hélas ! sont-ils noyés,
Ou les Iroquois les ont-ils tués.

Un autre jour, revenant de la chasse,
J'ai aperçu une petite boucane ;
Je me suis dit : ah ! grand Dieu ! qu'est-ce que ceci,
Les Iroquois ont-ils pris mon logis ?

Tout aussitôt je fus en embuscade,
Pour reconnaître ces visages ;
Je crus connaître trois visages français,
Qui me causa une très-grande joie.

Un loup hurlant tout près de ma cabane :
Il me disait : je sens ton corps qui est malade ;
Je lui ai dit : retire-toi d'ici,
Car sur ma foi, je percerai ton habit.

Va-t-en là-haut, là-bas sur ces montagnes,
Tu trouveras des tripes, aussi des os,
Tu trouveras des tripes, aussi des os ;
Mange ton saoul, et laisse-moi en repos.

Tous ces corbeaux qui vont à l'aventure,
Toujours cherchant une herbe de nature,
Je leur ai dit : mangeurs de chair humaine,
Allez ailleurs chercher un autre corps que le mien.

C'est aujourd'hui que le monde j'abandonne,
Je n'ai recours qu'à vous, Sauveur des hommes ;
Ah ! Sainte-Vierge, ne m'abandonnez pas,
Permettez-moi que je me rende entre vos bras.

Enfin, voici une dernière chanson de voyageurs dont il ne faut rien perdre, et qui jouit d'une très-grande vogue parmi les gens des *pays d'en haut.*

Quand un chretien se détermine
A voyager,
Faut bien penser qu'il se destine
A des dangers.
Mille fois à ses yeux la mort
Par son image,
Mille fois il maudit son sort
Dans le cours du voyage.

Ami, veux-tu voyager sur l'onde — De tous les vents ? — Les flots et la tempête grondent — Cruellement. — Les vagues changent tous les jours, — Et il est écrit : — Que l'image de ton retour — Est l'image de ta vie.

Quand tu seras sur ces traverses, — Pauvre affligé, — Un coup de vent vient qui t'exerce — Avec danger. — Prenant et poussant ton aviron — Contre la lame, — Tu es ici près du démon, — Qui guette ta pauvre âme.

Quand tu seras sur le rivage, — Las de nager, — Si tu veux faire un bon usage — De ce danger, — Va prier Dieu dévotement, — Avec Marie. — Mais promets-lui sincèrement — De réformer ta vie.

Si, le soir, l'essaim de mouches — Pique trop fort, — Dans un berceau tu te couches, — Pense à la mort. — Apprends que ce petit berceau — Te fait comprendre — Que c'est l'image du tombeau, — Où ton corps doit se rendre.

Si les maringouins te réveillent — De leurs chansons, — Ou te chatouillent l'oreille — De leurs aiguillons. — Apprends, cher voyageur, alors, — Que c'est le diable — Qui chante tout autour de ton corps — Pour avoir ta pauvre âme.

Quand tu seras dans ces rapides — Très-dangereux, — Ah ! prie la Vierge Marie, — Fais-lui des vœux.— Alors lance-toi dans ces flots — Avec hardiesse, — Et puis dirige ton canot — Avec beaucoup d'adresse.

Quand tu seras dans les portages, — Pauvre engagé, — Les sueurs te couleront du visage, — Pauvre affligé. — Loin de jurer, si tu me crois, —Dans ta colère,— Pense à Jésus portant sa croix, — Il a monté au Calvaire.

Ami, veux-tu marcher par terre, — Dans ces grands bois, — Les sauvages te feront la guerre, — En vrais sournois. — Si tu veux braver leur fureur, — Sans plus attendre, — Prie alors de tout ton cœur, — Ton ange de te défendre.

V

LES DANSES RONDES.

La danse ronde, avec le reel, le menuet, le fidreel, le casse-reel et les *arlepapes* (hornpipes, danse écossaise) étaient naguère très en vogue dans nos campagnes. Aujourd'hui, les noms mêmes de la plupart de ces danses sont à peine connus de la génération qui s'élève, à l'exception toutefois de la première, que les enfants ont retenue parmi leurs amusements de l'hiver.

Nos amusements de l'hiver ! Voilà quatre mots qui ont le privilége de résonner d'une manière bien singulière aux oreilles d'un grand nombre d'étrangers' dont l'épiderme frileux se crispe involontairement aux seuls mots de neige et de glaçons. Pourtant, il faut bien en prendre son parti, car notre hiver a des

charmes si réels, que nous l'avons choisi, et avec raison, pour l'époque de nos fêtes et de nos réjouissances. C'est alors que dans nos villes, les salons se rouvrent, que les pique-niques s'organisent. Est-il rien de gai, par exemple, comme le tableau de ces luxueux équipages qui circulent alors dans nos rues, et vont porter la joie et l'animation dans les environs si pittoresques de nos villes ? De tous côtés, l'oreille n'entend que le bruyant carillon de milliers de clochettes, que nos nobles chevaux canadiens agitent à leur cou avec tant de fierté. Partout, sur la route, les arbres s'inclinent sous le frimas qui les recouvre, et à leurs rameaux scintillent des milliers de diamants. Comme le ciel est bleu ! comme l'air est pur et serein ! comme il est vivifiant et salubre ce froid piquant, mais agréable, contre l'âpreté duquel nous protégent les riches dépouilles de la martre, de la loutre et du vison, et dont le contact n'a d'autre résultat que de ramener le sang et la vie sur les joues les plus pâles et les plus étiolées.

De ces plaisirs recherchés de nos villes, passons aux amusements plus simples, mais dont le tableau n'est pas moins animé, de nos campagnes.

C'est aujourd'hui dimanche, et de temps immémorial, à chaque dimanche que Dieu amène, tous les enfants se réunissent chez le père François.... Il fait un froid à pierre fendre : pourtant, au dire des gens, il ne fait qu'un temps sec. La bise fouette les grands peupliers du jardin, et leurs branches sèches et roidies par les glaçons font entendre un sifflement

aigu. Les traîneaux glissent avec rapidité sur la neige durcie, et de l'acier de leurs lisses s'échappe un grincement particulier : c'est la neige qui crie, disent les habitants de nos campagnes, dans leur langage imagé. De temps à autres, une étincelle brillante se détache sous les pieds des chevaux.

Un mugissement vague, sourd, indéfinissable dans sa grandiose splendeur, s'élève du grand fleuve, sur lequel roulent en s'entrechoquant d'énormes glaçons. Parfois, la lune se dégage des gros nuages opalins qui la voilent, et répand à flots une clarté brillante, qui, reflétée par la neige, nous donne le spectacle enchanteur d'une de ces nuits incomparables par leur beauté et leur éclat : éclat tout-à-fait étranger aux nuits des climats tempérés, dont les hivers ternes et maussades ne se manifestent que par des averses imprévues, quelques atômes de neige pourrie, et un froid insignifiant, dont se moque à bon droit le mercure immobile du thermomètre. C'est plutôt un demi-jour que la nuit : et cette expression est si peu exagérée, qu'avec des yeux d'une force même ordinaire on peut lire en plein air avec aisance.

Cependant, pour la septième fois déjà depuis une heure, la porte du tambour vient de rouler sur ses gonds et de livrer passage aux derniers invités du père François. Le retard de ces derniers commençait vraiment à inspirer quelques légères inquiétudes. Les chevaux, par hasard, se seraient-ils embourbés ? La cariole aurait-elle versé ? Pourtant, grâce au zèle du nouveau sous-voyer que la paroisse vient d'élire à

l'unanimité, les chemins sont dans un bon entretien depuis une quinzaine. Les bancs de neige et les cahots ont été pelletés, et le chemin du roi, qui, il n'y a pas encore longtemps, était penteux et coupé en tous sens, est aujourd'hui partout égal comme ici dedans. Du reste, des balises partout, et puis il fait clair comme dans le jour.

L'arrivée du dernier des fils du père François et de sa septième bru ne manque donc pas de calmer aussitôt les légères inquiétudes de l'heureuse réunion de famille, et après les chaudes poignées de main d'usage, tous deux vont se débarrasser de leur pesant costume d'hiver. Le premier est enveloppé d'un long *capot de peau de cariole*, (capote de peau de buffle), retenu à la taille par une ceinture rouge fléchée. Sur sa tête, il porte un volumineux casque de peau d'astracan ou de mouton. Ses pieds sont chaussés de bottines de drap bien chaudes, ou de souliers de peau d'orignal, article indispensable pour la grande toilette du dimanche, que complète honorablement un pantalon d'étoffe grise du pays.

Quant à sa compagne, un épais manteau de drap la recouvre depuis le cou jusqu'aux pieds : et sa tête est protégée contre les rigueurs du froid par une de ces coiffures antiques, désignées sous le nom de *grosse-tête* ou de *tarèse.*

On voit donc là réunis, premièrement les deux aïeux qui portent encore avec aisance leurs soixante-dix ou quatre-vingts ans ; puis, les fils, les filles, les gendres et les brus de la maison, sans compter les

petits enfants représentés par une vingtaine de marmots, auxquels on a promis depuis longtemps une semblable fête, à la condition expresse qu'ils fussent des enfants bien sages.

Cependant, une conversation des plus intéressantes ne tarde pas à s'engager. En premier lieu, viennent des commentaires sur le sermon du jour et les instructions nouvelles de M. le curé. De là, aux recommandations aux prières, et aux nouvelles publications de mariage il n'y a, comme on sait, qu'un pas. Ce dernier item paraît éveiller au plus haut dégré l'attention de tout le monde—des deux dernières grandes filles de la maison surtout, qui, couronnées de leurs dix-huit ans, soupirent depuis quelques temps déjà après les douceurs de l'hyménée. On suppute avec un soin minutieux, d'après la teneur des *donaisons*, testaments, hypothèques, la valeur respective des futurs conjoints. On n'oublie pas non plus leurs qualités morales, bonnes ou mauvaises : toutes considérations, qui les rangent irrévocablement dans la classe des bons ou des mauvais partis, suivant une foule de circonstances atténuantes.

Dès que la conversation commence à languir, on dresse les tables pour le jeu de cartes. On les recouvre de tapis (car il ne faut pas jouer sur son cercueil), et çà et là s'élèvent des pyramides de pommes ou des monceaux de noisettes. Et puis commencent les combinaisons les plus hasardées, les spéculations les plus aventureuses sur la petite brisque, le brelan ou le gros major. Et il faut entendre les éclats de

rire homériques, qui saluent une malencontreuse vilaine ou le redoutable grelot.

Tot capita, quot sensus. Bien que vieux de deux mille ans, ces mots du poète latin trouvent parfaitement leur application dans ce jeune couple, qui, assis sur un coffre bleu, dans l'embrasure d'une fenêtre, a l'air de se demander, et avec beaucoup de raison, comment il se peut faire que des gens sensés s'amusent à de semblables bagatelles, quand il y a une manière si intéressante de passer son temps. A la chevelure lisse et soignée du jeune homme, à sa cravate rouge, nouée par une boucle énorme, à sa chaîne de cuivre doré, ornée d'un énorme cachet, d'une pièce blanche de six sous, de deux pièces de quinze sous, on reconnaît le cavalier qui s'est mis faraud pour la circonstance. La mise tout-à-fait coquette et même un peu recherchée de l'agaçante brunette, au type tout français, dont les joues prennent la couleur du carmin sous les regards meurtriers du jeune homme, indique suffisamment qu'elle est sa prétendue.

De leur côté, pourtant, les enfants ne restent pas inactifs. Rangés en cercle autour des tables de jeux, ils se livrent, avec les levées des joueurs et les basses cartes, à des combinaisons qui peuvent bien avoir un certain mérite à leurs yeux, mais qui finissent par embrouiller tellement le jeu des grandes personnes, qu'on commence à songer sérieusement à se débarrasser de leur présence. De ce soin se chargent, avec beaucoup de grâce, les deux aïeux.

L'aïeule, d'abord, les attire à elle d'une manière

irrésistible, à l'aide de quelques dragées et autres bonbons, restes précieux des étrennes du jour de l'an passé ; tandis que le grand-père les dispose en cercle pour la danse-ronde. Les *engagés*, les *engagères* de la maison se mettent de la partie ; la plus jeune des petites filles est placée au centre du cercle, et tous, se tenant par la main, tournent alternativement à gauche ou à droite, et dansent en chantant :

Dans ma main droite je tiens rosier,
Dans ma main droite je tiens rosier,
Et qui fleurit, ma lon lon la,
Et qui fleurit au mois de mai.

Entrez en danse joli rosier,
Entrez en danse joli rosier,
Et embrassez, ma lon lon la,
Et embrassez qui vous plaira.

Malheureusement, l'époque à laquelle je jouais mon rôle d'acteur dans ces fêtes est déjà si éloignée, que ma mémoire ne me fournit que ces deux couplets.

Comme après cet exercice un peu violent, les joyeux enfants semblent un peu fatigués, on décide d'un commun accord de prendre quelques instants de repos : ce à quoi tout le monde se résigne avec bonheur à la voix de l'aïcul, qui vient d'annoncer une bonne fortune : il va conter un conte. On l'entoure, on se presse autour de lui, et les plus jeunes des petits-enfants, qui sont toujours les privilégiés des grands-papas, trouvent naturellement place sur ses genoux. Alors commence le récit émouvant d'une de ces merveilleuses épopées que tout le monde con-

naît et qui débutent invariablement par ces mots : " Il y avait une fois un homme et pis une femme, etc."

Rien d'amusant pour les enfants comme ces contes, dont la plupart se distinguent par leur bon côté moral ; aussi y en a-t-il une variété infinie. Quelques-uns se recommandent à l'attention des auditeurs par des tours d'imagination d'une force incroyable : ce sont des arbres qui se livrent à de longues élucubrations oratoires, absolument comme dans la Jérusalem Délivrée ; ou bien des animaux, le plus souvent monstrueux, et à plusieurs têtes, qui se permettent de donner des leçons de philosophie que ne désavouerait pas un Aristote. Il en est un certain nombre aussi qui ne sont que trop propres, malheureusement, à frapper de terreur l'imagination des enfants : histoires de loups-garous, de morts, de revenants enveloppés de grands linceuls blancs, sans oublier le cercueil traditionnel, qui apparaissent au milieu du chemin, pendant les nuits sombres, ou viennent troubler votre sommeil. Ces derniers, évidemment, sont très-répréhensibles, vu qu'ils inspirent aux enfants des terreurs chimériques, dont ils ne peuvent plus se débarrasser par la suite, même lorsqu'ils sont devenus hommes.

Afin de varier les amusements autant que possible, on intercale ensuite dans le programme quelques jeux, comme le *calli mailla*, la belle bergère, la chaise honteuse, etc., etc., qui vous forcent à donner et à retirer des gages, aux grands éclats de rire, parfois, de tous les assistants ; et on termine le tout par

de nouvelles rondes, telles que "Le Nicque du Lièvre," "Le Clairon du roi, Mesdames," "Qui veut manger du Lièvre," etc. Je me contenterai de décrire cette dernière.

On dispose deux chaises, l'une vis-à-vis de l'autre, et à une distance de quelques pieds. Sur ces deux chaises deux personnes vont s'asseoir. Derrière les chaises deux danseurs prennent place, et alors c'est une course au clocher, dans laquelle un des danseurs tâche d'atteindre, de toucher l'autre. Pendant ce temps l'on chante :

Qui veut manger du lièvre, — N'a qu'à courir après.
Cours après le lièvre — Et attrappe-le bien.
A-t-on jamais vu — Courir, tant ecurir,
A-t-on jamais vu — Courir si menu.

C'est mon ami que je veux, — Je n'en veux point d'autres,
C'est mon ami que je veux, — Courons tous les deux.
Accorde, accorde, accorde, — Accorde sur le champ ;
Si tu n'accordes pas, — Le lièvr' gagn'ra le bois.

La belle, en vous aimant, — Perdrai-je mes peines,
La belle, en vous aimant, — Perdrai-je mon temps.

AUTRE.

J'ai trouvé le nicque du lièvre,
Mais le lièvr' n'y était pas ;
Le matin quand il se lève,
Il emporte le lit, les draps,
Sautons, dansons,
Bell' bergère entrez en danse
Et embrassez qui vous plaira.

Nulle part, dans les ouvrages français, il n'est fait mention de ces jolies rondes et chansons. Encore une fois serait-ce dans la Nouvelle-France qu'il faudrait retrouver l'Ancienne ?

Enfin, dix heures viennent de sonner : il faut songer au retour. Mais auparavant voilà qu'une nappe blanche, de la plus fine toile du pays, sort de la lingerie ; voilà que la vaisselle bleue (cette vaisselle bleue, avec dessins chinois, que j'ai revue un jour avec tant d'émotion à la *Porta Rossa* de Florence), voilà, dis-je, que la vaisselle bleue sort du buffet. Une odeur douce et agréable vient frapper l'odorat des invités, et quelques plats remplis de neige se dirigent du côté de la cuisine. C'est la tire ! ...... N'en parlons pas, puisque nous ne sommes pas de la fête.

VI

CHANSONS D'ENFANTS.

Enfin, dans cette étude si incomplète sur nos chansons populaires, comment pourrais-je passer sous silence ces chants simples et naïfs dont les petits enfants sont si friands et aux accents desquels nous avons tous été bercés sur les genoux de nos mères et de nos grands-mères ?

Ces mélodies remontent à la plus haute antiquité, et Platon recommandait particulièrement aux nourrices de les chanter souvent. Chez les anciens Grecs elles s'appelaient *la la*. Les Grecs modernes ont le *Nannarisma*, les Italiens le *Nanna*. Chez les Anglais, on les appelle *Nursery Rhymes* ou *Lullaby*.

Entre autres échantillons, M. Champfleury nous donne le suivant :

J'ai vu une anguille—Qui coiffait sa fille.
J'ai vu un gros rat,—Le chapeau sous le bras.

C'est un grand bonheur pour moi que de pouvoir venir au secours de M. Champfleury, et de lui donner dans toute leur pureté primitive, deux couplets de cette chanson qu'il estropie grièvement et que connaissent toutes les mères canadiennes :

Ah ! j'ai vu, j'ai vu,—Compèr' qu'as tu vu ?
J'ai vu une anguille—Qui coiffait sa fille,
Pour la marier, laridé,—Pour la marier.

Ah ! j'ai vu, j'ai vu,—Compèr' qu'as-tu vu ?
J'ai vu trois belles vaches—Qui dansaient sur la glace,
En plein cœur d'été, laridé,—En plein cœur d'été, laridé.

En voici une autre qui est d'une berceuse alsacienne :

Une poule et un coq,—Le sermon commence.
Une vache et un veau,—Le sermon est à moitié.
Un chat et une souris,—Le sermon est fini :
Voilà une souris qui se sauve, etc.

" Il ne faut pas," dit M. Champfleury, " demander aux nourrices qui composent ces chansons, autre chose que ce qu'elles peuvent donner ; mais dans l'amour qu'elles portent aux enfants, elles trouvent de singulières associations de mots, sans lien apparent, qui frappent le nouveau né et savent endormir ses souffrances."

Quel ne sera pas l'étonnement de mes lecteurs, lorsqu'ils apprendront que nulle part, dans aucun recueil français, il n'est dit un seul mot, pas un seul, de la " Poulette grise," ni de " A cheval, sur la queue d'un orignal ?" Pourtant, ces chants ont bien une origine française, et il y a mille à parier contre un que plus d'un des soldats de Turenne et de Condé

les savait par cœur. Il entrait dans les destinées du "Foyer Canadien" de les tirer de l'oubli et de les transmettre à la postérité la plus reculée ! Quant à nous, leur lecture ne manquera pas de faire repasser devant nos yeux les tableaux si riants et si frais de notre première enfance.

C'est la poulette grise,—Qu'a pondu dans l'église :
Elle a pond un beau p'tit coco,—Pour son petit qui va fair' dodo,
Dadiche, dado.

C'est la poulette noire,—Qu'a pondu dans l'armoire :
Elle a pond, etc.

C'est la poulette jaune,—Qu'a pondu dans les aulnes :
Elle a pond, etc.

Et ainsi de suite des poulettes de toutes les nuances et de toutes les couleurs.

A cheval, sur la queue d'un orignal,
A Paris, sur la queue d'un p'tit cheval gris,
P'tit trot, gros trot, p'tit galop, gros galop, etc.

A Rouen, sur la queue d'un p'tit cheval blanc, etc.
A Versailles, sur la queue d'un cheval de paille, etc., etc.

On comprend que le rhythme et la tournure de cette chanson sont propres à exciter la verve des nourrices. Aussi, une bonne de Québec a-t-elle cru devoir ajouter :

A Québec, sur la queue d'une belette ! ! . . . .

Je lui en laisse toute la responsabilité.

F. A. H. LaRue.

(L'étude sur les "Chansons Historiques" paraîtra plus tard.)

TABLE DES MATIÈRES.

J.-B.-A. FERLAND, Ptre :

FIN

RAPPORT

Des Directeurs du FOYER CANADIEN, pour l'année 1863.

Nos lecteurs verront par le Compte-Rendu du Gérant que le nombre des abonnés du *Foyer Canadien* était, au 10 Octobre, de 2413, et que la somme en Caisse était de $57.00, outre environ 550 exemplaires du premier volume du *Foyer* dont les Directeurs disposeront de la manière la plus avantageuse.

Ce succès nous permet d'offrir à nos abonnés de 1864 un second volume de prime, qui est déjà prêt et qui se compose de morceaux choisis, en vers et en prose, de plusieurs de nos meilleurs littérateurs canadiens ; ce sera le deuxième volume de *La Littérature Canadienne.*

On verra aussi, que, grâce à l'espèce d'association formée par nos abonnés et à la modique contribution fournie par chacun d'eux, nous avons pu imprimer durant l'année plus de 10,000 volumes de littérature canadienne, dont la plus grande partie est déjà en circulation parmi les diverses classes de notre population. Chaque nouvel abonné, tout en profitant personnellement, travaille au progrès de la littérature nationale, en augmentant les ressources de la Direction du *Foyer Canadien.*

Nous ne devons pas manquer cette occasion d'offrir aux Imprimeurs du *Foyer Canadien* nos remercîments pour la libéralité dont ils ont fait preuve ; nous devons aussi des remercîments particuliers à M. Geo. Desbarats, junior, qui a bien voulu remplir gratuitement, pendant la plus grande partie de l'année, les fonctions de Gérant, et qui consent encore à se charger de cette tâche pour l'année qui va commencer.

Conformément aux promesses faites dans notre prospectus, nous continuerons à administrer le *Foyer Canadien* dans l'intérêt seul des abonnés. Nous ne changerons rien au mode de publication du Recueil, si ce n'est en un seul point : nous nous réservons le droit de publier à l'avenir, par deux, trois, quatre livraisons à la fois, suivant que les auteurs le jugeront convenable ; nous aurons le soin d'informer chaque fois nos abonnés de l'époque à laquelle paraîtra la livraison suivante. Ce changement a été adopté après mûre délibération.

Ceux qui désireraient de plus amples renseignements peuvent consulter l'avis publié sur le couvert de la présente livraison.

Les Directeurs du *Foyer Canadien.*

Bureaux du *Foyer Canadien,*
Québec, 31 Octobre 1863.

COMPTE-RENDU

Des opérations du **FOYER CANADIEN**, pour l'année 1863.

1863.			
Oct. 10	A cette date *Le Foyer Canadien* comptait 2413 abonnés, qui devraient donner.............		$2413 00
	mais qui n'ont produit que........	$2197 30	
	Le déficit s'explique comme suit :		
	22 Journaux qui reçoivent *Le Foyer Canadien* gratis	22 00	
	Sommes dues au *Foyer Canadien*..	8 10	
	Les commissions retenues par les Agents et chefs de dizaines se montent à.................	185 60	
	Ce qui forme un total de........		$2413 00

COMPTE DE CAISSE.

Oct. 10	Argent reçu à cette date pour abonnement....		2197 30
	Contribution volontaire....		8 00
	Intérêt au 31 mai, sur dépôts à la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec............		17 17
			2222 47
	PAYMENTS :		
	Dépenses incidentes, à l'origine du *Foyer*, charretiers, collecteurs, frais de Poste, etc ,.......		28 80
	Payé à MM. Desbarats :		
	Pour 2439 volumes de Prime....$	835 15	
	Pour 3000 copies des 12 livraisons	1100 46	
	Pour divers extraits, circulaires, &c.	20 40	
	Pour envelopper, adresser et livrer la *Prime* et le *Foyer*..........	61 75	
	Pour frais de Poste.............	68 91	
	En tout.................		2086 67
	Salaire du distributeur et teneur de livres..		50 00
Oct. 10	Balance entre les mains du Trésorier.........		57 00
			$2222 47

Ils se trouve encore entre les mains de MM. Desbarats, cinq cent cinquante exemplaires complets du *Foyer Canadien* de cette année ; ces volumes appartiennent à la Direction du Foyer. Un nombre égal du volume de Prime est à la disposition des Directeurs, à 35 centins l'exemplaire, comme ci-devant ; assurant une balance de 60 centins à peu-près (frais de poste, etc., payés) pour chaque nouvel abonné. De sorte que si le nombre d'abonnés continue à augmenter, et s'élève à trois mille, il restera en caisse une balance de $387 00, sur les opérations de l'année 1863.

Il reste aussi trente à quarante exemplaires du Foyer qui se trouvent dépareillés ; cela est dû à ce qu'un certain nombre de livraisons ont été fournies de temps à autre à des abonnés qui les avaient perdues, ou ne les avaient pas reçues.

Dans le cours de cette première année du *Foyer Canadien*, il aura été publié, sous le nom, ou sous les auspices de la Direction, "DIX MILLE SIX CENTS VOLUMES" de Littérature Canadienne, répartis comme suit :

	Pages.	Exem.
Prime de 1863, 1er Vol. de la *Littérature Canadienne*,	390	3000
Le *Foyer Canadien* de 1863	384	3000
Les *Anciens Canadiens*, par Ph. A. De Gaspé, ...	411	1100
Notes sur les Registres de Notre-Dame de Québec, par l'Abbé Ferland......................	100	500
Prime de 1864, 2me Vol. de la *Littérature Canadienne*,	400	3000
	1685	10600

Dix mille six cents exemplaires de seize cent quatre-vingt-cinq pages. Sur ce nombre de pages, 1285 appartiennent de droit au *Foyer* de 1863 ; et les nouveaux abonnés du *Foyer Canadien* peuvent encore les obtenir aux prix suivants :

Le volume de Prime et le Foyer...........	$1 00
Les Anciens Canadiens..............	75
Notes sur les Registres de N. D. de Québec,	25

GEO. DESBARATS, Jr.,

Gérant et Trés. du Foyer Canadien.

Québec, 31 Octobre 1863.





